

Préface de monsieur Guy GEOFFROY,
Député-Maire.

Il n'y a pas de petits historiens..... !

Quelle belle idée que celle de la SHAGE et de son Président Jean-Claude TRISTAN de nous proposer cet ouvrage que nous devons à Eugène COLIN, premier historien de la commune, qui nous invite, comme d'autres le feront à leur tour, à une petite promenade dans les différentes époques au cours desquelles vécurent nos prédécesseurs bien connus sous leur appellation d'origine « d'homo combslavillus ».

Car ce document, patiemment retranscrit dans le respect intégral de la plume originelle de l'auteur, nous fait découvrir notre histoire – oui, nous en avons une ! – dans ce qu'elle a de plus local mais aussi dans ce qu'elle évoque de grands moments de la vie de notre pays tels qu'ils ont été traversés par nos lointains aînés.

Instituteur, époux d'une...institutrice ; en parallèle secrétaire de mairie, comme dans beaucoup de villages jusqu'à une période très récente ; républicain convaincu et engagé ; animateur avisé de la vie locale à laquelle il apporta très vite une vraie dimension culturelle...Eugène COLIN disposait bien de tous les attributs qui pouvaient lui permettre de nous offrir ce voyage : il nous rappelle que notre appartenance à la ville nouvelle, dont nous avons toutes raisons d'être fiers, ne signifie nullement que nous n'avions pas d'existence et donc pas d'histoire... avant elle !

Lorsque chaque année, en novembre, je parcours avec mes collègues élus les allées de notre cimetière communal pour déposer l'hommage de quelques fleurs sur les tombes des plus illustres Combs-la-villais, je ne peux m'empêcher de penser, en m'inclinant devant lui, à cet homme de bien, témoin de son temps tout autant que sondeur de nos origines, qui comme tous les enseignants de l'école de la nation ont fait et font l'honneur de notre République.

Guy GEOFFROY
Maire de Combs-la-Ville
Député de Seine et Marne





EUGÈNE COLIN



Eugène Colin 1905.

Eugène Colin est né le 31 Octobre 1842 à Poigny en Seine et Marne

Il étudie au petit et grand séminaires de Meaux. (Date de sortie Juillet 1863). Nommé à Provins en Octobre 1863, il sera affecté à différentes écoles en Seine-et-Marne.

Il se marie en 1868 avec Durecu Marie-Anna, née le 02 Novembre 1848 à Chamigny (77).

Elle est institutrice. Ils auront deux enfants: Fernand et Marie-Amélie.

Le 27 Octobre 1869, Eugène Colin et sa femme sont nommés instituteurs publics à Combs-la-Ville. Leur école et leur appartement est la MJC actuelle.

Le 2 Septembre 1870, la France et la Prusse entrent en guerre.

Les troupes étrangères vont durant tout le temps de la guerre de 1870, s'installer à Combs-la-Ville. Cette invasion nous est

connue grâce aux notes rédigées au jour le jour par Eugène Colin. Il fera preuve durant cette période d'un dévouement pour ses concitoyens et d'un courage exemplaires.

Il nous conte avec beaucoup de précision la vie des Combs-la-Villais durant cette période. Ce document est parsemé d'anecdotes fort passionnantes, entre autres l'atterrissage d'un ballon à la Ferme d'Égrenay.

Républicain avant l'heure, nous découvrons à travers ses écrits son anti-bonapartiste qui ne le quittera jamais.

Dès 1877, il devient secrétaire de la Mairie: nous trouvons souvent sa signature au bas des actes d'état civil. C'est à cette époque qu'il débute un journal personnel.

A partir de ses écrits, il entreprend l'écriture de l'histoire de Combs-la-Ville depuis l'époque romaine jusqu'en 1889. Travail gigantesque et de grande précision infiniment documenté. Les sources y sont décrites avec grande précision. Ce document sera déposé par ses soins en 1922 aux Archives de Combs-la-Ville. Ce travail a obtenu une Médaille d'Argent à l'Exposition Universelle de Paris en 1889.

Tous les futurs historiens de Combs-la-Ville puiseront dans ce livre pour rédiger leurs ouvrages.

Il sera pendant plusieurs années conseiller municipal, refusant le poste de maire. Nous retrouvons souvent son nom dans l'organisation de la vie culturelle de notre commune.

Sous le pseudonyme de Nestor, il fut correspondant régulier du journal « la République de Seine-et-Marne ». En 1903, il prend sa retraite d'instituteur après plus de 36 ans de service..

Quelques informations glanées dans les différentes notices individuelles annuelles et détenues dans son dossier personnel de l'Education Publique aux Archives Départementales.

Récompenses:

Prix du Ministère 1865-1866.

Médaille de Vermeil 1879 : (Concours musical entre les écoles du département) Médaille

de Bronze 1880 : (Société pour l'instruction élémentaire de Paris)

Médaille de Vermeil 1880 : Département Lecture expressive

Médaille d'argent 1880 : Département Lecture expliquée

Médaille d'argent 1894.

Colin Eugène décède à Melun en 1926, sa femme en 1909.

Ils sont tous les deux enterrés dans le cimetière de Combs-la-Ville.



Dès 1870, Eugène Colin commence la rédaction de l'Histoire de Combs-la-Ville.

Il réalise un premier essai en deux tomes intitulé « Histoire de Combs-la-Ville des Origines à la Révolution » et « De la Révolution à nos jours » (1888). Ces documents sont aujourd'hui disparus.

Par la suite, il avait condensé ces deux volumes en seul recueil intitulé « Combs-la-Ville à travers les âges ».

Ce recueil écrit sur des cahiers d'écolier, aujourd'hui relié et doté d'une belle couverture en cuir est déposé aux Archives de la commune de Combs-la-Ville.

D'une écriture parfaite, il est l'œuvre d'un historien précis et méticuleux.

Eugène Colin en fit don à notre commune en 1922, comme vous pouvez le découvrir dans ce fac-similé de la première page de son mémoire.

Afin qu'il soit accessible à Tous, la Shage a pris l'initiative, après accord de Monsieur le Député Maire Guy GEOFFROY, de réaliser ce document

Je fais don à la commune
de Combs-la-Ville de mon Étude
intitulée : « Combs-la-Ville à
travers les âges » et prie Monsieur
le Maire et le Conseil municipal
de vouloir bien l'accepter.
Je demanderai seulement qu'elle
soit déposée à la Mairie dans un
carton spécial, pour être com-
muniquée sur place aux per-
sonnes que cela pourrait intéresser.
A Melun, le 1^{er} janvier 1922.
Eugène Colin
Instituteur honoraire,
Officier de l'Instruction publique.

Je fais don à la commune de Combs-la-Ville de mon Étude intitulée : « Combs-la-Ville à travers les âges » et prie Monsieur le Maire et le Conseil municipal de vouloir bien l'accepter.

Je demanderai seulement qu'elle soit déposée à la Mairie dans un carton spécial, pour être communiquée sur place aux personnes que cela pourrait intéresser.

A Melun, le 1^{er} Janvier 1922.
Eugène Colin
Instituteur honoraire
Officier de l'Instruction Publique.



Combs-la-Ville à travers les âges

Notes historiques touchant Combs-la-Ville et Vaux-la-Reine puisées aux Archives Nationales, à la Bibliothèque Nationale et dans les archives de la Mairie de Combs-la-Ville,

Par Eugène Colin,
Instituteur.

Ce travail a obtenu une Médaille de Vermeil à l'Exposition scolaire de Melun en 1887, et une Médaille d'Argent à l'Exposition Universelle de Paris en 1889.

L'écriture empêche que ce qu'on fait les Hommes s'efface de la mémoire.
Hérodote.



Combs-la-Ville, Cumbis Villa, était autrefois paroisse du doyenné du Vieux Corbeil

A diverses époques, le nom de ce village a été étrangement altéré.

On a écrit suivant les temps : Cumbis Villa, Cons Villa, Villa Cons, Cons, Conlaville, Coulaville, Combaville, Combs la Ville, Combs-la-Ville.

A ce propos, Michelin dit dans ses Essais historiques et statistiques sur le département de Seine-et-Marne, publiés à Melun en 1841 :

« Aujourd'hui, on écrit et l'on prononce Combs la ville, malgré que cette manière nouvelle ne soit pas commune à la vérité et qu'il serait bon de s'y opposer et de continuer à écrire comme on faisait tant dans les rôles de l'élection que dans ceux de l'archevêché de Paris et des décimes, Combs-la-Ville, ou Combs la Ville en trois mots ».

L'Abbé Lebeuf écrit Combs-la-Ville, selon l'orthographe de son temps, orthographe qui se rapproche le mieux, dit-il, de l'origine du mot Cumbis.

C'est certainement à sa situation que le village de Combs-la-Ville doit son nom.

D'aucuns pensent que cette opinion est erronée pour la raison que le village de Combs-la-Ville ne se trouve pas au fond d'une vallée, mais bien au sommet d'une côte. A ces personnes, on pourrait répondre que peut-être primitivement le village bâti à mi-côte était limité vers le midi par la rue Sommeville.

Le mot Comb très usité dans le midi de la France, signifie, profondeur entre deux coteaux, vallée, terrains creux environné de collines qu'on nomme encore « Curvatura »

N'est-ce pas de ce mot, curvatura, que vient le nom de Couture donné à la plaine courbe qui limite la rivière d'Yères, et qui est située entre Combs-la-Ville ?

En divers lieux de l'ancienne Gaule, on trouve les noms de Haute Combe, et de Cumba Longa. Combault et Combreaux, villages de Seine-et-Marne auraient la même origine.

Le village de Combs-la-Ville est situé en partie sur le bord d'un coteau assez raide, qui fait face au nord, et au bas duquel coule l'Yères, dont le lit est profond en cet endroit.

Le mot Villa, qui joint à celui de Cumbis, signifie, en cette occasion village.

L'Abbé Lebeuf.

Aux temps mérovingiens, il est déjà question de Combs-la-Ville. Le testament de Dagobert 1^{er} atteste l'existence de ce village. En 636, ce roi dans le testament qu'il fit en faveur de l'abbaye de Saint-Vincent, qui fut plus tard l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, désigne le village de Combs-la-Ville.

. Dom Bouillant, auteur d'une Histoire de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, nous a transmis ce document dans le cartulaire de ladite abbaye.

Il est conçu en ces termes : » Donamus ad basilicam domini Vincentii parisiensis villam cognominatam Cumbis villam in pago parisiaco, quam Ursa, filia Alberia tenuit ».

« Nous donnons à la basilique de Saint-Vincent de Paris un village appelé Combs-la-Ville qui avait appartenu à Urse, fille d'Aldéric ».

.Brunoy qui n'est éloigné de Combs-la-Ville que de six kilomètres, est également mentionné dans le testament de Dagobert. Voici ce que dit M. Jeannest Saint-Hilaire à la première page de son livre : Brunoy et ses environs : « Le livre des gestes de Dagobert composé par un moine du monastère de Saint-Denis, constate que ce roi n'oublie pas son patron particulier Saint-Denis, et qu'il légua, par son testament, peu de temps avant sa mort arrivée en 638, partie de la seigneurie de Brunoy, villam nomine Brunodum in Bregio (Brunoy en Brie).

Le Roi Dagobert ayant eu dessein de se faire inhumer dans la Basilique de Sainte-Croix de Paris, fondée en l'honneur de Saint-Vincent par le roi Childebert, donne par testament à cette église qu'il appelle aussi Basilica domini Vincenti, le village de Combs.

Lebeuf. Histoire du diocèse de Paris

Gabriel Leroy dans un mémoire demeuré manuscrit et qui a été remis par lui aux archives départementales de Seine-et-Marne a étudié les faits économiques que le Polyptique d'Irminon révèle sur le territoire de la paroisse de Combs-la-Ville. On sait en effet que la terre de Combs-la-Ville appartenait aux moines de Saint-Germain-des-Prés à qui elle avait été donnée par Dagobert 1^{er}, si le prétendu testament de ce roi, inséré par Pardessus et par Retz dans leurs recueils de diplôme produit sur ce point une assertion vraie

Gaston Sénéchal note sur le nom des personnes usité à Combs-la-Ville au 9^{ème} siècle.



Le roi Dagobert par ce testament, abandonne aux moines toutes ses possessions du domaine Royal à Combs-la-Ville. Il leur transmet les bois, les prés et les vignes. Il leur cède aussi les misérables serfs qui végètent sur ce territoire.

Les moines de Saint-Vincent, en prenant possession du pays de Combs-la-Ville, y édifient une église, ou plutôt augmentent celle qui existait déjà. Ils la mettent sous le vocable de saint Vincent, diacre martyr de Saragosse. C'est aussi à ce saint qu'était primitivement consacrée l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés.

Tout porte à croire que cette primitive église avait été construite sur le terrain qu'occupe actuellement la maison de M. Thomas Hippolyte, au coin des rues Sermonoise et Saint-Jacques. Dès les temps les plus reculés, un cimetière avait existé en cet endroit, et le nom donné à la rue Sermonoise indique bien que cette voie conduisait à l'église.

Les moines de Saint-Vincent, plus tard de Saint-Germain s'occupèrent beaucoup de leur domaine de Combs-la-Ville qui devint pour eux d'un très bon rapport.

En l'année 772, Charlemagne confirme l'immunité accordée par ses prédécesseurs à l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés. (Archives nationales. Originale scellé)

On trouve des renseignements très détaillés et très instructifs sur ce domaine, sur ses habitants, sur les services dont les pauvres serfs de Combs-la-Ville, attachés à la glèbe, étaient tenus envers les moines, sur les produits de la terre, dans un recueil du plus haut intérêt, surtout pour l'agriculture française, postérieur de quelques années seulement aux Capitulaires de Charlemagne De Villis, et intitulé

Le Polyptique.

Le Polyptique, livre de cens, rédigé par les soins de l'abbé d'Irminon, prieur de l'abbaye de Saint-Germain-des-prés, au commencement du 9^{ème} siècle, c'est-à-dire de 810-820, contient l'état des terres, des revenus, des serfs de ladite abbaye, sous le règne de Charlemagne.

Il a été publié d'après les Manuscrits de la Bibliothèque Royale (1836) avec des prolégomènes et des Commentaires par Bernard Guérard, membre de l'Institut. (Brève de Cumbris).

Il y avait dans le fisc de Combs-la-Ville, deux églises bâties avec soin, répondant l'une à l'église de ce village, et l'autre probablement à l'église d'Évry. Ces deux villages sont proches l'un de l'autre et ne formaient, à ce moment, suivant la conjoncture de l'abbaye Lebeuf, qu'une seule et même seigneurie. La première église est sous le vocable de Saint-Vincent, et la seconde, sous celui de saint Germain, évêque de Paris.

Elles avaient 16 bonniers de terre labourable, 8 arpents de vigne, et 12 arpents de prés, à quoi l'abbé d'Irminon ajoute un hospice avec un tiers de journal en champ, un arpent et demi en vigne, et un quart d'arpent en prés.

De plus, elles avaient dans leur dépendance 6 hôtes possédant 6 bonniers de terre labourable, 1 arpent de vigne et 3 arpents de prés, devant, lorsqu'on les nourrissait, 2 journées de travail par semaine, rendant 2 poulets avec 10 œufs et faisant 6 perches de labourage plus 2 corvées. Les églises donnaient 1 cheval à l'abbaye.

Les manses tributaires étaient au nombre de 77. Il y avait 63½ ingénuilles et 13½, sinon serviles, au moins soumis au cens servile, car parmi ceux-ci, on en compte 7, qui sont qualifiés d'ingénuilles. Il est aussi fait mention de 4 manses donnés en bénéfice et de quelques portions de terre non amansées.

Glossaire des Polyptiques mérovingiens.

Le bonnier, mesure de surface utilisée en grande partie dans le bassin parisien et à l'ouest de celui-ci. Il est employé principalement pour évaluer des superficies de terres arables, mais aussi de prés et de bois. Il représente environ 1,3 ha.

L'arpent, mesure de superficie pour les vignes et les prés surtout dans la région parisienne. Il représente environ 0,1 ha.

Journée de travail : C'est étymologiquement une étendue de terre labourée en un jour.

La perche ordinaire valait 20 pieds de côté (= 400 pieds carrés), soit environ 42,2 mètres carrés.



Un manse est à l'origine une tenure correspondant à une parcelle agricole suffisamment importante pour nourrir une famille. À l'époque mérovingienne, il est désigné comme une terre cultivée par un affranchi.

Terre amansée : surface divisée en unité fiscale.

L'ansange, mesure de superficie utilisée pour évaluer les terres arables et plus rarement les prés. Il est inférieur au bonnier et plus ou moins voisin de l'arpent.

Manse ingénuile : tenure supportant originellement les charges incombant à un tenancier de condition libre. Très fréquent. Exploité par n'importe quel dépendant, quel que soit son statut juridique. –

Manses serviles : tenure supportant originellement les charges incombant à un tenancier de condition servile, dont le caractère était souvent arbitraire. Exploité par n'importe quel dépendant, quel que soit son statut juridique. En général plus petit que le manse ingénuile.

Muid: À Paris, le muid de liquides était de 268,220 litres (8 pieds cubes). Il fut employé en France notamment pour les mesures de vin.

Population.

Les 63 manses ½ ingénuiles étaient partagés entre 83 ménages composés de la manière suivante : 1 homme libre sans femme ni enfant ; 57 colons avec colones ; 18 colons seuls ; 1 colon avec enfant ; 1 colone avec enfant ; 1 colon avec femme libre ; 4 hommes sans qualification avec colones.

Les 13 manses ½ serviles se partageaient en 18 ménages composés ainsi ; 3 colons avec colones ; 1 colon seul ; 1 femme libre seule ; 3 serfs avec serves, 3 serfs avec colones ; 2 hommes seuls non qualifiés, et 2 autres de même sans qualification, avec colones ; en tout 48 personnes, dont 30 chefs et 12 enfants ou autres parents.

La population générale des 77 manses tributaires montait 354 personnes, parmi lesquelles 175 chefs et 179 enfants, ou autres parents.

Mais je croirais volontiers que les enfants n'ont pas tous été mentionnés par les rédacteurs du Polyptique.

Contenance.

Manses ingénuiles : 459 bonniers et 35 ansanges de terre labourable ; 108 arpents de vigne et 151 arpents de prés.

Manses serviles : 46 bonniers et 7 ansanges de terre labourable, 21 arpents de vigne, 15 arpents de prés.

Contenance générale des 77 manses : 505 bonniers et 42 ansanges de terre labourable ; 129 arpents de vigne et 166 arpents de prés.

Redevances.

Manses ingénuiles : 6 livres 16 soles et 60 moutons pour les droits de guerre ; 4 sous et 95 muids de vin pour le droit de poisson, tous les 3 ans, 15 brebis avec les agneaux et à 1133 bardeaux ; 34 pédales d'échalas, 191 poulets, 955 œufs.

Manses serviles : 27 muids de vin pour le droit de poisson, 13 muids ½ de bouillon de poulets, 200 œufs.

Redevances générales annuelles :

7 livres d'argent 60 moutons 122 muids de vin 5 brebis avec leurs agneaux 1133 bardeaux	34 pédales d'échalas 13 muids½ de houblon 231 poulets 1155 œufs
---	--



Services.

Les manses ingénues labouraient, les uns 6 perches, les autres 2 seulement ; ils faisaient 2 corvées par semaine, plus des manœuvres charrois, et coupes d'arbres autant qu'on en commandait, enfin, tous les trois ans, la wichria (Charroi de bois ou à destination de marchés locaux).

Les manses serviles devaient chacun cultiver 4 arpents dans la vigne seigneuriale, labourer 6 perches, et faire les corvées qui étaient commandées. L'Abbé Lebeuf résume ainsi la situation « Selon l'abbé d'Irminon, le monastère de Saint-Germain-des-Prés avait, à Combs-la-Ville, le meix ou manse seigneuriale avec ses dépendances « cum casa et alüs castitüs ».

La manse seigneuriale consistait en 6 cultures et 168 bonniers de terre labourable. Le bonnier représentait 140 ares ou environ).

On y pouvait semer 850 muids de froment.

94 arpents de vigne donnaient 1200 muids de vin.

88 arpents de prés fournissaient 1000 voitures de foin.

Un bois de trois lieues de tour recevait 1000 porcs pour y être engraisés.

Enfin deux moulins rendaient un cens de 120 muids, annonse medias centum vigindi, dont 40 de froment et 80 de méteil.

(Le **méteil** est un mélange de céréales. Pour l'alimentation humaine il s'agit traditionnellement d'un mélange de blé et seigle. Pour l'alimentation des animaux, il est produit par la culture en association de plusieurs céréales telles que le blé, l'orge, l'avoine avec d'autres espèces comme le pois fourrager, la vesce.

Il y avait donc à Combs-la-Ville ; le manse seigneurial, les manses ingénues possédés par des colons, les manses serviles, les redevances de diverses natures, les services, etc.

M. Guérard estime que la population des manses tributaires s'élevait à 354 personnes.

En 815, le chiffre de la population pour Combs-la-Ville et Evry, s'élevait au total de 710 personnes, se subdivisant, comme il a été dit, en serfs, en colons, et en quelques individus libres, tous tenus à de lourdes charges et corvées au profit de l'abbé.

« Naguère, dit M. G. Leroy dans un article intitulé « L'ancienneté des villages briards », et inséré dans le Bulletin de la Société de la Société d'Histoire et de Géographie de Brie-Comte-Robert (Avril 1907), naguère, des auteurs appartenant à l'école de Dulaure et s'occupant du passé de nos communes, se tenaient pour satisfaits quand ils avaient fait remonter l'origine aux 12^{ème} et 13^{ème} siècles. Il leur semblait que c'était la sortie de la nuit des temps, suivant une expression qui leur était chère, et qu'on ne savait rien ou qu'on ne pouvait rien présumer avec vraisemblance, sinon avec certitude, sur les âges antérieurs des groupements ruraux

Un village leur apparaissait issu d'une génération spontanée, éclos tout à coup, il y avait sept ou huit cents ans.

Des critiques formés par l'étude des documents d'archives, ou par l'observation et la comparaison de monuments archéologiques, ont démontré facilement l'erreur d'une pareille opinion, et le peu de fondement des assertions qui en résultaient. Les sciences topographiques et philologiques ont également contribué à redresser une erreur aussi évidente.

On est d'accord aujourd'hui, pour faire remonter la génération des villages à une antiquité reculée, et non seulement aux titres relativement modernes, datant des 12^{ème} et 13^{ème} siècles, qui commencent à en faire mention.

La topographie nous révèle un ordre, une méthode suivie dans les emplacements de ces villages établis à proximité de sources, de cours d'eau, de forêts, pouvant faciliter, par la pêche et la chasse, l'existence des populations primitives, appelées de l'âge de pierre, dont les tribus s'y arrêtaient et s'y fixèrent pour la première fois.

Les groupements d'êtres humains, déterminés par ces facilités, sont l'origine d'un grand nombre de communes remontant aux âges antérieurs à l'histoire, évalués à des millions d'années. Où n'a-t-on pas trouvé dans les lieux habités, et, pour spécialiser, dans les territoires de la Brie, des instruments des temps préhistoriques, en pierre et en bronze, d'usage courant chez les populations contemporaines des derniers cataclysmes qui ont donné à notre terre les accidents naturels que nous lui voyons ?



Les groupements sont demeurés ce qu'ils étaient ab ovo, quelques fois déplacés et reportés dans le voisinage, par des circonstances spéciales, ordinairement basées sur l'espoir d'une vie plus facile pour la communauté.

Les villages de l'intérieur des terres vinrent plus tard, après le développement de l'art agricole, issu d'une civilisation qui déjà laissait loin en arrière les pratiques rudimentaires de l'être chasseur et pêcheur des temps de l'âge de pierre. Un nombre considérable d'années s'était écoulé entre les deux périodes.

.....Où l'ancêtre sagement inspiré, s'était établi, le descendant continua de vivre. Et, de la sorte, malgré la fragilité des documents qui peuvent le certifier, on établit avec vraisemblance l'ancienneté reculée de la plupart des communes rurales.

On peut donc admettre, sans vouloir remonter jusqu'au déluge, que nos communes existaient presque toutes dans la Gaule indépendante, très peuplée au dire de César lui-même.

Pendant quatre siècles environ, sous l'administration des empereurs de Rome, et jusqu'à l'invasion des premières hordes d'Outre-Rhin, ces mêmes campagnes, particulièrement sous l'ère des Antonins et des Constantins, connurent une prospérité qu'attestent dans la Brie les substructions des villas rurales qu'on y trouve, avec des débris et des monnaies, qui en disent l'âge, dans des lieux où nul souvenir n'en subsistait.

On en a rencontré un peu partout, autour de Combs-la-Ville, localité historiquement connue dès les temps mérovingiens, à Réau, à Limoges-Fourches, à Saint-Germain-Laxis, à Beauvoir. Et dans combien d'autres, où les découvertes n'ont pas été signalées ?

La trace des Gallo-romains est manifeste à Combs-la-Ville par la trouvaille qu'en fit à Vaux-la-Reine, dépendance de son territoire, il y a une cinquantaine d'années, des médailles à l'effigie d'empereurs de la race d'Auguste. Les conquérants de la Gaule ont passé par là, et la population autochtone qui s'y rencontrait, depuis quel nombre de siècles ? fit usage de leur monnaie.

Les successeurs de Clovis frappaient monnaie dans les Villæ délaissées par les Gallo-romains, et dont ils faisaient des résidences estivales.

Les officiers, préposés à cette charge inscrivaient leurs noms sur les espèces de leur fabrication, usurpant ainsi une prérogative royale.

Les trions, tiers de sous d'or, frappés à Lieusaint, près de Combs-la-Ville, sont connus, fréquents et recherchés. A Lieusaint, comme à Combs-la-Ville, comme dans les paroisses de la province briarde, il y avait un manse dominical, une villa royale où par intervalles, fonctionnait un monétaire.

Il y avait aussi les manses ingénueles et serviles, qui avaient survécu à l'expulsion des propriétaires gallo-romains, et rappelaient l'état social d'autrefois que les invasions n'avaient pas entièrement transformé.

On admet généralement que l'Abbaye de Saint-Germain de Paris, nommé plus tard de Saint-Germain-des-Prés, reçut en don du roi Dagobert 1^{er} par son testament, voisin de sa mort, arrivée en 638, le fisc de Cumbs, situé dans le Parisis aux portes de Lutèce, dans un territoire fertile, cultivé, boisé, peuplé d'hommes libres, de colons, de lides et de serfs.

L'existence du domaine qui est aujourd'hui la commune de Combs-la-Ville, se trouve ainsi mentionnée pour la première fois par un acte de libéralité. Il ne lui assure pas seulement la certitude de cette existence treize fois séculaire, il confirme, par un raisonnement naturel et simple que son antiquité est beaucoup plus reculée ! Au temps des Mérovingiens, en cette époque de troubles, qui ne créa aucune institution, qui ne laissa aucun monument, si Combs-la-Ville avait l'importance qu'allait révéler le livre de l'Abbé d'Irminon, n'était-ce pas le résultat d'une longue durée de siècles ?

Cumbs et son état prospère sous Dagobert 1^{er} ne pouvaient être un fait récent. C'étaient, peut-on dire, la somme d'efforts et de travaux accumulés par une suite de générations, pendant des âges impossibles à supputer et il en était de même pour les autres groupuscules de populations dans les campagnes.

Le Polyptique rédigé par les soins d'Irminon, abbé de Saint-Germain-des-Prés, sous le règne de Charlemagne, abonde en détails sur les fisco ou domaines de l'abbaye en divers lieux de la France, notamment sur le domaine de Cumbs qu'elle devait à la libéralité de Dagobert 1^{er}.

Avec le Polyptique de Saint-Germain-des-Prés, publié et savamment commenté par M.M. Guérard et Longnon, nous voyons l'état social de Combs-la-Ville au sortir de la dynastie mérovingienne, état applicable, pensons-nous, à la plupart des paroisses du Saltus briogensis ».



IX^{ème} siècle.

Sous le règne de Charles le Chauve, vers 845, les Normands ou Northmen, hommes du Nord, remontant la Seine sur leurs frêles barques s'avancent vers Paris. Les moines effrayés essayèrent de mettre en sûreté leurs richesses et leurs reliques.

Les religieux de Saint-Germain-des-Prés ne crurent mieux faire que de prendre dans son tombeau le corps de saint Germain, évêque de Paris, et de le transporter à Combs, qui leur appartenait, et dont l'éloignement du grand fleuve faisait un endroit sûr.

Lorsque les Normands se furent éloignés de Paris, les moines s'empressèrent de rapporter de Combs, pour le replacer dans sa tombe, le corps du saint.

En 855, une partie de la France dut de nouveau envahie et pillée par les Normands.

Charles le Chauve avait réuni une partie du pays, entre la Seine et la Loire, sous le commandement de Robert le Fort, ancêtre des Capétiens, afin d'opposer une résistance plus efficace aux Normands et aux Bretons, un grand nombre de ceux-ci ayant pris l'habitude de se joindre aux pirates. Robert vainquit deux fois les Bretons et battit un corps de Normands tout chargé encore de leur butin de la Brie et de la ville de Meaux.

Si nous en croyons Irminon, qui vit de ses yeux toutes les calamités causées par les Normands, les religieux de Saint-Germain-des-Prés, par mesure de précaution, et pour mettre en sûreté le corps de leur saint patron, le transportèrent une seconde fois à Combs-la-Ville.

D'autre part, il est dit dans le diplôme de Philippe 1^{er} de l'an 1061, que des moines se réfugièrent à Combs-la-Ville avec le corps de saint Germain, non une fois, mais deux ou trois fois, Monachi, cum corpore almi Germani, non semel, sed bis, et ter confugerunt.

Les ossements de saint Germain furent probablement déposés dans l'église de Combs et leur présence dans cette localité y amena, sans aucun doute, un grand nombre de pèlerins. Cependant cette église demeura sous le vocable de Saint-Vincent et celle d'Évry fut consacrée à Saint-Germain.

Aimoin, dans un ouvrage intitulé « De Miraculis sancti Germani » rapporte qu'un aveugle vint d'un village voisin, nommé Ruoilum dans le but de réclamer l'intercession du saint en sa faveur.

Il assure que l'église du lieu d'où venait cet aveugle était dédiée à Saint-Germain, évêque de Paris.

Aimon raconte en outre, qu'un paysan d'une paroisse limitrophe arriva un jour à Combs pour se plaindre auprès du saint de ce que tous les habitants de son village étaient atteints de langueur.

On leur porte immédiatement des eulogies et autres choses à manger qui avaient été bénites. Aussitôt qu'ils en avaient goûté, les habitants du village furent guéris de leur langueur.

Jean Mabillon, bénédictin érudit, qui rapporte ces faits, déclare dans une petite note sur le village dont il est parlé sous le nom de Ruoilum, est Évry (Il s'agit en fait de Réau).

Il aurait pu également conjecturer au lieu d'Évry, dont le nom n'a aucun rapport avec Ruoilum, qu'il s'agissait de Saint-Germain du Vieux Corbeil, dont l'église existait dès ce temps là, puisque c'est par cette paroisse que Corbeil commence, et que si on lit Ruoilum dans quelques manuscrits, c'est que les deux premières lettres du mot Cornoilum ont disparu, car Corbeil a été nommé indifféremment Corbeilum ou Cornoilum.

Abbé Lebeuf

Les religieux de Saint-Germain demeurèrent longtemps à Combs-la-Ville pour y garder les saintes reliques, mais cette abbaye ne parvint pas pour cela à posséder l'autel ou l'église.

XI^{ème} siècle.

Il paraîtrait, d'après une chartre de 1042 qu'Imbert, évêque de Paris, donna au monastère cet autel, dédié sous l'invocation de saint Vincent.

On ignore si l'abbaye en eut longtemps la jouissance.

Etienne, un autre évêque de Paris, sous le règne de Louis le Gros, aurait donné cet autel à Gilduin, premier abbé de Saint-Victor.



Note : **Abbaye de Saint-Victor**, à Paris. Ancienne et célèbre abbaye, dont l'emplacement est représenté aujourd'hui en majeure partie par le quadrilatère qu'occupe l'université de Jussieu, entre la Seine, les rues des Fossés-Saint-Bernard, de Jussieu et Cuvier. Elle avait été fondée par Louis VI, en 1113. L'abbaye fut détruite en 1811.

En conséquence, il est marqué au pouillé de Paris du 13^{ème} siècle comme étant de donation sancti Victoris avec le simple nom Cons, sans assition de Villa.

Tous les pouillés subséquents s'accordent à dire que la dénomination de Cumbis Villa, ou en français Combs-la-Ville, appartient à l'Abbé de Saint-Victor.

Il existe une charte du roi Henri 1^{er} datée de l'année 1058, la 28^{ème} année du règne de ce roi, pendant lequel règne la famine et les guerres civiles désolèrent la France.

Par cette charte, Henri 1^{er}, à la prière d'Adralde, abbé de Saint-Germain-des-Prés, confirme à ce monastère les églises de Villeneuve, Combs et Antony, qui lui ont été données par Imbert, évêque de Paris, laquelle donation avait été approuvée dans une assemblée synodale. (Tardif p.170 n°273. Petit diplôme non relié donné à Paris l'an 28^{ème} du règne de Henri 1^{er}.)

Pour se mettre au fait de la seigneurie temporelle de Combs-la-Ville, il suffit de jeter la vue sur un diplôme du roi Philippe 1^{er} de l'an 1061, qui nous apprend quelles furent les différentes mains par lesquelles elle passa depuis la donation faite par Dagobert à l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés.

L'Abbé Lebeuf résume ainsi ce diplôme :

« Ancienne propriété de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, dès l'époque mérovingienne, Combs-la-Ville lui avait été enlevée par le duc des Francs, Hugues le Grand, père de Hugues Capet, mort en 956, dont la puissance, sous les derniers rois carolingiens, facilita l'avènement de son fils. Hugues le Grand donna Combs-la-Ville en bénéfice à Hilduin, comte de Montdidier.

A la mort du bénéficiaire, cette propriété rentra dans le domaine robertinien., Eamoque dedit in beneficis cidam Hilduino nomine Comiti de Monte, qui vocatur Desidorums, qui cum diuturno tempore vivens vita deessisset, iterum Hugo dux in proprios usus illam sibi vindicavit.

Hugues le Grand, à sa mort, transmet cette propriété à son fils, Hugues Capet, qui la garda toute sa vie, et la légua lui-même à son successeur Robert II, le Pieux. Celui-ci continua d'en jouir pendant quelques temps ; mais comme en mariant sa sœur Hedwige à Rainier, comte de Mons, il lui avait assigné pour dot des terres de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, situées sur la Meuse, il rendit Combs-la-Ville à cette abbaye, ou le la donna par forme d'échange.

A la mort de Robert II, le comte Eudes et quelques seigneurs troublèrent le royaume par diverses guerres contre le roi, Henri 1^{er}, son fils. Cette guerre civile faillit empêcher l'avènement du nouveau roi. Henri 1^{er} se vit même disputer la couronne par son frère cadet Robert, qu'il vainquit grâce au secours de Robert le Diable, duc de Normandie. Sous le règne d'Henri 1^{er}, la famine et les guerres civiles désolèrent la France.

Un seigneur nommé Manassès, neveu d'Hilduin, comte de Montdidier, trouvant dans les embarras de la royauté une occasion favorable de rentrer dans la terre de Combs-la-Ville, qu'avait tenue son oncle, alla trouver le seigneur roi Henri 1^{er}, et sollicita de lui, avec des instances réitérées, la restitution de ce bénéfice. « Adüt dominum regem Henricum, inquietans eum soepins pro ejusdem villa repetitione. Qui veritus ne ab jus fidelitate una cum alüs discederet, coactus en reddidit prædictam Cumbis ».

Le roi craignant que Manassès ne s'écartât de la fidélité comme avaient fait les autres, lui donna le domaine qu'il demandait.

Trois ans après, à la mort du comte Manassès, Henri 1^{er} reprit son bénéfice, et restitua de nouveau à l'abbaye « Sed cum idem Manasses post triennium fere vita decefsisset, iterum rex Hanricus comdem loco sanctorum restituit ».

Mais lorsque ce roi vint à mourir, les grands admis à partager la tutelle pendant la minorité de Philippe 1^{er}, en profitèrent pour faire valoir des revendications plus ou moins fondées.

Parmi eux se trouvait le nouveau Comtes Eudes, fils de Manassès. Celui-ci exigeait le village de Combs, soutenant qu'il lui était dû par droit héréditaire, puisque Hilduin, l'oncle de son père, l'avait eu en sa possession. « Inter quo, Odo comes filius prefati Monassetis, Villam Cumbis exigebat, dicens cam sibi deberi heriditatis jure, Hilduimes, scilicet temeraris anu sient jam diximus, ipasm villem usurpaveret ».



Il faut remarquer cette dernière partie de la phrase, qui exprime la pensée du roi et non celle du feudataire.

Philippe 1^{er} la lui accorda, ne voulant pas s'aliéner les hommes qui dirigeaient son palais, et étaient en quelque sorte attachés à la personne royale. Mais il stipule que si, à la mort du comte Eudes, une occasion se présentait de reprendre cette localité, « elle reviendrait au domaine des saints ». « Ea tamon conditione interposita ut, dum prædictus Odo comes vita de cesserit, vel si interim quàlibet justa occasione ipsam villam Cumbis amisetit, ad dominium sanctorum redeat, unde ad præsens aufertur ».

Cette occasion ne se rencontra pas. L'abbaye ne rentra jamais en possession de Combs-la-Ville.

Voilà par quelles vicissitudes passaient les bénéfices royaux. Le diplôme de Philippe 1^{er} prouve qu'en 1061, la royauté ne renonçait pas à ses revendications sur les petits fiefs placés dans la région parisienne à sa domination directe.

Mais le dénouement de cet épisode montre aussi qu'au déclin du 11^{ème} siècle le principe de l'inamovibilité l'emportait définitivement. La persévérance des seigneurs finissait par avoir gain de cause sur les efforts réitérés du souverain.

1031-1060.

Sous Henri 1^{er} le caractère viager des petits fiefs persiste encore puisque nous voyons par les diplômes royaux, que ce souverain reprend à des chevaliers les bénéfices qu'il leur a concédés pour en faire don à des établissements religieux.

« Mais, dit M. Achille Luchaire, dans son Histoire des institutions monarchiques de la France sous les premiers Capétiens, l'histoire ne trouve plus à enregistrer de faits de cette nature, quand arrive le dernier tiers du 11^{ème} siècle. La transmission héréditaire des grands fiefs s'effectue partout autour de Philippe 1^{er}, souvent même dans des conditions qui eussent déterminé certainement l'intervention des premiers Capétiens; mais, soit impuissance, soit respect de la coutume établie et triomphante, la royauté s'abstient d'agir. Quelques formules employées par les chroniqueurs pour marquer le rôle plus ou moins effacé du souverain dans les institutions féodales sont les seules traces qu'on puisse recueillir de l'ancienne prérogative monarchique. Il paraît certain néanmoins que les fiefs de minime importance conservèrent beaucoup plus longtemps qu'on ne serait tenté de le croire leur caractère de concession faite à titre de viager. L'histoire de la petite localité de Combs-la-Ville est, à ce point de vue un des documents les plus instructifs que nous ait laissés le 11^{ème} siècle. Elle nous fait connaître, dans le détail, un des multiples épisodes de la lutte engagée depuis longtemps au sujet de l'hérédité féodale entre la royauté et ses barons ».

Ce qui se passait dans ce coin de la Brie devait se reproduire sans doute ailleurs, sur bien d'autres points de la France capétienne.

De quel jour serait éclairé le développement si mal connu du mouvement féodal dans ses rapports avec le pouvoir monarchique, si le Moyen-Âge nous eut conservé un grand nombre de chartes royales comme où Philippe 1^{er} a retracé lui-même l'histoire d'un simple village de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés.

L'abbé Lebeuf

La charte de Philippe 1^{er} est rapportée in extenso dans l'histoire de dom Boullart. Philippe n'avait pas voulu faire d'injustice à Saint-Germain-des-Prés : il lui avait donné à la place de Combs la terre dite Banniolœ, près de Paris, pour la partie possédée par le roi Henri, c'est-à-dire celle appelé depuis du nom de Châtillon.

Il y a lieu de croire, avons-nous dit, que la terre de Combs ne retourna plus à l'abbaye de Saint-Germain, puisque cette abbaye conserva celle que le roi Philippe lui avait donnée en compensation, c'est-à-dire celle de Châtillon, et que depuis ce temps-là, il ne se trouve aucune preuve que ce monastère fût rentré en possession. Aussi voyons-nous que le roi qui s'était dessaisi de Châtillon en sa faveur, reprit Combs après la mort d'Eudes, petit neveu du comte de Montdidier.

Une marque certaine que la terre de Combs était retournée au roi est que les rois en accordèrent par la suite, quelques parties à leurs grands officiers.



Un chambrier, nommé Jean, en avait une portion au 12^{ème} siècle, et le fief de Reugny en particulier, lequel fief était situé du côté de Moissy.

Nous verrons, l'an 1216, le roi Philippe-Auguste donner ces biens en échange à Pierre de Nemours, évêque de Paris.

Nous arrivons à un fait qui eut beaucoup de retentissement dans la contrée, et nous croyons devoir en parler, bien qu'il n'intéresse pas directement Combs-la-Ville.

En l'an 1112, à Moissy-l'Évêque, paroisse limitrophe de Combs-la-Ville, fut conclu un traité de paix entre Louis VI le Gros (1108-1137), roi de France, et Hugues, seigneur du Puiset.

L'entrevue eue lieu dans le manoir de Galon, évêque de Paris, seigneur du lieu.

A cette occasion, un grand nombre d'archevêques et d'évêques s'étaient rendus à Moissy. C'étaient Daimbert, archevêque de Sens ; Raoul, archevêque de Reims ; Yves, évêque de Chartres ; Galon, évêque de Paris ; Milon, évêque de Troyes ; Jean, évêque d'Orléans ; Humbaud, évêque d'Auxerre ; Monassé, évêque de Meaux ; Hugues, évêque de Nevers, Adam, abbé de Saint-Denis.

Le roi vint de Melun, sa résidence favorite. Il était accompagné de Suger, son premier ministre, d'officiers de la couronne, de chevaliers de la contrée, etc.

Quand au fameux Hugues de Puiset, on le vit arriver de Corbeil, suivi d'une escorte d'hommes d'armes, qu'il avait réquisitionnée en cette localité, soumise à sa domination.

Le roi et le seigneur jurèrent sur le Évangiles d'observer le traité de paix qu'ils venaient de conclure entre eux.

Cette entrevue était bien faite pour exciter la curiosité publique. Aussi vit-on ce jour-là toute la population des villages environnants accourir à Moissy-l'Évêque. Pour jouir du spectacle et participer, si possible, aux largesses des grands.

En 1146 Pierre, évêque de Senlis, fit confirmer par son métropolitain, Samson, archevêque de Reims, diverses libéralités faites au couvent d'Yères. La même année, le couvent d'Yères recevait de Guy de Garlande la dîme de vin que celui-ci percevait à Combs-la-Ville, et il faisait approuver ce don par le roi Louis VII (1137-1180). Ce droit seigneurial sur les vignes, ou sur le vin de Combs-la-Ville est mentionné dans la bulle du Pape Eugène III.

Il est spécifié dans cette bulle que parmi les revenus du couvent d'Yères, il lui regis, filu Ludovici, apud villam que Cons vocatur, quicquid, pro sinatico reditur.

Il ne faut point entendre par ce terme la dîme du vin, elle était revenue à Étienne de Senlis, évêque de Paris, qui l'avait cédée à ce couvent dès l'an 1138, Decimam vini de Cons, comme on lit dans la même bulle et dans des lettres de l'évêque Thibault de l'an 1142.

En 1146, Barthélemy, doyen, et le Chapitre de Notre-Dame de Paris, confirment les donations faites à l'abbaye de Saint-Victor par les évêques Galon et Étienne et par le Chapitre de Notre-Dame.

Item rogalu Baldimini, clerici de Corboïle, qui in ecclesia Beati Victoris canonici extiti, ecclesiam de villa que Cons appellatum, et terram et decimam ad prsbyteratum ejudem ecclesia pertinentem, sextam quoroque partem magnœ decimacœ et sextam minutie. Statuit etiam idem episcopus ut de presbyteratu ejusdem ecclesie canonici sancti Victoris per singulos annos solidos habeat.

Acte du doyen Barthélémy, publié par Tardif, cartons des rois,
Page 260, numéro 290.

En 1158, l'abbaye d'Yères reçoit d'Étienne d'Athis et sa femme ...d'Adam de Soisy, deux parts de la dîme de Combs-la-Ville. L'abbé de Saint-Victor lui donne ce qu'il avait acheté des moines de Barbeau dans la forêt de Sénart.

Si l'on s'en rapporte aux documents connus, la terre de Combs-la-Ville serait restée dans le domaine royal jusque sous le règne de Philippe-Auguste.

En 1216, ce roi céda à Pierre de Nemours, évêque de Paris, seigneur de Combs-la-Ville, tout ce que Gaultier et autres héritiers de défunt Jean, camérier, tenaient du roi à Combs-la-Ville et à Ravigny (Arvigny), tant en fiefs que seigneuries.

L'évêque, de son côté, céda au roi le fief de Monceau, Saint-Gervais.



L'évêque se trouva ainsi substitué dans les biens et droits qu'avaient possédés autrefois les religieux de Saint-Germain-des-Prés, sauf dans les parties que les rois avaient démembrées et données à titre de fiefs à différentes personnes, démembrements qui constituèrent les fiefs assez nombreux qu'on trouvait sur la paroisse de Combs-la-Ville.

D'après la chartre de 1216, les possesseurs des terres cédées par le roi devaient, à l'avenir, les tenir de l'évêque librement et ligement, comme les autres tenanciers du prélat, et lui payer tous les ans cinquante sols pour un cierge, comme on avait coutume de faire pour le fief de Monceau Saint-Gervais.

G. Leroy

L'évêque établit alors à Combs-la-Ville un prévôt chargé d'administrer son domaine et de rendre la justice en son nom.

Le bailli de l'évêque venait y tenir ses assises, au moins une fois l'an. Il connaissait des sentences du prévôt et surveillait sa gestion.

Les affranchissements des habitants commencèrent à être faits par les évêques, et cela peu à peu, pour le prix de cens sols par tête.

L'asservissement des habitants au propriétaire terrien se maintint à peu près intact jusqu'au commencement du 13^{ème} siècle ; mais à partir de cette époque, les populations des campagnes deviennent en possession de quelques parcelles du sol, par suite de concessions sous réserve de cens et de rentes.

G. Leroy

Le cartulaire de Notre-Dame de Paris fournit quantité de documents sur l'administration épiscopale de Combs-la-Ville, sur les acquisitions ou les cessions faites par les évêques soit en vue de d'agrandir leur domaine, soit pour favoriser les serfs qui l'habitaient.

La position de ces derniers, en effet, ne s'était guère améliorée depuis l'époque où vivait l'abbé Irminon.

La plupart étaient encore attachés à la glèbe, hommes de corps du seigneur, privés de toute liberté, même de celle de contracter mariage entre un autre dans une autre seigneurie, à moins du consentement spécial accordé à titre onéreux.

Comme nous le verrons plus loin, quelques-uns des possesseurs de fiefs à Combs-la-Ville, étaient obligés de porter le prélat à son entrée solennelle, le jour de son installation.

On lit dans l'ancien nécrologue de l'abbaye de Saint-Victor que Pierre de Nemours, évêque de Paris, qui mourut en 1219, avait donné à cette maison les noales de la paroisse de Combs, Le curé en est dit gris décimateur.

Les acquisitions faites par les évêques continuèrent jusqu'au commencement du 14^{ème} siècle.

Nous citerons les principales :

Le 30 Juin 1225, Guillaume d'Yères, chevalier, fait hommage à l'évêque de Paris du fief de Cons, qu'il tenait de lui, dans lequel sont trois arrière- fiefs.

Ce Guillaume et Aalis, sa sœur, se qualifiaient seigneurs de Combs-la-Ville. Ils devaient porter l'évêque lors de sa réception.

Cartulaire Notre-Dame Tome I P.165.

Guillaume, évêque de Paris concède, en Avril 1228, pour cens annuel, à ses hôtes du fief « Cunens, dont les menses relevaient de lui-même, un pré situé près de la ville. Cartulaire Notre Dame Tome III P. 234 Il s'agit probablement de Vaux. Petit cartulaire de l'évêché.

En 1228, il y a une petite seigneurie dans le lieu nommé Le Chêne, qui est tout proche de Combs-la-Ville. En effet, dans un titre de l'abbaye d'Yères de l'an 1228, il est fait mention d'une dame Heremburge, qualifiée nobilis mulier de querieu.

En 1234, il est question du fief d'Esguernueil, où l'on avait établi une chapelle dans laquelle on célébrait la messe au temps des moissons.

En mars 1235, un chevalier voisin de Villecresnes et d'Yères, Simon, d'Autheuil, et Agnès, sa femme, reconnaissent avoir tenu au doyen et au Chapitre de Paris, toute la dîme de vin et de blé qu'ils avaient dans la paroisse de Combs-la-Ville, et spécialement au territoire d'Esguernueil, de Esguernolin, et aux environs pour cent un livres parisis.

La dîme de blé valait chaque année, deux muids de blé, à la mesure de Combs-la-Ville.



Cette dîme relevait de Jean de Villemeneux, clerc, de Simon, son neveu, premier seigneur ; de Pierre d'Égrenay, deuxième seigneur ; de Thomas de Vignolles, troisième seigneur.

Cartulaire de Notre-Dame Tome V p.423.

D'autre part, les évêques de Paris cédèrent, dès le treizième, à des chevaliers une partie de ce qu'ils avaient à Combs-la-Ville, s'en réservant foi et hommage. Leur petit cartulaire écrit dans ce temps-là, marque plusieurs cessions

Nous trouvons dans le Pastoral A, p.851, pour l'année 1234, une attestation donnée par Million, prêtre de Combs-la-Ville, de la ratification que la femme du sieur Pierre de Ergenolio ou Equernoliv, fait du contrat de vente passé par ledit Pierre au Chapitre de Paris, de la part qu'il avait à la dîme de Combs-la-Ville.

Mai 1247. Bail de quatre arpents de terre, lieu dit la Mardelle, pour deux septiers de grains et seize deniers parisis par chacun an.

En 1255, Guillaume d'Yères, chevalier, vient trouver Renaud de Corbeil, évêque de Paris, en son château de Moissy, et là il lui rend hommage pour le fief de Combs-la-Ville qu'il tient de lui et pour les arrière-fiefs qui en dépendent.

Le deux mai de la même année, le dimanche avant l'Ascension, Aliz du Plessis, sœur de Jean de Nantueil, chevalier, se rend à Saint-Cloud, pour faire hommage au même prélat du fief de Combs et ses appartenances.

Guillaume de Machou, fils d'Odon, autrefois châtelain de Louvre, rend pareillement hommage au même évêque Renaud, pour un fief situé à Combs dans lequel était compris un bois.

Comme nous l'avons dit plus haut, le fief de Combs-la-Ville était mouvant de trois seigneuries : de Jean de Villaminorisi, en premier ; de Pierre d'Esguernueil, chevalier, en second ; de Thomas de Vigneu, chevalier, en troisième.

Le Grand Pastoral de Paris qui donne ces détails, fait voir en combien de mains laïques un simple fief avait déjà passé. Il nous laisse à penser en même temps qu'on en connaîtrait bien d'autres, pour le reste de la paroisse de Combs-la-Ville si, par la suite des temps, beaucoup de titres n'avaient pas été perdus.

On lit aussi dans le dit Pastoral, pour ce qui concerne l'église Notre-Dame de Paris, que c'est sur des héritages situés sur le territoire de Combs-la-Ville, qu'a été dotée la chapelle de Saint-Sébastien.

Mais ces sortes de fondations ne sont pour la plus part, que du quatorzième siècle.

Si certains évêques donnent en fief à des chevaliers quelques portions de Combs, d'autres continuent de l'agrandir par des acquisitions.

Au mois de mars 1263, Jean de Coubert, armiger, et Agnès sa femme, vendent à l'évêque Renaud de Corbeil, 15 sols et 3 deniers de taille et 50 sols de cens annuel à Cons.

Le 8 Octobre 1268, Étienne Tempier, successeur de Renaud, fait à Paris la première des ses entrées épiscopales. Guillaume d'Yères, comme possesseur du fief de Combs-la-Ville, est l'un des quatre chevaliers qui le portent.

Le même jour, il lui rend hommage du fief de Combs, ainsi qu'il l'avait fait à son prédécesseur, treize ans auparavant. L'acte porte que sa belle-sœur, Sororia, doit au même évêque l'hommage pour le fief de Revigny (Revigneis).

Simon de Nesle, exécuteur testamentaire de noble dame Helluide vend, le 12 Mars 1270, à l'évêque Étienne, cinquante-quatre arpents de bois, au territoire de Gormeyo, entre Combs-la-Ville et Moissy pour le prix de 155 livres parisis.

Cartulaire Notre-Dame Tome III p.164

Le 30 mars 1271, dame Aalips veuve Gazon armiger, de Combs-la-Ville, fait hommage lige à Étienne, évêque de Paris, de tout ce qu'elle possède à Combs-la-Ville.

En 1672, dame Nicole, dame de Crosne, donne à l'abbaye d'Yères quatre muids et trois septiers sur la grande dîme de Combs-la-Ville. Cette personne venait d'en hériter par la mort de dame Aveline, sa sœur.

Hélisende, fille de la donatrice était religieuse à l'abbaye, et devait, pendant sa vie recevoir sur cette dîme, par les mains de l'abbesse, deux muids de blé!

1273. Amortissement par Messire Thomas d'Égrenay, curé d'Évry, de plusieurs ... à Combs-la-Ville, lieu dit La voie de Vaux, au profit des religieuses de Jarcy.



Idem par Jean d'Esguerniel, écuyer, pour les biens que Gérard de Lardy a vendus aux religieuses de Jarcy, à Combs-la-Ville.

Ferry, chevalier, vend à l'abbaye de Jarcy ses propriétés d'Égrenay, Grisy et Combs-la-Ville, possédées autrefois par Jean Borez, curé d'Évry.

Archives de Seine-et-Oise A.820.

Le 14 octobre 1276, Marjon de Fons, écuyer, fait hommage à l'évêque Étienne de tout ce qu'il possède à Combs-la-Ville, à cause de Guillemette, sa femme, fille de Guillaume d'Yères, chevalier.
Cartulaire de Notre-Dame Tome I p.208

En 1277, le 24 Avril, noble dame Marguerite de Plessis, veuve de l'agrément de Blanche, sa fille, vend à l'évêque de Paris, la moitié d'un bois entre Combs-la-Ville et Moissy contenant 108 arpents dont l'autre moitié, appartenant à l'évêque pour la somme de 375 livres parisis.
Cartulaire de Notre-Dame Tome III P.168.

Le 18 avril 1288, Jean de Garlande, écuyer seigneur de Tournan, vend à l'évêque Raoult pour 400 livres parisis tout ce qu'il possède à Combs-la-Ville et autres lieux en rentes, fiefs, et cinq arrière-fiefs qui par ce moyen, deviennent fiefs de l'évêché

Il cède un cens, un droit de taille, des redevances d'avoine, roagium, albanagium.

La seigneurie cédée au Chapitre par échange constituait en 34 livres de cens, 200 arpents de bois en la forêt de Sénart, dont 100 arpents appelés Le Bois l'Évêque, et le surplus en plusieurs pièces dites Le Bois de la Récompense, données par le roi à l'Évêché pour les bois du parc de Boulogne avec droit de rivière, aubaine, voirie, confiscation, haute justice.

Les cinq arrière-fiefs devenus fiefs d'Évêché de Paris en 1288, sont :

1° Le fief tenu par Jean de Garnel, chevalier, (13 livres parisis de menus cens à Combs-la-Ville, et 200 arpents de bois à Sénart).

2° Le fief tenu par Pierre Fagon, écuyer, (13 livres parisis de menus cens à Combs-la-Ville et 25 arpents de bois).

3° Celui de Pierre d'Évry, écuyer (four à tuiles et sept arpents de terre, évalués 12 livres parisis par an).

4° Celui de Pierre de Guineville (4 livres parisis, 4 sols de cens sur le moulin d'Orabien et la rivière d'Yères et sur des prés, 40 arpents de bois).

5° Celui de Madame de Brétigny consistant en la troisième part des grosses dîmes de Combs-la-Ville, estimé 3 livres parisis).

En 1283, l'évêque Ramulphe se crée une rente sur les 50 sols de rente sis à Combs-la-Ville que la Confrérie des Clercs et la Cour ecclésiastique de Paris avaient achetés de Gilbert de Nesle, Chevalier, et de Jeanne sa femme.

Philippe le Bel, par des lettres datées de février 1310, permet à Jean Andry, son valet, de disposer, pour la fondation d'une chapelle, une rente de 40 livres tournois sur le Trésor, que le roi avait donnée à Roger, son écuyer, beau-frère dudit Andry.

Archives d'après Valledon.

En 1319, Pierre de Courthenay, seigneur d'Yères, est également seigneur de Combs-la-Ville et de Revigny. Il avait épousé Jeanne, fille de Jean de Courpalay. Jeanne mourut en 1319 et fut inhumée à l'abbaye de l'Yères.

Au 14^{ème} siècle, Robert de Senlis, hôtelier, bourgeois de Paris, possède un fief au lieu dit de Cons-la-Ville. De Gerville, seigneur du lieu, le fait saisir.

La famille Le Coq possède des domaines en Brie. Oudart Le Coq 1^{er}, conseiller laïc au Parlement de Paris, en 1344, seigneur d'Égrenay, Coupvray, La Houssaye, et Combs-la-Ville ; donne en 1350 aux Chartreux de Paris un domaine important en Brie.

Cette famille compte parmi ses membres : Jean Le Coq II, filleul du roi Jean, qui fut en 1366, conseiller au Parlement de Paris, et Robert Le Coq, évêque et duc de Laon, pair de France.

Leurs armes étaient d'azur à trois coqs d'or crêtés, membrés de gueules.



Guillaume de Chanac, évêque de Paris, patriarche d'Alexandrie, donne cent livres de rente annuelles pour oeuvres près en l'église de Paris, à prendre dans le lieu et manse de Combs-la-Ville.

Fiefs existant à Combs-la-Ville en 1348, et dépendant de la seigneurie de l'évêché de Paris :

1° Les Tournelles, 100 arpents de terre (partie du fief de Mesclan, annexée à l'évêché, les Tournelles sont possédées par Jeanne Doumard, veuve de Guillaume le Vicomte ;

2° Les Bergeries à Vaux-la-Comtesse, appartenant à Pierre Malaise ;

3° Le Grand Hôtel, ou la Grande Maison, fief appartenant à Michel Lucas et à sa femme ;

4° Ancelle de Taillefontaine tient à foi et hommage pour un tiers, le fief de Grandes Dîmes de Combs-la-Ville. La 2^{ème} partie appartenant au curé en 1375, la 3^{ème} partagée par moitié entre Jean Sauriste, et Demoiselle Marie Lepastre, femme de Bastien de Mazières en 1402 ;

5° Le fief de Tartereau, qui a été tenu par François Tartereau, appartenant à Gilles de Gallas, à cause du fils de sa femme, veuve de Thomas Pidsé.

6° Le fief de la Grange Chastillon, grange, terres, vignes, etc. à Jean Rabiau, à cause de sa femme.

7° Le fief des Carneaux, et le fief de la Salle qui dépendaient de la seigneurie du Chapitre de Notre-Dame de Paris.

Jean Le Coq II, filleul du roi Jean, conseiller au Parlement de Paris, est, en 1366, seigneur d'Égrenay, de Coupvray, de La Houssaye, de Combs-la-Ville, de Vaux-la-Reine, etc.

Il devient avocat général au Parlement en 1372. Sa femme est Jacqueline Maillard, de Coupvray.

Ses descendants apparaîtront dans les mêmes terres jusque vers 1560.

En 1375, la deuxième partie du fief dit de la Grande Dîme de Combs-la-Ville appartient au curé.

Jean de Courtenay, quatrième du nom, est seigneur d'Yères, de Combs-la-Ville, Revigny et Courpalay. Liébert P.28 1376.

En 1402, la troisième partie du fief de la Grande Dîme de Combs-la-Ville est partagée par moitié entre Jean Sauriste et demoiselle Marie Lepastre, femme de Bastien de Mazières.

Gérard Le Coq, conseiller du Châtelet, fut seigneur de Combs-la-Ville, vers l'an 1440.

1447. Lettre de rémission délivrée à Bourges. Il s'agit d'un homme de Combs-la-Ville qui avait frappé d'un coup de couteau un individu de La Chapelle. Il prit ensuite la fuite, et plus tard, demanda sa grâce au Roi.

Le 25 Juin 1473, Jérôme Gillas, probablement Gilles de Gallas, dont il est parlé plus haut, écuyer, bourgeois de Paris, fait hommage à l'évêque d'un fief ancien lui appartenant, et qui avait pris son nom.

En 1486, comparution de témoins devant le prévôt de Combs-la-Ville, qui déposent que l'évêque de Paris, en qualité de seigneur temporel et spirituel dudit Combs-la-Ville, a droit de mesure des vins audit lieu, et en en a joui de tout temps immémorial.

Il existe à Combs-la-Ville un fief nommé Paloizel, autrement Courtabeuf. La raison pour laquelle il prit ce nom est qu'il appartient aux seigneurs de Palaiseau.

Ainsi Fiacre de Harville en fait foi et hommage à l'évêque de Paris le 7 avril 1473, et le dernier février 1477, Pierre de Meanze, écuyer, qui avait épousé Jeanne de Harville s'acquitte du même devoir.

Le 11 septembre 1488, Jacques Chastillon qui avait acheté le fief de ce nom, en fait hommage à l'évêque.

En l'année 1494, l'évêché fait dresser le censier de Combs-la-Ville.

Le 3 Juillet 1501, Jean du Bée, chevalier, le seigneur de Cany, fait hommage à l'évêque de Paris du même fief de Paloizel, sis à Combs-la-Ville, et traite des acquisitions faites par Claude de Rabodanges et Jean Andry.



Gérard Le Coq, conseiller au Parlement, fonda en 1521 la Chapelle aux Noyers, semblable à celle qui était sur le chemin d'Égrenay, à Melun. L'évêque de Paris agréant la fondation se réserva le droit de la collation. Dès le 4 septembre suivant, Gérard Le Coq y présenta. Depuis ce temps-là, on lit qu'Antoinette ou Étienne Balne y nomma le 15 août 1542, et le 19 février 1545 comme usufruitière de la terre d'Égrenay. Ce fut en qualité de seigneur d'Égrenay que César d'Aumont, marquis de Clairvaux, et vicomte de la Guerche, y présenta le 4 mars 1624. Elle était vers 1740, à la nomination du seigneur d'Évry-les-Châteaux, et le chapelain n'était plus chargé que d'une messe par mois.

L. Michelin.

12 octobre 1427. Aveu rendu à la seigneurie de Moissy-l'Évêque, par Denis Husart, d'un fief situé à Combs-la-Ville, relevant de l'évêché de Paris, à cause de la seigneurie de Moissy consistant en 3 arpents de bois, au Buisson de Combs-la-Ville, un arpent de pré au pré Grant.

Un second Gérard Le Coq, reçu conseiller en parlement en 1507, jouissait de la terre de Combs-la-Ville, à la réserve du fief de Mennechy, sis dans la même terre, duquel Charles Lecoq, Général de la Chambre des Monnoies, rendit hommage à l'évêque de Paris le 20 septembre 1508. Ce devait être le fief de l'autre Charles, car on lit dans le rôle de la constitution tribu au ban de la châtellenie de Corbeil dressé en 1597, un article qui le suppose décédé. Il est ainsi conçu : « Le fief Menchy, sis à Combs-la-Ville, appartenait à Marguerite Quetier, veuve de Charles Lecoq et valant 34 livres 17 sols ».

. Après lui, Antoine Le Coq, greffier au Conseil, puis conseiller au Parlement, en jouissait en 1343.

Dans la suite, il se forma plusieurs branches. Guillaume Le Coq, avocat, possédait en 1474 Esguerneuil, où se trouvait une chapelle du titre de Notre-Dame et de Sainte-Anne. L'évêque de Paris lui permit le 20 Juillet de faire célébrer sur l'autel de la chapelle de ce lieu. Il n'y avait point alors de titre. Mais Hugues Le Coq, archidiacre de Beaulne et chanoine de Paris, chargea par son testament Charles Le Coq., Général des Monnoies, Etc. La chapelle a été fondée par Gérard Le Coq. Marie Le Coq, veuve d'Arthur Deschamps, d'y bâtir une chapelle, au lieu dit les Noyers et y fonder un chapelain qui célébrerait les vendredis, assignant pour cela vingt arpents de terre à Brie-Comte-Robert.

Registre épiscopal de Paris

6 Novembre 1487. Bail de six arpents de terre en une pièce, sis au terroir de Combs-la-Ville, lieu dit Marie Pucelle, à raison de quatre deniers parisis de cens pour chacun arpent.

1488. Bail des amendes de Combs-la-Ville.

11 Janvier 1491. Bail à titre de cens et fonds de terre annuel et perpétuel de la quantité de 69 arpents, sis à Combs-la-Ville, acquis à l'évêché de Paris pour défaut d'honneurs, droits et devoirs non faits, à charge de défricher par le teneur et mettre en nature de labour la dite quantité de terres et payer pour chacun an, pour chacun arpent, quatre deniers parisis.

17 Octobre 1488. Bernard Haleroin, greffier des requêtes, rend hommage à l'évêque pour son fief. De quel fief s'agit-il ici ? Est-ce de Chastillon, ou peut-être de l'endroit désigné maintenant encore sous le nom de Tour d'Aleron ? On ne sait pourquoi, il ne fut plus question de fief. Peut-être fut-il confondu par la suite avec l'un des deux suivants qui étaient encore connus vers la fin du seizième siècle ?

En effet, le rôle de 1597, pour la châtellenie de Corbeil met au rang des fiefs de Combs-la-Ville le fief du Grand Hôtel et un autre fief consistant en trente arpents de bois taillis au Bois de Sénart lès Combs-la-Ville ; déclarés par Jacques de Haulny, valant cinq livres.

Dans la deuxième moitié du 15^{ème} siècle, nous trouvons un acte passé par devant notaire, par lequel le nommé Violette, fermier de certaines des terres de l'évêché de Paris, en vertu d'un bail passé, s'oblige à soutenir à ses frais et dépens tous les procès et actions qui pourront être mus au sujet des dites terres sans que l'évêque de Paris en soit aucunement tenu en vertu de sa garantie.

11 mars 1497. Contrat de vente d'une pièce de terre sise à Combs-la-Ville contenant la quantité de six arpents, chacun arpent chargé de quatre deniers parisis de cens foncier envers l'évêque de Paris.

29 mai 1497. Jean Andry vend sa propriété de Vaux à Claude de Raboudanges.

21 octobre 1498. Bail des défauts et amendes de Combs-la-Ville.



19 août 1525. Bail à titre de cens annuel et perpétuel de la quantité de trois quartiers de terre en marécages, sis au terroir de Combs-la-Ville, lieu dit Le Breuil, à la charge de neuf deniers parisis à l'évêché.

Égrenay, paroisse de Combs-la-Ville. Rente foncière de 3 livres dix sols sur le dixmage dû au chapitre, à cause de la part qu'il avait anciennement dans les dixmes dudit Égrenay.

Archives nationales 1234 1271 Titres concernant la dite rente .1234 cotées 10-11

2 mars 1552. Contrat de vente d'un demi arpent de terre assis au terroir de Combs-la-Ville, à charge envers l'évêque de Paris de deux sols parisis de rente.

Dédicace de la deuxième Église.

L'église est sous le titre de Saint-Vincent, diacre martyr de Saragosse, de même qu'était originellement l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés. C'est ce qui porte à croire qu'elle fut bâtie dans le 7^{ème} ou le 8^{ème} siècle, presque aussitôt que les religieux furent maîtres de cette terre, car saint Germain n'y est point regardé comme un patron, quoique son corps y était porté deux fois.

L'édifice d'aujourd'hui qui est plus nouveau que les temps dont on vient de parler, n'a rien de remarquable. Il est supporté, du côté du septentrion, seulement par une arche et par une tour de bâtisse fort commune. La dédicace en a été faite un mardi d'après l'ascension, par Jacques, évêque de Calcédoine, l'an 1538. Cette deuxième église n'est pas sur le même emplacement que la première.

Le 16 juin 1553, contrat de vente de demi-arpent, demi-quartier de terre sis au territoire de Combs-la-Ville, en la censive de l'évêché de Paris

Septembre 1555 et 1556. Copie non signée ni collation de deux actes de foi et hommages rendus à l'évêque de Paris pour le fief de Paloisel, autrement Courtabeuf dépendant de Combs-la-Ville.

11 octobre 1560. Bail d'un arpent de pré au terroir de Combs-la-Ville, lieu dit Le Bray, à raisons de neuf deniers parisis de cens annuel et perpétuel à l'évêque.

1560. Acte de reconnaissance de l'acquisition de trois quartiers de terre sis au terroir de Combs-la-Ville, à charge envers l'évêque de Paris de neuf deniers parisis de cens par chacun an.

28 décembre 1566. Exploit de saisie du fief de Paloisel sis au village de Combs-la-Ville, faute du dénombrement du fief fourni à l'évêque de Paris.

Le procès-verbal de la Coutume de Paris de l'an 1589 nomme un Jean de Rivière, écuyer, comme seigneur en partie de Combs-la-Ville, de Vaux-la-Reine, de Paloisel et Courtabeuf. Combs-la-Ville, comme la plupart des localités environnantes, était soumis à la coutume de Paris.

La rédaction de cette coutume eut lieu le 22 février 1580 et le seigneur de Combs-la-Ville fut appelé à comparaître, mais en y assistant, l'évêque déclara que la terre de Combs-la-Ville, sise dans la prévôté de Paris, n'est en aucune façon sous la sujétion du prévôt. Il ajouta que par un privilège spécial elle a été arrachée à sa juridiction, et qu'elle ressort du bail épiscopal. La présentation de l'évêque fut combattue par le Procureur du roi, et il fut passé outre.

De 1572 à 1574, il a été établi un terrier de la seigneurie de Combs-la-Ville, en censive de messire Pierre de Gondy, évêque de Paris, Conseiller du Roi, en son conseil privé, seigneur dudit lieu et de Moissy-l'Évêque.

E 184 Registre In-folio papier 192 feuillets

Ce terrier comprend 153 noms de tenanciers parmi lesquels:

Honorable homme Nicolas Prohon, sergent à cheval du roi au Châtelet de Paris, demeurant à Brie-Comte-Robert.

Jean Pommier, vigneron ;

Jeanne Asse, veuve de François Costres ;

Aubin Sandubois, marchand, à cause de Marguerite Sanson, sa femme ;

Cosne Langlois, vigneron

Claude Bourserot, aussi vigneron

Nicolas Job, procureur et Receveur du Saint- Sacrement de Combs-la-Ville, etc.

1572. De Bourbon, seigneur de Combs-la-Ville.



16 décembre 1584 et 18 janvier 1586.
Fondation d'un obit de Guillaume Paucquiers,
Prêtre en son vivant, curé de Combs-la-Ville.

L'obit est le nom des messes anniversaires dites pour les morts.

Fait ... présent en sa personne honorable et discrète personne, M. Claude Cardon, docteur régent de la Faculté de théologie et principal du Collège de Laon .. fondé et ..Paris, au nom et comme exécuteur du testament et ordonnance .. volonté du défunt M. Guillaume Paucquiers, en son vivant prêtre, curé de Combs-la-Ville, ainsi qu'il apparaît par ledit testament écrit et signé de la main dudit défunt, daté du seizième de décembre mil cinq cent quatre vingt quatre, d'une part, et honorable et discrète personne M. Jehan Marquis, procureur et l'un des chapelains dudit Collège, etc., tous boursiers dudit collège, assemblés en la chapelle dudit collège, lieu accoutumé pour être assemblés pour traiter des affaires de leur dit collège, d'autre part ; disant les dites ... ledit M. Claude Cardon audit nom .. pour le tout, son pouvoir accomplir et exécuter le testament dudit défunt ... l'obit ordonné par icelluy defunt être fondé audit collège suivant l'article conforme au testament dudit défunt de ce faisant mention qui estait et est ... Tout mon bien tant meublier que immeublier ... pour fonder un obit en la chapelle du Collège de Laon de Paris, (Le collège de Laon est un collège de l'ancienne université de Paris.), en la forme et manière qu'il plaira ... ledit testament et article dessus transcrit ... demandant s'ils voulaient accepter et recevoir de lui la dicte somme de cent livres tournois aux charges ci-après ..

Ledit Cardon et tous les autres pour ... somme employée en rente pour fournir à la fondation cy après déclarant et que lesdits du collège ont promis faite le plus tôt que faire se pourra ... chapelains et honorables dudit collège ont promis et promettre ... par chacun an par eux et par leurs successeurs principal procureur, chapelain et dudit collège deux messes haultres. La première, le douzième jour de may qui sera de requiem avec diacre et sous-diacres, et deux ... qui est le jour que ledit défunt décéda, et à la fin d'icelle messe dire ung Libera, de profundis et oraisons accoutumées. Et la seconde messe sera le jour saint Guillaume qui est le dixième jour de Janvier avec diacre, sous-diacres et comme dessus, laquelle messe sera dudit jour et fête saint-Guillaume et à la fin d'icelle messe ung Libera, de profundis et oraisons accoutumées. Chacun desquelles sera distribué ung écu sol assavoir ç chacun grand boursier, deux sols à chacun petit boursier douze deniers, pour qu'ils y assistent, et au prêtre qui célébrera ladite messe cinq sols tournois, au deux ... et officiers à chacun ung sol, outre l'assistance susdite et le reste des deux écus distribuables sera appliquée à la salle dudit collège. A la charge de faire dire en la fin des Grâces, de profundis. Le tout à l'intention dudit défunt et à manière accoutumée.

Mélanges. Université et Collège de Laon M.140 p. 27

Nous lisons dans l'Avilla Nécropole du Collège de Laon, qui renferme les noms des fondateurs et bienfaiteurs dudit collège, et, parmi eux, sous le numéro sept, le nom de Guillaume Paucquier, prêtre, curé de Comslaville (sic) :

« On recommande aux boursiers comme une partie importante de leur devoir, d'offrir tous les jours leurs prières à Dieu pour les fondations et bienfaiteurs qui par leurs pieuses libéralités leur ont procuré le bien inestimable d'une éducation honnête et chrétienne. Leur reconnaissance ne doit pas même se borner au temps de leurs études, elle doit s'étendre aussi bien que les avantages de la bonne éducation, c'est-à-dire à toute leur vie. Les noms des fondateurs et bienfaiteurs sont contenus dans ce nécrologue ».

Par contrat, passé le 16 novembre 1589, devant Nicolas Le Noir et Jean Supin, notaires à Paris, la seigneurie de Combs-la-Ville fut donnée en échange par Pierre, cardinal de Gondy, évêque de Paris, à MM. du chapitre de Paris pour une maison claustrale, sise au cloître dudit Chapitre appelé le Petit Archevêché, tenant à l'église Saint Denis.

Ladite seigneurie de Combs-la-Ville en Brie, consistait en haute, moyenne et basse justice, droits de rivière, voirie, aubaine, confiscations, 30 livres tournoi de ces ou environ, portant lots de vente, environ 200 arpents de bois, taillis en une pièce, appelée Le Bois l'Évêque, et 90 arpents de taillis, en plusieurs pièces, dans la forêt de Sénart appelés le Bois de Récompense, le tout appartenant aux évêques prédécesseurs.



« Pendant plus de quatre siècles, le droit de justice fut exercé à Combs-la-Ville par l'Évêque de Paris. Un prévôt nommé par lui, rendait en son nom les arrêts judiciaires.

L'administration et les actes du prévôt étaient surveillés par le bailli de l'évêque qui venait tenir ses assises à Combs-la-Ville.

C'est ainsi que les choses se passaient aux treizième et quatorzième siècles.

Dans le cours du quatorzième et quinzième siècles, l'évêque de Paris, atteint par les calamités des temps, cessa d'augmenter son domaine de Combs-la-Ville, et il commença même de le démembrer au moyen de diverses aliénations.

Le temps avait marché depuis l'époque où le bailli de l'évêque venait tenir ses assises à Combs-la-Ville pour réviser les sentences du prévôt du lieu.

Au seizième siècle, l'évêque ne conservait plus en cette commune que des droits honorifiques, entre autres des droits de justice et quelques rentes et censives.

Insensiblement la justice royale avait absorbé les justices seigneuriales, et celles-ci lors de leur suppression en 1790, ne connaissaient plus que de causes minimales.

Au dix-septième siècle, l'évêque de Paris a complètement aliéné sa seigneurie de Combs-la-Ville, dont il avait été possesseur principal depuis la cession du roi Philippe-Auguste en 1216.

En concurrence avec lui durant cette jouissance de plus de quatre siècles, des propriétaires de fiefs se sont qualifiés seigneurs de Combs-la-Ville en partie, mais ce titre sujet à contestation et souvent contesté, ne pouvait porter atteinte aux droits du seigneur haut justicier ».

G. Leroy



Vaux-la-Reine.

Vaux qui faisait partie de la paroisse de Combs-la-Ville, ne porta d'abord que le nom de Combs. Quelle est l'étymologie du mot Vaux ?

M. Gaston Buffier (Brunoy et ses environs) croit que, pour expliquer l'origine de cette appellation, il faut avoir recours à la langue celtique, voire même au sanscrit. La racine sanscrite de Val est Vaha, de av remuer, d'où le celte a fait Vau, puis Vail ou Val.

Un val est en effet, dit-il un endroit où remuent, soit la rivière elle-même, soit les marécages qui la bordent. Vaux signifiant donc Val, sous entendu de l'Yères.

Traduction : le val de la rivière de l'Yères.

Le mot latin est vallis, qui signifie vallée.

En l'an 1216, Philippe-Auguste avait donné Vaux, en même temps que Revigny à l'évêque de Paris. Tout porte à croire que le lieu appelé Cunens feodi dans le petit cartulaire de l'évêché en 1228, n'est autre que Vaux.

Alors, les héritiers de Jean, chambrier de France, le tinrent de l'évêque de la même manière qu'ils l'avaient tenu du roi.

De ce côté l'œil embrasse un admirable paysage. La rivière d'Yères coule au bas, large et profonde et formant de nombreux méandres.

Rien d'étonnant qu'une princesse du sang ait pris un tel vallon en affection.

« On croit assez communément, disent MM. Rivière et Motheau, que le château de Vaux fut construit par Alphonse, comte de Poitiers, et de Toulouse, frère de Saint-Louis. C'est une erreur. Nous en allons en donner l'histoire d'après les documents cités par les écrivains qui nous ont précédés, et d'après ceux trouvés soit aux Archives nationales, soit dans les Archives de Seine-et-Oise et de Seine-et-Marne.

Parmi les titres qu'il nous a été donnés de voir, il en est un qui jette presque le grand jour sur l'ombre d'un passé que Jean de la Barre, l'historien de Corbeil, et l'abbé Le Beuf eurent tant de peine à entrevoir : c'est la vente de la terre et seigneurie de Vaux par Jean Andry à Claude Raboudanges, à la date du 29 Mai 1497.

A consulter aux Archives Nationales :
Inventaire par ordre chronologique des titres contenus dans la liasse intitulé à Vaux-la-Reine (1234-1720).

Le vendeur qui était notaire, craignant sans doute que, si son acquéreur était troublé par quelque revendication, il ne fût lui-même impliqué dans un de ces procès interminables, comme les procureurs d'alors devaient les faire, prit le soin dans l'acte de vente même de donner une nomenclature descriptive de tous les titres que lui avaient transmis ses prédécesseurs, titres qui, malheureusement, ont disparu en 1652, dans le deuxième sac et pillage du château. Nous disons « deuxième sac » car les villages et manoirs situés entre Melun, Brie-Comte-Robert et Corbeil eurent tant à souffrir des guerres de l'époque que malgré la richesse de cette partie de la Brie, on fut longtemps à réparer ces désastres ».

Archives de Seine et Marne Série E Côte 1844.

Le plus ancien titre dont parle Jean Andry est un contrat passé en 1260 par devant l'Official de Paris, par lequel Pierre de Fleury, homme d'armes, et Jehanne de Vaux, sa femme, vendent à Simon de la Porte, et à dame Anisie, sa femme, pour 372 livres parisis, les biens que la dite Jehanne de Vaux, avait au lieu dit Vaux proche la ville de Combs, et même le douaire d'Héloïse de Vaux sa mère. Les dits biens consistant en un manoir, trois arpents de bois contigus audit manoir, deux arpents de vigne, six arpents de prés, quarante arpents de terres labourables, deux tiers d'un moulin, dit le moulin de Vaux, cinquante sols parisis de menu cens, de plus, un demi arpent de vigne sis à Varennes, dans la censive de dame Jeanne de Varennes, à charge envers elle d'un denier parisis et d'un denier tournoi de cens capital. Ladite vente garantie par Robert de Fleury, chevalier, Thomas de Clamart, chevalier, et Aimeri de Hunéro, écuyer.

« Simon de la Porte ne jouit pas longtemps de sa propriété de Vaux et il paraît même n'avoir été qu'un intermédiaire »
Rivière et Motheau.



En effet, par contrat passé à l'officialité de Paris, en janvier 1261, (il existe de ce contrat une copie en papier, non signée) Simon de la Porte de Cothigny, chevalier, et dame Anisie, sa femme, vendent à l'illustre dame, la Comtesse de Poitiers et de Toulouse, pour 37 2 livres parisis toute la terre de Vaux qu'ils ont dits ici avoir acquis pour le même prix, qui avait été payé à Pierre de Fleury et à Jehanne de Vaux, sa femme.

Archives nationales.

Jeanne, fille de Raymond III, dernier comte de Toulouse, par suite de la réunion à la France, en 1271, du comté de Toulouse, avait épousé, en 1237, Alphonse, comte de Poitiers, frère de Louis IX ; et avec son mari avait fondé l'abbaye de Jarcy ou Gercy. Elle mourut le 15 août 1261, quelques mois après qu'elle s'était rendue propriétaire dudit domaine, et fut enterrée dans l'église du couvent de Jarcy, « et sous une tombe d'une seule pierre avec figure et inscription française gravées. »

Cette tombe portait quatre écussons, dont le père Anselme a fait la description suivante : « L'un semé de fleurs de lys, l'autre chargé d'un château de Castille, le troisième semé de tours et le quatrième portant la croix de Toulouse, » c'est-à-dire les armes de France et de Castille, pour rappeler le père et la mère du comte, celles personnelles audit Comte, et celle de la comtesse.

Histoire généalogique de la Maison de France. Tome I p.83.

Jean de la Barre, historien de Corbeil, croit avec raison que ce fut en souvenir de la belle-sœur de Louis IX, Jeanne de Toulouse, comtesse de Poitiers, que le domaine de Vaux prit le nom de Val la Comtesse, nom qui lui resta jusque sous le règne de Charles V.

Le comte de Poitiers conserva le manoir de Vaux jusqu'à sa mort, arrivée le 12 août 1271. Les fouilles entreprises il y a quelques années par M. Pierron, propriétaire du terrain, où s'élevait jadis le château, la cave qu'il a mise à jour, les objets qu'il découvrit, prouvent que ledit comte de Poitiers a dû transformer et agrandir son domaine.

Lorsqu'il mourut, ses biens allèrent à Philippe III le Hardi, son neveu. Tout porte à croire que son fils, Charles, comte de Valois, d'Anjou et d'Alençon fut propriétaire du château de Vaux, qu'il y résida souvent et qu'il l'avait aménagé de manière à rendre agréable le séjour qu'il fit en cet endroit. La découverte, dit M. Rivière, des débris d'une fontaine portant les armes d'un fils de France et celle d'Aragon et Sicile confirme cette possession.

Dans les nomenclatures des titres déjà cités, Jean Andry reproduit les lettres du roi Charles de l'An 1297, le vingt-septième jour de Mai, par lesquelles il est mandé au prévôt de Paris de faire la délivrance, à Geoffroy du Plessis, ancien secrétaire de Jeanne de Toulouse et son exécuteur testamentaire de l'hôtel de Vaux, qui fut à Alphonse, comte de Poitiers et de Toulouse.

Le notaire, rédacteur de cette vente, a confondu, la chose est certaine, Charles, comte de Valois, avec un roi du nom de Charles, les princes de la maison de France ayant l'habitude, comme les rois, de sceller leurs lettres de cire verte avec queue de soie rouge et verte.

Il n'est pas hors de propos de faire remarquer ici que le premier roi du nom de Charles appartenant à la branche directe des Capétiens est Charles IV dit le Bel (1322-1328), et qu'en 1297, régnait Philippe IV, surnommé aussi le Bel (1285-1314).

Les religieuses de Jarcy qui avaient obtenu du comte de Poitiers et de ses successeurs certains droits sur la ferme des Bergeries de Vaux, sur les terres labourables, les prés, jardins et autres possessions y renoncèrent en faveur et au profit de maître Georges du Plessis, par lettres, sous le scel de la prévôté de Paris, datées du samedi devant la Trinité de la même année.

Archives de Seine-et-Marne Série E côte 1844 Vente par Jean Andry.

Archives de Seine-et-Oise Série A n°280

On trouve à la même époque des lettres de Philippe IV, qui promettent à Miles de Noyers, chevalier, et à Jeanne de Montbéliard, sa femme d'acquérir dans ses domaines cent livrées de terre, et de les donner amorties à Me. Geoffroy du Plessis, notaire de l'église de Rome.

Dans le même dossier sont d'autres lettres par lesquelles Geoffroy du Plessis donne à l'abbaye de Jarcy soixante arpents de bois au-dessus de Quincy, que Jean de Braye, seigneur de Villemain, (château situé près de Brie-Comte-Robert), et gruyer de Sénart amortit moyennant six vingt livres parisis.

Rivière



Les religieuses de Jarcy donnaient quittance à Geoffroy de Plessis de la récompense qu'il était tenu de leur faire.

Archives de Seine-et-Marne Série E N°1844

Lorsque mourut Geoffroy de Plessis, la terre et l'hôtel de Vaux-la-Comtesse rentrèrent probablement dans le domaine royal.

Les tables de cire dans lesquelles sont spécifiés en latin les différents lieux de la Brie où le Roi Philippe IV le Bel passa avec Jeanne de Navarre, son épouse au retour du voyage qu'il fit avec elle en Champagne durant l'hiver 1301, marquent qu'au sortir du Vivier, qui est près de Chaulmes-en-Brie, ils se rendirent sabbato in octava Epiphaniie apud vallem Comitissie, et que, le lendemain, ils vinrent à Villeneuve-Saint-Georges

Histoire du diocèse de Paris Tome XIII p.297 et suivantes L'abbé Lebeuf.
(Tab. Cerx in bibliothèque Saint-Victor).

Or il se trouve que Vaux-la-Comtesse sous Combs-la-Ville, est presque directement sur la route de l'un à l'autre. Il y a cinq lieues de Chaumes à Combs, et deux lieues et demie de Combs à Villeneuve. Le même roi y était au mois d'octobre 1309, selon une charte datée de ce lieu.

Registre des cartes 41 lettres 120

Les Chroniques de Saint-Denis assurent que vers la fin du mois de juillet de l'an 1368, le Régent du royaume, Charles, duc de Normandie, fils du roi Jean, ayant fait un accord avec le roi de Navarre dont les Parisiens soutenaient la parti, quitta le séjour de Quarrières-les-Conflans-Charenton et se retira au Val-la-Comtesse.

On voit ailleurs que, sous les règnes de Jean le Bon, en 1352, cette terre avait été mise en ligne de compte, avec le mot vacat, comme ne produisant rien au domaine.

Coc. Puteau 728

Parmi les fiefs existant à Combs-la-Ville en 1364, on site Les Bergeries à Vaux-la-Comtesse appartenant à Pierre Maloisé.

Nous avons vu d'autre part, que Jean Le Coq I, filleul du roi Jean, conseiller au Parlement de Pris, est en 1366, seigneur de Combs-la-Ville, Vaux-la-Reine, etc.

Dès l'année 1374, Vaux-la-Comtesse se trouve avoir changé de nom. Il reste deux chartes du roi Charles V, datées du 9 septembre de cette année-là, dans lesquelles le apud vallum Comitessœ est remplacé par le apud vallum Reginœll n'est pas aisé, dit l'abbé Lebeuf, de déterminer quelle fut la reine à l'occasion de laquelle on cessa de l'appeler Vaux-la-Comtesse. Ce n'est certainement pas à cause de la reine Isabeau de Bavière, épouse de Charles VI, puisqu'il ne se maria qu'en 1385.

De la barre qui avait cette pensée dans son Histoire de Corbeil ne connaissait pas les ordonnances de Charles V, dont nous venons de parler.

Il est certain que Charles V aimait résider à Vaux. En 1358, alors qu'il n'était que régent du royaume, il se retire dans ce manoir. Plus tard, ce roi, que ses contemporains ont surnommé le Sage, c'est-à-dire le savant, soit en 1365 et en 1374, s'y trouve encore.

A cette époque de guerres incessantes, pourquoi Jeanne de Bourbon, cette épouse, belle et bonne, de Charles V, et qu'il aimait, disent les historiens, n'aurait-elle pas fait de ce coin charmant sa résidence habituelle, et pourquoi alors Vaux-la-Comtesse ne serait-il pas devenu à cause d'elle Vaux-la-Reine ?

On peut encore supposer, avec quelque raison, que cette nouvelle dénomination vient de Jeanne d'Évreux. Car nous savons que cette reine, troisième et dernière femme de Charles IV, dit le Bel, qui résidait dans sa châtellenie de Brie-Comte-Robert, vint parfois habiter Vaux. Nous savons qu'elle aimait à visiter souvent sa nièce, Blanche de Navarre, veuve de Philippe VI et dame de Corbeil, qui mourut en 1398. On peut aisément supposer que, avec les années, le voyage de Brie à Corbeil devenait pénible, (les dames, comme les seigneurs, voyageaient alors à cheval), Jeanne d'Évreux dut séjourner à Vaux que, peut-être, elle avait eu en douaire.

On disait aussi en parlant du château de Vaux : le château de la reine Banche. Mais on sait que les reines devenues veuves portaient le deuil en blanc, ce qui fait qu'on les désignait seulement sous le nom de Reines Blanches.



MM. Rivières et Motheau écrivent : Si nous en croyons un important ouvrage de la Collection des documents inédits sur l'Histoire de France publiés par le Ministère de l'Instruction Publique (Itinéraire de Philippe le Hardi et de Jean sans Peur, ducs de Bourgogne 1363-1419), c'est en septembre 1365 que l'on trouve « pour la dernière fois cette localité désignée sous le nom de Val-la-Comtesse, alors que Charles V et Philippe le Hardi, duc de Bourgogne, y séjourne (disner, souper et gister) pendant une douzaine de jours du 11 au 23 septembre. » Ils y avaient déjà passé, en partie, les journées du jeudi et du vendredi 21 février de la même année. Cependant, d'après les mêmes auteurs, c'est en 1374 seulement que Val-la-Comtesse aurait pris le nom de Val-la-Reyne, et en 1395, celui de Vau-la-Reyne (sic), comme il l'appelle encore à la date du 21 septembre 1395 : « 21 mardi ; mons disner à la Queue en Brite. Giste à Vau le Reine ». Année 1374. Décembre 12 mardi : départ de Vincennes giste au Val-la-Reyne devers le roy, 13 mercredi : départ de Val-la-Reyne giste à Menun devers le roy ; 21 jeudi. Mons. Et le Roy au Val-la-Reyne.

(D'après les comptes de dépenses de leur hôtel recueilli et mis en ordre par Ernest Petit. Paris. Imprimerie Nationale 1888. Ces documents sont un extrait du contrôle de la dépense du duc de Touraine, fils de Jean, roi de France et son Lieutenant au duché de Bourgogne, faite par Thomas de Chapelle, secrétaire et aumônier du duc.

M. Jeannest Saint-Hilaire maire de Brunoy, dans son livre intitulé : « Brunoy et ses environs. Itinéraire du chemin de Fer de Lyon, de Paris à Sens, édité en 1849 par Martinon, libraire éditeur, a commis une grave erreur, qui dénote une ignorance complète de l'histoire de Combs-la-Ville quand il dit, p.94 « On m'a dit que le nom de moulin de Vaux-la-Reine qu'il porte maintenant, lui avait été attribué en souvenir des attentions gracieuses dont le jeune et jolie fille du meunier Michaud avait été l'objet de la part d'Henri IV pendant le court séjour qu'il fit chez son père ».

La question reste donc pendante, faute de preuves, de savoir en l'honneur de quelle reine Vaux-la-Comtesse est devenu Vaux-la-Reine. Nous ne pouvons rien affirmer, mais nous ne croyons pas nous tromper en disant que Vaux-la-Comtesse a pris le nom de Vaux-la-Reine, à cause et en l'honneur de Jeanne de Bourbon, le gracieuse femme de Charles V, qui affectionnait, paraît-il, tout particulièrement cet endroit et y résidait souvent.

En 1380, Jean, duc de Berry, est mis en possession de l'hôtel du Val la Reine, suivant des renseignements que Sauval avait vus.

Le 9 mai 1390, Louis de France, alors duc de Touraine, comte de Valois et de Beaumont, en 1392, échangea le duché de Touraine contre celui d'Orléans par lettres scellées de cire verte à baille et transporte son hôtel du Val-la-Reyne, belle et grande maison accompagnée de préaux, terres, prés, bois, garennes, vignes, caves et toutes ses appartenances à la reine Isabeau de Bavière, à l'encontre de son hôtel de Saint-Marcel-lès-Paris que lui avait donné le 1^{er} janvier 1387, le duc de Berry et d'Auvergne.

Archives de Seine-et-Marne Série E n°1844. Vente An dry
Rivière et Motheau.

De la Barre, historien de Corbeil, veut au contraire que cette maison de Vaux sous Combs-la-Ville appartint alors au duc de Bourbon, et que la reine lui donnât en échange une maison sise à Paris au faubourg Saint-Jacques, dite depuis l'Hôtel du Petit-Bourbon, où fut plus tard l'abbaye du Val de Grâce.

Sauval parle encore, plus loin de l'échange entre la reine Isabeau de Bavière et le duc d'Orléans ; mais il y a lieu de se défier des dates qu'il donne à cet échange.

Il faut se défier aussi de la date d'un autre échange par lequel cette reine aurait cédé Vaux au Chapitre de Notre-Dame de Paris.

Il est plus dans le vrai lorsqu'il dit que ce Val-la-Reyne est voisin de Pouilly-le-Fort, où la reine essaya de faire venir son fils, le dauphin, pour avoir avec lui une conférence, en l'année 1405.

Histoire de Charles VI édition Laboureur, p.951

Par acte du 10 juillet 1407, dont il existe une copie en parchemin, collationnée et signée Vitri sur le même recueil que les deux actes précédents, (1^{er} janvier 1387 et 9 mai 1390), Charles, roi de France, donne à la reine Isabeau de Bavière, sa femme, pouvoir de disposer par testament jusqu'à la somme de cent mille francs de ses immeubles, toutes dettes payées.

Domaines ecclésiastiques, 5, 38, 39. Seine, Archevêché, etc.



Par acte du 24 mars 1413, dont copie en parchemin, collationnée et signée Gontier, sur le même recueil que les trois actes précédents, Charles VI, donne à la même reine, son épouse Isabeau de Bavière, encore faculté de disposer par testament jusqu'à la somme de huit cents livres parisis de rente en œuvres pies.

Par acte du 10 juillet 1412, dont copie en parchemin collationnée et signée Chamus sur le même recueil que les précédents, Louis, fils aîné du roi de France, duc de Guyenne, et dauphin de Viennois, ratifie les legs pieux que la reine a faits en plusieurs lieux, principalement en la cathédrale de l'église de Paris.

De la Barre, qui n'a pas toujours parlé exactement sur cette maison de la reine Isabeau de Bavière, a voulu pénétrer dans l'intention de cette princesse, et dit qu'elle avait acquis Vaux-la-Reine pour être plus à portée du roi Charles VI, lorsqu'il allait coucher à Villepèche, dans la maison de Gilles Malet, son maître d'hôtel, qui n'en était qu'à une demie lieue ou environ sur la paroisse de Lieusaint. Mais il avance cette pensée, sans la garantie. Il paraît au contraire, parler d'après quelque autorité, quand il ajoute que cette reine fit bâtir une chapelle en cette maison, et que pour avoir un prêtre qui y célébrât la messe, elle donna un pré aux religieuses de Gercy, qui se chargèrent d'en envoyer un tous les dimanches.

Par acte du 15 septembre 1431, dont copie en parchemin signée et collationnée sur le même recueil que les actes précédents, Isabelle, reine de France, établit son testament par lequel elle lègue à l'église de Notre-Dame de Paris : 1^{er} les hostels, cens et rentes que tenaient Hémonet Raguier et Jean Le Blanc ez-villes de Lay et de Ville Juifve, et généralement tout ce qu'ils avaient au-delà de la rivière de Seine, du côté de devers la Beausse, hors l'enclos de la ville de Paris, de ce côté-là ; 2^{ème} son hôtel de Val-la-Reine avec toutes ses appartenances, à la charge par Messieurs du Chapitre de Paris d'un obi annuel pour le feu roy et pour la dite reine fondatrice, et de payer à l'Hôpital Saint-Gervais vingt livres parisis de rente. Il existe trois autres copies en papier du même testament.

Isabelle de France conserva la propriété de Vaux jusqu'à sa mort, qui eut lieu à l'Hôtel Saint-Paul le 20 septembre 1435. Les lettres de 1431, en forme de charte, scellées de son sceau et signées de sa main, sont comprises dans la nomenclature des titres remis à son acquéreur par Jean Andry.

Au moment de la mort d'Isabeau de Bavière, les Armagnacs entouraient Paris. Ce fut, dit le père Anselme, dans son Histoire généalogique de la Maison de France, la cause pour laquelle le corps de la reine ne fut pas accompagné à Saint-Denis par la Cour.

Le sac et l'incendie du premier château auraient eu lieu en 1435, alors que la lutte entre les Armagnacs et Bourguignons et la guerre contre les Anglais mettaient à feu et à sang une partie de la France. Mais le château de Vaux-la-Reine ne fut pas entièrement détruit par l'incendie ; ce qu'il en restait fut restauré, et de nouvelles constructions furent ajoutées aux anciennes.

13 Juillet 1436. Lettres royales à la Requête du Chapitre de Paris permettant d'informer et d'ajourner pour cause d'infraction de la sauvegarde sur l'Hostel du Val-la-Reyne et dépendance.

Charles VII cassa tout ce qu'avait ordonné Isabeau de Bavière par testament. On trouve dans des mémoires du temps qu'en 1458 la reine Marie d'Anjou tenait cette maison par don du roi, qu'ensuite cette reine pria Charles VII de la donner à un nommé Pierre de Buisson et à sa femme. Ce qui fut fait et même confirmé depuis par Louis XI à son joyeux avènement à la couronne par lettres datées d'Amboise le 1^{er} Avril 1468.

Mais ce n'est pas du château qu'il s'agit, dit M. Rivière, c'est de la ferme des Bergeries que le roi donna à Pierre du Buisson.

En effet, l'on trouve que Jean de Tertereau, examinateur au Châtelet de Paris fait hommage au roi le 3 juillet 1467 « pour raison de son fief de Cons-la-Ville et ses appartenances, tenu de mouvant du Roy à cause de son chastel du Val-la-Royne en la Prévosté de Paris ».

Archives Nationales J.P.C. 249.

D'autre part, il existe aux Archives Nationales la copie d'une charte par laquelle Louis XI donne à Pierre du Buisson et à Jeanne Malandrine, sa femme, l'hostel de Vaux-la-Reine et dépendances pour 50 livres tournois de rente, en considération des services rendus par eux durant trente ans, en qualité de concierges de la feue reine. (1^{er} avril 1468). Il existe une copie de l'entérinement du susdit acte en la Chambre des Comptes, à la date du 10 mars 1469.



Dans la nomenclature des titres, déjà une fois citée, nous trouvons des lettres du mois de juillet 1470, de « Louis dernier trépassé » (Louis XI 1461-1483) par lesquelles ce souverain ratifia et confirma le don et la cession faits par la reine Isabelle de la terre du Val-la-Reyne au Chapitre de Paris.

Il existe deux pièces de procédure, en papier, faites à la Chambre du Trésor, le 10 mars 1477.

La première contient la vérification des chartes de confirmation du don de Vaux-la-Reine à l'église de Paris. Elle enjoint en conséquence, par la Chambre des Comptes, au présent prévost de Paris de mettre Messieurs du Chapitre en possession, et en cas d'opposition, d'assigner les opposants à la Chambre du Trésor.

Le deuxième contient : 1^{er} une requête du 22 avril 1478 de Messieurs du Chapitre de Paris, expositive de leurs droits sur l'hôtel de Vaux-la-Reine et dépendances, déterminée par un avenir à huitaine par les défendeurs Pierre Jacon, écuyer, et sa femme nommée Malandrine ; 2^{ème} défenses desdits défenseurs, 6 mai 1478 ; 3^{ème} réplique auxdites défenses ; 4^{ème} réplique des demandeurs terminée par un appointé en droit.

Archives Nationales.

A date du 10 juin 1478, la chambre du Trésor émet une sentence (pièce en parchemin) qui adjuge provisionnellement avec défendeurs l'hostel de Vaux-la-Reine, avec défense d'y rien démolir, de laquelle sentence Messieurs du Chapitre appellent.

Le 9 août 1481, Jeanne Malandrine fait une requête à la Chambre des Comptes pour la jouissance de la seigneurie de Vaux-la-Reine.

Le 12 Juillet 1482, la Chambre du Trésor émet une sentence (copie non collationnée) qui condamne Jeanne Malandrine à se désister de la seigneurie de Vaux-la-Reine.

Ensuite le Parlement rend un exécutoire et un arrêt qui donne acte à Messieurs de l'Église de Paris des soumissions et consentement de Jeanne Malandrine, à ce que Messieurs de l'Église de Paris soient maintenus dans la jouissance de l'hostel et seigneurie de Vaux-la-Reine (ledit arrêt en parchemin original).

Archives Nationales.

Le duc Charles d'Orléans, père de Louis XII.

Louis XII, fils de Charles, duc d'Orléans, et de Marie de Clèves, et arrière petit-fils de Charles V

Le fait concernant les cadeaux du duc d'Orléans (dons de fromages aux dames de ses amis pour étrennes), nous est signalé par une Déclaration de Guillaume Ligier, son maître d'hôtel, portant « qu'il a reçu vingt dizaines de fromages de païs de Brye demandés par ledit seigneur duc pour donner aux dames aux estraines prochaines ».

Il est probable que l'envoi fait à Charles d'Orléans fut adressé des environs de Melun, car ce prince avait en apanage le château et la seigneurie de Brie-Comte-Robert et possédait, en outre, le manoir de Vaux-la-Reine, près Combs-la-Ville.

Complément fait à Brie en Gâtinais en 1911.

Le 17 août 1482, Jeanne Malandrine et Pierre Jacon, son mari, passent un acte par lequel ils renoncent à tous empêchements apportés à Messieurs de l'Église de Paris dans la jouissance de la terre et seigneurie de Vaux-la-Reine.

Messieurs de l'Église de Paris n'entrèrent pas encore pour cela en possession de leur legs. La ferme des Bergeries était toujours entre les mains de Pierre du Buisson, et le château était tombé entre celles d'un certain Michel de Chastenay, et ni l'un ni l'autre ne consentaient à se dessaisir. De nouveaux procès s'engagèrent devant le Parlement.

La lutte entre Michel Chastenay (ou Chastenay) et Messieurs du Chapitre de Paris au sujet de la terre et seigneurie de Vaux-la-Reine, dura du 29 décembre 1483 au 28 juin 1489.

Le 15 avril 1488, le Parlement pris un arrêt qui condamna Michel Chastenay à payer à Messieurs du Chapitre de l'Église de Paris la somme de 112 livres 16 sols parisis, à laquelle ont été liquidés les fruits par lui perçus à la terre de Vaux-la-Reine.



Un acte sur papier du 10 octobre 1488, porte défense aux fermiers de la terre de Vaux-la-Reine de payer d'autres qu'à Messieurs du Chapitre.

Le 28 juin 1489, à la requête de Messieurs de l'Église e Paris, une saisie est opérée sur Michel de Chastenay pour une somme de 102 livres 12 sols 6 deniers, pour restant de la perception des fruits de la terre de Vaux-la-Reine.

La ferme et la seigneurie étaient-elles d'un bon rapport ? Il est permis d'en douter. Toujours est-il que le 30 juillet 1490, par acte sur papier par lettres faites doubles, sous le sceau de la prévôté de Paris, le tout établi par Guillaume Maubelain et Pierre L'Abbé, notaires au Châtelet de Paris, Messieurs du Chapitre de l'Église de Paris, vendent à Jean Andry, bourgeois de Paris, notaire audit Châtelet et marguillier lay de l'Église de Paris: La terre et seigneurie de Vaux-la-Reine, manoir, édifices, maisons, chapelle, cours, jardins, prés, fosse à poissons, bois, terres, terres friches, moulin, rivière, pescherie, depuis ledit moulin jusque près des écluses de Jarcy, et depuis icelui moulin, en montant, jusqu'au moulin de Varennes, cens, rentes, droitures, devoirs, avec les fiefs qui en sont tenus et mouvants, et justice haute, moyenne et basse lesdits lieux, chargés de mille redevances. Idem de toutes les autres terres tenues en censive, s'il y en a, dont ledit preneur promet acquitter les charges : Charges : 20 livres tournois non rachetables et 400 livres tournois en réparations et défrichements.

En l'an 1492, Jean Andry fait avec l'abbaye de Jarcy un accord qui est ratifié par l'évêque de Paris, le 30 avril de la même année.

Les fiefs des Tournelles, de Paloisel, dont mouvaient ceux de la Grivelle, de Menchy, d'Égrenay et de Chantepie sis à Brie-Comte-Robert, restaient dans la mouvance de Vaux-la-Reine.

Le 13 janvier 1493, Jean Andry fait bail à cens à Vincent Roger d'une mesure, cour et jardin assis en la garenne de Vaux entre le Grand Hôtel et les Bergeries dudit lieu « aboutissant par devant à la rue, par où l'on va du moulin auxdites Bergeries » Archives de Seine-et-Oise Série A 1223 Rivière

Le 9 mai 1497, Guillaume Tertereau fait aveu du fief de La Griselle, arrière-fief de Vaux-la-Reine. Par contrat passé le 29 mai &497, devant Pierre Pichon, l'aîné et Pierre Pichon le Jeune, notaires aux Châtelet de Paris, Jean Andry et Jeanne Turreau, sa femme cèdent et transportent à messire Claude de Raboudanges, chevalier, seigneur de Thun, et dame Catherine de Goubet, sa femme, la terre et seigneurie de Vaux-la-Reine : manoir, édifices, maisons, chapelle, cour, jardins au-dessus de la rue et au-dessous les Bergeries d'en haut, prés, fosses à poissons, bois, terres et friches, moulin, rivière, pêcherie, cens, rentes, droitures, devoirs. Il cède encore les fiefs, terres et seigneuries que ledit Jean Andry, « acquises de Pierre de Meauze, écuyer, seigneur de Courtabeuf, assis à Combs-la-Ville, Brie et environs, avec tous les droits de haute, moyenne et basse justice. Le tout à charge envers Messieurs du Chapitre de 20 livres tournois de rente perpétuelle et non rachetable, à charge encore de remplir les engagements passés entre ledit Jean Andry et les religieuses, abbesse et couvent de Jarcy, soit 107 livres tournois . Cette vente a été faite moyennant, outres les charges susdites, 90 livres tournois de rente envers les vendeurs, rachetable moyennant 900 livres tournois, plus une somme de 2200 livres tournois payée comptant. Archives de Seine-et-Marne Série E, n°1844 .

A partir de cette époque, la seigneurie de Vaux-la-Reine a été remise à l'usage de la noblesse.

Le 10 décembre 1506, dame Marguerite de Rucherolles, veuve de Jean Du Bec, seigneur de Vaux-la-Reine, fait bail à cens et à rente à Jean Honseau de Combs-la-Ville de 14 arpents de terre situés au lieudit : La Treuse.

Nous trouvons aussi dans ces mêmes archives certaines rentes faites par Françoise, Budé, veuve de maître Jean d'Argonges, qualifié seigneur de Vaux.

Archives de Seine-et-Oise Série A p.36.

30 mars 1517. Marguerite de Rucherolles, dame de Bourg et du marais Vernier, veuve de Messire de Jean du Bec, seigneur de Vaux-la-Reine, et messire Charles du Bec, leur fils et Madeleine de Beauvilliers, sa femme, vendent pour la somme de 48000 livres à Gérard Le Coq, seigneur d'Aigrenay, conseiller au Parlement : 1^{er} la seigneurie de Vaux-la-Reine chargée de vingt



livres tournois de rente non rachetable envers Messieurs de l'Église de Paris ; 2^{ème} un fief, terre et seigneurie à Combs-la-Ville avec justice Haute, moyenne et basse qui fut à ceux de Paloiseau, depuis Courtabeuf.

Le 13 février 1542, Messieurs du Chapitre de Paris, en qualité de donataires de la terre et de la seigneurie de Vaux-la-Reine, obtiennent des lettres de rescision. Suivant ces lettres, dont il existe une copie collationnée, la seigneurie de Vaux-la-Reine consiste en une belle maison contenant plusieurs corps d'hôtel, magnifique chapelle, grande cour, puis colombier, granges, bergeries, étable, jardin, fontaine, un parc de six arpents clos de murs, deux moulins à eau, 97 arpents de bonnes terres labourables, 10 de bons prés, la rivière depuis la fosse Motte jusqu'à Jarcy, 65 ou 70 arpents de bois, 3 de vignes, 30 ou 40 livres de cens, et autres cens et rentes, fiefs et arrière-fiefs, justice haute, moyenne et basse, tant es-dits lieux qu'autres, tous biens, est-il dit, aliénés par quelques chanoines de mauvaises administrations en 1490.

Nous avons pu lire aux Archives Nationales un mémoire très curieux et instructif, présenté par forme d'additions à Messieurs des Requêtes de la part de Messieurs de l'Église de Paris, à l'occasion des lettres de rescision par eux obtenues contre l'aliénation faite de Vaux-la-Reine.

Ce mémoire prétend : 1^{er} que la dite terre était inaliénable comme étant de l'ancien patrimoine de l'Église de Paris acquis à titre onéreux, dont une rente de vingt livres tournois ne peut acquitter les charges ; 2^{ème} qu'il ne faut pas moins de trente ou quarante livres de rente pour les obits ordinaires en l'Église de Paris, et non moins de 200 livres tournois de rentes pour les obits solennels des rois, princesses, princes et seigneurs; 3^{ème} qu'à cette raison fut acceptée la seigneurie de Vaux-la-Reine, comme valant au moins par an cent livres tournoi ; 4^{ème} que le Seigneur Lhuillier, qui fit l'aliénation et ses adhérents ont dissipé en pure perte plus de 12000 livres de rente, dont l'Église de Paris n'en retire à présent que 200.

Le résultat de cette requête fut sans doute négatif, car nous verrons par la suite les possesseurs de Vaux-la-Reine continuer à jouir de leur seigneurie sans plus s'occuper des évêques de Paris.

Le 11 octobre 1554, damoiselle Loyse Herouet, veuve de Maître Jean Rivière, notaire et secrétaire de la maison et couronnes de France, se faisant fort des ses enfants, fait acte de foi et hommage au roi à cause de sa châellenie de Corbeil, pour raison de la seigneurie de Vaux-la-Reyne, Combs-la-Ville en partie, et de tout de qui fut à ceux de Paloisel.

Archives de Seine-et-Oise Série A n°1222

Par exploit du 30 juin 1556, l'évêque de Paris fait saisir les fiefs de Vaux-la-Reine et l'hostel des Bergeries, pour droits et devoirs non rendus.

Le procès-verbal de la Coutume de Paris, de l'an 1580, nomme un Jean de Rivière, écuyer, comme seigneur en partie de Combs-la-Ville, de Vaux-la-Reine, de Paloisel, et de Courtabeuf.

C'est ce que le Rôle dressé à Corbeil en 1597 et 1598 explique ainsi : « Le fief de Vaux-la-Reine en partie sur Combs-la-Ville ; Le fief de Vaux-la-Reine, en partie sur Combs-la-Ville ; Le fief de Paloisel, dit Courtabeuf, ayant appartenu à Loyse Herouet, puis à Jean de Rivière, valant 200 livres ».

Par une sentence du 29 novembre 1597, la Chambre du Trésor, vues les pièces justificatives de propriété de Nicolas de Rivière, gentilhomme, servant en la maison du roi, écuyer, seigneur de Vaux-la-Reine, assis en la paroisse de Combs-la-Ville, et dudit Combs-la-Ville en parties, tant en son nom que comme ayant les droits cédés de Louise de Rivière, sa sœur, femme de Guillaume du Val, écuyer, seigneur de Fay; Déclare Nicolas de Rivière possesseur et propriétaire de deux parts, les trois faisant le tout de la terre et seigneurie de Vaux-la-Reine; 2^{ème} du fief nommé Paloisel, sis audit Combs-la-Ville ; 3^{ème} du fief qui fut à l'évêque de Paris et depuis au Chapitre de la dite Église (le fief de Combs-la-Ville n'est plus détaillé). Sur ces deux fiefs, haute, moyenne et basse justice ; 4^{ème} de la terre et seigneurie des Tournelles, sis dans Combs-la-Ville, consistant en maison, range, cour, jardin, 80 arpents de terre labourable, 8 arpents de pré, 7 arpents de bois, 11 écus ou environ de menu cens, droits de pêche et de rivière sur la rivière Yères, desquels fiefs et seigneurie sont mouvants plusieurs fois.

Lesquels fiefs de Combs-la-Ville et des Tournelles ont naguère (le 17 janvier 1595) été acquis par ledit Rivière desdits sieurs du Chapitre, à la charge de 2 muids de grain sur ledit fief et terres des Tournelles envers l'hôtel Dieu de Corbeil.



Jean de Rivière, seigneur de Vaux-la-Reine, époux de Loyse Herouet avait trois filles :

- Catherine de Rivière, femme de Timoléon de Chartres ;
- Barbe de Rivière, femme du Sieur Colignon, conseiller au Parlement de Grenoble ;
- Marie de Rivière, femme de Jean Antoine Dize, seigneur de Rozanne.

Le château de Vaux-la-Reine fut pillé et incendié en 1590 par les troupes du duc de Parme, commandant une des armées de la Ligue.

Note : Ce fut cette année-là que l'armée du duc de Parme, Farnèse, brûla et pilla Brunoy et rasa le château royal dont on voit encore les ruines au lieu-dit les Bâtiments, sur le territoire de l'Yères. Brunoy appartenait alors à dame des Ursins, épouse du comte de Chaulnes, son second mari.

Cette destruction eut-elle lieu avant la prise de Corbeil (octobre 1590) par les Espagnols et les ligueurs, ou après, quand Monsieur de Givry se fut emparé de la ville au nom du roi Henri IV ? Nous l'ignorons. Quoiqu'il en soit, le château fut entièrement détruit pour la seconde fois l'année même de la prise de Corbeil.

Gaston Buffier. Journal de Brunoy.

Dans les rôles de la châtellenie de Corbeil, nous trouvons, au mois de mai 1598, une main levée accordée à Nicolas de Rivière, pour les fiefs en partie de Vaux-la-Reine et le fief de Paloisel dit Courtabeuf.

Ce Nicolas de Rivière demeurait à Charmeaux en Bourgogne et était marié à Élisabeth de Romain.
Minutes d'Antoine Delafosse, notaire de Bombon.

Le 19 décembre 1607, Nicolas de la Rivière, seigneur de Vaux-la-Reyne en fait bail à cens et à rente à Pierre Lecomte, laboureur de terres et vignes.

Archives de Seine-et-Oise Série A n° 1223



La plus grande partie des notes qui vont suivre ont été recueillies sur les registres des actes de baptêmes, mariages et décès de la paroisse de Combs-la-Ville.

Elles relatent les noms et les faits qui nous ont paru avoir quelque importance au point de vue de l'histoire de cette localité.

En l'an 1618, le registre des baptêmes de la paroisse à Combs-la-Ville a été commencé par Anthoine Le Moye, curé dudit lieu.

Le 12 décembre de la même année, a été baptisée : Anne, fille de messire Denis de Chastellet. Parrain et marraine : le sire de Bellefontaine et Anne Calais.

La maison en pavillon de Violette est rebâtie en 1619-1620. Elle était inachevée en avril 1620, sous Antoine de Corigan, ou Covigan, sieur de Cangé, gouverneur de Fougères, et Jeanne Boudot, qui l'échangent avec René Fleury, bourgeois de Paris.

Elle relevait, pour partie, de l'abbaye du Lys. Il y avait des terres en dépendant, dites la Treuze, qui étaient dans la censive et seigneurie de Combs-la-Ville et Vaux-la-Reine.

En l'année 1625, le greffier de Combs-la-Ville avait nom Jehan de la Forge.

Le 23 septembre 1630 est décédé, et le 24 a été inhumé messire Anthoine Le Moyne, de son vivant curé de Combs-la-Ville.

Pendant les années 1631 et 1632, les inhumations ont lieu dans le cimetière et dans l'église de Vaux.

De 1643 à 1647, elles eurent encore lieu dans le même cimetière.

En 1632, sur le registre des baptêmes de la paroisse de Combs-la-Ville est mentionné Charles de Gomer, écuyer, seigneur de Cuignières, Combs-la-Ville, Vaux-la-Reine, etc.

En 1633 a été baptisée Isabelle, fille d'Anne de Chastellet. Le parrain a été René Barbat, de la maison du Roy, et gentilhomme ordinaire de Monseigneur le Comte de Soissons. La marraine fut damoiselle Isabelle de Gomer.

Le prévôt de la localité est Jean Thuiller, valet de chambre de Monseigneur le prince de Soissons.

Le 23 avril 1635 a été baptisée Charlotte, fille de Jehan de la Forge ; parrain, noble homme Jehan Foucher de Chatelet, l'un des chevaux Légers de Monseigneur, frère du Roy ; marraine : damoiselle Charlotte de Gomer.

Au commencement, les actes de baptêmes, mariages et décès ne sont pas signés par le curé. Par la suite, il oppose sa signature après chaque acte et au bas de chaque page.

En l'année 1637, messire Charles de Gomer, sieur de Cuignières, Vaux-la-Reine et Combs-la-Ville, et damoiselle Marie de Rivière, donnent une châsse à l'église de Combs-la-Ville.

Le 1^{er} novembre de cette année mourut messire Charles de Gomer, qui fut enterré dans le chœur de l'église de la paroisse.

Le 14 août 1637 est décédée damoiselle Louise Barbat, âgée de 10ans ½, fille de noble homme Rémy Barbat, et de damoiselle Annesse Balaon, dame d'honneur de madame la Comtesse de Soissons, et a été enterrée devant l'autel de la Vierge Marie le 15 dudit mois.

18 octobre 1638. Baptême de Charles, fils de Jehan de la Forge. Parrain : Charles de Gomer; marraine : Agnès de Balaon, femme de chambre de madame la comtesse de Soissons.

1639. Parrain dans un baptême honorable homme Pierre Goddisson, huissier audencier au baillage du comté de Soissons.

Le seigneur d'Ormois est gentilhomme ordinaire de la Chambre de Monseigneur le duc d'Orléans.

Le 22 septembre 1641 mourut en cette paroisse vénérable et discrète personne, maître Noël Guillart, demeurant à Combs-la-Ville, qui fut inhumé dans le chœur de l'église côté droit.

Le 9 décembre de la même année est décédée en cette paroisse, madame Anne du Chastelet, qui fut inhumée dans l'église devant l'autel de la Vierge.

Le 10 août 1642 eut lieu le décès de maître Henri Billeri, prêtre, vicaire de la paroisse Saint-Vincent de Combs-la-Ville. Le lendemain, il fut mis en sépulture dans l'église, devant le crucifix, à côté de feu messire Anthoine Le Moyne.



Le 18 août de la même année, fut célébré en l'église Saint-Vincent de Combs-la-Ville, et dans tout le diocèse, un service solennel pour le repos et le salut de l'âme de très auguste princesse Marie de Médicis, royale mère du roi, par le commandement de Monseigneur l'Archevêque de Paris.

Le 13 juillet de l'année 1643 fut aussi célébré un service solennel pour l'âme de Louis, 13^{ème} du nom, roi de France, également par le commandement de Monseigneur l'Archevêque de Paris.

En 1647, Jehan de la Forge, dont nous avons déjà parlé, est mis en sépulture dans l'église de cette paroisse.

Pendant les années 1648, 1649, 1650 et 1651, les inhumations ont lieu dans le cimetière de Vaux-la-Reine.

En 1651, Claude de Gomer, seigneur de Combs-la-Ville, contracte mariage à Paris en l'église Saint-Jean le Rond.

En l'année 1652, le 14^{ème} jour de juin, le château de Vaux-la-Reyne fut pris et pillé par l'armée de Lorraine, campée à Villecresnes et Gercay. Cette armée était conduite par Charles IX, duc de Lorraine.

Archives de Seine-et-Marne Série E N°12

Voici ce que dit à ce sujet Paul Louisy, dans la nouvelle biographie générale publiée par Firmin-Didot Tome 31 p.678 : »Comme la guerre continuait entre la France et les Espagnols, il se loua à ceux-ci avec son armée, assiégea Cambrai et, sur l'appel des frondeurs, pénétra jusqu'à Villeneuve-Saint-Georges et se montra même à Paris. (1652). Gagné par la reine, ne se souciant pas d'ailleurs d'exposer à une bataille inutile son armée, qui faisait toute sa force, il s'éloigna brusquement, alla toucher les frontières du Barrois, et revint sur ses pas rejoindre Condé sous les murs de Paris ».

Nous lisons dans les registres de la commune de Combs-la-Ville : « le jour que le château de Vaux-la-Reine fut pillé, ont été tués :

1^{er} Nicole Sanson, dans la tour du château,

2^{ème} François Sanson dans la grande chambre où est la chapelle ;

3^{ème} Claude Benoit, dans la Couture.

Jacques Belot, charretier, a été assommé pour n'avoir pu porter la charge qui lui avait été imposée

Claude Moussu, âgé de 18 ans, fut tué lui aussi comme n'ayant pu porter la charge qui lui avait été baillée.

Du 14 juin au 31 décembre 1652, il est mort plus de soixante personnes et l'année suivante (1653), on a compté plus de cent décès à Combs-la-Ville ».

Registre de la commune de Combs-la-Ville.

La guerre a amené avec elle de terribles fléaux.

En 1652, maître Jehan Moynet a célébré sa première messe en l'église Saint-Vincent de Combs-la-Ville, assisté de Maître Moynet, curé de ce lieu et de plusieurs autres prêtres.

Jean de Fleury, qui fait échange de la ferme de Violette en 1653, avec Pierre Favières, maître des Eaux et Forêts de Paris, possédait cette ferme par donation de René Fleury, Contrôleur Général des bâtiments du Roy et de Marie Rousseau, ses père et mère (12 mars 1644. Fieffé et Jollivon, notaires), donation ratifiée dans le contrat de mariage du 23 novembre 1648.

Violette avait appartenu auparavant 1^{er} Jean Desmaret, Conseiller du Roy, Contrôleur des guerres et à Anne Fleury, sa femme (transaction du 2 janvier 1643) ; 2^{ème} à Fleury père, échange avec Antoine de Corigan, sieur de Cangé, en 1620, et Jeanne Boudet, sa femme ; 3^{ème} à Jean Boudet, sieur de Redon.

Le curé de la paroisse en 1654, écrit dans le registre des naissances, mariages et décès : « Mémoire à M.M. les marguilliers de l'Église Saint-Vincent de Combs-la-Ville. J'avais fait un journalier par alphabet de tous ceux qui donnaient des rentes à l'église Saint-Vincent, patron de Combs-la-Ville, mais les malheurs des guerres civiles arrivèrent inopinément l'an 1652, et le dit journalier a été perdu ».

Archives de la Commune.



Suivent deux baptêmes. Dans le premier, le parrain est messire Charles Alexandre Imbert, maître d'hôtel ordinaire du roi. Dans le second, les parrain et marraine sont : l'échevin de la grande vénerie du roi et la femme du couturier-coupeur du roi.

En l'année 1658, le Pont du Breuil a été commencé et achevé. La première pierre dudit Pont du Breuil a été posée et mise par Joseph Baron âgé de 4 ou 5 ans, fils de Jehan Baron, meunier du Breuil et d'Anne Boyer.

Archives de la commune de Combs-la-Ville.

En 1659, le 25 mai, Marie de Rivière, veuve de Charles de Gomer, chevalier, dame de Cuignières, Conlerville et Vaux-la-Reyne, tutrice de messire Claude Charles de Gomer, son petit-fils, chevalier, seigneur dudit Conlerville, et Vaux, des Tournelles, Paloisel et de la Grande Maison, supplie le roi de l'autoriser à faire le papier terrier desdits fiefs. Elle expose que la plus grande partie des droits seigneuriaux qui lui sont dus n'est payée ni reconnue, et qu'elle ne se peut faire payer ni reconnaître, ayant perdu presque tous ses titres, lorsque ledit château de Vaux fut pris et pillé en 1652 par l'armée de Lorraine.

Archives de Seine et Marne Série E n°185.

L'année de grâce 1664, messieurs les notables de Combs-la-Ville et Vaux-la-Reine ont fait et donné à l'église une bannière de damas rouge avec l'image de saint Vincent, en broderie.

En 1665, maître Pierre Brucamp, prêtre habitué à l'église de Combs-la-Ville est parrain d'un enfant de la localité. La marraine est dame Marie-Octavie de Bernard, dame de Combs-la-Ville, en partie.

Le 25 juillet de la même année, Monseigneur Éminentissime et Révérendissime Père en Dieu, messire Hardouin de Péréfixe, archevêque de Paris fait en personne sa visite à l'église de Combs-la-Ville. Il y confirme quantité de personnes notables et dîne en la chambre presbytérale. A la suite de cette visite, la note ci-dessous a été inscrite sur le registre des baptêmes, mariages et décès de la paroisse :

« Vu le présent registre au cours de la visite de Monseigneur Éminentissime et Révérendissime Père en Dieu, messire Hardouin de Péréfixe par la grâce de Dieu et du Saint-Siège Apostolique, Archevêque de Paris, qui a ordonné que ledit registre sera coté par feuillet, et que chaque acte sera signé de deux témoins au moins et qu'il sera fait mention dans l'acte que les témoins ne savent pas signer ».

Dans les actes nous rencontrons assez souvent le nom de messire Nicolas Fraguier, chevalier, seigneur de Quincy.

Le registre des baptêmes, mariages et décès de l'année 1668 renferme 40 actes, dont 15 de baptêmes, 5 de mariages, et 20 de décès. Peu de personnes ont signé au bas de ces actes. D'où nous concluons que très peu d'habitants savaient écrire.

Dans un acte de mariage qui eut lieu en 1671, nous trouvons comme témoins: Jean Pichon et Pierre Perros, dont les descendants habitent encore la commune de Combs-la-Ville. Nous relevons encore, les noms suivants : Saturnin de Fonvielle, marguillier ; Flaguët, sieur de la Courterie, et Claude Viret. Il existe à Combs-la-Ville des descendants de ce dernier, et c'est un Viret qui a eu l'honneur d'être le premier maire de la commune de Combs-la-Ville.

Le 11 juillet 1672, Claude-Charles de Gomer, sieur de Vaux-la-Reine, fils de Claude de Gomer, rend hommage au roi pour ses fiefs de Vaux et Combs-la-Ville.

Archives nationales Série P cote 357.

Le 18 octobre 1674 est décédé messire Léger Moynet, ci-devant curé de ce lieu, et son corps a été mis le 20^{ème} dudit mois dans l'église de céans, par nous, prêtre, curé de Brie-Comte-Robert, et doyen du Vieil Corbeil, à la prière de Maître Pierre Brucamp, curé dudit lieu, en présence de plusieurs curés des environs.

Noms mentionnés sur les registres en 1678 :

- Messire de Saudraye, maître brodeur du roi, rue Saint-Denis à l'image Saint-François, propriétaire à Grégy et à Combs-la-Ville.
- Philippe Foucquet, tabellion juré à Combs-la-Ville et à Vaux-la-Reine pour le seigneur haut justicier, voyer et policier dudit lieu.



- Claude-Charles de Gomer, chevalier, seigneur de Cuignières, Combs-la-Ville, Vaux-la-Reine, etc. reçoit, en 1679, une rente de M. de Fercadet pour l'acquisition faite par ce dernier de la maison ferme et fief de Violette.

- François Fercadet, écuyer, conseiller du roi, était contrôleur général des saisies réelles.

Violette provenait de Jean de Fleury, chevalier du Saint Empire, gentilhomme de la grande écurie du Roi, sieur de Violette, et de Catherine de Marle, sa femme.

Ce Jean de Fleury avait été lieutenant d'une galère entretenue pour le service du roi. La ferme de Violette avait été précédemment (17 décembre 1653 Gauthier et Baudry, notaires à Paris) échangée avec Pierre Favières, maître des Eaux et Forêts.

En 1679, Marie de Rivière, dame de Cuignières, veuve de messire Charles de Gomer, tutrice de Claude-Charles de Gomer, son petit-fils, fait établir un terrier de la seigneurie de Combs-la-Ville, pour remplacer les titres qui ont été anéantis à la suite du pillage du château de Vaux par l'armée de Lorraine.

Claude-Charles de Gomer, marquis de Cuignières, etc. marié à dame Louise de Consolin, eut d'elle six enfants. L'un deux, Nicolas-Bernard fut baptisé en l'église de Gercy. Il eut pour parrain Nicola Fraguier, conseiller du Roy, et pour marraine Anne-Bernarde de Foucault, abbesse de Gercy.

Le terrier dont il vient d'être question se trouve aux archives de la Préfecture de Seine-et-Marne. C'est un grand in-folio de 392 feuillets ayant pour suscription : « Terrier de la seigneurie de Combs-la-Ville appartenant à dame Marie de Rivière, dame de Cuignières, veuve de messire Charles de Gomer, de son vivant, chevalier, seigneur de Combs-la-Ville, Vaux-la-Reine et autres lieux, au nom et comme tutrice de Claude-Charles de Gomer, son petit-fils, seigneur dudit Combs-la-Ville, Vaux-la-Reine, des Tournelles, de Paloisel et de la Grande Maison ; à ce titre ayant droit de pêche en la rivière d'Yères depuis le bout des écluses du moulin de Jarcy jusqu'à la haie Viller et de chasse jusque sur le Pont de Corbeil, à cause des moulins de Vaux et du Breuil.

Nous avons dit que Claude-Charles de Gomer, seigneur de Combs-la-Ville et Vaux-la-Reine eut six enfants. Tous sont nés à Combs-la-Ville dans l'ordre suivant :

- 1^{er} Louis-Charles né en 1686
- 2^{ème} Scolastique née en 1687
- 3^{ème} Catherine née en 1689
- 4^{ème} Claude-Charles né en 1691
- 5^{ème} Nicolas-Bernard né en 1693
- 6^{ème} Claude-Anne née en 1695.

Catherine mourut à Combs-la-Ville le 18 septembre 1691 et fut inhumée dans la chapelle seigneuriale.

Nous avons vu que Nicolas Bernard avait eu pour marraine l'abbesse de Jarcy.

A propos de ce baptême, l'archevêque de Paris a délivré la permission suivante :

« François, par la grâce de Dieu, et du Saint Siège apostolique, archevêque de Paris, duc et pair de France, Commandeur des ordres du roi, nous permettons au curé de Combs-la-Ville, de baptiser, dans l'église du monastère de Gercy, la fille (?) de Monsieur le marquis de Cuignières, née en légitime mariage ; à notre chère fille l'abbesse de Gercy d'en être la marraine ; de laisser entrer une fois seulement dans sa maison madame la marquise de Cuignières.

Donné à Paris ce deuxième juillet mil six cent quatre vingt treize. »

Archives de Combs-la-ville.

En 1680, le registre des naissances, mariages et décès est visé par F. Berryer, chanoine et archidiacre de l'église de Paris.

Le 20 août 1681, Monsieur le Président de Mesme, sire de Cramayel, obtient rétrocession de la terre de Violette, en contre-échange de Fleury.

Le 2 mai 1686, Charles de Gomer fait bail à rente à Antoine Perrot, vigneron à Combs-la-Ville de trois quartiers de vigne.

Le 18 septembre 1689, Claude-Charles de Gomer fait aveu et dénombrement de Vaux : « Le château de Vaux-la-Reyne ayant cour et basse-cour. Devant, consistant en corps de logis, chapelle, pressoir banal, cave, cellier, logement fermier, écuries, étables, bergeries, granges colombier à pied et derrière, et à côté dudit château parterre, jardin et parc. Le tout clos de murailles et tenant d'un côté par bas au chemin qui va de Combs-la-Ville au moulin de Vaux, d'autre part par haut, aux terres labourables, aboutissant d'une part sur des friches et d'autre sur le



chemin de Vaux. Lequel château est le principal manoir dudit fief de Vaux-la-Reyne et où se doivent payer et acquitter tous les droits et redevances et où les vassaux desdites terres de Combs-la-Ville et de Vaux-la-Reyne sont tenus faire les foies et hommages et acquitter les droits et devoirs par eux dus.

Item. Devant le château de Vaux un moulin à eau couvert de tuiles, assis sur la rivière d'Yères, avec droit d'écluses pour conduire l'eau audit moulin ; et celui moulin banal pour le regard du village et paroisse de Combs-la-Ville et en outre ayant droit de chasse par tous les villages et lieux de la châtellenie de Corbeil et jusque à la croix étant sur le pont dudit Corbeil. Un corps de bâtiments appliqué en écurie et étable, gélinières avec greniers au-dessus, nouvellement construit et couvert en tuile, attenant ledit moulin la rue entre deux.

Item. Le lieu appelé les Bergeries de Vaux fut autrefois une grande ferme, quant à présent en ruines et masures et friches en partie et en partie plantée en vigne, avec une aulnaye attenant lesdites vignes et friches, tenant au chemin tendant de Vaux à Quincy.

Item. Un vivier, fontaine, aulnaye, ormes, et saulsaye devant la porte dudit château, contenant un arpent et demi environ, tenant à la rivière.

Item. Une île appelée l'île du moulin, contenant environ un arpent, plantée en aulnaye et saulx.

Archives de Seine et Oise Série A n°670.

En 1697, la seigneurie de Vaux est saisie sur Elisabeth de Gots, duchesse d'Épernon ; cette duchesse était de la famille de l'amiral du même nom, qui fut un des mignons d'Henri III.

Nous n'avons pu vérifier l'exactitude de ce renseignement. G. Buffier. Journal de Brunoy.

Charles de Gomer vendit ce qu'il possédait à Combs-la-Ville et à Vaux à Jean Charles Bernard.

Par contrat passé le 11 juin 1698 devant Prieur et Caillet, notaires au Châtelet de Paris, Jean Charles Bernard, seigneur d'Évry-les-Châteaux, vendait la terre et seigneurie d'Évry à Paul Étienne Brunet, écuyer, seigneur de Rancy.

Par un autre contrat passé les 31 mars 1703, devant Mouffle et Caillet, notaire à Paris, Paul Étienne Brunet de Rancy, acquérait de Claude Charles de Gomer et de Marie Anne de Cuignières, son épouse, la terre et la seigneurie de Combs-la-Ville, celle de Vaux-la-Reine, et les fiefs des Tournelles, Courtabeuf et de la Grande Maison situés sur le territoire de la paroisse de Combs-la-Ville. Paul Étienne Brunet de Rancy fit acte de foi et hommage de toutes ces acquisitions le 30 avril 1704. Archives Nationales. Série P Volume 21 côte 257.

Il avait acheté en 1678 de la veuve d'Armand de la Grange-Trianon, baronne du Plessis les terres de Varennes-sur-Yères et le fief du Moulin, situés dans la même paroisse.

Dans un baptême qui eut lieu à Combs-la-Ville, en l'année 1700, la marraine fut Anne Pocquelin, femme de monsieur de Maridat, conseiller au Parlement de Metz.

La confirmation a été donnée en l'église de Combs-la-Ville le 23 juin 1703, par Monseigneur le Cardinal de Nouailles, confirmation à laquelle prennent part les paroissiens de Moissy.

Au mariage d'un certain Nicolas Imbert, garde du roi du 19 février 1703, paraissent comme témoins :

1^{er} Nicolas Machat de Pompadour, chevalier, sieur de la Cosse, colonel d'Infanterie, et Chevalier du noble ordre de Saint-Louis ;

2^{ème} Louis de Machat de Pompadour, fils du susnommé, ci-devant capitaine au régiment de Piémont.

Le 27 avril 1706, a lieu l'inhumation de Pierre Brucamps, prêtre curé de cette paroisse, âgé de 71 ans, dans le chœur de l'église, par messire Henri Leclerc, curé de Varennes, en présence de messieurs ses confrères et autres : Mouton, curé de Grégy ; J. Gourland, curé de Lieusaint ; Rozon, curé de Périgny, Mussant, curé de Quincy ; de Fontaine, vicaire de Combs-la-Ville et le curé d'Ormoie.

A partir de ce jour, ledit Leclerc, signe les actes en qualité de Combs-la-Ville. Le nouveau curé de Varennes à nom Falguières.

Au mois d'octobre de la même année mourut en cette paroisse dame Suzanne Moreau de Morsan. (Probablement la sœur de Moreau, officier du roi et seigneur de Menchy et peut-être aussi sœur de Claude Nicolas Moreau, avocat.), épouse de Honoré Leroy, sieur de Jumelle, Président de la Cour des Monnaies de Paris. Elle fut inhumée dans l'église devant la chapelle de



la Sainte Vierge. Ont assisté au convoi : Guillaume Mésanger, avocat au Conseil, Trouville, bourgeois de Paris, présent en sa maison de Combs-la-Ville ; les curés de Périgny, Grégy, Ormoye, Varennes Lieusaint, Brie, etc.

Le 18 novembre 1708, décès de Anthoine Poncet, sieur d'Arvillers, bourgeois de Paris dont le corps a été inhumé dans l'église.

Le 22 septembre de la même année, inhumation dans l'église, vis-à-vis la chapelle de la Vierge de dame Louise de Bosquet, âgée de 94 ans, veuve de messire Pierre de Maschat de Pompadour, seigneur de Nérac et autres lieux, décédé le 20 septembre en la maison de messire Nicolas de Maschat de Pompadour, baron de la Coste, seigneur le Château Boucher et autres lieux, son fils de cette paroisse. Ont assisté au convoi messire Anthoine de Maschat de Pompadour.

Le procureur fiscal est Nicolas de Fonvielle.

30 novembre. Baptême de Claude Louise Salaut. Parrain messire Claude Henry le Clerc, prêtre curé de Combs-la-Ville. Marraine : damoiselle Louise Françoise de Maschat de la Coste de Pompadour.

Les registres de la paroisse de Combs-la-Ville renferment le très curieux testament ci-dessous :

« Par devant nous, prêtre, curé de l'église paroissiale de Saint-Vincent de Combs-la-Ville en Brie, diocèse de Paris, fut présente Marie Jeanne le Vasseur, native de Picardie, diocèse d'Amiens, âgée de .. demeurant dans la maison du Calvaire, proche Monsieur le Curé, étant au lit malade, saine toutefois d'esprit, comme il nous apparut, et aux témoins ci-dessous nommés, laquelle considérant qu'il n'y a rien de plus certain que la mort, ni e plus certain que son heure, a fait son testament en la forme qui suit :

« Premièrement, comme bonne chrétienne, elle a recommandé et recommande son âme à la très sainte et très adorable Trinité, le Père, le Fils et le Saint-Esprit, a imploré l'intercession de la Sainte Vierge et de tous les saints pour obtenir de Dieu le Père la rémission de ses péchés, par la mérite de la mort et la passion de Jésus Christ, son fils, notre sauveur et médiateur ;

En second lieu nous a déclaré ne rien devoir à personne qu'à Monsieur le Curé, que l'année du loyer de la maison où elle demeure, qui écherra le 29^{ème} mai prochain, à raison de quinze livres par an;

Et quand il aura plu à Dieu de retirer son âme de ce monde, souhaite que son corps soit inhumé dans le cimetière de cette église et qu'il lui soit fait un service et enterrement et luminaire tel que le sieur curé jugera à propos.

De plus donne et lègue à Germain Campenot, fils d'Edme Campinot, vigneron et habitant de ce lieu, et de Marie Dupuis, ses père et mère, son lit de plume, deux traversins, et la couverture telle qu'elle est, à condition que ledit legs restera entre les mains du sieur jusqu'à son établissement, et en cas que ledit Germain Campenot vienne à décéder, ledit legs sera converti en messes pour le repos de l'âme de ladite testatrice et dudit Germain Campenot.

Plus son linge consistant en deux draps, 4 chemises bonnes avec son menu linge et tablier, elle le laisse à la charité de la paroisse.

Plus ses vieux habits comme ils se composent, elle les donne et lègue à la veuve Néron, pour les bons services qu'elle lui a rendus.

Plus une jupe neuve de couleur bleue, elle la donne et lègue à Philippe Lesage, la plus jeune des filles de Gilles Lesage, vigneron, et habitant de cette paroisse pour les bons services qu'elle lui a rendus.

Plus les deux vaches, coffre, garde-manger, marmite, chaudière, crémaillère, table de pierre et généralement tout ce qui se trouvera à l'heure de son décès lui appartenant, elle les remet entre les mains de M. le Curé pour acquitter les frais funéraire, et elle prie ledit sieur curé de dire des messes pour le reste pour le repos de son âme.

Et pour exécuter et accomplir le contenu au présent testament à la testatrice, nommé et nomme messire Claude Henry Le Clerc, prêtre, curé de cette église, auquel elle s'est démise et dessaisie, démet et dessaisit de tous et chacun de ses biens, meubles et actions personnelles jusqu'à plein et entier accomplissement d'icelui, voulant que le présent ait son plein et entier effet.

De ce j'ai signé ces présentes qui furent reçues et passées ce --- de l'année mil sept cent neuf.



Lequel testament a été dicté et nommé par ladite testatrice, et elle a lu et relu mot à mot en présence de messire Louis de Guillotte de Fontaine, prêtre, curé de l'église paroissiale de Notre-Dame de Saint-Sulpice de Varennes et de Gercy, et messire Charles de Lignièrès prêtre, vicaire de cette église, et Didier Mailliard maître d'école de ce lieu qui ont signé avec nous.

Plus donne et lègue à Marguerite Dupuis, servante de Monsieur le Curé, son chapelet de coco, tel qu'il est garni de ses médailles. »

4 octobre 1708. Inhumation dans l'église de céans, vis-à-vis la chapelle de la Sainte Vierge de messire Anthoine de Maschat de Pompadour, chevalier de la Coste, capitaine au régiment de Picardie, âgé de 42 an, décédé dans la maison de M. le baron de la Coste, son père. Ont assisté au convoi : messire Louis de Maschat de Pompadour, chevalier, baron de la Coste, son frère, demeurant à Blandy, et messire Nicolas Maschat de Pompadour, prêtre, abbé de Notre-Dame de Fondouse, et chanoine de Champeaux, y demeurant. (en 1709, curé de Grigny).

Le nombre des feux de la paroisse de Combs-la-Ville était marqué de 70 dans le dénombrement de l'élection imprimé en 1709.

Curieux acte de décès.

Le 4 janvier 1709, a été inhumé dans le grand cimetière de céans par nous, prêtre, curé de cette église, soussigné, le cadavre de François Mignier, trouvé noyé dans la rivière de cette seigneurie, proche le pont de Combs-la-Ville, de cette paroisse. Ledit François Mignier, charretier de Jean Gilbert, demeurant à Servigny, paroisse de Lieusaint, âgé de trente ans ou environ, et suivant le rapport dudit Jean Gilbert et de Michel Compagnon, laboureur et habitant de ce lieu, que ledit François Mignier était bon catholique romain et en a toujours fait profession, et donné même des marques de contrition le jour qu'il se noya, qui était le lundi 28^{ème} de janvier dernier, comme il nous a été rapporté par Nicolas Bourdelet, vigneron et habitant de lieu, qu'il l'entendit crier à son secours, qu'il y courut, mais ne put arriver assez tôt pour le secourir. Ledit cadavre levé par Messire Charles de Lignièrès, prêtre, vicaire de ce lieu en présence

Marie Brunet de Rancy, dame de Vaux-la-Reine et de Combs-la-Ville, fille de Paul Étienne Brunet, seigneur de Rancy et d'Évry-les-Châteaux, épousa le 30 décembre 1711, Louis François Henri Colbert, comte de Croissy, neveu du grand Colbert, né le 15 février 1677, et qui fut Lieutenant général des Armées et gouverneur de Crécy en Brie.

Ce Colbert, comte de Croissy, mourut le 24 août 1747. Sa femme était morte le 16 mai 1742. Leur fille épousa en janvier 1731 le marquis de Chabannais.

Valladon de la Grivelle, procureur au Parlement, rend foi et hommage pour le fief de Chantepie ou Roigny, à madame Colbert de Croissy, dame de Combs-la-Ville, Vaux-la-Reine, Paloisel, Égrenay, etc. ; et, à cet effet, il se transporte devant la grande porte du château de Vaux-la-Reine, principal manoir et lieu seigneurial.

Paul Le Clerc, père du curé de Combs-la-Ville, était contrôleur général de Son Altesse Sérénissime Monseigneur le prince de Conty.

M. Philippe de Collins, premier maître d'hôtel de Madame la duchesse d'Orléans.

1711. Baptême. Parrain : messire René Charles de Maschat de Pompadour, fils de messire Louis de Maschat de Pompadour, chevalier de la Coste, et de dame Marie Anne de Gaste ; Marraine : damoiselle Louise Françoise de Maschat de Pompadour.

Noms mentionnés aux registres :

Mme la comtesse La Coste, de Présence ;

Etienne Honoré Leroy, écuyer, conseiller du Roi, inspecteur général des fermes de sa Majesté, et Magdeleine Ricart, sa femme, parrain et marraine dans un baptême ;

M. Joquet d'Immonville et de Maschat du Grand Chêne.

1712. Baptême. Parrain : René Charles de Maschat de Pompadour, demeurant chez Mademoiselle de la Coste de Pompadour, aux Copeaux. Marraine : Marie Madeleine Leroy, fille de messire et Honorable Leroy, écuyer.

Le 9 novembre 1712 eut lieu à Combs-la-Ville le mariage de M. Bernard Claude Lordelot, avocat au Parlement, fils de M. Benigne Lordelot, aussi avocat au Parlement, et de dame Agnès Montallot, avec damoiselle Elisabeth Anne Jouvenet, fille de messire Jean Jouvenet, peintre



ordinaire du Roy, ancien directeur et recteur de l'Académie Royale de peinture et sculpture, présent en la maison presbytérale de Combs-la-Ville, et de dame Marie Baronneau, domiciliés à Paris, quai Malaquais, proche le Collège des Quatre Nations, paroisse de Saint-Sulpice.

Trois autres filles de Jean Jouvenet, damoiselles Marie Anne, Marie Magdeleine et Catherine assistent au mariage de leur sœur.

En 1713, décès au château de Vaux de Claude Pâris.

Cette année a eu lieu dans la chapelle de Notre-Dame d'Égrenay, le mariage de M. Homery, tuilier à Égrenay.

De septembre 1715, baptême de Jean Lambert, fils de messire Jean-Baptiste Joguet d'Immonville et de dame Marie-Jeanne Sévin. Parrain : Mathurin Lambert Payer, maître joaillier à Paris. Marraine : dame Marie Corneil, épouse de messire Pierre Roger, trésorier général des écuries et livrées de sa Majesté chez le sieur d'Immonville.

Messire Moreau, seigneur de Menchy, marié à Jeanne Grévy, est vaguemestre de Roy.

En 1716, inhumation dans l'église vis-à-vis la chapelle de la Sainte Vierge, de Claude Michault, meunier du Roy.

En 1717, M. Philippe de Collins, premier maître d'hôtel de Madame, fait un échange avec Jean Platier, seigneur de Combs-la-Ville.

Philippe de Collins abandonne la partie du bois Pigu, située dans la justice de Quincy et bordant celle de Combs-la-Ville.

Jean Plantier cède un bord de la rivière d'Yères le long des terres de la justice de Quincy, depuis la fontaine Segrain jusqu'au bout du parc de Quincy et les roches novales.

Dans un baptême, le parrain est messire Nicolas Moreau, prêtre, bachelier en théologie, de la famille sans doute du seigneur de Menchy, et la marraine : damoiselle Louise-Françoise de Maschat de la Coste de Pompadour présente en sa maison des Copeaux.

Le vicaire de la paroisse est Eugène Mac-Mahon. Ce vicaire ne connaît pas l'orthographe. A cela rien d'étonnant. Cette famille Mac-Mahon était nouvellement venue d'Irlande.

C'est en l'année 1717 que mourut à Paris, le célèbre peintre Jean Jouvenet, dont nous avons parlé plus haut. Jouvenet affectionnait particulièrement Combs-la-Ville, à cause de sa fille aînée, Élisabeth-Anne, mariée ainsi que nous l'avons vu à l'avocat au Parlement, Bernard-Claude Lordelot.

Jean Jouvenet avait eu de sa femme Marie Magdeleine Baronneau, quatre filles.

Deux d'entre elles, Marie-Anne et Catherine, moururent à Combs-la-Ville chez leur sœur, dame veuve Lordelot, la première en 1740, la seconde, en 1756, et furent inhumées dans la nef de l'église.

Étienne Brunet de Rancy, seigneur d'Évry-les-Châteaux, Vaux-la-Reine, Rancy, etc. mourut le 8 août 1717. Son corps fut enseveli dans l'église d'Évry-les-Châteaux, et repose sous une tombe de marbre noir dans la chapelle bâtie au midi de l'église. On y lit que c'est lui qui a fait faire cette chapelle, orné l'église, fondé un chapelain, et augmenté le revenu du maître d'école.

Geneviève Colbert, son épouse, a fait mettre cette tombe et est décédée le 18 novembre 1734.

A la mort de Paul-Étienne Brunet de Rancy, Marie Brunet devint dame de Vaux-la-Reine.

Le 6 janvier 1718, mourut à Combs-la-Ville, Claude-Henry Le Clerc, curé de cette paroisse. Il fut inhumé dans le chœur de l'Église par le doyen de Vieil-Corbeil, curé de Brie-Comte-Robert en présence des curés des paroisses environnantes.

Pendant l'année 1718, le curé de Guernes a fait faire le tableau de Saint-Roch qui a coûté 70 livres. Il a été payé avec le produit des quêtes des habitants. Le curé a fait don d'un beau dais de damas rouge à grandes fleurs. Notes du curé sur le registre.

Sur les registres de la paroisse pour l'année 1719, j'ai fait faire pour le tableau de la chapelle de la Sainte Vierge avec son cadre doré partie provenant des quêtes de la Sainte Vierge et le reste de mon argent que j'ai fait présent. Il a coûté quatre-vingts livres à Paris.

Cette même année 1719 a été remarquable par la grande sécheresse qu'il a fait ; depuis le mois d'avril jusqu'à la fin de l'année le ciel a été fermé. Monseigneur le cardinal de Noailles, archevêque de Paris, ordonna au mois de juin une procession générale à Saint-Spire de Corbeil, où se sont trouvées quarante huit paroisses avec leurs bannières et leur croix, et l'on fut en procession à Notre-Dame des Champs.



1720. Baptême. Parrain : messire Anthoine Jean de Masclary, écuyer, seigneur de Chamareau et autres lieux. Marraine : damoiselle Françoise de la Primaudaye.

Messire Bénigne Lordelot, ancien avocat au Parlement, meurt à l'âge de 81 ans. Suivant sa volonté énoncée dans un codicille, son corps est transporté dans l'église des Enfants Trouvés, faubourg Saint-Antoine à Paris, en présence de ses deux fils, Bénigne Guy Lordelot et Bernard Claude Lordelot, avocats au Parlement.

Bénédition de la troisième cloche (1721).

L'an mil sept cent vingt et un, le vingtième du mois de juillet, à l'issue de la grande messe de paroisse, la troisième de nos cloches a été bénite par moi, curé, soussigné et a été nommée

Joseph Geneviève par messire Joseph Pitard, écuyer, seigneur de Vico et de Malaqueira, gentilhomme de la Chambre de Sa Majesté Impériale, brigadier des armées du Roi très chrétien, et par dame Geneviève Masson, épouse de messire Jacques Bourré, écuyer, portemanteau du roi, étant marguilliers Nicolas Thomasson, fermier, et Nicolas de Fonvielle, procureur fiscal de ce lieu.

Registre de la paroisse. Note du curé.

Le 9 septembre 1721, mariage Jean Anthoine de Masclary, chevalier, seigneur de Chamoreau, Chapelon et autres lieux, fils de défunt messire Anthoine et de défunte Oudie Gutot, ses père et mère, avec damoiselle Françoise de la Primaudaye, âgée d'environ vingt-trois ans, fille de défunt messire Gabriel La Primauday, chevalier, seigneur de la --- de dame Marie-Anne de Masclary, ses père et mère, originaires du diocèse de Sens, demeurant à Combs-la-Ville chez Mademoiselle de la Coste.

Au chapitre des « Documents », nous avons transcrit en entier cet acte de mariage qui nous a paru intéressant en raison des éléments qu'il contient : bulle du pape, portant dispense du degré de parenté, dispense de bans, procuration du tuteur, etc. Dans cet acte messire Abraham de Masclary, cousin germain de l'époux, est qualifié « Seigneur du Grand Chêne ».

Registres de la paroisse.

En 1723, le vicaire de Combs-la-Ville est Charles Duthier, religieux de l'Ordre de Saint Dominique, bachelier de la Sorbonne. Le 20 octobre de la même année, F. André Gauthier, religieux de l'Ordre de Saint Dominique, docteur de Sorbonne, ex-prieur du couvent e Saint-Jacques, présent en cette paroisse, signe sur les registres en qualité de témoin du baptême d'un enfant Perrot, issu d'une famille dont il existe encore des descendants à Combs-la-Ville.

Le 27 novembre suivant, le procureur fiscal de la paroisse marie sa fille Barbe de Fonvielle ; les témoins du mariage sont : messires Jacques Bourré, écuyer, portemanteau du roi ; messire Louis Anthoine de Valery, seigneur de Rouvray et de Grégy, capitaine au Régiment Royal La Marien, messire René Maschat de Pompadour.

Pendant l'année 1722, la sacristie a été faite et achevée, et la nouvelle chapelle de Saint-Roch a été faite et bénite par nous, curé de ce lieu suivant la permission à nous accordée par son Éminence Monseigneur le Cardinal de Noailles, notre archevêque. Signé De Guernes, curé.

Le jour des Rois mille sept cent vingt quatre la mission a commencé dans cette paroisse. Son Éminence Monseigneur le Cardinal de Noailles nous a envoyé messieurs les missionnaires de la maison de Saint-Lazare de Paris, au nombre de quatre, ayant en tête Crolard, prêtre. Elle a fini le second février. A la procession générale ont assisté plus de deux milles âmes des environnantes, dont M. Crolard, supérieur, la clôture avec un zèle vraiment apostolique.

Le dictionnaire universel de France, marque, pour l'année 1736, à Combs-la-Ville, 287 habitants.

Pendant l'année 1728, par les soins de Monsieur le Curé, la nef de l'église a été plafonnée au moyen des quêtes faites dans l'église et de l'argent de Monsieur le Curé.

En cette année, décès d'Olivier Ozée Turco, sieur de la Mouette, de la Courterie.

Baptême. Parrain : Bourret, écuyer, ancien portemanteau. Marraine : dame Françoise Louise de Maschat de la Coste de Pompadour, épouse d'Abraham de Masclary, écuyer au Grand Chêne.

1731. Marie-Jeanne Colbert de Croissy, fille de Louis Henry François Colbert, comte de Croissy, et de Marie Brunet, dame de Vaux-la-Reine, épouse François Gilbert Colbert, marquis de Chabannais.



1733. Jean Gromant, sieur Dumond, Bourgeois de Paris, entrepreneur des ouvrages du Roy, a été inhumé dans la nef de l'église.

1734. Une bénédiction nuptiale a été donnée dans la chapelle de Notre-Dame d'Égrenay.

4 mars 1734. Mariage de messire Louis Anne de Vallans de Montgareux, chevalier, 45 ans, capitaine dans le Régiment Royal La Marine, fils de messire Gaspard de Vallans, chevalier, seigneur de Rouvray, Montgareux, Grégy et autres lieux, et Anne-Angélique de Bresne., avec damoiselle Marie-Anne de Maschat de Pompadour, 36 ans, fille de défunt messire Louis de Maschat de Pompadour, seigneur de Château-Boucher et autres lieux. Assiste au mariage Dame Louise Françoise de Maschat de la Coste de Pompadour, sa tante paternelle, épouse de messire Abraham de Masclary, écuyer, seigneur de Grand Chêne.

De ce mariage est issu le 4 octobre 1735 un enfant dénommé François Michel Anne de Vallans.

« Cette année 1735 a été remarquable par les réparations faites en l'église, tant au clocher qu'à l'église même. La tour a été réparée à neuf. On a fait une recherche générale sur la nef de cette église. Le beffroi du clocher a été fait à neuf du côté du midi. Toute la charpente a été refaite ; les quatre cloches descendues et réparées à cause de la caducité, et parce qu'on ne peut plus les sonner.

Enfin, on a dépensé en réparations tant à la tour qu'au clocher et sur la nef de l'église pour près de onze cents livres, le tout provenant des anciens reliquats des comptes des marguilliers ».

Registre de la paroisse. Note du Curé.

La nuit du 12 au 13 décembre, l'église a été volée. On a enfoncé dix-neuf serrures et trois portes. Deux coffres ont été brisés.

Parmi les habitants de la commune, nous citerons :

Michel Ceintier, fermier à Égrenay, procureur fiscal de la paroisse ; Messire Jacques Le Grontec, licencié de la maison et société de Sorbonne, et professeur de philosophie au collège de Plessis.

Pendant l'année 1736, M. Anthoine Moreau, sieur de Ménil, vagemestre de chez le roi, seigneur du fief de Menchy, de cette paroisse, a fait boiser la chapelle de Saint Roch. On a fait faire le deuxième plancher, n'y en ayant point auparavant.

Le 25 novembre 1737, a été inhumé dans le cimetière de la paroisse, le corps de messire Jean-Joseph Deguernes, âgé de 55 ans, curé de cette paroisse en présence de Joseph Majorel, curé de Brunoy, doyen rural du doyenné de Vieil Corbeil, d'Eugène Mac Mahon, curé de Varennes et Gercy, et quantité d'autres curés.

17 juin 1740. Dame Angélique de Bresne, dame de Grégy, veuve de défunt Gaspard de Vallans, écuyer, seigneur de Rouvray et de Montgarreus, meurt en sa maison du Petit Chêne.

21 septembre 1740. Baptême. Parrain : messire François Michel Aimé de Vallans, fils mineur de messire Louis Anne de Vallans, écuyer, capitaine au régiment Royal La Marine, chevalier de l'Ordre royal et militaire de Saint-Louis, et de Marie Anne Maschat de Pompadour ; Marraine : damoiselle Marie Geneviève Elisabeth d'Immonville.

Le 22 octobre de la même année, inhumation de Marie Anne Jouvenet, fille de défunt Jean Jouvenet, peintre ordinaire du roi et de défunte Marie Magdeleine Baronneau, morte le jour précédent chez dame Elisabeth Jouvenet, veuve Lordalot, sa sœur.

Le peintre Jean Restout (Voir au document n°23), co usin de la défunte, peintre ordinaire du Roy, est témoin de l'inhumation.

Vers la chapelle des Noyers était à la nomination du seigneur d'Évry-les-Châteaux, et le chapelain n'était plus chargé que d'une messe par mois.

1742. Le 16 mai, mort de Marie Brunet, dame de Vaux-la-Reine, âgée de 49 ans, mariée le 31 décembre 1711 à Louis Henry François Colbert, comte de Croissy.

En 1743, habite en cette paroisse madame la marquise d'Amble. La même année, Jacques Pourret, écuyer, ancien portemanteau du roi, a été inhumé dans la nef de l'église.

1745. Baptême, en cette paroisse de Marguerite Thérèse Lesage. Parrain : François Michel Anne de Vallans, fils de Louis Anne de Vallans, ancien capitaine grenadier, et de Marie Anne de Pompadour. Marraine : dame Marie-Thérèse de Vallans, supérieure des dames religieuses de Saint-Dominique de Montargis.

27 août 1747. Décès de Henri Colbert, comte de Croissy, neveu du grand Colbert, époux de Marie Brunet de Rancy, dame de Vaux-la-Reine et de Combs-la-Ville.



Marie-Jeanne Colbert de Croissy, leur fille, dame de Combs-la-Ville, Vaux-la-Reine, Égrenay, avait épousé, en janvier 1739 François Gilbert Colbert, marquis de Chabannais, avec elle était séparée de biens, et qui fut plus tard maréchal des camps et armées du Roi, son Lieutenant Général à Nantes.

Le 3 septembre 1748, a été inhumée dans l'église de Combs-la-Ville Charlotte Thousée de Beaufort, veuve de messire Philippe, marquis de Galliers âgée de 85 ans, décédée en la maison du sieur Jean-Baptiste Jouet d'Immoville, bourgeois de Paris.

1753. Le mariage de Marie-Jeanne Pichon, de Combs-la-Ville, avec François Maillard, de Coubert, devant être célébré à Varennes, le sieur Valladier, curé de Combs-la-Ville, a donné la permission en langue latine, dans les termes suivants :

« Insuper fidem facimus et attestamen nihil per nos obstare quominus supra scriptum matrimonium celebratur in ecclesia parochiali sancti Sulpii de Varennes intra diocesum parisiensem, perinde que consentimus ut supra denominati futuri contrabentes benedictionem nuphalem recipiant a domino parture prædictæ ecclesiæ de Varennes. Datum Cumbisvillæ anno Domini millesimo septingentesimo quinquagesimo tertia ».

Le 3 novembre 1756, a été inhumé dans la nef de l'église Catherine Jouvenet, fille de défunt Jean Jouvenet, peintre ordinaire du roi.

Par contrat, passé le 19 février 1757, devant Melin, notaire au Châtelet, Marie Jeanne Colbert de Croissy, fille de Louis Henry François Colbert, comte de Croissy et de Marie Brunet, dame de Vaux-la-Reine, épouse séparée aux Biens de François Gilbert Colbert, marquis de Chabannais, vend les terres et seigneuries de Vaux, Combs-la-Ville, Égrenay, Grande Maison, Paloisel, Les Tournelles, et celles de Varennes, à messire Jean Pâris de Varennes, garde du Trésor Royal, seigneur de Brunoy, moyennant cent quatre vingt dix milles livres.

Archives de Seine et Oise Série A n°807

Par lettres patentes du roi données à Versailles en novembre 1757, enregistrées au Parlement le 5 juillet 1758, les terres de Brunoy, Mandres, Cerçay, Périgny, Boussy-Saint-Antoine, Épinay-sous-Sénart, Varennes, Combs-la-Ville, Villeneuve, Vigny, Tigery et Vaux-la-Reine, furent réunies et érigées en marquisat au profit de Jean Pâris de Montmartel, sous le titre de marquisat de Brunoy.

Archives de Seine et Oise Série A n°670.

Ainsi donc la famille des Chabannais, alliée aux Croissy, possède Combs-la-Ville et Vaux-la-Reine jusqu'à la vente qu'en fit le 19 février 1757, la marquise de Chabannais à Pâris de Montmartel, père du fameux marquis de Brunoy, dont les excentricités religieuses ont laissé dans la contrée un souvenir qui n'est pas encore éteint.

Le père des quatre frères Pâris, qui prirent part à l'Administration des Finances pendant la minorité de Louis XV, tenait une petite auberge au pied des Alpes à l'enseigne De La Montagne, dont le deuxième des frères conserva le nom. L'auberge était située à Moirans, en Dauphiné. En 1869, le parc de la maison où naquirent les frères Pâris existait encore (Ad. Joanne. Dictionnaire de la France). L'aîné s'appelait Pâris, le troisième Marmontel (Montmartel), et le quatrième Duverney. Ils eurent leur fortune aux munitionnaires de l'armée du duc de Vendôme. Cette armée manquait de vivres, et Vendôme arrêté faute de pain, s'emportait contre les munitionnaires, lorsqu'il vit arriver un convoi, que les frères Pâris, chez qui le conducteur s'était arrêté par hasard, lui amenaient par des chemins fort courts, mais difficiles, et qu'eux seuls et leurs voisins connaissaient.

En l'année 1758, mourut à Combs-la-Ville dame Marie-Anne de Maschat de Pompadour, épouse de messire Louis Anne de Vallans.

Louis Godiveau, fondateur de cloches à Lieusaint, jouissait d'une certaine célébrité.

Cette année là, il mourut plus de trente personnes. Cette mortalité dépassant la moyenne.

Le 16 juillet 1759, Antoine Moreau, officier du roi, seigneur de Menchy, par conséquent seigneur en partie de Combs-la-Ville, obtient une sentence de la maîtrise des Eaux et Forêts de Paris qui défend : 1^{er} de pêcher dans l'Yères, et notamment dans la portion de rivière le concernant ; 2^{ème} et à tous les cabaretiers, aubergistes et habitants des localités voisines de Combs-la-Ville, d'acheter des passants, vagabonds et gens inconnus ni poissons, ni écrevisses.

Cette sentence a été imprimée à Paris, chez Prault 1759, in quarto de sept pages.



Jean et Armand Pâris de Montmartel consentent à Jean-Baptiste et à Pierre Ferre des baux du moulin à eau de Vaux-la-Reine.

Le 30 août, conformément à la sentence de M. le prévôt de baillage et marquisat de Brunoy rendu ce aujourd'hui ; par moi curé soussigné, a été inhumé dans le cimetière un cadavre moitié consumé d'un inconnu trouvé dans les buissons de Vaux-la-Reine.

Le dimanche 3 février a été inhumé dans le cimetière messire Louis Anne de Vallans, écuyer, seigneur de Montgareux, décédé le premier de ce mois, âgé d'environ 30 ans. (Voir aux documents).

Le 20 juillet 1762, a été inhumé dans le chœur de l'église messire Nicolas d'Aboville, mort le 18 du susdit mois, âgé d'environ 27 ans, vicaire de cette paroisse.

Parmi les propriétaires de Combs-la-Ville, nous citerons :

Dame Marie-Catherine Aux Enfants de Conty

Michel Gamard de Courcelles, bourgeois de Paris, conseiller au Conseil Supérieur de l'Île de France.

En 1763, a été inhumée dans la nef de l'église dame Anne Madeleine Crécy des Forges, âgée de 70 ans, épouse de messire Jacques Pouret, écuyer, ancien portemanteau du Roy, en présence de messire François Michel Anne de Vallard.

1764. Violette relevait pour partie de l'abbaye du Lys.

Les terres dites La Streuse étaient dans la censive et seigneurie de Combs-la-Ville et Vaux-la-Reine.

En 1764, Fontaine de Cramayel en passa déclaration à Jean Pâris de Montmartel, conseiller d'État, marquis de Brunoy et Combs-la-Ville, comte de Sampigny, baron de Dagouville, sieur de Château-Méliant, etc.

En 1766, inhumation dans la nef de l'église, de messire Martial du Tillier de Mézières, premier conseiller honoraire au siège présidentiel d'Angoulême, secrétaire interprète des langues étrangères de la Reine, en présence de Michel de Gamard de Courcelles, ancien conseiller en l'Île de France, de messire Antoine Aux Couteaux de Conty, écuyer, ancien officier d'infanterie, pensionnaire de sa Majesté.

Le marquis de Pâris de Montmartel meurt à Brunoy le 10 septembre 1766, laissant son immense fortune à son fils unique Armand Louis Joseph qu'il avait eu de sa troisième femme Marie-Armande de Béthune, morte à Paris le 14 mai 1772. Les folies du jeune marquis de Brunoy entraînèrent plus tard son interdiction.

Registre de la paroisse de Brunoy.

Le mercredi 7 Janvier 1767, a été inhumé dans la chapelle de la Vierge de l'église de Combs-la-Ville, messire Paul Thomas Valladier, curé de cette paroisse, décédé le 4 dudit mois, âgé de 62 ans environ.

En 1767, baptême d'une cloche en l'église de Combs-la-Ville. Le parrain fut Armand Louis Joseph Pâris de Montmartel, marquis de Brunoy, premier maître d'hôtel du roi, gouverneur du château de Montmeillant, et la marraine Émilie de Pérusse d'Escars, marquise de Brunoy, sa femme.

Du reste cette cloche, qui est encore en usage de nos jours, porte sur son contour l'inscription : l'an 1767, j'ai été bénite par messire François Voyant, curé de cette paroisse, et nommée Armande Émilie par messire Louis Joseph Pâris de Montmartel de Brunoy, marquis de Brunoy, premier maître d'hôtel du roi, gouverneur du château de Montmeillant, et par madame Émilie de Pérusse d'Escars, marquise de Brunoy, son épouse, etc.

En l'année 1769 a été baptisée la grosse cloche de Brunoy, la seule qui reste de huit que le marquis de Brunoy avait donnés à l'église. Les parrain et marraine ont été les mêmes qu'à Combs-la-Ville. Les fondeurs furent Louis et Charles Godiveau.

Cette inscription vient contredire l'assertion de M. Saint-Hilaire, qui prétend, dans son opuscule, que le 13 juin 1767, le jour même de son mariage, le marquis de Brunoy quitta « la jeune et belle vierge qu'il venait d'unir à lui sans daigner franchir le seuil de la chambre nuptiale et qu'il ne la revit jamais plus ».

Note de G. Buffier dans le journal de Brunoy.



Cette assertion est certainement erronée, puisque Jeannest Saint-Hilaire dans son livre sur Brunoy, chapitre VIII, P.59, dit lui-même que la cloche de Brunoy a été bénite en 1769, c'est-à-dire deux ans plus tard, et que le parrain fut Armand Louis Joseph Pâris de Montmartel, et la marraine Françoise Émilie de Pérusse de l'Escars, son épouse.

Le baptême de la cloche de Combs-la-Ville, avec le marquis de Brunoy pour parrain devait attirer en cette localité une foule considérable de gens d'alentour.

C'est ce qui eu lieu.

De tous les villages environnants accoururent les paysans endimanchés, curieux de voir ce fameux marquis de Brunoy, devenu célèbre par ses extravagances. Il faut dire aussi qu'ils étaient singulièrement alléchés par les bombances promises.

Des tables amplement garnies de victuailles avaient été dressées au milieu des champs, et des fûts de vin en nombre considérable, avaient été mis à la disposition du public.

Il faisait déjà nuit que toute cette foule festoyait encore. Le marquis de Brunoy, qui aimait les orgies, fut au comble de la joie.

Longtemps, à Combs-la-Ville et dans tous les pays environnants, on s'entretint de cette fête sans précédent et qui probablement n'aura jamais de lendemain ; car heureusement pour l'humanité, ils sont rares les hommes aussi insensés que le marquis de Brunoy.

Voir « Aux documents ».

Le 17 août de la même année, baptême de Pierre-André aux Couteaux de Conty, fils d'Antoine Aux Couteaux de Conty, écuyer, ancien officier du Corps Royal et pensionnaire du Roi, demeurant à Combs-la-Ville, et de Marie-Anne Gamart de Courcelles. Parrain : Pierre-André de Montigny, de la Compagnie des Indes ; marraine : Marie-Elisabeth Gamart de Courcelles.

1768. Parmi les personnes notables de la localité nous trouvons, Messire Benjamin Hyacinthe Ferdinand de Challemaison, chevalier, seigneur de Montmilieu et autres lieux, mousquetaire de la garde ordinaire du Roi, première compagnie.

Le 14 mai 1772, Marie-Armande de Béthune, troisième femme du marquis Pâris de Montmartel, meurt à Paris.

Le 21 octobre est décédé au fief de Menchy messire François le Roultz, chevalier de Saint-Louis, ancien capitaine de cavalerie, qui a été inhumé dans l'église.

Le 17 septembre 1773, visite et visa de Messire Jean-Baptiste Desplasse, archidiacre de Brie qui, après avoir conféré avec messire François Voyant, curé de Combs-la-Ville sur le bien temporel et spirituel de son église, ordonne que les débiteurs de rentes soient obligés de passer titres nouveaux ; qu'inventaire soit dressé des papiers de l'église, que les marguilliers aient à se pourvoir pour la réparation de la chapelle Saint-Roch ; exhorte les pères et mères à envoyer leurs enfants à l'école et au catéchisme, étant responsables devant Dieu des fautes que le défaut d'instruction ferait commettre à ces derniers ; exhorte aussi les habitants à sanctifier les fêtes et dimanches en assistant à l'office et s'abstenant au moins ces saints jours des cabarets et des travaux, etc.

En 1774, Colbert, marquis de Chabannais, seigneur de Combs-la-Ville, transige avec Antoine Moreau, seigneur du fief de Menchy.

Archives de Seine-et-Oise Série A n°680.

En la même année fut prise une sentence qui maintint au sieur de Villambray son droit de banc dans l'église de Combs-la-Ville, en la chapelle Saint-Martin.

A la requête de Madame de Chabannais, dame de Combs-la-Ville, défense faite au curé de dénommer au prône le sieur Moreau, seigneur de Menchy.

Le seigneur de Combs-la-Ville avait dans sa mouvance :

- 1^{er} le fief des Carneaux, appartenant à M. de Cramayel ;
- 2^{ème} le fief de Valladon, ci-devant la Gravelle ;
- 3^{ème} la moitié du fief de Chantepie sis à Brie-Comte-Robert.

En 1774, les folies du jeune marquis de Brunoy entraînèrent son interdiction.

En l'année 1774, Combs-la-Ville changea de seigneur. Très Haut Très Puissant, très Excellent (selon les termes de l'époque) Prince Monseigneur Louis Stanislas Xavier, fils de France, Monsieur, frère du Roi, duc d'Anjou et d'Alençon, comte de Provence, du Maine, du Perche et de Senonches, acheta d'Armand Louis Joseph Pâris de Montmartel, marquis de Brunoy,



la terre de Combs-la-Ville et de Vaux-la-Reine, avec les fiefs des Tournelles, de Paloisel, de Courtabeuf, de la Grande Maison, d'Égrenay et de Menchy qu'il réunit à sa terre de Gros-Bois.

Archives Nationales c.m. 680 Liasse 17 pièces et 1 plan. Papier et 6 parchemins.

Par contrat passé le 6 avril 1774, devant Maître Garnier Duchêne, Monsieur, frère du Roi, acquiert la terre et la seigneurie de Menchy de M. Édme Philippe de Girardot, écuyer, ancien officier des Mousquetaires du roi, chevalier de l'Ordre royal et militaire de Saint-Louis.

1774. Acte de foi et hommages, aveux et dénombremments du fief de Menchy, rendus au seigneur de Combs-la-Ville par Damoiselle Marie de Théroulde, par Louis Philibert de la Croix, sieur de Beaulis, par Jean de Mesme, président du Parlement, par MM. Pierre et Antoine Moreau, par Édme Girardot ; Transaction entre M. Colbert, marquis de Chabannais, seigneur de Combs-la-Ville, et M. Antoine Moreau, seigneur du fief de Menchy.

Dame Françoise Marguerite Bigot de Saint-Simon, épouse de M. Édme Girardot de Malassise, seigneur de Menchy, meurt cette année même et est inhumée dans l'église de Combs-la-Ville.

Parmi les personnes de qualité qui résident à Combs-la-Ville, nous citerons :

- Messire Jean Philippe Guy Le Gentil, comte de Paroy;
- Messire César Hippolyte Le Gentil, comte de Poullers, ancien officier de la Marine;
- Antoine Dupont, inspecteur des chasses de Son Altesse Royale Monsieur.

Le fermier de la ferme seigneuriale d'Égrenay est Étienne Dutfoy.

Par édit du mois d'août 1777, enregistré au Parlement le 5 mai 1778, le marquisat de Brunoy, vendu à Monsieur, frère du roi, réuni à celui de Gros-Bois, qu'il possédait déjà, est érigé en duché-pairie, sous le titre de duché de Brunoy en faveur de Monsieur, de Madame et de leurs Enfants.

En 1783, aveux et dénombremments du fief de Combs-la-Ville, mouvant du Roi, à cause de son Hôtel du Val-la-Reyne, par M. Gaucher Chanteprince :

- Par messire Claude Charles de Gomer ;
- Par M. Pâris de Montmartel,
- du fief de la Grande Maison en la forêt de Sénart, relevant de Vaux-la-Reine, par M. Charles Thérard ; du fief d'Égrenay relevant de Combs-la-Ville par M. Paul Brunet de Rancy.

Monseigneur l'archevêque, lors de sa visite le 8 octobre 1783, ordonne que les fonts baptismaux soient enfermés et entourés d'une grille ou d'une balustrade.

1784. Établissement d'un plan de la paroisse de Combs-la-Ville et d'un terrier.

Note : Le plan se trouve actuellement (1911) dans les Archives de la Mairie. Quant au terrier, il serait déjà disparu en 1862, et avait été remplacé par une copie. Sur le terrier correspondant au plan Gariot établi en 1784, est inscrite cette mention : « près de la ferme Égrenay, dans un terrain en friches, est une chapelle dite chapelle d'Égrenay, à laquelle le seigneur de Combs-la-Ville a le droit de nommer un chapelain, en raison de la réunion du fief d'Égrenay à la seigneurie de Combs-la-Ville ». On lit aussi cette autre mention : La minute doit être déposée aux Archives de Paris, rue du Chaume ou rue de Paradis. Annotations écrites en 1862.

Le terrier comprend 1298 articles.

Anselme François Marc de la Monnoye, écuyer, auditeur en la chambre des comptes de Paris, par contrat passé devant Morin, notaire de Paris, le 18 mai 1784, a acquis de Louise Gabrielle Peraud Dunant, fille majeure, demeurant à Paris, au Couvent de la Conception de la rue Saint-Honoré, le domaine qui compose le manoir du fief de Menchy, situé à Combs-la-Ville, moyennant le prix de dix-huit mille livres. Cette dame l'avait eu à titre d'accensement de Monsieur, fils de France, le 15 septembre 1775.



En 1785, Aveux et dénombremments rendus aux seigneurs de Combs-la-Ville et de Vaux-la-Reine, pour le fief de Vernouillet sis à Lieusaint, par Louis Blavette, bourgeois de Paris ; par François Fontaine, sieur de Cramayel; pour le fief des Carmeaux, sis à Combs-la-Ville par M. de Cramayel.

Le 16 août 1785, mort de messire César Hippolyte Le Gentil, comte de Poullers. Sont présents à l'inhumation : Alexandre Jean Henri Hardouin de Beaunois, écuyer ; Anne Louis Paillard, prêtre, professeur en théologie ; Jean-Claude Antoine Le Clerc de Saint Étrain, ancien Supérieur Général des Missions du Cap Français, etc.

Le 10 octobre de la même année est mort en cette localité M. Philippe Bresse, avocat au Parlement, huissier Commissaire-priseur honoraire, au Châtelet de Paris, ancien greffier de l'Hôpital Royal des Quinze-Vingts de la dite Ville.

Il a pour fils, messire Jean Philippe Bresse, écuyer, avocat en Parlement, premier huissier du roi en la Cour des Aides de Paris.

Le Dimanche 18 décembre 1785, eut lieu l'assemblée de la Fabrique de Combs-la-Ville. Il s'agissait de remplacer le sieur Jacques Viret, qui était sorti de charge de marguillier, receveur-comptable des revenus de la Fabrique. Ce fut Charles Hapaut qui lui succéda. Puis, à la place de ce dernier, on nomma comme marguillier des trépassés Joseph Lesage.

Le 24 mai 1787, inhumation du corps de Pierre Jaucourt, garde-chasse de Monsieur, cantonné à Vernouillet, trouvé tué d'un coup de fusil dans la remise de la Haie Blanchard.

Aux termes du compte-rendu présenté à l'assemblée du 10 février 1788, par Jacques Louis Gaudron, marguillier en charge, nous voyons qu'aux enchères du 6 janvier de la même année :

1° Monsieur de la Monnoie, conseiller du roi, audit eur en sa chambre des comptes à Paris, a offert et payé pour la jouissance de la chapelle de Saint-Roch, la somme de cent livres, laquelle a été acceptée par l'assemblée de la Fabrique;

2° Monsieur Pillot de l'Hermitage, capitaine de cavalerie, a offert et compté pour le banc contre le chœur sous l'arcade de la Tour, quatre-vingt-seize livres, pour la jouissance dudit banc.

Voici le préambule d'une très importante et curieuse délibération du Conseil de Fabrique de la paroisse de Combs-la-Ville. Elle a trait à la nomination par le curé, du maître d'école de la paroisse, au salaire qui lui a été attribué, et aux conditions qui lui ont été imposées pour avoir droit à ce salaire. Ce document éclaire la question de l'enseignement primaire à cette époque.

«Le dimanche seize novembre, l'assemblée de la Fabrique aiant été annoncée au prône de la messe paroissiale et convoquée au son de la cloche, elle s'est tenue dans la salle des petites écoles, où messire François Voyant, prêtre curé de ce lieu, portant la parole, a dit et représenté que le nommé Joseph Forme, ci-devant maître d'école de la paroisse de la paroisse, étant décédé au commencement de janvier dernier, lui sieur curé avait suivant l'usage constant de la paroisse, et le droit inhérent à sa qualité, qui le met en état, plus que personne, de juger de la foi, de la pureté des mœurs, et des talents qui conviennent à un maître d'école, nommé Edme Nicolas Le Roy, natif de la paroisse de Tillet, de ce diocèse, pour en remplir la place, et en faire les fonctions, lesquelles il avait commencé le vingt dudit mois et continué jusqu'à ce jour, à la satisfaction des parents qui lui avaient confié leurs enfants ; que conséquemment il était nécessaire de lui assurer un salaire qui pût le faire subsister décemment, et de lui prescrire authentiquement quels sont ses devoirs et les conditions qui lui sont imposées pour avoir part à ce salaire et pouvoir y prétendre et le toucher.

Sur quoi, après avoir délibéré, l'assemblée a approuvé et approuve tous les articles suivants pour servir de règles de conduite à toujours au maître d'école de cette paroisse (La suite « Aux documents »).

Le 16 novembre 1788, le sieur Charles Foubert, meunier du moulin de Vaux-la-Reine, a été nommé à l'unanimité par l'assemblée de la Fabrique, marguillier des trépassés.

Le 12 novembre 1786, à la requête de Charles Happeau, l'assemblée de la Fabrique a été annoncée au prône par le curé, et au son de la grosse cloche.

Présents à la séance messire François Noyant, prêtre curé de la paroisse, Charles Happeau, Antoine Joseph Lesage, Jacques Paul Laurein, Jacques Viret, tous habitants de la paroisse et anciens marguilliers.

Charles Happeau étant sorti de charge de marguillier comptable des revenus de la Fabrique, et Joseph Lesage lui ayant succédé, il est nécessaire de nommer un second marguillier dit des Trépassés.



Le curé et Charles Happeau ont nommé François Le Franc ; Joseph Lesage, Jacques Paul Laurein, Jacques Viret ont nommé Jacques Louis Gaudron, marchand, de cette paroisse. Jacques Louis Gaudron ayant réuni le plus grand nombre de voix a été élu. Le procès-verbal a été signé par les personnes présentes.

Le 23 mai 1787, l'assemblée de la Fabrique, après avoir constaté qu'elle a épuisé la caisse de ses épargnes pour reconstruire la maison des Petites Écoles, et les murs du jardin de la dite école, désirant cependant contribuer pour la décharge des taillables de la paroisse, et désirant aussi une économie de l'argent qui pourrait rester à la disposition de la Fabrique, ses dettes payées et ses engagements remplis, autorise Joseph Lesage : 1^{er} à faire quelques recherches sur la couverture de l'église, notamment sur la chapelle Saint-Roch et sur celle de la Sainte Vierge ; 2^{ème} à faire réparer l'horloge, ainsi que le faitage de la couverture de la tour et le poinçon qui les soutient ; 3^{ème} faire entourer les fonts baptismaux par une grille, si possible ; 4^{ème} à placer un bénitier de chaque côté de la grande porte d'entrée, etc.

L'église.

L'église paroissiale est sous le vocable de saint Vincent, diacre et martyr. Le plan est rectangulaire, divisé en trois nefs par une double rangée de cinq piliers cylindriques, qui ont leurs chapiteaux sculptés en feuilles d'eau et crosses eu crochets dans le style du 13^{ème} siècle. Sanctuaire et chœur, fin du 15^{ème} siècle, voûtes sur ogives, arêtières prismatiques avec pendentifs sans chapiteau. Chevet droit, percé d'une grande verrière ogivale ; bas-côtés adjacents, voûtes ogivales à arêtes vives.

La nef est composée de quatre travées, séparées des bas-côtés par des arcades ogivales, qui reposent sur les piliers du 13^{ème} siècle, dont il est ci-dessus parlé. Le plafond est en bois avec entrants apparents. Les fenêtres sont ogivales.

Le clocher s'élève au-dessus de la travée du collatéral à gauche du chœur. La tour carrée a son toit en bâtière.

La nef a été reconstruite en 1871-1872. Le sanctuaire et le chœur actuels sont de 1900.

Voici les dimensions de l'église :

Largeur totale : 14 m 22

Largeur de la nef : 7 mètres

Largeur de chacun des collatéraux 3 m 61

Longueur totale : 30 mètres

Longueur de la nef : 7 mètres

Longueur de chacun des deux collatéraux : 13 mètres

Clocher carré : 6 mètres de côté.

L'abbé Lebeuf, dans son Histoire du Diocèse de Paris dit, en parlant de l'Église : « l'édifice d'aujourd'hui, qui est bien plus nouveau que les temps dont je parle, n'a rien de remarquable. Il est supporté, du côté du septentrion seulement par une aile, et par une tour de bâtisse fort commune ».

Dans le côté méridional du chœur était la tombe d'un prêtre revêtu, tenant un calice, sur laquelle se voyait gravée en lettres gothiques capitales du 13^{ème} siècle : « Ici gist Jehan Paron, curé de Combs-la-Ville. Priez bien pour l'âme de ly ». La tournure de cette tombe avait été changée dans ces derniers temps, de sorte que la tête se trouvait du côté de l'autel, où les pieds étaient originellement.



Château et Parc de Vaux-la-Reine, à la Révolution française.

Le château, fut pendant la Révolution, complètement rasé, les bâtiments de la ferme y attenant, en partie détruits, et le sol rendu à la culture.

Ils occupaient, sur la rive gauche de l'Yères, une superficie d'environ 3 hectares, 2 ares, 96 centiares.

Les jardins et le parc s'étendaient sur le coteau appelé aujourd'hui le Verseau, dans le flanc duquel existe encore un souterrain qui pouvait servir autrefois de refuge, en cas d'investissement, de surprise et d'assaut.

Voici les dimensions de la propriété de Vaux-la-Reine, telles que les a déterminées M. Charles Mottheau, en convertissant en mètres les mesures prises en perches linéaires de 20 pieds, qui sont l'échelle du plan :

Bâtiment du château, non compris la cour :

Longueur 29m25 hors d'œuvre

Largeur 9m75

Cour du château

Longueur 40m60

Largeur 16m35

Fossés :

Largeur 3m25, y compris le revêtement.

La tour avait 3m90, de diamètre hors œuvres;

Superficie du château, fermes et cours	5817 m ²
Superficie des jardins	6244 m ²
Superficie du parc	18 235 m ²
Superficie totale	30 296 m ²

Soit 3 hectares, 2 ares, 96 centiares.

Rivière et Mottheau.

Le dimanche 15 novembre 1780, s'est tenue l'Assemblée de la Fabrique. Étaient présents : François Voyant, prêtre curé de la paroisse, Jean Charles Foubert, François Germain Chanteclerc, Paul Laurein, Paul Dutfoy, Jacques Viret, François LeFranc, Jacques Duhuy, Jacques Mignot, Louis Mitton, et autres anciens marguilliers et habitants. Charles Foubert ayant succédé à Jacques Duhuy, comme marguillier, receveur comptable des revenus de la Fabrique, Louis François Lefranc a été nommé, à la majorité des voix, pour le remplacer.

Les principaux propriétaires de Combs-la-Ville, à cette époque sont :

Legentil Hippolyte

Comte de Poulers

De la Monnoye, Anselme François

Demoiselle Dinant

Bresse Philippe

Eyraud Jean Bernard

Laurentin Jacques

Viret Jacques

Fontaine de Cramayel

Pierre Pigy

Delamothe Jacques

L'Abbé Paillard

De Bois Germain.

Le 16 novembre 1791, l'assemblée de la Fabrique a nommé second marguillier dit des Trépassés, le sieur Paul Bourdinot.



Le 6 mars 1791, la dite assemblée a adjugé définitivement au plus offrant et dernier enchérisseur plusieurs parties de terres labourables appartenant à la Fabrique, plus les bois taillis de l'ancien cimetière, plus le fonds même dudit cimetière, les six lots ayant été annoncés et criés les dimanches 20 et 27 février précédent. On louait les terres pour neuf années.

Les six lots furent adjugés aux sieurs : Alvisse Nicolas, Pichon Claude, Formé Joseph, Laurein Paul, Perrot Laurent, pour la somme totale de cinq cents soixante et onze livres.

Le procès-verbal est signé :

Viret, maire	Conflant
Bourdinot Municipal	Liévin
Voyant, prêtre curé	Pigy
Lefranc	Lesage

Monsieur, frère du roi, possède encore la terre de Combs-la-Ville, au moment de son émigration en 1791, et des lois qui déclarent confisqués au profit de la Nation les biens délaissés en France par les émigrés. « Ce fut comme tels que les terres, prés, bois et autres immeubles ayant dépendu de la terre de Combs-la-Ville furent vendus par lots au district de Melun, comme biens nationaux.

Dans sa réunion du 2 janvier 1791, la Fabrique décide d'arracher les ormes qui entourent le cimetière, lequel infiniment petit en lui-même se trouve couvert des racines desdits ormes, au point que les sépultures deviennent de jour en jour plus impraticables ; que lesdits ormes, d'ailleurs, ont acquis peu de force depuis environ trente ans qu'ils ont été plantés ; qu'ils en prendront difficilement davantage s'il ne leur arrive toutefois dépérir, comme il est arrivé à plusieurs, leurs racines, étant incessamment coupées, et détruites par les fouilles nécessaires aux sépultures ; que les murs de clôture dudit cimetière reconstruits en l'année 1787, sont en danger d'être renversés si quelques-uns desdits prenaient de la force ; qu'enfin leur ombrage est nuisible et dommageable aux jardins environnant ledit cimetière, et notamment à celui de l'école, qui demeure sans valeur.

Cette assemblée décide en outre, que le marguillier en exercice actuel se concertera avec le sieur curé pour exécuter en son entier l'arrêté du 12 décembre 1790, pour l'acquisition d'un nouveau croissant de vermeil et de nouveaux vases d'argent pour le baptême dont la fabrique a souffert la perte dans le vol sacrilège commis en son église la nuit du 7 au 8 juillet 1780.

Elle décide, enfin, qu'il ne peut être plus longtemps sursis à la vente des meubles du vicariat, lequel sera incessamment faite par le marguillier en exercice actuel au plus haut et dernier enchérisseur, « par ce qu'il est évident que les deux fondations, dont les honoraires sont attribués à l'entretien d'un second prêtre, ne sont pas suffisantes. »

La délibération est signée par Pichon, maire, Voyant, curé, etc.

29 janvier 1792, assemblée de la Fabrique, Pichon, maire.

4 novembre 1792. Pichon, maire ; Conflant, officier municipal.

Le 20 septembre 1792, Guillaume François Gallet, de Paris, rue Quincampoix, achète de Anselme François Marc de la Monnoye, à Paris, rue des Juifs, moyennant 22 266 livres 13 sols 4 deniers, le ci-devant fief de Menchy, bâtiments, jardins, parc, enclos, île, etc.

De la Monnoye l'avait acquis de Louise Gabrielle Perraut Dunant, fille majeure, le 18 mai.

Titres de propriétés de la famille H.Chardin.



21 septembre 1792. Proclamation de la République.

4 novembre 1792. Assemblée de la Fabrique, la municipalité étant présente.

Le curé demande qu'il soit accordé à Edme Nicolas Le Roy, maître des Petites Écoles de la paroisse, une gratification de cinquante livres, une fois payée, comme une marque de la satisfaction de la commune pour l'assiduité, l'exactitude, avec laquelle il s'est acquitté de ses fonctions jusqu'à ce jour, et de la sagesse de toute sa conduite.

C'est dans cette réunion que les marguilliers se sont occupés, pour la dernière fois, des affaires de la commune.

Ont signé au registre.

Pichon, maire ; Conflant, officier municipal

Huet, Chanteclerc, Lesage, Paul Lauvin, Happeau, Dutfoy, Formé, et Voyant, prêtre.

Le 26 novembre, le sieur Voyant, curé, établit et signe son dernier acte sur le registre des naissances, mariages et décès.

Le 27 novembre, ce registre est déposé à la mairie. Ont signé pour constater ce dépôt ; Prévot, maire, Cabouret et Gaudron, officiers municipaux.

Le 18 décembre, François Germain Chanteclerc, officier public, établit et signe un acte de décès.

Le 30 novembre 1793, l'an 2^{ème} de la République Française, Une et Indivisible, eut lieu la première assemblée du Conseil Général de la commune, ainsi que des citoyens convoqués au son de la cloche.

Le citoyen Prévot, maire de la commune, a représenté aux citoyens présents que le traité portant la vente des bancs dans l'église paroissiale de cette dite commune, en date du 17 février 1788 est attentatoire aux droits naturels de l'homme, et ôte la propriété naturelle desdits bancs acquis aux héritiers des citoyens qui les ont acquis, et pourront les acquérir en l'avenir.

Sur la proposition du maire, le traité du 10 février 1788 est annulé. Ont signé au registre : P. Laurein, Conflant, Prévot, maire.

Le même jour ci-dessus, les citoyens se sont de nouveau assemblés au son de la cloche, sous la présidence du citoyen Prévot, maire.

Cette assemblée avait pour but d'adjuger au plus fort enchérisseur cinq bancs vacants dans l'église.

Le banc de la chapelle Saint-Roch occupé ci-devant par le citoyen Le Monnoye, a été accordé au citoyen Gallet pour la somme de cent livres, offre qu'il a faite, ainsi que son épouse, le 17 août dernier.

Le procès-verbal a été signé par Prévot, maire, Lesage, officier, Goujon, Conflant, Gaudron, Happeau.

Le 2 brumaire an II de la République française, a eu lieu, dans la salle des séances du Directoire à Melun, l'adjudication de la maison et de ses dépendances, sises à Combs-la-Ville de l'émigré Louis Stanislas Xavier Capet.

La mise à prix était de 20.284 livres

Personne ne s'étant présenté pour surenchérir, le procès-verbal de première criée a été arrêté et signé par les administrateurs du district de Melun et les Commissaires de la municipalité de Combs-la-Ville. Archives de Seine-et-Marne.

An II. Une affiche apposée en cette commune donne avis aux habitants que, par délibération de la municipalité de Brie, en date du 19 brumaire an II (9 novembre 1793) la ville de Brie-Comte-Robert, ou Brie-la-Ville, serait dénommée dans l'avenir : Brie-sur-Yères.

Adjudication définitive du château de Vaux-la-Reine et de ses dépendances, ci-devant possédées par Louis Stanislas Xavier Capet.

Le six frimaire, an II de la République française, une et indivisible, (mardi 26 novembre 1793, vieux style) à dix heures du matin, nous, administrateurs du Directoire du district de Melun, accompagnés du citoyen Courtin, Procureur-syndic du district, nous étant rendus en la salle des séances, nous avons annoncé qu'il allait être procédé à l'adjudication définitive des biens sur lesquels la première séance d'enchères a eu lieu le 27 brumaire dernier, suivant l'affiche du même mois, qui a été publiée et opposée à cet effet dans les lieux prescrits par la Loi.



Et de suite le Procureur-syndic a donné lecture des dites affiches, du procès-verbal des premières enchères et des conditions y détaillées, nous avons ouvert les enchères par la maison et dépendances situées à Combs-la-Ville, ci-devant possédées par Louis Stanislas Xavier Capet, sur la somme de 20.284 livres et nous avons en conséquence fait allumer les feux, pendant la durée desquels il a été offert :

Par le citoyen Pigeon	20.300 livres
Par le citoyen Laurent	20.400 livres
Par le citoyen Pigeon	20.500 livres
Par le citoyen Laurent	21.000 livres
Par le citoyen Pigeon	20.500 livres
Par le citoyen Bétouille	21.100 livres
Par le citoyen Laurent	22.000 livres
Par le citoyen Mailliard	22.100 livres
Par le citoyen Laurent	23.000 livres
Par le citoyen Mailliard	23.100 livres
Par le citoyen Laurent	23.500 livres
Par le citoyen Bétouille	23.600 livres

Le dernier feu s'étant éteint sans qu'il ait été fait une autre enchère, le directoire adjuge au citoyen Bétouille, dernier enchérisseur, les biens désignés en l'affiche et au présent procès-verbal, pour le prix et la somme de vingt-trois mille six cent livres, aux charges et conditions portées par ledit procès-verbal, que ledit Bétouille a déclaré bien connaître, et qui a aussi déclaré que la présente adjudication est pour le citoyen Jean-François Mailliard, demeurant à Paris, rue des Petits-Carreux, n°30, et a signé avec nous, et le citoyen Dieudonné Henry, fondé de pouvoir du Procureur Général du département de Seine-et-Marne. Signé : Courtin, Maullier, Mailliard. Enregistré à Melun, le 13 frimaire an II.

En marge est écrit : l'expédition de la présente adjudication m'a été remise sans frais ci aujourd'hui 13 frimaire, an II de la République. Signé Mailliard.

Reçu les six paires de souliers (sic) portées au présent procès-verbal pour l'adjudication de la maison de Combs-la-Ville, ci-devant possédée par l'émigré Monsieur, le 9 pluviôse l'an II de la République. Signé Darron.

Archives de Seine-et-Marne.

Nicolas Leroy, le maître d'école d'après un acte daté du 4 nivôse, est dénommé le maître des Petites Écoles. En l'an III, il prendra le titre d'Instituteur.

27 ventôse. La rue Saint-Jacques a pris le nom de rue du Temple. La petite place située près de l'église s'appelle place de la Liberté. Il y a aussi la rue de l'Égalité.

Voici les noms de quelques-uns des propriétaires de Combs-la-Ville en 1784, d'après un terrier correspondant à un plan dit Plan Gariot, déposé aux archives de la commune (la minute de ce plan a dû être remis à la Préfecture):

- Le Gentil Hippolyte, comte de Poulers,
- De la Monnoye, Antoine François Marc,
- Bresse Philippe,
- Monastère de Jarcy,
- Eyraud Jean-Bernard,
- Monsieur, frère de Louis XVI,
- Laurein Jacques Paul,
- Voyant François, curé,
- Viret Jacques.

22 Germinal. Divorce de Pirlot Isidore François. Le citoyen François Voyant curé, est témoin de ce divorce.

13 thermidor an III, Jean-François Mailliard (le même qui acheta les domaines de Vaux-la-Reine) vend au citoyen Thomas Louis Préaux, sa propriété en partie possédée ci-devant par l'émigré Louis Stanislas Xavier Capet. Mailliard avait acheté cette propriété au district de Melun le 6 frimaire an II.



Vente de domaines nationaux.

En exécution de la loi du 28 ventôse, an IV de la République, il a été vendu au district de Melun, au citoyen André Arnoult Aclocque, cultivateur à Combs-la-Ville (ferme des Copeaux) :
76 arpents, 50 perches de terres labourables provenant de la Fabrique de Combs-la-Ville, moyennant la somme de 20.880 livres, 9 soles 6 deniers.

Ces biens avaient été loués an 1790 à :

Jacques Paul Laurein et son épouse	12 arpents
Jacques Viret et Gabriel Boucher	12 arpents
Jean-Baptiste Merelle et son épouse	14 arpents
Denis Noël Perrot et son épouse	6 arpents
Eloy Gauthier et Morin, décédé	11 arpents 60
Jean Fessous et son épouse	3 arpents
Charles Happeau et son épouse	3 arpents 75
Jacques Gaudron et son épouse	4 arpents
Nicolas Devillier et son épouse	3 arpents
Étienne Verdon et son épouse	3 arpents
Jacques Viret et son épouse	3 arpents

Total 75 arpents 25.

Du 6 messidor an IV, vente de 50 perches de vigne, sises lieudit La Bouillonne, et provenant de la ci-devant cure de Combs-la-Ville, au citoyen Jean-François Pichon, demeurant à Combs-la-Ville, moyennant la somme de 281 livres 12 sols.

Ledit bien exploité présentement par le citoyen Alfroy, cultivateur à Combs-la-Ville, et imposé au rôle de la contribution foncière de Combs-la-Ville, pour l'année 1793, à la somme de trois francs 4 sols.

Le bien sus-désigné dépendait de la cure de Combs-la-Ville, et appartenait à la République, en conséquence de la loi du 4 novembre 1789, sur décret du 2 du même mois.

Archives de Seine-et-Marne.

12 fructidor An V, François Isidore Pirlot de l'Ermitage, âgé de 54 ans, ancien capitaine de cavalerie, époux divorcé de Barbe Donaté, meurt au domicile de celle-ci.

Deux jours après, le 14 fructidor, meurt Barbe Donaté, âgée de 50 ans, épouse en premières noces de César Hippolyte Le Gentil de Poulers, et divorcée en secondes noces de Pirlot de l'Ermitage, ci-dessus dénommé.

Tout porte à croire qu'un drame a dû avoir lieu.

Séquestre levé, les héritiers se partagent la succession. Ce sont Pierre Michel Lambertie, Gilbert Emmanuel Lambertie, Henriette Claudien de Mauperthuis, mariée à Éléonore Pierre Courtin de la Barre, Robert de Saint-Vincent, et Antoine Victor Amédée, Lafond de Savines.

Le 20 ventôse, an VI, M. Gallet obtient des lettres de ratification sur son acquisition de la Monnoye (Menchy). M. Gallet demande la restitution d'une rente seigneuriale de 400 livres.

Guillaume François Gallet, citoyen français, et Charlotte Tourton, son épouse, vendent à Charles Eustache Platel, artiste, et à Sophie Alexandrine Platel, fille majeure, la maison et ses dépendances, moyennant 16.000 francs.

An VII. Il résulte d'une délibération que le Conseil a prise le 22 nivôse an I, qu'il peut appartenir à la communauté sur les centimes communaux, contributions foncières et personnelles de l'an VII, la somme de 500 francs.

Sur les patentes la somme de 27 francs

Total 527 francs.

Le domaine d'Égrenay avait appartenu à François Antoine Boissy d'Anglas, déporté à Oléron. Sa fille aînée, Marie-Anne, est considérée comme propriétaire an l'An VII.

Cette même année, Charles Antoine Lefebvre, ancien Commissaire des Guerres, réside à Combs-la-Ville.



Les recettes et les dépenses de la commune de Combs-la-Ville, pour l'an VIII, présentées au Conseil municipal par le citoyen-maire et approuvées par ledit conseil, dans sa séance du 22 nivôse, an IX, ont été établies ainsi qu'il suit :

I Recettes

1 ^{er} Centimes additionnels à la contribution financière	948 francs
2 ^{ème} Centimes additionnels à la contribution mobilière et personnelle	70,28 francs
3 ^{ème} produit des patentes	27 francs.
Total 1045, 28 francs.	

II Dépenses.

Les dépenses se sont élevées à 514,79 francs dont 342,79 francs pour la perception des contributions.

Il reste appartenant à la communauté 530,49 francs.

En l'an IX, les recettes se sont élevées à la somme de 597,25 francs, et les dépenses à 169 francs. Il reste donc à la communauté 428,25 francs ;
Ainsi donc les économies des années 7,8 et 9 ont été de 1485,74 francs.

An l'an IX, le citoyen Leroy ayant offert un rabais de deux centimes 4 par franc, a été déclaré percepteur de la commune de Combs-la-Ville pour l'année.

(« Voir aux documents »).

An X. Le Conseil municipal après avoir établi les dépenses à faire à la Tour de l'église et au cimetière, décide que le surplus des fonds à la disposition de la commune sera employé à la réparation des chemins.

C'est la première fois qu'il est question des chemins dans les délibérations de la Fabrique ou du Conseil.

Le citoyen Jacques Viret, ayant offert un rabais de deux centimes par franc, est déclaré percepteur de la commune pour l'an X.

Séance du Conseil Municipal du 25 pluviôse an X.

----- Le Maire a ensuite dit que, soit insouciance, soit faute de moyens, la plupart des citoyens de cette commune n'envoyaient pas leurs enfants aux écoles, que l'instituteur ne pouvait exister du peu que lui rapportait la modique rétribution de ceux qui les fréquentaient, que même dans ceux qui suivaient les écoles, il y en avait qui ne payaient pas, que d'ailleurs dans les communes où il n'y avait pas de logement pour les instituteurs, il leur était alloué une somme de cent vingt francs, pendant que le logement des écoles ne valait tout au plus que cinquante francs avec le jardin qui y attenait, qu'en conséquence il proposait au Conseil d'accorder à titre d'indemnité à l'instituteur de cette commune une somme de soixante francs pour l'an XI. Puis le Conseil émet le vœu que ledit instituteur puisse jouir de cette indemnité pour l'an X.

Il décide, en outre, que, la cloche mal à propos remontée dans le cours de la Révolution sera descendue d'un étage. --- cette proposition a coûté 87 francs.

Plusieurs habitants de la Localité, les sieurs Mailliard, Formé, Leroy, Petit, Gaudron, Pilier, par une pétition signée d'eux, invitent la mairie à forcer les citoyens Conflant et Dufrêne à rendre à la circulation le chemin dit du « Bras Jeannot », dont les habitants de servent de temps immémorial pour débarder leurs foins et se rendre au Lavoir existant sur le bras de la rivière.

A la date du 7 frimaire an X, le maire prend un arrêté qui maintient la jouissance du chemin susdit et ordonne de la rendre libre. (Voir « Aux documents »).

An XI, le Conseil fixe le prix que chaque enfant doit donner à l'instituteur.

Le citoyen Le Roy, instituteur, est nommé secrétaire de la mairie. Il lui est alloué une indemnité de cent francs (4 vendémiaire).

Le 11 floréal, an XI, le maire annonce que le citoyen Le Roy, instituteur de cette commune, et membre du Conseil Municipal, a donné sa démission d'instituteur, après avoir exercé cette fonction pendant quinze années consécutives.



Dans cette même séance, le maire a proposé de nommer, pour remplacer le citoyen Le Roy, le citoyen Renaud Charles, propriétaire en cette commune, dont il connaissait la pureté de mœurs et les talents.

----- Le Conseil, reconnaissant que ledit citoyen Renaud a toutes les qualités nécessaires pour l'instruction de la jeunesse, le nomme, à l'unanimité, instituteur de cette commune.

Parmi les dépenses à faire, le Conseil prévoit une somme pour le messenger de la Préfecture.

Le 7 messidor, le Conseil municipal, réuni en vertu d'un arrêté préfectoral du 11 prairial précédent, a désigné, à l'unanimité, parmi les citoyens qui s'étaient présentés pour concourir à la place de percepteur, le sieur Auguste Duffoy, qui exercera cette fonction pendant l'an XII, moyennant d'un centime et demi par franc de contribution. Auguste Duffoy a présenté pour caution le citoyen Duffoy, son père, propriétaire en cette commune. An l'an XII, la fonction de percepteur de la commune, fut exercée par le citoyen Formé.

Le 20 pluviôse, an XII, les membres du Conseil municipal prêtent le serment de fidélité à la Constitution, exigé par la Loi du 21 nivôse an VIII. Le renouvellement des Conseils municipaux avait lieu par moitié.

Voici la curieuse prestation de serment du sieur Augustin Joseph Alexandre Delaise, récemment nommé curé de Combs-la-Ville.

« Je jure et promets à Dieu, sur les Saints Évangiles, de garder obéissance et fidélité au Gouvernement établi par la Constitution de la République Française. Je promets aussi de n'avoir aucune intelligence, de n'assister à aucun conseil, de n'entretenir aucune ligue, soit au-dedans, soit au dehors, qui soit contraire à la tranquillité publique, et si, dans ce diocèse ou ailleurs, j'apprends qu'il se trame quelque chose au préjudice de l'État, je le ferai savoir au Gouvernement.

A Melun, le quatorze frimaire, l'an XII de la République française. Le secrétaire général de la République française. Signé : Guyardin.

Par autorisation du Préfet en date du 23 ventôse an XII, le curé Delaise reçut du Conseil municipal la somme de 180 francs (Voir « Aux documents »).

Le 18 frimaire, an XIII, Antoine Sulpice Riquier, demeurant à Lieusaint, présente au maire de Combs-la-Ville un décret impérial en date du 23 vendémiaire, par lequel il est nommé percepteur à vie des communes de Lieusaint et Combs-la-Ville réunies.

Le 19 vendémiaire de la même année, Charles Eustache Platel, André Claude Livrard, secrétaires du Commissaire des relations commerciales du roi du Danemark, et Sophie Alexandre Platel, son épouse, vendent à dame Cécile Philippine Saévëet, épouse non commune en biens, de Alexandre Céas, propriétaire, une maison moyennant seize mille francs.

Les dépenses et recettes de l'an XIII proposées par la mairie et adoptées par le Conseil municipal, ont été de :

Recettes	510 francs
Dépenses	510 francs.

Les dépenses extraordinaires ont été de 160 francs, et elles se répartissent ainsi :

- Grosses réparations aux édifices publics, tels que halles, église	60 francs.
- Réparations aux chemins vicinaux	100 francs
	Soit 160 francs

C'est la première fois qu'une somme spéciale est prévue pour les chemins vicinaux.

Le 25 Janvier 1806, Nicolas Toussaint Herbelot, nommé desservant en chef de l'église de Combs-la-Ville par Pierre Paul de Fautoas, évêque de Meaux, se présente devant le maire, pour être autorisé par lui à exercer son ministère en cette commune. Le maire autorise le sieur Herbelot, sauf à lui à remplir dans le plus bref délai devant le Préfet de Seine-et-Marne les formalités exigées par les lois.

Le Conseil municipal agréé à l'unanimité le sieur Nicolas Houbert pour garde-champêtre communal, à la charge pour lui de remplir avec exactitude les fonctions dont il est chargé par les lois et arrêtés qui concernent la nouvelle place qu'il est appelé à remplir.

Le Conseil est d'avis que le traitement du garde-champêtre doit être porté à la somme de 500 francs chaque année, lequel sera payé par tous les exploitants au marc de la contribution foncière.



Ce même Conseil, vu une circulaire à lui adressée par Monsieur l'Évêque de Meaux, tendant à faire fournir par la commune de Combs-la-Ville un supplément de traitement au desservant de ladite commune, ajourne sa décision jusqu'à que M. le Préfet ait fait connaître ses intentions.

Les recettes de l'année 1808 se sont élevées à	472,10 francs
et les dépenses à	330,21 francs
Le reste	
Etait donc de	141,81 francs.
Somme due au percepteur	139,58 francs.
Reste net	2,39 francs.

Il résulte du présent résumé que l'avoir de la dite commune se trouve être au 1^{er} janvier 1809, de deux francs 31 centimes.

Voilà ce que possède à cette date dans sa caisse, M. Caille, percepteur à vie de la commune de Combs-la-Ville.

LE 1^{er} février de l'année 1808, Clair Pierre Delaville avait été nommé par l'évêque de Meaux desservant de la paroisse de Combs-la-Ville, et installé le 6 février.

1809. En considération du vœu des habitants d'obtenir de Monsieur l'Évêque un ministre du culte pour la desserte de l'église de Combs-la-Ville, le Conseil municipal ouvre une souscription publique à l'effet de procurer un traitement supplémentaire au desservant qui sera nommé.

Les souscripteurs prennent l'engagement suivant :

« Les soussignés cy-après nommés désirant avoir dans cette commune un ministre catholique qui les mette à même de pouvoir exercer la religion qui leur a été transmise par leurs pères , et donner à leurs enfants les instructions nécessaires pour pratiquer cette même religion, s'engagent et promettent de payer, pendant trois ans , à compter du premier juillet prochain, les sommes auxquelles ils se soumettent volontairement et respectivement, sans solidarité, aux conditions exprimées dans l'arrêté du Conseil municipal cy-contre, dont ils déclarent avoir une parfaite connaissance, pour leur avoir été communiqué par le Commissaire que le Conseil a nommé à l'effet de recevoir les soumissions. »

72 personnes ont pris l'engagement de verser, pendant trois ans, la somme pour laquelle ils ont souscrit. Toutes les cotisations réunies ont formé un total de 304,80 francs.

Les plus gros souscripteurs furent de Céas, propriétaire; Dutfoy, maire; Duval, propriétaire ; probablement le futur membre de l'Académie française ; Cabouret, cultivateur ; Dutfoy fils, cultivateur à Égrenay ; Déjames, propriétaire ; Chevalier, cultivateur ; Hallé, propriétaire ; 39 personnes n'ont pas signé ou ont déclaré ne pas savoir signer.

Le Conseil demanda au Préfet de vouloir bien nommer un ou plusieurs marguilliers extérieurs qui seraient chargés de faire gratis le recouvrement des souscriptions, avec autorisation de poursuivre les retardataires par les mêmes voies que les contributions directes.

La communication de Combs-la-Ville à Brie va être entièrement interceptée par la destruction totale des restes du Pont-au-Diable.

« Les voyageurs courent des dangers en passant sur le cintre de l'arche du milieu, qui n'est plus que de trois décimètres de large et prêt à s'écrouler ».

Les maires des deux localités demandent que des travaux soient exécutés à frais communs pour faciliter le passage entre les deux communes.

Le 20 août 1809, le maire de Combs-la-Ville a pris l'arrêté suivant :

Vu par le maire de Combs-la-Ville l'arrêté du préfet de Seine-et-Marne, en date du 17 du présent mois, relatif à la levée extraordinaire ordonnée par le Ministre de la Guerre, pour être employée à repousser l'agression faite par les Anglais sur les côtes de l'Empire français ;

Arrête de qui suit :

Art. 1^{er} : l'arrêté du préfet de Seine-et-Marne sus énoncé sera déclamé à l'instant dans tous les carrefours et rues de cette commune, affichée dans les lieux ordinaires, et communiqué dans les hameaux et fermes de cette commune, afin que nul n'en ignore ;

Art. II. Il sera ouvert un registre, aussitôt la proclamation faite, qui sera destiné à recevoir les déclarations des personnes qui voudront s'inscrire volontairement pour faire partie de l'expédition sus-énoncée.



Art. III. Si, contre toute attente, il ne se trouvait pas deux personnes, qui veuillent remplir le contingent assigné à la commune, après-demain mardi, vingt-et-un août mil huit cent neuf, le maire se trouverait forcé de désigner d'office :

1^{er}. Dans les militaires retirés dans cette commune ;

2^{ème} dans les célibataires, ou hommes mariés sans enfants;

3^{ème} dans les hommes mariés avec enfants, en choisissant ceux qui en sont chargés ;

Art. IV. Le maire prévient qu'il désignera particulièrement ceux qui par leur profession, ou par leur situation, sont moins utiles à leur famille et à la société, toutefois cependant qu'il les trouvera propres à faire le service de la guerre, et à en soutenir les fatigues.

Art. V. Le présent arrêté sera publié et affiché en même temps que celui du préfet sus-énoncé.

Art. VI. Le registre ouvert à l'effet de recevoir les déclarations volontaires sera ouvert aujourd'hui et demain, tout le jour, chez le sieur Renaud, adjoint.

Fait au bureau de la Mairie, le vingt août mil huit cent neuf. Signé : Dutfoy.

Le 3 septembre, Claude Couturier, prêtre, nommé par l'évêque de Meaux desservant de la paroisse de Combs-la-Ville, s'est présenté devant le maire, et a été installé le jour même.

Le 27 novembre 1811, s'est présenté devant le sieur Renaud, adjoint au maire de la commune Augustin Joseph Alexandre Delaire, prêtre desservant ci-devant la succursale de Pringy, de ce diocèse, lequel a présenté une commission de M. l'évêque de Meaux, en date du 1^{er} octobre dernier pour desservir la succursale de Combs-la-Ville.

Ce prêtre est probablement celui de même nom qui a déjà exercé en cette commune en l'an XIII.

En 1817, le pain est fort cher. Le 28 mai, 500 pauvres, des ouvriers, croyons-nous, des fabriques de Brunoy et des Bosserons, ont passé dans la commune, et ont reçu le pain.

Le lendemain, 14 individus, armés chacun d'un bâton d'orme vert se sont présentés à la ferme d'Égrenay, chez M. Dutfoy fils et ont réclamé du pain. Dutfoy a refusé disant qu'il avait donné la veille à 500 personnes. Ils se sont éloignés après avoir reçu quelques sous.

Le 1^{er} janvier de cette année, Mademoiselle Dutfoy, d'Égrenay, sur une poésie que nous insérons « Aux Documents », rend hommage à M. Paul Dutfoy, son grand-père.

Madame Cécile Philippine Sacoët, épouse d'Alexandre Céas, vend au baron Auguste Guillaume Pappenheim, Lieutenant Général Ministre plénipotentiaire de son Altesse Royale, le Grand duc de Hesse, la propriété dite Menchy, moyennant la somme de quarante-neuf mille francs.

Menchy, ancien fief, était autrefois par sa belle architecture d'une élégance recherchée, digne de fixer l'attention. Il y a une île plantée en jardin anglais, à laquelle on arrive en passant la rivière sur un pont de bois d'une seule arche de 60 pieds d'ouverture. Cette propriété se distingue par une collection de plantes indigènes et exotiques, parmi lesquelles on remarque de beaux magnolias.

A côté se trouvait le manoir d'Alexandre Duval, où ce charmant auteur a composé une partie de ses meilleurs ouvrages, maison élégante et très bien disposée.

Michelin.

Duval était membre de l'Académie française et directeur du Théâtre français.

(Voir « Aux documents »).

L'acteur Saint-Prix habitait également Combs-la-Ville.

En l'année 1819, Le Conseil municipal se plaint que le prêtre desservant de la paroisse vienne trop rarement bénir. Il accorde 150 francs d'indemnité à condition qu'il vienne tous les dimanches.

Le 4 janvier mil huit cent vingt est décédé à Choisy-le-Roi, Paul Dutfoy, ancien maire de la commune, et cultivateur distingué. En 1796, il avait obtenu un prix pour l'élevage des moutons.

A cette époque, M. Collin est le propriétaire de la maison de Tournelles, de la ferme d'Égrenay, et de la ferme de Combs-la-Ville. M. Maille est propriétaire de celle des Copeaux.

Paul Dutfoy avait donné à la commune un demi-arpent de terre, estimé huit cents francs, pour servir à l'établissement d'un cimetière. Il s'était réservé pour sa famille et pour lui deux perches de terrain, à droite, au fond.

Le 2 mars 1822, le maire a pris un arrêté enjoignant aux riverains de remettre le chemin de Combs à Grégy dans la situation où il était anciennement. Pour ce faire, les accrues seront



coupées, ainsi que les branches pendantes, et les anciennes souches d'épine blanches serviront de bornes.

Il en sera de même sur les autres chemins vicinaux de la commune. De plus, les fosses bordant ceux-ci seront rétablies. Ces travaux devront être terminés au plus tard le 1^{er} juin de la même année.

Le 25 avril de la même année, le préfet de Seine-et-Marne a nommé Conseillers municipaux Jean Louis Nicolle et Jean Didier Duffoy, tous deux propriétaires en cette commune en remplacement de Boulanger, décédé, et de Paul Laurein, atteint d'une surdité extraordinaire.

En 1824, établissement du nouveau cimetière. Translation. Coût : 1521,46 francs, payable en deux années.

1825. 27 mars. Le Conseil autorise le maire à ester en justice pour soutenir les droits de la commune contre M. Collin, avocat au Conseil du Roy, pour empiètement sur les chemins communaux.

1828. A propos du budget établi le 15 mai 1827. Observation du Préfet : »M. le Préfet ne peut pas suppléer au refus que le Conseil municipal en a fait de voter une nouvelle imposition pour l'église. »

Relativement au chemin dit du « Bras Jeannot » que M. Bénard, propriétaire riverain a intercepté, le préfet écrit au maire : « Vous devez d'abord inviter M. Bénard à rétablir les lieux dans leur état primitif. S'il refuse, vous enjoindrez au garde-champêtre de dresser procès-verbal. Vous soumettez ensuite ce procès-verbal au Conseil municipal, et vous m'enverrez la délibération qu'il aura prise. »

Sans doute, le Conseil municipal demande au préfet l'autorisation de plaider contre le sieur Bénard, car le 25 septembre de la même année, le préfet adresse au maire l'expédition d'un arrêté du Conseil de préfecture autorisant le maire à plaider, au nom de la commune, contre le sieur Bénard, pour le faire condamner à cesser les anticipations par lui commises sur le chemin vicinal dit de « Bras Jeannot ».

Quelle fut la suite donnée à cette affaire ? Le Juge de paix s'est-il prononcé ?

Je n'ai rien trouvé dans les archives qui pût me fixer à cet égard. Toujours est-il qu'actuellement le chemin est supprimé.

Note : D'après des renseignements puisés récemment à la Justice de paix de Brie-Comte-Robert, le juge de paix de cette époque s'est déclaré incompétent

En 1830, Madame veuve Pardon, suivant son testament olographe du 9 février, donne aux pauvres de la commune une somme de 1000 francs. Le Conseil municipal accepta ledit legs en 1832.

Le 18 octobre 1831, Nicolas Augustin Deviercy est accepté par le Conseil municipal pour exercer la fonction d'instituteur primaire.

En 1832, la commune approprie la maison d'école et élève le bâtiment d'un étage. Le montant des travaux à effectuer est de 4181,24 francs. M. Pottier, maçon à Lieusaint, a été déclaré adjudicataire pour le prix de 3400 francs. Après vérification, la dépense a été de 3565 francs.

Le premier concours agricole qui eut lieu en France, s'est tenu à la ferme d'Égrenay en 1832.

Le 3 avril, la Maire prend un arrêté contre l'invasion du choléra.

Arrêté contre l'invasion du choléra (2 avril 1832).

----- Pour éviter le trop grand rassemblement d'enfants dans un endroit malsain, et peu aéré, nous avons décidé que l'école serait provisoirement dans la grange de la ferme des Copeaux à compter du 4 avril présent.

Le 7 mai, défense à toute personne de fumer par les rues sans avoir une pipe munie d'un couvercle.

7 mai. Le Conseil prend une délibération qui porte le traitement de l'instituteur à 320 francs.

23 mai. Afin que les cabaretiers qui sont obligés de fermer leurs établissements à huit heures du soir ne puissent pas ignorer l'heure, le maire décide que la cloche sera sonnée à huit heures très précises.

31 mars 1834. Le nombre des électeurs composant le liste des électeurs censitaires de la commune est arrêté à cinquante, et celui des électeurs adjoints à quatre.



Le 3 février 1835, M. Chevalier, adjoint au maire, s'est transporté chez le Sieur Berger Médard, boulanger, aubergiste, à l'effet de lui dresser procès-verbal, pour la raison qu'il tenait une école sans y être autorisé.

29 avril. Le Conseil décide que la somme de 64 francs qui devait être employée en divertissements pour célébrer le jour de la fête, serait donnée aux blessés, veuves et orphelins de ceux qui ont prodigué leur sang pour la patrie, pendant les journées des 13 et 14 avril.

En 1835, la commune de Combs-la-Ville compte 500 habitants. Elle possède un territoire de 1432 hectares, ainsi répartis :

Terres labourables	1115 hectares
Vignes	37 hectares
Prés	65 hectares
Bois	120 hectares
Bâtiments, jardins, routes, rivières	45 hectares

Il y a deux moulins sur l'Yères : le Breuil et Vaux-la-Reine.

L. Michelin, dans ses Essais historiques et statistiques sur le département de la Seine-et-Marne, publiés en 1841, après avoir cité au nombre des jolies maisons de campagne qui se font remarquer à Combs-la-Ville, la propriété de M. de Pappenheim et celle de la baronne de Vignette, mentionne encore la maison Besnard, ou Bénard, d'une architecture recherchée et remplie d'ornements, nouvellement construite dans les dépendances de l'ancien château des Tournelles, vieux manoir féodal détruit, dont on trouve encore les fondations au Clos Lucas, et enfin la maison de M. Préaux, percepteur des contributions directes.

En 1844, le 26 novembre, les propriétaires de la localité établissent entre eux une souscription à l'effet d'obtenir une somme de 2300 francs, pour réparer le chemin du Pont-au-Diable.

1846. La commune entreprend des réparations à l'église et au clocher. Thomas Lebeau, entrepreneur à Moissy-Cramayel, a été déclaré adjudicataire, moyennant un rabais de 11%. Les dépenses se sont élevées à 3924,50 francs, mais le mémoire des travaux vérifié par Buval, architecte de Melun, a été réglé à la somme de 3400,57 francs. Le ministère avait accordé une subvention de 800 francs.

6 novembre. Délibération constatant que la maison d'école menace ruine.

1847. Reconstruction des murs de clôture de l'ancien cimetière par Trony. Dépenses : 947,50 francs.

Adjudication des peupliers du chemin de Quincy, au profit de François Chèze, maître scieur de long, pour la somme de 618 francs.

1848. On plante l'arbre de la Liberté. L'entourage a coûté : menuiserie 9,24 francs ; peinture : 10,76 francs.

M. Deviercy, instituteur est démissionnaire. Mr. Bizet est accepté comme instituteur par le Conseil municipal.

13 janvier 1851. Sur l'invitation du maire, le docteur Félix Pascal visite les enfants de l'école, dont plusieurs sont soupçonnés d'être atteints de la peste. Un examen attentif démontre qu'il n'en n'est rien.

21 mai 1850. Le Conseil municipal vote pour la reconstruction du Pont-au-Diable, 1000 francs ; pour l'établissement d'un gué au Breuil, 300 francs.

En 1852, on fait quelques travaux à l'église : serrurerie par Gaudron : 100,50 francs ; peinture par Lancino: 252,02 francs.

Le 27 février, le Conseil décide l'acquisition d'une pompe à incendie. Il vote à cet effet une somme de 820 francs.

Le 26 mars, achat d'un buste de M. le Prince Louis-Napoléon. Coût 25 francs.



Le 5 décembre, le maire de la commune, M. Gournot, sur la principale place publique, assisté du Conseil municipal et de toutes les autorités, a donné lecture, à haute voix, du décret par lequel Louis-Napoléon Bonaparte se proclamait empereur des Français, sous le nom de Napoléon III.

Le 27 février 1853, le conseil vote une somme de 3000 francs pour l'établissement du lavoir.

« Les Conseillers municipaux jurent obéissance à la constitution et fidélité à l'Empereur ».

Le 13 novembre, le Conseil met à la disposition du maire une somme de 500 francs pour donner des secours aux indigents et aux familles nécessiteuses de la commune en raison de la cherté des vivres.

1854. Construction d'un lavoir public au Breuil. L'adjudication eut lieu le 20 mars. Pierre Chanton, entrepreneur à Brie-Comte-Robert a été déclaré adjudicataire moyennant un rabais de 0,06 francs par francs. Le devis estimatif s'élevait à 4147,48 francs, mais la dépense a été de 6604, 82 francs.

Le Préfet invite M. Marigean, architecte du département, à se rendre à Combs-la-Ville, pour examiner la maison d'école, et aviser aux moyens de prévenir la chute, et, par suite, les accidents qui pourraient en résulter.

A la suite de cette visite, le préfet met le Conseil municipal et les plus imposés en demeure de reconstruire l'école et de voter les trois quarts de la dépense, faisant espérer que l'État viendra au secours de la commune pour l'autre quart.

1855. 15 mars. Le Conseil adopte un règlement concernant le cimetière communal. Cette même année, M. Affroy-Neveu, fils, fournit des ifs pour le cimetière communal. Coût : 79,65 francs.

Le 26 mars, le Conseil municipal, à l'unanimité, vote une adresse à Napoléon III, à l'occasion de la naissance du Prince Impérial

Voir «Aux documents »

1856. Construction de la maison d'École. Confirmation de l'emprunt voté par le Conseil le 24 décembre 1854 : 8000 francs. Cette somme a été réduite à 7333 francs.

- Cette annotation a été barrée par E. Colin dans le document original.

1856 Le montant du devis estimatif des travaux à faire pour la construction de la maison d'école, mairie, logement d'instituteur, etc. approuvé par le préfet le 26 avril 1856 s'élève à 12226,76 francs.

Le ministre de l'Instruction publique a accordé à la commune pour construction de l'école un secours de 2000 francs.

Le 6 mai, le préfet donne avis à la commune que le département accorde un secours de 300 francs pour l'école.

Enfin, un décret impérial du 15 avril autorise la commune à emprunter 8000 francs à la Caisse des Dépôts et Consignations, remboursables en 12 ans, à partir de 1857 pour les travaux d'école. (La commune n'a emprunté réellement que 7333 francs).

Le 15 novembre 1857, le Conseil décida de clore le terrain situé devant la maison d'école, converti en jardin d'agrément par un treillage et une grille en fer. Coût : 500 francs environ.

Le mémoire général des travaux d'école fut réglé à la somme de 16800,41 francs (13 décembre 1857). Mais le mémoire définitif réglé par l'architecte s'éleva à 18703,78 francs.

Le 4 mai 1859, un Décret impérial a autorisé la commune à emprunter à la Caisse des Dépôts et Consignations une somme de 6086 francs remboursable en dix années, et destinée, avec le produit d'une aliénation de terrain, soit 1581 francs à solder les travaux de construction de l'école.

Paiement de l'école :

1 ^{er} emprunt	7333 francs
Secours	2600 francs
Secours	300 francs
2 ^{ème} emprunt	6086 francs
Aliénation	1581 francs
Total	17300 francs.



En 1858, la commune achète un terrain qui permettra de régulariser la place de l'église, soit 2 ares 42 centiares, appartenant aux époux Paillon, pour la somme de six cents francs.

En 1858, travaux de maçonnerie au presbytère par Trony pour la somme de 400,50 francs.

1859. Le Conseil autorise le maire à acquérir une maison appartenant à M. Duffoy, à condition que le montant de la souscription ouverte par le maire, et le secours accordé par l'État, suffiront à couvrir les dépenses. La maison réédifiée devra servir de presbytère.

Un arrêté préfectoral du 24 mars de la même année autorise la commune à acheter la maison susdite et le terrain y attenant, moyennant la somme de 4000 francs.

Par décision en date du 11 du même mois, le Ministre de l'Instruction publique et des Cultes avait alloué à la commune de Combs-la-Ville pour son presbytère, un secours de 5000 francs, payable en trois annuités.

Par autorisation du 6 octobre suivant, une souscription publique eut lieu dans la localité, à l'effet de recueillir une partie des fonds nécessaires à l'édification du presbytère projeté. Elle produisit 3390,75 francs. En outre le département accorda à la commune une subvention de 600 francs payable en 3 annuités à partir de 1860.

En résumé,

Les Dépenses ont été de :

1 ^{er} Acquisition de terrain	4000,00 francs
2 ^{ème} Dépenses relatives à la construction (Albert de Brie Entrepreneur)	6606,35 francs
Total :	10606,35 francs

Les Recettes

1 ^{er} Secours de l'État	5000,00 francs
2 ^{ème} Souscription	3390,75 francs
3 ^{ème} Secours du département	600,00 francs
Total	8990,75 francs

La commune a fourni la différence, soit 1615,60 francs

Note : Le 15 mars 1896, la commune a acheté des héritiers de M. Condé, desservant de la paroisse de Combs-la-Ville, la partie sud du jardin du presbytère soit 5 ares 72 centiares pour la somme de 400 francs.

1859. Restauration du chemin du Pas du Mulet. La dépense s'est élevée à 476,60 francs.

A la revue du 23 octobre, la subdivision des Sapeurs-pompiers obtient une mention honorable.

1860. L'entrepreneur en maçonnerie, Albert, exécute des travaux pour la somme de 200 francs au presbytère. Les travaux de peinture dans ce même bâtiment s'élève à 211,31 francs.

1862. M. Paban, ancien chirurgien des armées, propriétaire à Combs-la-Ville, perdit vers 1852 un fils âgé de 15 ans. Il fit embaumer le corps et le garda dans ses appartements pendant dix années. En 1862, sur le point de quitter sa propriété, il fit déposer le corps dans le cimetière communal.

En 1865, les Sapeurs-pompiers reçoivent les félicitations de M. le Préfet pour le zèle et le dévouement dont ils firent preuve à l'incendie de la ferme d'Égrenay.

En 1866, M. Jean Carail lègue à la Fabrique un Christ en bronze et une somme de cent francs pour des messes en sa faveur.

La commune établit une bibliothèque scolaire.

1867. Le Conseil municipal, consulté sur un projet de chemin de fer de Combs-la-Ville à Gretz, rejette ce projet et refuse toute subvention pour cette entreprise.

Le 21 Février 1867, la Commune achète au sieur Dubot, moyennant la somme de 2200 francs, un bâtiment situé sur la place communal, lequel bâtiment devra servir de bureau de Poste.

Par décret impérial, M. Ferré est nommé Sous-lieutenant des Sapeurs-pompiers.



6 janvier 1867. Mademoiselle Jeanne Forestier est nommée institutrice communale (Création).

Le 4 novembre, avait eu lieu en cette commune les obsèques de M. Denier, maire de Combs-la-Ville, qui était mort victime d'un accident. Tous les maires des communes environnantes assistaient à ces funérailles.

(Voir « aux documents complémentaires »).

1868. Cette année, le préfet du département visita la commune de Combs-la-Ville.

Un journal de Melun s'est fait l'écho de cette visite.

« On nous écrit de Combs-la-Ville :

Le 3 novembre, une cérémonie funèbre réunissant à l'église de Combs la plus grande partie de la population. C'était l'anniversaire de la mort de son ancien maire, M. Denier, de regrettable mémoire.

Les membres du Conseil municipal, la Société des secours mutuels et les notables de la commune s'étaient empressés de rendre un devoir dernier à ce magistrat.

Au moment où chacun allait prendre sa place dans l'église, qui avait été décoré avec goût par M. le Curé, on annonça l'arrivée inattendue de M. le Préfet. Ce haut fonctionnaire avait voulu profiter de la circonstance pour juger par lui-même du bon esprit qui anime les habitants de cette petite localité.

Aussi, après les présentations officielles et la visite des établissements publics, M. le Préfet, afin de rendre personnellement hommage à la mémoire d'un modeste magistrat, se fit conduire à l'église, où fut immédiatement célébré le service, avec autant de pompe que de solennité. Rien n'avait été épargné ; des artistes, venus exprès de Paris, exécutèrent une messe du plus heureux effet, qui impressionna vivement l'assemblée.

Après l'absoute, commença le défilé. On se rendit à la mairie, où M. le Préfet, après avoir adressé ses félicitations à M. le Maire et rendu justice au zèle empressé de M. Richard, Président de la Société de Secours Mutuels, témoigna aux nombreux membres présents toute la satisfaction qu'il éprouvait, à la vue de la bonne harmonie qui régnait entre eux.

Au récit des actes de cette Société naissante, déjà connue par ses œuvres de dévouement et de fraternité, M. le Préfet ajouta des paroles pleines d'encouragement, qui porteront certainement leurs fruits, et l'on se sépara aux cris répétés de Vive l'Empereur ! Vive Monsieur le Préfet. »

L'église paroissiale est sous le vocable de saint Vincent, diacre et martyr.

En voici une brève description : le plan est rectangulaire, divisé en trois nefs par une double rangée de cinq piliers cylindriques, qui ont leurs chapiteaux sculptés en feuilles d'eau et crosses en crochets dans le style du 13^{ème} siècle. Sanctuaire et chœur, fin du 15^{ème} siècle, voûtes sur ogives, arêtiers prismatiques avec pendentifs ; piliers poly-cylindriques sans chapiteau ; chevet droit, percé d'une grande verrière ogivale. Bas-côtés adjacents, voûtes ogivales à arêtes vives. Nef : quatre travées, séparées des bas-côtés par des arcades ogivales, qui reposent sur les piliers du 13^{ème} siècle, dont il est ci-dessus parlé. Plafond en bois avec entrails apparents. Les fenêtres sont ogivales.

Largeur totale : 14 m 22 mètres

Largeur de la nef : 7 mètres

Largeur de chacun des collatéraux : 3 m 61

Longueur totale de l'église : 30 mètres

Longueur totale de la nef : 17 mètres

Longueur du chœur : 13 mètres

Clocher carré : 6 mètres de côté.

Dans le côté méridional du chœur était la tombe d'un prêtre revêtu, tenant un calice, sur laquelle se voyait gravé en lettres gothiques capitales du 13^{ème} siècle : « Ici gist Jehan Paron, curé de Combs-la-Ville. Priez bien pour l'âme de ly ». La tournure de cette tombe avait été changée dans ces derniers temps, de sorte que la tête se trouvait du côté de l'autel, où les pieds étaient originellement.



Le clocher s'élève au-dessus de la travée du collatéral à gauche du chœur. Tour carrée de 6 mètres de côté, toit en bâtière.

L'abbé Lebeuf dans son Histoire du Diocèse de Paris, dit, en parlant de l'Église : « l'édifice d'aujourd'hui, qui est bien plus nouveau que les temps dont je parle, n'a rien de remarquable. Il est supporté, du côté du septentrion seulement, par une aile, et par une tour de bâtisse fort commune ».

En 1869, Combs-la-Ville perd la doyenne des ses habitants. Marie-Louise Pilier, veuve Meunier, née en cette commune le 28 juin 1769, meurt à l'âge de cent ans et six mois.

(Voir « Aux documents »).

Par arrêtés du préfet, en date du 27 octobre 1869, M. Colin Eugène et M^{me} Colin, née Marie-Anne Durécu, sont nommés instituteur et institutrice, en remplacement de M. et M^{me} Longchamps, en congé.

1870

La guerre entre la France et l'Allemagne est déclarée. Bientôt les Français sont battus en plusieurs rencontres.

Les Allemands envahissent la France et marchent vers Paris.

Le 15 septembre, ils arrivent à Combs-la-Ville où ils ne font que passer.

Le lendemain, les Conseillers municipaux qui sont restés dans la localité, MM. Papillon, maire, Richard, Lahaye Éloi, Rebuffet, Forgeron et Soudain, se réunissent et s'adjoignent comme conseillers municipaux provisoires MM. Gravot, Tronchon père, Defoy, Pansard père, Herbunot et Holleville.

19 septembre. Le Conseil municipal se forme en Commission municipale et s'adjoint quelques nouveaux Membres : MM. Gaston Manchevelle, Hauducœur, Pansard, Benoît, Hamot, Antoine Isidore, et Roch.

28 septembre. Par ordre du général commandant la division wurtembergeoise, une contribution d'un million de francs est imposée au département de Seine-et-Marne, dont 2730 francs pour la commune de Combs-la-Ville. Les Allemands font des réquisitions dans le village.

14 octobre. Passage de 1000 prisonniers français. Ils faisaient partie de l'armée de la Loire. Beaucoup d'autres vont les suivre de jour en jour.

22 octobre. Cinq grandes et belles voitures traversent le village, précédées et suivies de nombreux cavaliers. Elles renfermaient, paraît-il, le roi de Prusse et Bismarck.

23 octobre. MM. Richard, Holleville et Hauducœur, désignés par la Commission municipale, vont à Meaux, où réside le préfet prussien de Seine-et-Marne, pour lui demander de donner des ordres, à l'effet de faire cesser les réquisitions dans le village.

1^{er} novembre. La funeste nouvelle qui avait déjà été annoncée le 29 octobre, est malheureusement vraie : Bazaine a capitulé. Ce maréchal de France a livré à l'ennemi la ville de Metz et 150.000 soldats.

7 novembre. Un ballon, qui a passé au-dessus de Combs, sans être aperçu des Allemands cantonnés dans le village, opère sa descente auprès de la ferme d'Égrenay. Il renferme trois personnes qui se rendent dans l'est pour coopérer à la défense du territoire.

30 novembre. A minuit et demi, le canon s'est mis à gronder. A deux heures, il faisait rage. Les Allemands cantonnés dans la commune, ont reçu l'ordre de partir.



A huit heures du matin, la canonnade est plus vive encore, et, une heure plus tard, le grondement incessant devient formidable. On dirait que les armées se rapprochent. Il nous semble entendre le crépitement des mitrailleuses. Les habitants sont prêts à quitter le village, si les circonstances l'exigent.

1^{er} décembre. La nuit et la journée ont été calmes.

2 décembre. A peine fait-il jour que déjà le canon se fait entendre. Les coups sont incessants et formidables. Tout fait croire qu'une lutte décisive est engagée entre Paris et les Allemands. Vers 4 heures du soir, le canon cesse de gronder. La bataille qui s'est livrée près de Paris est-elle terminée ? Qui fut vainqueur ?

15 décembre. Le préfet prussien adresse une circulaire aux maires du département pour se plaindre 1^{er} de n'avoir encore reçu que quelques rapports sur l'ouverture des écoles ; 2^{ème} que les listes des jeunes gens soumis à la conscription ne lui soient encore parvenues que partiellement ; 3^{ème} que très peu de maires aient envoyé de rapports au sujet de la remise des armes.

---- Tous les jours, il passe des prisonniers que les Allemands conduisent vers leurs forteresses.

23 décembre. La municipalité fait distribuer du bois à toutes les personnes, qui en sont privées, et qui, faute de ressources, ne peuvent s'en procurer.

25 décembre. Les vivres commencent à manquer. Les pommes de terre, la principale nourriture des habitants du bourg, deviennent rares.

La dysenterie a fait son apparition dans la commune. Les personnes les plus fortement atteintes sont les vieillards et les enfants.

26 décembre. Le préfet prussien a envoyé dans les mairies une lettre circulaire pour avertir les municipalités que le désarmement ordonné dans les communes n'a pas été rigoureusement exécuté, puis que des quantités assez considérables de gibier, tué au moyen de fusils, ont été mises en vente sur le marché, qu'il convient donc de rapporter de suite dans les mairies, les fusils dont les habitants pourraient encore être détenteurs, et ce, en vertu des lois militaires qui rendent les communes responsables des actes de violence à main armée sur leurs territoires respectifs.

1871.

M. de Rosemberg, Gouverneur général résidant à Reims, a pris un arrêté dont voici les principales dispositions :

« Les diverses impositions françaises sont remplacées par une seule et unique contribution directe. Cette contribution comprend la somme des contributions directes payées antérieurement, augmentée de 50 francs par chaque individu de la population. Chaque douzième devra être perçu au commencement du mois et versé avant le 15 à la caisse générale de chaque département. Les communes sont responsables de la rentrée des contributions. »

11 janvier. Un membre de la Commission s'est rendu aujourd'hui à Villeneuve-le-Roi. Il a présenté au général prussien, qui commande le corps d'armée stationné dans la contrée, la lettre du préfet de Seine-et-Marne, relative aux réquisitions. Cet officier a fait remettre au délégué de Combs-la-Ville un ordre écrit en langue allemande et dont voici la traduction.

« Les provisions en général et la paille qui se trouvent à Combs-la-Ville, ont déjà été achetées par le 17^{ème} Corps de l'Armée avec les fonds de guerre. Toutes les troupes et commandos qui occupent Combs-la-Ville devront expressément s'abstenir de toute réquisition sur cette ligne neutre.

Villeneuve-le-Roi, le 11 janvier 1871.

Le commandant en Chef comme chef d'État-major Général.

Signé Stempel, major



13 janvier. L'ordre du général prussien portant défense aux troupes de passage de faire des réquisitions dans le village est considéré par les officiers comme nul et non avenu. Les denrées s'enlèvent de partout et avec rapidité.

30 Janvier. Depuis hier, il circule un bruit étrange : « Paris a capitulé, nous disent les Allemands, un armistice a été signé, c'est la fin de la guerre. » On ne connaît rien officiellement ; cependant, ces tristes nouvelles ont tout l'air d'être vraies, car depuis trois jours le canon se tait, et les mouvements de troupes sont nuls.

2 février. La commune a connaissance de l'armistice. La convention conclue entre l'Allemagne et la France stipule dans ses principales lignes, que cet armistice sera de vingt et un jours, du 28 janvier au 19 février à midi. L'armistice ainsi consenti a pour but de permettre au Gouvernement de la Défense nationale, de convoquer une assemblée, qui devra délibérer sur la question de savoir : si la guerre doit être continuée, ou à quelles conditions la paix doit être faite.

12 février. Le préfet allemand donne avis à la commune que la contribution de celle-ci dans l'impôt de l'armistice est de mille sept cent quinze francs.

17 février. Le maire est autorisé à emprunter cette somme aux habitants de Combs-la-Ville.

22 février. Les collecteurs allemands réclament à la commune 16.600 francs de contributions directes.

24 février. Une souscription ouverte dans la commune, produit la somme de 13.380 francs, puis une somme de 10.235,20 francs est versée en deux fois aux Allemands.

2 mars. On apprend que les préliminaires de paix ont été signés entre la France et l'Allemagne. Une prolongation d'armistice avait été signée le 26 février. Le 1^{er} mars, l'Assemblée nationale, en votant la paix sur les instances de M. Thiers, a prononcé l'abandon de l'Alsace et de plus grande partie de la Lorraine.

15 mars. Les habitants logent 720 hommes, officiers, sous-officiers et soldats français du 4^{ème} Bataillon de la Garde Mobile de la Côte d'Or, venant de Paris.

21 mars. De bien tristes nouvelles arrivent de Paris où a éclaté la guerre civile.

23 mars. La mairie a reçu de la Préfecture des grains et des graines pour semences à distribuer aux habitants.

14 avril. M. de Chambon, préfet de Seine-et-Marne écrit :

Monsieur le Maire,

Par une circulaire du 28 mars dernier, je vous ai prié d'ouvrir à la mairie un registre destiné à recevoir les noms des personnes qui voudraient bien faire partie d'un bataillon à organiser dans le département pour combattre l'insurrection à Paris.

Je vous serai obligé de me faire connaître si quelques volontaires se sont présentés et m'en indiquer le nombre. »

Le maire répond qu'aucune inscription n'a eu lieu.

19 avril. La commission se conformant à la circulaire du 13 mars dernier, a fait dans la localité une enquête approfondie sur ce qu'a coûté aux habitants l'occupation prussienne. D'après l'enquête, l'occupation a coûté 261.767 francs.

Les élections municipales ont eu lieu le 30 avril. Ont été élus conseillers municipaux MM. Papillon, Forgeron, Huber, Aubouin, Lesage, Decauville, Chaleigne, Poulin, Fleuret, Meunier, Manchevelel, Gautier. Sept des membres du nouveau conseil avaient quitté la commune au moment de l'invasion.



10 mai. La France et la Prusse signent un traité de paix, qui été ratifié le 18 mai par l'Assemblée nationale, à la majorité de 440 voix contre 98.

24 mai. Un employé de chemin de fer apporte à la mairie une lettre de M. le Préfet de Seine-et-Marne, datée de la gare de Combs-la-Ville, et ainsi conçue : « Le préfet, soussigné, en vertu de la dépêche du Ministère de l'Intérieur, invite M. le Maire de Combs-la-Ville à donner l'ordre au Commandant des pompiers de sa commune de faire disposer immédiatement la pompe et de réunir les hommes pour porter secours à Paris, où les insurgés ont mis le feu aux Tuileries.

Prière de mener la pompe à la gare et de la charger sur une plate-forme pour que notre train spécial puisse se l'attacher.

Le préfet de Seine-et-Marne Signé : de Chambon.

Conformément aux ordres de M. le Préfet, la mairie a fait conduire à la Gare la pompe de la commune, mais les pompiers ont refusé de se rendre à Paris.

30 mai. La commission de Combs-la-Ville était officiellement informée que, le mardi 30 mai, les soldats allemands cantonnés à Combs-la-Ville quitteraient cette localité. C'était la libération. En effet, de ce jour là, à huit heures du matin, la petite troupe allemande, qui occupait le village depuis le 17 mai, comprenant un escadron de dragons prussiens, et la 2^{ème} Compagnie du 38^{ème} Régiment d'Infanterie., composée en totalité de 570 hommes, défilait devant la mairie, et prenait la direction de Brie. Une partie des habitants assistait au départ.

1871. 10 juillet. M^{me} Jean Joseph Préaux, née Nicolle, Anne Narcisse Pierrette lègue : 1^{er} à la Fabrique et à l'église de Combs-la-Ville une somme de mille francs ; 2^{ème} au bureau de bienfaisance une somme de cinq cents francs.

1871. 29 septembre. Inhumation dans le cimetière de cette commune, de Joseph Paban, chirurgien major, Chevalier de la Légion d'Honneur, médaillé de Sainte-Hélène, décédé à Melun, le 28 septembre dans sa 78^{ème} année.

Joseph Paban habitait la ville de Melun, seulement depuis quelques mois ; mais il avait longtemps résidé à Combs-la-Ville, où il possédait de grandes propriétés.

(Voir aux « Documents complémentaires »).

1872. Par décret en date du 5 septembre, Gaston Manchevelle est nommé Sous-lieutenant des Sapeurs-pompiers.

1872. 31 mai. M. Charles Gautier, fermier aux Copeaux, réclame à la commune le prix de l'avoine qui a été réquisitionnée chez lui pendant la guerre.

30 juillet. Le maire de la commune est assigné par M. Gautier en paiement d'une somme de 4.176 francs. Le Conseil, sur l'exposé du maire, persiste à penser que Ch. Gautier n'est pas fondé à demander le paiement de 228 litres d'avoine.

5 novembre. L'État rembourse à la commune la somme de dix mille deux cent vingt cinq francs 20 centimes, payée par elle aux Allemands à titre d'impôts.

1873. 23 janvier. Par jugement du Tribunal civil de Melun, la commune a été condamnée à payer à Gautier, cultivateur à la ferme des Copeaux, la somme de 2079 francs, représentant la valeur de 231 hectolitres d'avoine. Les frais du procès, au compte de la commune, sont de 831,60 francs.

5 juin. Le Conseil demande l'établissement d'un bureau public de télégraphie dans la gare de Combs-la-Ville.

La commune emprunte 14.000 francs pour payer les travaux de l'église.

1874. 20 janvier : Fourniture de vitrerie artistique pour l'église par M. Gsell Laurent. Coût : 865 francs. 7 avril : Menchy, propriété de Combs-la-Ville, dépendant de la succession de M^{me} Nonlabade, a été attribuée à M^{me} Chardin, par acte de liquidation et partage, dressé après le décès de cette dame (8 octobre 1873) devant maître Péan Saint-Gilles, notaire.

M. Barbon, propriétaire à Combs-la-Ville, demande de prendre à sa charge toutes les dépenses à faire pour l'acquisition d'une horloge et de ses accessoires et leur mise en place dans le clocher.



La commune l'autorise, et il paie pour cette acquisition, à Blin, 10, rue Mandar, Paris, la somme de 2.120 francs, prix convenu, garantie pendant cinq années.

Le Mardi 10 mars eut lieu la bénédiction de la partie neuve de l'église de Combs-la-Ville.

(Voir « Aux documents »)

Le 14 juillet, M^{me} veuve Préaux a fait au Bureau de bienfaisance un legs de cinq cents francs.

22 septembre. Les travaux de reconstruction de l'église ont coûté 37.985,70 francs, après vérification. Cette information a été barrée par Eugène Colin.

Les travaux de réparation du clocher ont coûté 24.444,45 francs.

1875. 15 Juillet. La commune a reçu de l'État une somme de 1893 francs 70 centimes, pour être répartie entre les personnes qui ont logé des soldats allemands ou des chevaux.

Toutes les notes fournies ont été rectifiées par la Commission, qui a fixé le nombre des journées d'hommes à 26.298, et celui des journées de chevaux à 9.812.

Le Conseil a décidé que la somme susdite serait ainsi divisée : 1661,50 francs pour le logement des hommes, et 232, 47 francs pour celui des chevaux.

1876. Établissement du Bureau Télégraphique.

La commune acquiert, le 19 décembre, 60 mètres carrés 59 de terrain pour servir à l'agrandissement de la place communale et de la ruelle de l'église moyennant la somme de 300 francs.

23 avril 1877. M. Meunier Jules, est nommé par décret Sous-lieutenant des Sapeurs-pompier.

29 août. Le conseil départemental autorise M. Colin à remplir les fonctions de secrétaire de mairie.

12 mai 1878. Festival, concours organisé par MM. Colin, Président de la Fanfare, Lecocq et Abel Pech, trésorier et vice-président, et présidé par M. Adrien Boieldieu, fils de l'illustre auteur de la « Dame Blanche »

(Voir « aux Documents complémentaires »).

15 novembre. Le Conseil décide la construction d'un chemin vicinal de Combs-la-Ville à Évry-les-Châteaux par Égrenay. Il vote à ce sujet une somme de 14.000 francs, dont 7.000 francs pour le compte de la commune. L'autre moitié, soit 7.000 francs, sera fournie par le département.

M. Abel Hureau de Villeneuve, propriétaire, par sa femme, de la ferme des Copeaux, fait don à la commune de Combs-la-Ville d'un buste de la République.

18 mai 1879. Festival concours organisé par la Fanfare.

13 novembre 1879. La commune est informée que par testament olographe en date du 8 février 1877, M. Hubert Charles Edmond a légué : 1^{er} au Bureau de bienfaisance une rente annuelle de cent francs ; 2^{ème} à la Société de secours mutuels, une rente annuelle de cinquante francs.

14 novembre 1879. M. le Comte Horace de Choiseul, député de Seine-et-Marne, fait don d'un drapeau aux enfants de l'école, organisés en société orphéonique.

Acquisition d'un harmonium pour l'école des garçons. A cet effet, le département accorde un secours de 70 francs.

12 août. La Société d'Encouragement à l'Instruction décerne un livret de Caisse d'Épargne de 20 francs à l'élève Louis Bordier.

23 novembre. M. Laporte, inspecteur primaire, écrit au maire pour demander la création d'une salle d'asile à Combs-la-Ville.

Le maire répond à l'inspecteur que le conseil n'arrivera à prendre une décision pour la création d'une salle d'asile, que poussé par la force des choses et par l'allèchement d'une subvention considérable.

1880. Un concours d'une lecture expressive et de lecture expliquée a lieu entre les institutrices et les institutrices de Seine-et-Marne, sous la présidence de M. Legousé, de l'Académie Française, et de M. Foucher de Careil, préfet de Seine-et-Marne.



Un grand nombre d'instituteurs et d'institutrices y prennent part. **M. Colin, instituteur à Combs-la-Ville**, obtient le deuxième prix, médaille de vermeil et le 3^{ème} prix, médaille d'argent, pour la lecture expliquée.

Cette même année, un concours musical à lieu à Brie. Les élèves de l'école de Combs-la-Ville y prennent part, sous la Direction de l'instituteur ; ils remportent un deuxième prix dans la division spéciale, dite des Enfants.

Le Conseil municipal de Combs-la-Ville demande à M. Buval, architecte à Melun, de vouloir bien dresser le plan et le devis estimatif des travaux à faire pour la construction d'une école de filles à Combs-la-Ville. Le devis établi par M. Buval à la date du 5 novembre, s'élève à 8.519,12 francs.

9 janvier 1881. Élections municipales. Les douze conseillers sortants qui n'ont plus la confiance des électeurs de la commune, ne sont pas réélus.

Les honorables citoyens qui les remplacent nomment Hippolyte Lahaye, maire et M. Adrien Lecocq, adjoint.

Mars. Le Conseil charge M. Bordier, entrepreneur de menuiserie, d'établir un portique pour l'enseignement de la gymnastique, dans la cour de l'école. Coût : 202,11 francs.

Le 22 mars. M. Le Ministre de L'Instruction publique concède à la commune les appareils et agrès nécessaires.

11 mai. Établissement par M. Buval d'un nouveau devis estimatif des travaux à exécuter pour la construction d'une école de garçons, avec vestiaire, préau couvert, latrines, etc.

Par délibération en date du 1^{er} décembre 1881, le Conseil municipal décide d'acheter au prix de 8.000 francs un terrain situé au centre du village et appartenant à M^{me} veuve Dutfoy. Sur ce terrain on édifierait un groupe scolaire.

1882. Par décret en date, du 19 mai, M. Breton Émile est nommé Sous-lieutenant des Sapeurs-pompier.

M. le Préfet de Seine-et-Marne, par une lettre en date du 14 juin, félicite MM. Caron et Barlier, sapeurs-pompier du dévouement dont ils ont fait preuve dans un incendie.

Une délibération du Conseil municipal du 12 août 1881 décide l'acquisition de trente tables à deux places pour l'école des garçons.

1883. Le Conseil vote la construction d'un chemin vicinal de la gare de Combs-la-Ville à la route de Lieusaint, chemin de grande communication n°50 et alloue à cet effet une dépense de 6.700 francs.

A la date du 21 septembre 1883, le Conseil communal prend la délibération suivante :

Vu

- 1^{er} le plan de M. Marmottin, architecte à Coulommiers, relatif à la construction d'un groupe scolaire et comprenant une école maternelle et une école de filles ;

- 2^{ème} le devis estimatif et le devis descriptif, concernant ladite construction ;

- 3^{ème} Une lettre de M. le Préfet en date du 8 septembre 1883, annonçant que le département accorde un secours de 22.470 francs, représentant le tiers de la dépense. ;

Considérant que la dépense totale de la construction est évaluée, suivant le devis à 67.400 francs ;

Vote :

- 1° un emprunt de 44.900 francs à la Caisse des écoles, remboursable en trente ans, à partir de 1884 ;

- 2° une imposition extraordinaire de 53.880 francs recouvrable dans le même délai, et représentant 13 centimes 90 centièmes additionnels pour l'amortissement de cet emprunt.

Par arrêté de M. le Ministre de l'Instruction publique, une mention honorable est décernée à

M. et M^{me} Colin, instituteur et institutrice publics de la commune.

2 janvier 1884. Une partie du moulin de Vaux-la-Reine, inhabité depuis quelques années, est détruite par un incendie dont la cause est restée inconnue.



Cette année a été fondée la Société « La Petite Ligue de l'Enseignement de Combs-la-Ville » après une conférence de M. Vinot, savant astronome et écrivain.

27 janvier. Le Conseil municipal, qui a fait dresser par M. Vilcot, conducteur voyer, un plan du cimetière, avec indication des concessions, des sommes payées et dates des actes, s'aperçoit que M. Papillon Eugène, ancien maire, et M. Auboüin, ancien adjoint, ont payé cent francs seulement, au lieu de cent quatre vingt huit francs 15 centimes pour l'édification de leurs caveaux respectifs. Il invite le maire à réclamer aux personnes susnommées les sommes qu'elles doivent à la commune.

24 février. MM. Papillon et Auboüin n'ayant pas versé entre les mains du Receveur municipal, bien qu'ils en aient été requis par la maire, la somme de 88,15 francs, dont chacun d'eux était redevable envers la commune, le Conseil municipal demande à M. le Préfet l'autorisation de poursuivre MM. Papillon et Auboüin devant les tribunaux.

2 Mars. On agrandit la place communale en démolissant l'ancien bureau de poste et en supprimant le jardin de l'instituteur.

5 juin. Création d'un asile pour les passagers indigents.

28 juillet. M. le Juge de paix de Brie-Comte-Robert dans l'affaire entre la commune et MM. Papillon et Auboüin, a jugé ainsi qu'il suit :

M. Auboüin est condamné à payer la somme de 88,15 francs

Quant à M. Papillon, le Juge de Paix se déclare incompetent, attendu qu'il y a interprétation des parties sur le règlement du cimetière communal.

Une Société de tir et de gymnastique est organisée par M. Colin, instituteur et d'autres personnes de la localité.

Le Conseil établit un règlement de voirie.

La commune fait un échange de terrain avec M. le baron Hottinguer, propriétaire de la Grande Ferme. Elle cède à ce dernier une petite parcelle de l'ancien chemin de Varennes, sise à la jonction de la rue de Vaux-la-Reine et de l'embranchement du Chemin de Grande Communication n°48, anciennement carrefour de Lagny, et, en retour, M. Hottinguer donne à la commune, à l'encoignure de l'allée du Midi et de la route de Quincy, la quantité de terrain nécessaire pour créer une place publique.

M. Colin, instituteur communal, est désigné par M. l'Inspecteur d'Académie pour prendre part aux travaux du Congrès du Havre comme délégué du département de Seine-et-Marne.

27 mars 1885. Le Tribunal civil de Melun déboute la commune de sa demande contre M. Papillon. Maître Périllier, avocat à la Cour d'Appel, consulté par la Municipalité de Combs-la-Ville, produit une consultation concluant énergiquement à ce que la commune soit autorisée à se pourvoir en Cassation.

Le 21 juin, le Conseil municipal délibère ainsi qu'il suit :

Considérant que le jugement du Tribunal civil de Melun, dans l'affaire entre Papillon et la Commune, fait grief à celle-ci, lui porte le plus grand préjudice, et paraît mal fondé en fait et en droit,

Décide, à l'unanimité, qu'il y a lieu d'inviter M. le Maire à se pourvoir devant le Conseil de préfecture à l'effet d'être autorisé à ester en justice devant la Cour de Cassation. Quelques temps, après, le Conseil de Préfecture, examen fait de l'affaire entre Papillon et la Commune, autorise celle-ci à ester en justice devant la Cour de Cassation.

5 Novembre. La commune établit le Bureau de Postes et le Télégraphe à la Mairie, dans l'ancien logement de l'Instituteur. Les travaux d'appropriations ont coûté 2.196,82 francs.

En cette année, eut lieu à Combs-la-Ville le concours agricole Départemental.

A la suite de ce concours (17 septembre 1885), M. Pichosse, trésorier du comice, remet à M. Hippolyte Lahaye, maire, pour les pauvres, une somme de 144,60 francs provenant de quêtes faites le jour du concours.

Le 6 novembre 1885, la commune assura les biens communaux à l'« Assurance Mutuelle » de la manière suivante :



Église	50.000 francs
Mairie, École des garçons, Poste	25.000 francs
Groupe scolaire	40.000 francs
Presbytère	8.000 francs
Lavoir	3.000 francs

Total 126.000 francs

En 1886, le Conseil municipal vote un emprunt de 1700 francs pour la construction de trottoirs.

La chambre des Requêtes dans son audience du 22 juin 1886, a admis le pourvoi de la commune dans l'affaire Papillon.

Les travaux du groupe scolaire sont terminés.

Du 15 mars 1886 pour courir du 6 novembre 1885 : Assurance du mobilier communal à l' « Assurance Mutuelle » de Seine-et-Marne : 12.800 francs.

Le 9 août 1887, la Cour de Cassation casse l'arrêt du Tribunal de Melun dans l'affaire entre la Commune et Papillon.

Par décret en date du 8 septembre, la commune de Combs-la-Ville a été autorisée à emprunter au Crédit Foncier de France une somme de neuf mille francs, destiné aux frais d'établissement d'un lavoir et des réparations à la maison d'école des garçons.

Le 27 octobre, la Compagnie P.L.M. a vendu à la commune pour la somme de 385,64 francs, un terrain sis ---

29 mars 1888. Le Tribunal de Fontainebleau donne gain de cause à la commune de Combs-la-Ville dans l'affaire entre celle-ci et le sieur Papillon. Il condamne Papillon à payer à la commune la somme qu'il lui doit, ainsi que tous les frais du procès depuis l'origine.

17 avril. Décès en cette commune de M. Constant Decauville, cultivateur à Égrenay, Membre du Conseil d'Arrondissement et de la délégation cantonale.

Avril. M. Camus, notaire à Brie-Comte-Robert, prévient la maire de Combs-la-Ville que M^{me} Veuve Même a laissé, par testament, à la commune une somme de 600 francs, pour, avec les intérêts, entretenir sa tombe.

Août. Réparation au pont du Breuil :

Maçonnerie 474 francs

Charpente 112 francs

Il a été payé à M. Perrot, meunier à Varennes, pour 9 jours d'arrêt du moulin, 270 francs.

Total des dépenses : 856 francs. Cette dépense a été faite pour le compte des communes de Combs-la-Ville et de Varennes, qui l'ont payée chacune pour moitié.





DOCUMENTS COMPLÉMENTAIRES.





1. Nomination d'un maître d'école.
2. Adjudication de la perception des contributions.
3. Le Bras Jeannot : plaintes des habitants et arrêté du Maire
4. Prestation de serment du Curé Delaire.
5. Budget de la commune pour l'année 1808.
6. Hommage rendu à Mr. Dutfoy par sa petite-fille.
7. Poésie de M. Alexandre Duval.
8. Avis de décès de M. Denier, maire de Combs-la-Ville.
9. Décès de M. Joseph Paban.
10. Invitation à la bénédiction de la partie neuve de l'église.
11. Lettre de M. Adrien Boieldieu.
12. Lettre de M. Horace de Choiseul, député de Seine-et-Marne.
13. Emplacement prévu pour le mémoire de la construction du groupe scolaire. 1884
14. Jugement Combs-la-Ville contre Papillon.
15. Découverte d'un trésor à Combs-la-Ville.
16. Cavalcade à Combs-la-Ville.
 - a. Invitation à une Cavalcade historique.
 - b. A propos de la Cavalcade de la Mi-carême.
 - c. Cavalcade de la Mi-carême.
17. Une fête à Combs-la-Ville en 1767.
18. L'abbaye de Saint-Germain-des-Prés.
19. Saint-Germain-des-Prés.
20. Diplôme du roi Philippe 1^e.
21. Traduction littérale du diplôme.
22. Brève de Cumbis.
23. Jean Restout.
24. Recettes et Dépenses pour l'année 1784 de la paroisse de Combs-la-Ville.
25. Procès-verbal de la vente des biens de Louis Capet. (1^{ère} enchère)
26. Eau de Ville. Analyses
27. Eau de Ville (Autres analyses). Lettre du docteur Paul Brousse.
28. Procès-verbal de la vente définitive des biens de Louis Capet.
29. Vente de domaines nationaux.
30. Nomination d'un desservant et prestation de serment.
31. Combs-la-Ville en 1817.
32. Polémiques républicaines.
33. Anniversaire de la mort de M. Denier. 1868.
34. Adresse à Napoléon III.
35. Arrêté du Maire de Combs-la-Ville concernant l'entretien des chemins.
36. Marie-Louise Pilier, seule centenaire de Combs-la-Ville.
37. Grand Concert. Le piano est tenu par M. André Messager.
38. Pas de document.
39. Distribution des prix en faveur des Cours d'Adultes. 1887.



1

Nomination d'un maître d'école. Ses devoirs et ses droits.

Le dimanche seize novembre, l'assemblée de la fabrique ayant été annoncée au prône de la messe paroissiale et convoquée au son de la grosse cloche, elle s'est tenue dans la salle des petites écoles, où messire François Voyant, prêtre curé de ce lieu, portant la parole a dit et représenté que le nommé Joseph Formé, ci-devant maître d'école de la paroisse, étant décédé au commencement de Janvier dernier, lui sieur curé avait, suivant l'usage constant de la paroisse et le droit inhérent à sa qualité qui le met en état plus que personne de juger de la foi, de la pureté de mœurs et des talents qui conviennent à un maître d'école, nommé Edmée Nicolas Le ROY, natif de la paroisse du Tillet de ce diocèse, pour en remplir la place et en faire les fonctions lesquelles, il avait commencé le vingt du dit mois et continué jusqu'à ce jour à la satisfaction des parents qui lui avaient confié leurs enfants ; que conséquemment il était nécessaire de lui assurer un salaire qui pût le faire subsister décentement, et de lui prescrire authentiquement quels sont ses devoirs et les conditions qui lui sont imposées pour avoir part à ce salaire et pouvoir y prétendre et le toucher.

Sur quoi, après en avoir délibéré, l'assemblée a approuvé et approuve tous les articles suivants pour servir de règles de conduite à toujours au maître d'école de cette paroisse.

1° Le maître d'école est obligé d'apprendre aux enfants à servir la sainte messe, et de la servir à leur défaut, dans tout le cours de l'année ; de la sonner et de préparer tout ce qu'il faut pour sa célébration comme les luminaires, les burettes, les ornements, l'autel, le missel, etc. et, après la messe, de remettre chaque chose en sa place.

2° Il est obligé d'assister et de chanter à tous les obits de fondations qui s'acquittent dans l'église pendant le courant de l'année, et de les sonner quand, et en la manière prescrite.

3° Plus d'assister et de chanter à tous les offices, saluts, professions et généralement à tout le culte religieux, qui se rend à Dieu pendant tout le cours de l'année, soit les jours de fêtes, soit les jours ouvriers.

4° Plus d'assister et d'accompagner Monsieur le Curé ou le prêtre commis de sa part dans l'administration des sacrements, soit de jour, soit de nuit, soit dans l'église, soit dans les maisons, et de faire les fonctions de clerc des sacrements et de sacristain ; conséquemment de préparer tout ce qu'il faut, et de remettre en place après la cérémonie ; écrire les actes, recevoir les honoraires et les distribuer à chacun, selon ce qui lui est dit.

5° Il est chargé de sonner l'Angélus, le matin au soleil levant ; plus à onze heures ; plus le soir, après le coucher du soleil, à toutes les fêtes de l'année, en observant de le sonner plus solennellement à onze heures et le soir, les veilles de dimanche et fêtes,

Il est chargé encore de sonner les obits et toutes les fondations qui s'acquittent dans le courant de l'année, les antiennes des O dans l'avent et lorsqu'il faut porter le saint viatique aux malades.

Plus de sonner les catéchismes et les instructions qui se font ou peuvent se faire pendant le carême ou autres temps de l'année, comme aussi la confession des enfants, aux quatre temps et pendant leur confession, il doit rester dans l'église pour veiller sur eux s'il est nécessaire.

6° Il doit prendre soin de l'horloge de la paroisse, et pour cela la monter avec exactitude et la faire sonner régulièrement.

7° Il doit veiller à ce qu'on prépare les ornements nécessaires et propres à la célébration des offices, s'aider à les préparer.

8° Plus balayer le chœur et le sanctuaire, toutes les veilles de dimanches et de fêtes, ainsi que passer ensuite un torchon sur les gradins de l'autel, le tabernacle, les grilles, les stalles et la chaire.



9° Il doit orner et préparer les autels à temps convenable, les veilles de fêtes, selon le rituel ou la rubrique de chaque fête ou de chaque cérémonie ; disposer le dais pour les processions du Saint-Sacrement et pour les offices des jeudi et vendredi saints ; et après les solennités, déparer les autels et l'église et remettre chaque chose à sa place.

10° Aux enterrements des grands corps, le maître d'école est sonneur avec le bedeau de l'église. Il doit parer les autels en noir, mettre les parements d'autel et les chandeliers nécessaires, le bénitier, l'aspersoir, et généralement préparer tout ce qui est nécessaire pour le convoi et l'enterrement, après lesquels il doit ranger tout avec ordre et propreté et tous les deux, le bedeau et lui, avec les autres sonneurs qu'ils prennent à leur choix, ou à celui des parents des défunts, ils doivent sonner de la manière prescrite dans le Diocèse, faire la fosse, porter le corps et l'enterrer. Mais comme ledit maître d'école est obligé d'assister en surplis au convoi et enterrement, il doit payer quelqu'un à ses dépens qui aide à sa place, à porter le corps, et à l'enterrer avec les autres sonneurs.

Plus aux enterrements des enfants, le maître d'école doit sonner pour la fosse, porter ou faire porter le corps et l'enterrer. Il doit préparer tout pour le convoi et l'enterrement, après lesquels il doit tout replacer.

Plus à tous les convois et enterrements, le maître d'école doit chanter et faire les fonctions de clerc des convois, et par conséquent distribuer les cierges au clergé, écrire les actes, recevoir les honoraires, en donner quittance et les distribuer à qui de droit.

11° Plus pendant tout le cours de l'année, le maître d'école est obligé de montrer à lire et à écrire aux enfants de la paroisse qui vont à l'école, et de leur enseigner l'arithmétique. Il doit former des enfants de chœur en plus grand nombre qu'il pourra et non seulement leur apprendre le plein chant, mais leur apprendre les cérémonies. En outre, il doit faire le catéchisme au moins deux fois par semaine, savoir le mercredi et le samedi en se conformant à celui qui se fait dans l'église le dimanche par Monsieur le Curé ou Monsieur le Vicaire.

Plus il doit faire le catéchisme aux commençants, aux mêmes jours et aux mêmes heures où Monsieur le Curé ou Monsieur le Vicaire le font à ceux qui sont plus avancés, les jours de dimanche et de fêtes. Et ce catéchisme doit durer au moins une heure.

12° L'école du matin commencera à huit heures, et finira à onze, celle du soir, à une heure et finira à quatre.

Celle du matin commence par la prière du matin dont la forme sera toujours la même, sans aucun changement et mise au tableau dans la salle des écoles ; et finira ladite école du matin par l'Angélus dit alternativement, de deux jours l'un, tantôt en latin, tantôt en français.

L'école du soir commencera par les actes de foi, d'espérance, de charité et autres que tous doivent apprendre pour les faire toute la vie pendant le cours de leur travail et de leur occupation ordinaire, et elle sera terminée par la prière du soir.

13° Le maître d'école aura un catalogue exact de tous les enfants de la paroisse en état d'apprendre à lire ; veillera, sous les ordres de Monsieur le Curé, à ce qu'ils viennent assidûment à son école, et visitera avec honnêteté les parents pour s'informer des raisons ou prétextes de leur absence.

Il aura soin que tout se passe dans son école avec modestie, exigeant rigoureusement le silence, la retenue, l'application, et n'y souffrant dans aucune circonstance du bruit et de la confusion.

Il fera en sorte que chaque enfant lise, à chaque école ; non pas toujours selon l'ordre dans lequel ils sont placés, mais indifféremment et comme il le jugera à propos pour les tenir toujours attentifs.

Il les divisera par bandes, ou classes, selon leur portée différente et leur science respective, et il exigera que dans chaque bande, chacun ait le même livre pour suivre des yeux la lecture de son condisciple, et apprendre avec plus de facilité, par la répétition de la même lecture dans le même livre commun à tous.

Il est extrêmement important que le maître d'école place à propos les punitions et les récompenses. C'est la charité qui doit régler les unes et les autres ; c'est elle qui apprend à punir les enfants, sans les dégoûter et les aigrir, à les louer et à les récompenser sans les enorgueillir.



Il n'emploiera le fouet qu'à l'extrémité, et pour les fautes les plus graves, et ne le donnera jamais qu'après la classe, et lorsque les enfants auront été congédiés.

Pour les fautes ordinaires, il se contentera de faire mettre à genoux. Si elles sont répétées, il peut employer la fêrule ou les verges sur les mains ouvertes. Il lui est surtout défendu de frapper les enfants à la tête, ou de les souffleter. Il fera corriger les indociles par leurs parents, et il congédiera de l'école ceux dont le mauvais exemple pourrait entraîner les autres. Mais cette expulsion étant la plus grande peine qu'il puisse imposer, il ne l'emploiera qu'après avoir épuisé toutes les autres, et averti Monsieur le Curé, ainsi que les parents.

Il évitera avec soin toute partialité, toute préférence injuste d'une enfant à un autre ; il donnera encore plus d'éloges à l'application, à la modestie, à la piété, qu'à la facilité et à la mémoire ; il aura soin surtout de ne pas apparaître avoir plus d'affection pour ceux qui sont avantagés de quelques biens de la fortune que pour ceux qui sont plus pauvres ; il comptera pour rien les agréments de la figure, et apprendra par son exemple aux enfants à n'estimer que ce qui est vraiment estimable selon les principes de la religion.

14° Il ne donnera qu'un demi-jour de vacances par chaque semaine, et, s'il s'y rencontre quelque fête, il n'en donnera aucune. Quant aux grandes vacances d'usage, et nécessitées par les récoltes de la campagne, elles commenceront et finiront avec la perception de la dîme des grains. Mais, même pendant les grandes vacances, le maître d'école sera toujours obligé à toutes les fonctions susdites concernant le service de l'église, les messes, les obits, fondations, offices, l'administration des sacrements, les enterrements, la sonnerie, le soin de l'horloge, etc.

15° Il serait à souhaiter et grandement à désirer que le maître d'école menât, tous les jours ouvrables et d'école, tous les enfants à la messe, ainsi que cela se pratique avec édification dans beaucoup de lieux ; mais les enfants de l'école de cette paroisse étant en si grand nombre qu'à peine un seul maître peut y suffire, et leur avancement pouvant souffrir notablement de cette assistance journalière, le maître ne les fera assister à la messe qu'aux quatre temps, les jours de Vigiles et ceux auxquels il y aura messe de dévotion annoncée au prône, aux messes de mariage auxquelles il doit assister.

16° Le maître d'école ne doit jamais s'absenter de la paroisse sans en avoir demandé et obtenu la permission de Monsieur le Curé.

Plus, il ne doit vaquer à autre chose qu'à son école les jours, et aux heures qui y sont destinées : c'est-à-dire depuis huit heures du matin jusqu'à onze heures, et depuis une heure après-midi jusqu'à quatre, temps uniquement consacré à l'enseignement, et qui y doit être employé, pourra néanmoins ledit maître exercer un métier, travailler et s'occuper à tel objet honnête qu'il voudra, hors les susdites heures, ainsi que les jours où l'école vaquera.

Et pour l'observation du présent règlement que le maître d'école de la paroisse est tenu de suivre de point en point, il en sera donné copie à chacun maître lorsqu'il entrera en place.

Ensuite, l'assemblée délibérant sur les émoluments, honoraires et gages qui seront attribués audit maître d'école, elle a statué et arrêté :

1° que la misère d'un grand nombre de particuliers de la paroisse étant à son comble, et le salaire que les enfants paient au maître, chaque mois, pour les leçons qu'ils en reçoivent, ne pouvant être augmenté pour un grand nombre, il sera compté et délivré audit maître, par le marguillier en charge, la somme de cinquante écus par chacun aux quatre termes égaux, de trois mois en trois mois, savoir les onze février, mai, août et novembre, le consentement de Monsieur le Curé préalablement pris à chaque paiement, Déclarant ladite fabrique assemblée ne pouvoir donner une plus forte somme, quelque désir qu'elle ait de faciliter aux habitants les plus pauvres les moyens de faire instruire à peu de frais leurs enfants, et malgré l'idée qu'elle a de l'importance des fonctions d'un maître d'école, lesquelles, si elles ont bien remplies, ne peuvent être trop appréciées.

2° que le maître d'école continuera à jouir de la maison et du jardin, autrefois légués à la dite fabrique pour cet effet; dans laquelle maison ledit maître sera et demeurera obligé de faire les réparations locatives.



3° Qu'à un grand enterrement, outre la part de ce qui est dû aux sonneurs, le maître d'école aura, suivant l'usage, vingt sols pour son honoraire et dix sols pour ses fonctions de sacristain et de clerc des convois.

4° Qu'à un enterrement d'enfant, le maître d'école aura, suivant l'usage, dix sols pour son honoraire de maître d'école, cinq sols pour sonner, et dix sols pour faire la fosse, porter ou faire porter le corps, et l'inhumer. Que si cependant l'enfant n'est pas de la paroisse, il continuera de lui être attribué quarante sols, comme il a toujours été fait.

5° Qu'à un mariage, le maître d'école aura vingt sols pour son assistance et ses fonctions de sacristain et de clerc des sacrements, tant aux fiançailles qu'à la célébration du mariage.

6° Qu'à un baptême il n'aura que ce que le parrain et la marraine voudront bien lui donner.

7° Qu'à une grand'messe de dévotion, il lui sera donné douze sols, soit qu'il porte chape, soit qu'il chante en surplis.

8° Qu'à un service, il aura les mêmes honoraires qu'à un convoi et enterrement.

Enfin, il a été arrêté unanimement qu'à raison de gage de cent cinquante livres accordé par la présente assemblée audit maître d'école de la paroisse, il ne sera rien innové ou changé dans l'usage du paiement des mois d'école, que les plus pauvres font audit maître. Qu'ainsi, il continuera de lui être payé 1° six sols, par les enfants les moins fortunés qui apprennent à connaître les lettres, ou qui épellent ; 2° huit sols par ceux qui lisent dans le latin ; 3° dix sols par ceux qui lisent dans le latin et le français ; 4° douze sols, par ceux qui lisent et écrivent ; 5° quinze sols, par ceux qui apprennent l'arithmétique.

Laissant ladite assemblée audit maître le soin de traiter, pour le prix de ses leçons comme bon lui semblera, avec ceux qui les lui demanderaient hors les heures de l'école publique, ou qui voudraient qu'il se transportât en leurs maisons, l'exhortant néanmoins ladite à modérer ses prix pour se rendre utile à un plus grand nombre ; ainsi qu'elle invite tous et chacun de ceux qui composent, à honorer et faire respecter par leurs enfants ledit maître et à le payer non seulement avec exactitude, chaque mois, comme il est en devoir de l'exiger sous peine de renvoyer de l'école leurs enfants, après en avoir néanmoins conféré avec Monsieur le Curé, mais encore à le payer le plus généreusement qu'ils pourront, et à ne pas s'en tenir injustement aux prix de rigueur de la taxe des plus pauvres, fixée par le présent règlement.

Ainsi conclu et arrêté les jours et an, comme dessus.

Ont signé au registre : Morin, Duffoy, Viret, Lefranc, Liévin, Conflant, Le Roy, Voyant, curé.

Vu et approuvé dans le cours de nos visites le 17 Juillet 1789.

Signé : Desplasse, archidiacre de Brie. Clouet secrétaire.



2

Adjudication de la perception des contributions

L'an neuf de la République, le 10 Brumaire, à midi, en la maison commune de Comblaville en exécution, 1^{er} de la loi du 3 frimaire an 7, 2^{ème} de l'arrêté des Consuls du 16 Thermidor dernier, 3^{ème} d'une lettre du Sous-préfet de l'arrondissement de Melun, du 28 fructidor suivant dont il a été fait lecture aux personnes présentes et après avoir fait annoncer dix jours à l'avance, par des affiches apposées tant en cette commune que dans celles environnantes, qu'il serait aujourd'hui, et à l'heure susdite, procédé devant nous à l'adjudication au rabais de la perception des contributions foncière, mobilière, personnelle et somptuaire à recouvrer en l'an 9 sur cette commune après avoir également reconnu la solvabilité des personnes qui désiraient concourir à ladite adjudication, et leur possibilité de fournir le cautionnement exigé par le cahier des charges ci-après.

Nous, maire de la commune de Comblaville, avons annoncé que nous allons recevoir les soumissions de ceux qui offriraient de faire la perception desdites contributions, au denier le moins fort, et aux charges, clauses et conditions dont le teneur suit.

Charges de l'adjudication.

Article Premier.

Dans les dix jours qui suivront l'adjudication, l'adjudicataire fournira un cautionnement en immeubles, dont la valeur libre sera du quart au moins du montant du rôle de la contribution foncière, lequel rôle s'élève à dix mille six cents francs, ce cautionnement sera fourni au receveur particulier de l'arrondissement qui est chargé de le recevoir ; les biens qui y seront affectés seront situés dans le département.

Article 2^{ème}

Dans les dix jours de la réception de son cautionnement par le receveur particulier, l'adjudicataire sera tenu à ses frais, 1^{er} de faire inscrire ledit cautionnement au bureau de la conservation de l'hypothèque de la situation des biens, et d'en rapporter certificat au receveur particulier ; 2^{ème} de rapporter dans le même délai, au même receveur particulier, l'état certifié par le conservateur des charges et hypothèques inscrites sur les dits biens, ou un certificat qu'il n'en existe aucune.

Article 3^{ème}.

Il sera tenu de faire, moyennant la remise, sous les conditions de laquelle il sera resté adjudicataire, la perception de la rétribution foncière, et en outre de celle personnelle, mobilière et somptuaire de l'an neuf.

Article 4^{ème}.

L'adjudicataire sera tenu de donner aux contribuables une quittance, sur papier libre, des sommes qu'il en percevra ; il ne pourra rien exiger pour cette quittance.

Article 5^{ème}.

Il émargera sur le rôle, en présence du contribuable, les sommes qu'il en recevra ; il croisera les articles entièrement soldés. Cet émargement ainsi que la quittance, énoncera la somme payée en valeurs admissibles; la somme payée en numéraire et la nature de ces valeurs, en distinguant la monnaie de cuivre ; la quittance énoncera en outre l'espèce de contribution dont elle contiendra l'acquit.

A défaut des distinctions qui viennent d'être prescrites, toutes les sommes émargées seront réputées en numéraire.

Article 6^{ème}.

Indépendamment des Rôles, il tiendra un relevé contenant autant de colonnes qu'il y a de valeurs admissibles, et y reportera jour par jour, les noms des contribuables qui feront des paiements et les valeurs dans lesquelles se feront lesdits paiements.

Il fera clore le bordereau par le maire, au moins tous les dix jours, et en outre la veille de ses versements chez le receveur particulier auquel il sera tenu de représenter ce bordereau.

Article 7^{ème}.



Il sera également tenu de représenter ses rôles au maire et à l'adjoint, toutes les fois qu'ils l'exigeront, pour vérifier les recouvrements et constater les émargements.

Il sera en outre tenu de faire au contrôleur des contributions toutes les communications qui seront par lui exigées.

Article 8^{ème}.

Les contraventions aux articles précédents, et en général aux dispositions de la loi du 3 frimaire an 7, donneront lieu à la suspension des fonctions de l'adjudicataire, et de suite à une dénonciation au commissaire du gouvernement près le tribunal criminel qui poursuivra contre lui l'application des peines portées contre les concussionnaires et les dilapidateurs de la fortune publique.

Article 9^{ème}.

L'adjudicataire sera tenu de verser chaque décade dans la caisse du receveur particulier les sommes qu'il aura reçues dans la décade précédente.

S'il est en retard de verser et qu'il n'ait pas prévenu le Receveur particulier qu'il n'a rien reçu dans la décade précédente, il pourra être poursuivi par voie de contrainte.

Article 10^{ème}.

Il sera responsable de la non rentrée des sommes qu'il sera chargé de percevoir ; il pourra être contraint par la vente de ses biens à remplacer les sommes pour la perception desquelles il ne justifierait pas avoir fait les diligences de droit dans les vingt jours de l'échéance sauf son recours contre les contribuables.

Article 11^{ème}.

Il perdra son recours, et sera déchu de tous droits et actions contre contribuables en retard vis-à-vis desquels il n'aurait dirigé aucune poursuite pendant les trois années qui suivront le jour où les rôles lui seront remis.

Article 12^{ème}.

L'adjudicataire sera chargé des frais d'affiches et d'enregistrement auxquels la présente adjudication pourra donner lieu.

Article 13^{ème} et dernier.

La perception sera créée à trois centimes pour franc du montant des deux rôles, sauf le rabais qui pourra résulter des sous-enchères.

Arrêté par nous, maire de la commune de Comblaville le 10 brumaire an neuf.

Lecture faite des charges et conditions des autres parts, nous avons proposé la perception des diverses contributions mentionnées au présent procès-verbal à raison de trois centimes pour francs.

Le citoyen Formé a rabaisé à deux centimes et demi.

Le citoyen Leroy à deux centimes quatre dixièmes.

Et attendu que personne ne s'est présenté pour rabaisser, nous avons adjugé la perception des contributions foncières, mobilière, personnelle et somptuaire de la commune de Comblaville pour l'exercice de l'an neuf, au citoyen Leroy demeurant à Comblaville à raison de deux centimes quatre dixièmes pour franc desdites contributions, lesquelles s'élèvent, savoir :

La contribution foncière	10.600,00 francs
La contribution personnelle, mobilière, somptuaire	806,50 francs
Total	11.406,50 francs.

Et ledit citoyen Leroy s'est soumis à l'exécution de ce qui est prescrit par les lois relatives à la perception et par le cahier des charges des autres parts, et a signé avec nous les jours et an susdits.

Leroy.



3 Le Bras Jeannot.

Les soussignés habitants de la commune de Comblaville.
Au maire de la dite commune,

Citoyen maire,

Les citoyens Conflant et Dufrêne, propriétaires riverains d'un Bras de rivière appelé le Bras Jeannot, se sont permis de supprimer un chemin ou sentier qui a toujours existé entre leurs propriétés et ledit Bras de rivière ; le citoyen Conflant vient récemment d'y construire un mur en pierres sèches, ce qui empêche aux femmes de la commune d'aller laver leur linge dans ledit Bras Jeannot, lequel a servi de lavoir de temps immémorial, et en outre ils ôtent par la suppression dudit chemin la facilité aux propriétaires de plusieurs prés de pouvoir débarder leurs foins et d'y conduire leurs bestiaux en pâture. Comme il est de notoriété publique que les habitants de la commune ont toujours joui d'un chemin d'aisance dans cet endroit, ils vous prient, Citoyen Maire, de vouloir bien faire enjoindre auxdits Conflant et Dufrêne de rétablir ledit chemin qu'il a toujours existé.

Mailliard, Formé, Petit,
Gaudron, Pillier, Leroy.

Arrêté.

Qui maintient la jouissance du Chemin dit Le Bras Jeannot.

Aujourd'hui sept frimaire l'an dix de la République, nous, Maire de la commune de Comblaville, arrondissement de Melun, département de Seine-et-Marne.

Vu une pétition signée par plusieurs citoyens, habitants de ladite commune de Comblaville et à nous adressée par laquelle ils demandent que le chemin conduit du Moulin du Breuil au pré dit de la Salle et autres propriétés adjacentes, passant entre les montagnes dites du Breuil et le bras de rivière dit le Bras Jeannot soit rétabli tel que le public en a toujours joui, attendu que les citoyens Conflant et Dufrêne, propriétaires d'une partie desdites montagnes paraissent être dans l'intention de supprimer ledit chemin et notamment ledit citoyen Conflant, qui a établi un murger qui barre ledit chemin dans son entier.

Considérant que la demande desdits habitants est de toute justice et qu'il est de notoriété publique que le chemin qu'ils réclament a toujours existé, tant pour l'exploitation des propriétés environnantes que pour le lavoir établi sur ledit Bras Jeannot et la vaine pâture,

Arrêtons comme chargé par la loi de la police de la commune, que notification du présent serait faite auxdits Conflant et Dufrêne, à ce qu'ils aient à débarrasser ledit chemin et le rendre praticable dans l'espace de dix jours pour tout délai, et que faute par eux d'y satisfaire, ils y seront contraints par qui de droit.

Fait et arrêté à la mairie de Comblaville les jour, mois, et ans susdits.



**Prestation de serment
du Curé Delaire.**

14 frimaire An XII.

Du procès verbal dressé le quatorze frimaire an Douze de la République française, à l'effet de constater de la prestation de serment des ecclésiastiques appelés à remplir les fonctions de desservant dans l'étendue de l'arrondissement communal de Melun, appert que ledit jour en la maison de préfecture de Melun, le citoyen Augustin Joseph Alexandre Delaire nommé desservant de la succursale de Combs-la-Ville a prêté, entre les mains du Préfet, le serment de fidélité dont la teneur suit :

« Je jure et promets à Dieu sur les Saints Evangiles, de garder obéissance et fidélité au Gouvernement établi par la constitution de la République française. Je promets aussi de n'avoir aucune intelligence, de n'assister à aucun conseil, de n'entretenir aucune ligue, soit au-dedans, soit en dehors, qui soit contraire à la tranquillité publique, et, si dans le Diocèse, ou ailleurs, j'apprends qu'il se trame quelque chose au préjudice de l'Etat, je le ferai savoir au gouvernement ».

Le présent extrait a été délivré audit citoyen Auguste Joseph Alexandre Delaire en exécution de l'article 27 de la loi du 18 Germinal an 10, par le Secrétaire général de la Préfecture.

Signé : Guyardin.

A Melun, le quatorze frimaire l'an douze de la République française.

Le Secrétaire général de la Préfecture. Signé : Guyardin.

Et ensuite le citoyen Delaire a été installé pour remplir la fonction de desservant.



**Budget de la commune pour l'année 1808.
Séance du 1^{er} mai 1809.**

Le Conseil Municipal convoqué par le Maire, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances pour délibérer sur les comptes qui lui ont été soumis par Monsieur Caille, percepteur à vie de cette commune.

Exercice de l'An 1808.

Première partie
Ressources extraordinaires.
Recettes.

Reliquat fixé par l'arrêté du compte de l'an 1807.

Dépenses.

Le rendant a payé en vertu du budget, pour dépenses extraordinaires, savoir :	
Pour timbre des registres de l'état civil des années 5,6 et7	26,06 francs
Redu au rendant sur l'exercice de 1807	113,52 francs
Total de la dépense	139,58 francs

Résultats.

Recettes	0,0 francs
Dépenses	139,58 francs.

Seconde partie.
Ressources ordinaires de l'An 1808.

Recettes.

Centimes additionnels aux contributions foncières, personnelle, et mobilière	57,70 francs
Amendes de police, ordonnances pendant l'année 1808	14,40 francs
Total des recettes	472,10 francs

Dépenses.

Payé à M. le Receveur d'arrondissement pour l'abonnement au bulletin des lois	6,00 francs.
Payé à M. le maire pour le timbre des registres de l'état-civil	10,50 francs.
Payé au Sieur Renaud fils, pour la visite des fermes et chemins	12,00 francs
Payé au Sieur receveur d'arrondissement pour le Messager de la préfecture pour son traitement	34,00 francs
Payé à M. Delaville, desservant pour le contingent dans son indemnité de logement	93,33 francs
Payé à M. le receveur d'arrondissement pour le contingent de la commune dans les frais du dépôt de sûreté du canton	15,40 francs



Payé au Sieur Renaud père, pour l'entretien et remontage de l'horloge	36,00 francs
Payé à M. le maire pour les frais de bureau	71,42 francs
Payé à M. le receveur d'arrondissement pour le 25 ^{ème} du revenu annuel revenant à la Commission de bienfaisance de canton	20,00 francs
Payé idem pour le 20 ^{ème} des revenus de la commune affecté à l'entretien de la Compagnie de la réserve	24,56 francs
Payé idem pour impression à l'usage de la commune	5,00 francs
Total de la dépense	330,21 francs

Résultat.

Recette de l'an 1808	472,10 francs
Dépense de l'an 1808	330,21 francs
Reste en caisse	141,89 francs
Revient en caisse au dit percepteur	39,58 francs
Reste net	2,31 francs

Il résulte du présent résumé que l'avoir de ladite se trouve être au premier janvier 1809 de deux francs trente un centimes.

Le Conseil, après avoir examiné lesdits comptes et les pièces de dépense à l'appui, l'approuve et en est satisfait.

La séance a été levée. Signé : Garnot, Cabouret, Ferré, Huet, Dutfoy.



**Hommage rendu le premier janvier 1817 à M. Dutfoy père,
par M^{lle} Dutfoy,
sa petite-fille, âgée de onze ans.**

Dans un pays bien loin ...on dit qu'un Empereur
Pour honorer l'agriculture,
Le premier, tous les ans, sur un sol sans culture,
Va tracer de sa main un sillon producteur.
Pour l'aider dans ce noble ouvrage,
Il fait choix du cultivateur
Le plus habile et le plus sage.
Si dans la France on avait cet usage ;
Si pour récompense le premier Laboureur,
L'ami de ses voisins, le père du village,
De tous les différents le conciliateur ;
On choisissait un guide au Prince agriculteur,
Nous verrions mon grand-père aux champs de Combs-la-Ville
Guider sur sa charrue une royale main :
Et tous nos habitants rendre hommage au destin
De voir le citoyen utile
Qui rendit la terre fertile,
Honoré par le Souverain.



**Poésie de M. Alexandre Duval (1767-1842) de l'Académie Française, propriétaire
d'une maison de campagne à Combs-la-Ville.**

ROMANCE DE JOSEPH,

Musique de M, Méhul.

Air noté n°1.

A peine au sortir de l'enfance,
Quatorze ans au plus je comptois ;
Je suivis avec confiance
De méchants frères que j'aimois.
Dans Sichem, au gras pâturage,
Nous passions de nombreux troupeaux;
J'étais simple comme au jeune âge,
Timide comme mes agneaux,

Près de trois palmiers solitaires,
J'adressois mes vœux au Seigneur,
Quand saisi par ces méchants frères,
J'en frémis encor de frayeur.
Dans un humide et froid abyme,
Ils me plongent dans leurs fureurs;
Quand je n'opposois à leur crime
Que mon innocence et mes pleurs.

Hélas! prêt de quitter la vie,
Au jour je fus enfin rendu;
A des marchands de l'Arabie,
Comme un esclave ils m'ont vendu.
Tandis que du prix de leur frère,
Ils comptaient l'or qu'ils partageaient,
Hélas ! moi, je pleurois mon père
Et les ingrats qui me vendoient

Alexandre Duval.



A propos de la mort de M. Denier, maire.

On nous écrit de Combs-la-Ville, à la date du 1^{er} novembre :

. « Un cruel accident vient de jeter la désolation dans notre commune. Ce matin, M. Denier, maire, a été tué d'un coup de fusil dans les circonstances suivantes: M. Denier, qui avait déposé son fusil dans la cour pour tirer des oiseaux, eut l'imprudence de le prendre précipitamment par le canon : le coup partit et l'atteignit en pleine poitrine. La mort a été presque instantanée. La commune perd dans la personne de cet honorable magistrat un maire dévoué à ses intérêts, et la Société de secours mutuels un vice-président qui avait l'estime de tous les membres d'une association à laquelle il consacrait tous ses soins. Les obsèques de M. Denier auront lieu demain dimanche. La Société de secours mutuels de Brie, dont il était membre d'honneur, sera représentée à cette triste cérémonie par une députation. » 1867

4 novembre 1867.

Les obsèques de M. Denier, maire de Combs-la-Ville, mort victime de l'accident que nous avons rapporté dans notre précédent numéro, ont été célébrées lundi dernier. L'église de cette commune avait peine à contenir toutes les personnes qui avaient voulu rendre un dernier hommage au magistrat qu'une mort si déplorable ravit à l'affection de tous ceux qui l'ont connu. De longtemps on n'avait vu à des funérailles une affluence aussi considérable. Tous les habitants de Combs-la-Ville, la société de secours mutuels, bannière voilée en tête, la compagnie de sapeurs-pompiers, une députation de la société de secours mutuels de Brie ayant à sa tête son président, des maires et de nombreux citoyens des communes environnantes, composaient le cortège. Les cordons du poêle étaient tenus par MM. Brandin, maire de Réau, Vaury, maire de Moissy-Cramayel, Laffiley, maire de Coubert et Auzely, maire de Brie. Parmi les assistants on remarquait MM. Caille, maire de Lieusaint, Cottance, maire de Grisy-Suisnes, Lobjoy, maire de Varennes, Chertemps, maire de Perigny, Pichot, adjoint au maire de Brie, etc. La messe a été chantée par plusieurs artistes parisiens dirigés par M. Bleuze, maître de chapelle à l'église Sainte-Marguerite du faubourg Saint-Antoine.

M. Denier était maire de Combs-la-Ville depuis le 28 novembre 1857. A la même époque, il avait été nommé vice-président de la société de secours mutuels et en janvier 1864 la société de Brie lui avait conféré le titre de membre d'honneur. Son administration a été signalée par plusieurs œuvres utiles dues à son initiative ou à son concours dévoué. Bon et conciliant, il avait conquis l'estime générale de ses administrés chez lesquels sa mémoire subsistera longtemps.



M. Joseph Paban. (Mort en 1871).

La mort vient d'enlever à l'affection de sa famille et de tous ceux qui l'ont connu un homme dont la vie fut des mieux remplies : M. Joseph Paban, chirurgien major en retraite, chevalier de la Légion d'Honneur et médaillé de Sainte-Hélène, est décédé jeudi dernier 28 septembre, à Melun, qu'il habitait depuis quelques mois.

Élève de l'École de médecine de Montpellier, il en sortit, au mois de mai 1813, étant à peine âgé de 20 ans, pour aller servir, en qualité de chirurgien sous-aide major dans les hôpitaux de la Grande Armée. Il fit toute la campagne d'Allemagne avec les vainqueurs de Lützen et de Bautzen, dont il partagea la gloire et les périls. Prisonnier de guerre à la fin de 1813, après le désastre de Leipzig, il ne put rentrer en France qu'au mois de mai 1814. Du 20 mars au 9 avril 1815, M. Paban fit la campagne du Midi, comme lieutenant dans la compagnie franche des étudiants en médecine de Montpellier.

Officier de santé après la capitulation de La Palud, la position à laquelle ses services lui donnaient droit fut régularisée en septembre 1816, par sa nomination de chirurgien aide-major au 1^{er} régiment d'infanterie de la garde royale, d'où il passa quelques années plus tard à l'hôpital militaire. Collaborateur du baron Larrey, il était chargé d'un service important et pénible qu'il remplissait avec une sollicitude dont il ne se départit jamais.

Il fit la campagne de 1823 en Espagne. C'est à la suite de cette campagne qu'il entra au Gros Caillou. En 1835, il fut appelé aux fonctions de chirurgien major du 29^{ème} de Ligne ; mais une affection qu'il avait contractée pendant l'épidémie cholérique de 1832, ne lui permit pas de conserver longtemps ce poste. Sur sa demande, il fut mis en non-activité en 1836 et réformé en 1839, après 26 ans de services effectifs.

Le personnel médical de l'hôpital militaire, à l'époque de la grande épidémie cholérique, demanda pour M. Paban une récompense nationale, comme officier frappé sur le champ de bataille.

Le caractère de M. Paban, sa droiture et son dévouement constant lui avaient concilié l'estime générale ; son amour de la science et ses lumières lui avaient fait prendre rang parmi les célébrités médicales de Paris sous la Restauration et les premières années du règne de Louis-Philippe. A ces divers titres, le nom de M. Paban restera justement honoré dans les annales d'une profession qu'il exerça avec distinction.

Après sa mise à la retraite, M. Paban habita longtemps Combs-la-Ville. Suivant le désir qu'il en avait manifesté, ses restes mortels ont reçu la sépulture dans le cimetière de cette commune. Les honneurs militaires ont été rendus au défunt par un détachement du 44^{ème} de Ligne. A ses obsèques célébrées dans l'église Notre-Dame de Melun, assistait une députation d'officiers de ce même régiment et de cuirassiers en garnison dans cette ville.



10
Bénédition de la partie neuve de l'église de Combs-la-Ville.

N° 10

1874

1874

M

Vous êtes instamment prié, d'assister à ~~la Cérémonie~~
~~de la~~ Bénédiction de la partie neuve de l'Église de COMBS -
LA-VILLE, qui aura lieu Mardi prochain 10 Mars, à 10
heures 1/2 précises.

Veillez agréer, M l'assurance
de mon profond respect,

CONDÉ
Curé

*Nota: Une Quête spéciale sera faite durant la Messe, pour couvrir
les frais de la Fête. Monsieur le Curé recevra ~~aussi~~ avec reconnais-
sance, l'offrande des personnes qui ne pourraient y assister.*

Combs-la-Ville, le 5 Mars 1874



Lettre de M. Adrien Boieldieu.
 Lettre de Monsieur Adrien Boieldieu
 Fils de François Adrien Boieldieu
 auteur de la « Dame Blanche »

Paris 10. mai 1878

N^o 11

Monsieur

Je suis très sensible à l'invitation
 que vous voulez bien m'adresser d'aller
 présider dimanche prochain votre festival.

Je suis trop voisin de Combs-la-Ville
 pour en pas m'intéresser vivement à son
 faufare, et je vous envoie mon acceptation,
 très heureux que je sois de vous le témoigner
 dans cette circonstance, toute ma dévouée patrie.

Agnez Monsieur, mes salutations
 les plus empressées

A. Boieldieu



Je prendrai le train de midi 20 pour
 aller à Combs-la-Ville à 1^h 1/2.



12
Lettre du député de Seine-et-Marne
le Comte Horace de Choiseul

N. 12

CHAMBRE
DES DÉPUTÉS

le 16 mai 1879

Monsieur l'Instituteur
Je vous prie de vouloir bien
faire prendre à la gare de
Combs la Ville un drapeau pour
les enfants de l'école. Je l'ai expédié
aujourd'hui même.

Croyez à mes meilleurs
sentiments. Horace de Choiseul

Je sais avec quel succès vos jeunes
enfants ont concouru pour le chant
et je fais des vœux pour qu'ils
continuent.



Jugement Combs-la-Ville contre Papillon.

Journal « Avenir » du 29 mars 1888.

Attendu que la commune de Combs-la-Ville demande que Papillon soit condamné à lui payer la somme de 88 francs 15 pour l'occupation dans le cimetière de ladite commune de un mètre cinquante centimètres, en sus des deux mètres qui lui ont été concédés par acte du 21 avril 1885, enregistré à Brie le quatorze mai suivant, folio 100, verso 1, aux droits de 4 francs 40,

Attendu que Papillon ne méconnaît pas qu'il ne lui a été concédé dans ledit cimetière et qu'il ne lui appartient qu'un terrain de deux mètres carrés; qu'il reconnaît également qu'il n'est pas propriétaire du terrain de un mètre cinquante centimètres pris autour et en dehors de sa concession sur les sentiers d'isolation des fosses, et sur lequel il a fait construire les murs de soutènement du caveau de famille qu'il a fait établir dans le terrain à lui concédé, mais qu'il prétend qu'en construisant ses murs de soutènement en dehors du terrain à lui concédé il s'est conformé: 1^{er} à l'esprit même de la convention intervenue entre lui et le maire de la commune; 2^{ème} à l'autorisation tacite du maire, au su et au vu duquel les travaux ont été exécutés; 3^{ème} à l'usage établi dans un grand nombre de villes, notamment à Paris, et dans la commune elle-même; 4^{ème} qu'il prétend enfin que la commune est sans intérêt, qu'elle n'éprouve aucun préjudice, puisque les murs sont souterrains, qu'ils ont été construits sous les sentiers d'isolation qui sont respectés:

Attendu que les termes de la convention intervenue entre Papillon et le sieur Garnot, alors maire de Combs-la-Ville, sont nets et précis, et ne peuvent donner lieu à aucune interprétation; qu'il y est énoncé que le maire autorisé par arrêté préfectoral du 18 mars 1885, vend et concède à Papillon, dans le cimetière communal, deux mètres carrés de terrain, pour y établir une sépulture de famille; que rien dans l'acte ne fait prévoir que Papillon doive établir sur ce terrain, soit une fosse nue, soit une fosse maçonnée;

Qu'il est même énoncé, sous l'article 3, que l'entrepreneur choisi par le concessionnaire, pour la pose de tout signe funéraire, devra faire les fouilles avec soin et éviter tout empiètement sur les terrains voisins.

Attendu que le maire, simple administrateur de sa commune, agissant en vertu des délibérations du Conseil municipal, approuvées par l'autorité préfectorale, devait se renfermer strictement dans les limites de son mandat; que Papillon saurait donc prétendre que dans la commune intention des parties, le terrain concédé devant être insuffisant pour y établir un caveau de famille, il avait été convenu que les murs de soutènement qu'il devait construire, seraient édifiés en dehors du terrain concédé.

Que par suite, Papillon ne saurait davantage se prévaloir d'une autorisation tacite du maire, qu'il ne prouve pas et que le maire, du reste, n'aurait pu donner sans y être formellement autorisé ;

Attendu que Papillon ne prouve pas davantage qu'il est d'usage dans la commune de Combs-la-Ville, de construire les murs de soutènement des caveaux en dehors du terrain concédé et notamment sur les sentiers d'isolation; que le règlement de la commune du 18 mars 1855 est muet à cet égard;

Que si cet usage existe dans un certain nombre de villes et notamment à Paris, il n'est point applicable à la commune de Combs-la-Ville, et Papillon ne saurait l'invoquer.

Attendu que Papillon ne saurait non plus soutenir avec quelque raison que le terrain des sentiers d'isolation sous lesquels il a construit, devant être fourni par la commune qui ne peut les aliéner, elle n'éprouve aucun préjudice et que, par suite, sa demande est sans intérêts;:

Attendu en effet, que si aux termes de l'article 5 du décret du 23 prairial an XIII et l'article 4 de l'ordonnance du 6 décembre 1843, il doit exister entre les fosses, un terrain d'isolation, que la commune doit fournir ce terrain, dont la largeur à été fixée à 50 centimètres par l'article 1 du règlement du 18 mars 1885, n'en reste pas moins sa propriété et qu'elle ne peut en être dépouillée sans en éprouver un préjudice ;

Attendu qu'il résulte de ce qui précède que c'est donc à bon droit que la commune de Combs-la-Ville qui, aux termes de l'article 555 du code civil, pouvait exiger que Papillon enlevât les murs qu'il a fait construire sur son terrain, demande qu'il soit condamné à lui payer pour l'occupation indue qu'il s'est permise, non comme prix du terrain qu'elle n'a pas aliéné, mais à titre d'indemnité, une somme de 88 francs 15 basée sur le tarif des concessions de terrain qu'elle fait dans son cimetière; Attendu qu'en payant la dite somme: Papillon pourra continuer à occuper pendant tous les temps que durera sa concession, les 1 mètre 50 centimètres de terrain



Découverte d'un trésor.

Journal « Avenir » du 3 mars 1889.

Combs-la- Ville. On nous écrit:

Il y a quelques semaines, des ouvriers maçons, démolissant une des plus vieilles maisons de Combs-la-Ville, sise rue Boissières, trouvèrent, enfouies sous le carrelage, une certaine quantité de pièces d'or anciennes.

Désireux d'être exactement renseigné à cet égard, je m'adressai au propriétaire de ladite maison, M. Bourdot, ingénieur civil, conseiller municipal de Combs-la-Ville, actuellement à Paris. .

M. Bourdot m'a fait la réponse suivante que je vous communique, avec prière de l'insérer dans votre estimable journal, certain qu'elle sera lue avec intérêt par les abonnés de l' Avenir.

Agréez, etc.

Mon cher Monsieur C.

Puisque cela vous intéresse au point de vue de l'histoire locale de Combs-la-Ville, je me fais un plaisir de vous remettre la liste des 34 pièces d'or composant la petite trouvaille qui a été faite dans la maison Liévin, certainement l'une des plus vieilles de Combs-la-Ville.

Les pièces étaient déposées sous le carrelage d'une chambre du rez-de-chaussée, dans un petit vase qui a été brisé d'un coup de pioche.

Il y a une coïncidence assez curieuse: toutes les pièces sont datées de 1640 à 1668 ; or, dans une pièce voisine, il y avait une très belle plaque de cheminée en fonte ornée de fleurs de lys et datée de 1660.

La série des pièces de Louis XIV est très intéressante en ce sens que, chaque année, la figure du roi-enfant est modifiée et un peu vieillie.

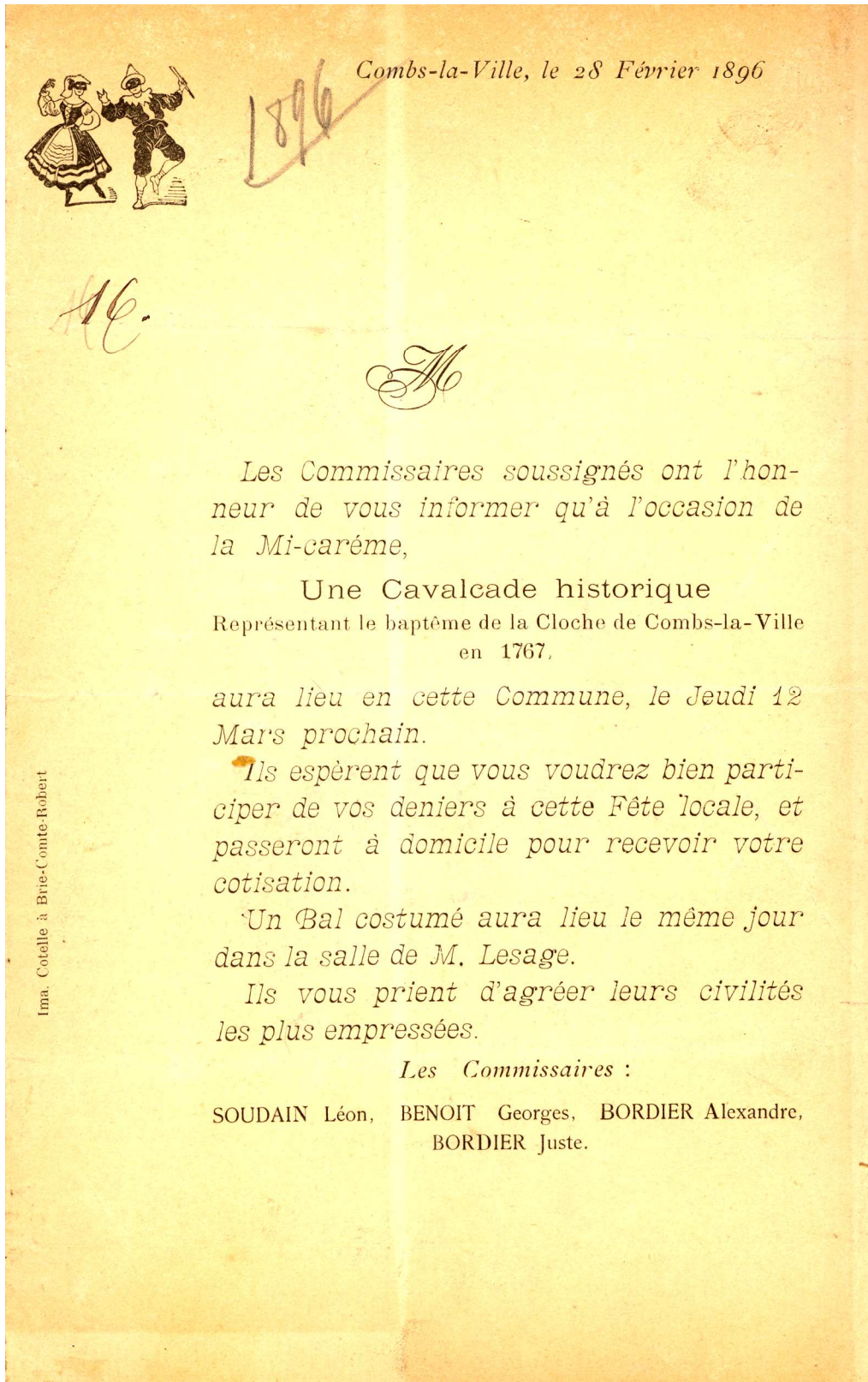
En outre des 23 louis et des 7.1/2 louis, il y avait deux écus d'or et deux pistoles d'Espagne, Veuillez, agréer, chez Monsieur, mes bien sincères salutations.

J. BOURDOT:

		Louis de 24 fr.	1/2 Louis
Louis XIII	1640	1	2
Id	1641	1	2
Id	1642		2
Louis XIV	1644	2	
	1645		1
	1646	1	
	1647	1	
	1648	2	
	1650	1	
	1651	5	
	1652	4	
	1653	4	
	1668	1	
		-----	-----
		23	7



16
Invitation à cavalcade historique de la Mi-carême



16 bis

A propos de la cavalcade de la Mi-Carême.

A propos de la cavalcade.10-03-1896.

Jeudi prochain sera jour de grande liesse à Combs-la-Ville. Les commerçants et les entrepreneurs ont pensé qu'on pouvait s'amuser ailleurs qu'à Paris. Aussi, dans une réunion préparatoire tenue, il y a quelques jours seulement, ont-ils résolu d'offrir aux habitants une cavalcade qui datât dans les annales de la localité. Le choix du sujet n'était pas une mince affaire. Il fallait trouver, pour servir de prétexte à la fête, un épisode se rattachant à l'histoire du pays et qui fût d'une époque où les costumes avaient quelques attraits.

Une personne que nous ne voulons point nommer, pour ne pas effaroucher sa modestie, exposa qu'en l'an 1767 une fête inouïe, accompagnée de repas pantagruéliques et de beuveries immenses, avait eu lieu à Combs-la-Ville à l'occasion du baptême de la cloche.

Ces réjouissances sans pareilles n'étonneront personne, quand nous aurons dit que le parrain était ce fameux Armand Pâris de Montmartel, marquis de Brunoy et seigneur de Combs-la-Ville, dont les excentricités religieuses ont laissé dans la contrée un souvenir qui n'est pas encore éteint, suivant: l'expression de Gabriel Leroy.

Le sujet de la cavalcade était donc trouvé. Il ne s'agissait plus que travailler à la réussite de cette fête, et d'imiter le plus historiquement possible l'entrée triomphale, dans la seigneurie de Combs-la-Ville, et le retour à Brunoy, de messire Armand Louis Joseph Pâris de Montmartel, marquis de Brunoy, premier maître d'hôtel du Roy, etc. et de Émilie de Pérusse d'Escars, marquise de Brunoy, son épouse, parrain et marraine de la fameuse cloche qui, de leurs noms, fut nommée Armande Émilie.

Une souscription publique a eu lieu, et tout nous porte à croire que cette fête à laquelle s'intéressent tous les pays voisins, aura un plein succès, si le beau temps la favorise.

Il est inutile d'ajouter que les organisateurs, en adoptant ce sujet, n'ont pas eu l'intention de faire œuvre de religion, mais bien de s'amuser, comme on s'amuse d'ordinaire à la Mi-carême, en dehors de dogme ou de toute raillerie.

Dans la pensée d'être agréable aux personnes de la localité que cela peut intéresser, disons deux mots de cette famille Pâris de Montmartel, dont l'un des membres, et après lui son fils furent seigneurs de Combs-la-Ville

Ils étaient quatre frères, qui prirent part à l'administration des finances, pendant la minorité de Louis XV. Leur père tenait une petite auberge au pied des Alpes, à l'enseigne de la Montagne, dont le deuxième des frères conserva le nom. L'aîné s'appelait Pâris, le troisième (Montmartel) et le quatrième Duverney.

Ils durent leur fortune aux munitionnaires de l'armée du duc de Vendôme. Cette armée manquait de vivres, et Vendôme, arrêté faute de pain, s'emportait contre les munitionnaires, lorsqu'il vit arriver un convoi que les frères Pâris, chez qui le conducteur s'était arrêté par hasard, lui amenaient par des chemins forts courts, mais difficiles, et qu'eux seuls et leurs voisins connaissaient.

En 1757, les terres de Brunoy, Villecrenes, Quincy, Vigneux et Combs-la-Ville furent par lettres patentes du roi, réunies et érigées en marquisat, en faveur de Jean Pâris de Montmartel le père d'Armand de Montmartel, dont il est question ci-dessus.

Le 19 février de la même année, le marquis et la marquise Colbert de Chabannais vendirent à Jean Pâris de Montmartel la terre de Combs-la-Ville et de Vaux-la-Reine, Égrenay, Varennes, ainsi que les fiefs des Tournelles et de Paloisel.

Cette famille resta en possession jusqu'au 6 octobre 1774, date à laquelle ces terres, avec les fiefs de la Grande Maison et de Menchy, furent achetées par Monsieur, Louis Stanislas Xavier, frère du roi, qui devint seigneur de Combs-la-Ville et qui possédait encore cette terre au moment de son émigration en 1791, et des lois qui déclarèrent confisqués au profit de la nation les biens délaissés en France par les émigrés.

Eugène Colin.

Que Nestor me pardonne, si, dans cette circonstance, je me suis mis en son lieu et place. Une fois n'est pas coutume.

E.C



16 ter

A propos de la cavalcade de la Mi-Carême.

De notre correspondant

Cavalcade de la Mi-Carême. -.La cavalcade organisée par les commerçants et les entrepreneurs, et dont il a été parlé dans un des précédents numéros de la République, a parfaitement réussi grâce à la bienveillance de la municipalité et à la générosité des habitants et grâce aussi au dévouement des commissaires, MM. Benoit, Soudain, Bordier (Juste), Bordier: (Alexandre), etc., qui n'ont ménagé ni leur temps, ni leurs peines.

Nous ne ferons point ici la description complète de cette fête locale, car nous craindrions d'abuser de la bienveillance du journal qui met si gracieusement ses colonnes à notre disposition. Nous nous contenterons de dire que le cachet imposé à la cavalcade a été parfaitement rendu.

Avoir ces étincelants cavaliers et ces gentes dames aux brillants sieurs, on pouvait se croire transporté au milieu du siècle dernier,

La berline qui avait l'honneur de porter le marquis et la marquise de Brunoy était réellement de l'époque et c'était curieux de voir s'avancer cet antique véhicule qui, de longtemps n'avait vu le jour et dormait tranquille et poussiéreux, dédaigné des nouvelles générations. Aussi, fut-il fêté comme un ancêtre dont on célèbre le centenaire.

A côté du parrain et de la marraine, s'avavançait le char de la cloche, Cette cloche construite avec le plus grand goût et la plus inaltérable patience par M. Victor Lesage, était la reproduction exacte de celle existant encore à Combs-la-Ville et qui a été fondue en 1767 par le sieur Godiveau, de Lieusaint. Comme elle avait l'air fière au milieu de cette foule ! Comme elle se balançait avec grâce ! Il nous semblait en entendant le tam-tam qui lui donnait une apparence de vie, qu'elle demandait à être hissée au plus vite au sommet du beffroi.

Ce serait méconnaître notre rôle de chroniqueur de ne pas dire combien étaient ravissantes les demoiselles d'honneur de la marquise sur leur char magnifiquement N'oublions pas non plus de mentionner ces belles petites bouquetières qui, sous forme de quêteuses, et avec les plus gracieux sourires, vous soutiraient votre monnaie !

Le char des familles faisait plaisir à voir. Mamans, fillettes et garçonnets formaient un ensemble qui aurait fait les délices de Greuze.

Naturellement, dans le cortège on remarquait la voiture du marchand d'orviétan et la cage des animaux féroces qui excitaient l'hilarité publique et faisait la joie des enfants.

N'oublions pas non plus le char des musiciens, composé d'artistes improvisés qui, sous l'habile direction de M. Bardolle se sont multipliés et nous ont fait entendre de charmants morceaux de circonstance.

La cavalcade s'était imposée de visiter Quincy, Brunoy, Mandres, Périgny, et Brie. Elle n'a point failli à sa tâche. Après avoir parcouru ces localités où elle reçut le plus enthousiaste accueil, elle est rentrée à Combs-la-Ville pleine d'entrain et tout heureuse de cette bonne journée.

Le soir, un bal des plus brillants avait lieu à l'Hôtel du Prophète.

Cette fête historique aura sa place marquée dans les annales de Combs-la-Ville.

NESTOR.

Note : Nestor est le pseudonyme journalistique d'Eugène Colin.



Une fête à Combs-la-Ville en 1767.

Un jour, au mois de juin 1767, Combs la Ville, bien modeste alors, bien rustique, sans villas, sans maisons bourgeoises, sans propriétés rivalisant d'élégance, avec une animation, un entrain, une joie qu'il revit rarement depuis.

De tous les villages d'alentour, la population endimanchée, belle de ses plus beaux atours, les femmes et les filles en déshabillés aux voyantes couleurs, avec leurs bonnets de grand'mères à ailettes de dentelles qui dataient du temps des Valois, étaient accourues pour prendre leur part des réjouissances, dont le bruit longtemps annoncé d'avance et gagnant de proche en proche, s'était répandu dans toute la contrée depuis Soisy-sous-Etiolles, Draveil, Champrosay, Brunoy, jusqu'au-delà de la Brie, de Coubert, de Moissy et de Réau. La belle journée que c'était et qu'il était étrange de voir tous ces bons habitants, circulant par bandes nombreuses dans tous les chemins sillonnant la plaine, au milieu des moissons qui promettaient une maturité prochaine.

Quelle attraction avait donc mis tout ce monde en mouvement, causé toute cette animation, excité autant de curiosité ? Rien autre chose que le baptême d'une cloche. Mais quel baptême !

Le marquis de Brunoy et sa jeune épouse, une Pérusse d'Escarpe, s'il vous plaît, mariés de quelques jours, en pleine lune de miel, allaient le présider !

Le marquis de Brunoy, Armand Louis Joseph Pâris de Montmartel ! Sait-on bien tout ce que ce nom évoquait de richesse, de splendeur, d'élégance, d'originalité et de folie aussi !

Brunoy, malgré plus d'un siècle écoulé, malgré la Révolution, malgré nombre d'événements, en conserve encore le souvenir.

Le bruit des excentricités du marquis défrayait Pâris et la Cour, l'Europe même ne s'en désintéressait pas. Les gazetiers ne cessaient de redire ses folies, on ne s'abordait plus qu'en se demandant quelles extravagances nouvelles il avait faites. Inutile d'ajouter qu'il faisait le désespoir de sa famille, qui projetait son interdiction.

Alors, on songea à le marier. Le marquis, qui vit dans cet acte solennel de son existence, une autre occasion d'accroître son renom de libertin, d'ivrogne, de dissipateur, de renégat des convenances et des préjugés, voulut bien consentir d'accepter la main d'une charmante enfant, une fiancée de dix-sept ans, de la plus vieille noblesse de France, une d'Escars, dont les aïeux s'étaient illustrés aux Croisades, à Bouvines, et sur tous les champs de bataille dont l'enjeu avait été l'honneur et l'unité de la France.

Une Escars au marquis de Brunoy, fils de financiers parvenus, qui, en guise de parchemins, montraient cent millions en louis d'or !

Momentanément, à peine la durée des premiers quartiers de la lune de miel, le jeune Pâris de Montmartel suspendit sa vie de débauche, et d'extravagances. Il fit mine de rompre avec ses amis les maçons, les terrassiers, les cochers, les jardiniers, les valets, les cuisiniers de sa maison, avec lesquels, foulant aux pieds son marquisat, il avait si souvent roulé sous la table après une nuit d'orgie. Son père en était mort de chagrin, sa mère se consumait misérablement.

On l'avait donc marié, dans la pensée que les charmes de sa jeune épouse, une existence nouvelle, la vie de famille, son rang dans la société et à la cour qu'il reprendrait, le détourneraient à jamais des crapuleuses extravagances qui lui étaient familières. Il promit tout ce qu'on voulut.

Convié, dans les jours qui suivirent son mariage, à patronner la bénédiction de la cloche de Combs-la-Ville, une des paroisses de son marquisat, il avait accepté et promis de payer les frais de la fête, qu'il voulut splendide, copieuse, complète, pour qu'on en parlât longtemps à plusieurs lieues à la ronde.

La cérémonie religieuse rappellerait celles de Brunoy, qu'il organisait avec si grand luxe et tant de dépenses. Il s'y entendait, puisqu'une de ses principales excentricités, la manie des choses d'Eglise, le portait à cumuler presque les fonctions de sacristain, de chantre et de curé de sa paroisse. Et sa journée lui semblait complète, quant il la terminait en rivalisant à vider les chopines avec ces mêmes chantres et sacristains dont il avait usurpé les prérogatives à la messe et aux vêpres.

- A toi, maigre sacristain, cette dernière chopine !



Il ne manquait à la partie que le fossoyeur, pour enterrer ces intrépides buveurs, quand ils avaient roulé tous les trois sous la table, où ils dormaient comme des compères jusqu'au lendemain. La popularité du roi d'Yvetot, ce buveur intrépide, n'allait pas à la cheville de celle du marquis de Brunoy.

Combs la Ville n'était plus reconnaissable. On avait mis en coupes déréglées tous les bois du voisinage pour orner ses rues et ses carrefours. Les maisons disparaissaient sous le feuillage, des arbres entiers avaient été transplantés, des guirlandes couraient partout, d'immenses sapins décoraient la porte des cabarets. Le clocher semblait une pyramide de verdure, l'église avait l'air d'être perdue dans une forêt. Un arc de triomphe décorait l'entrée du village, étalant en bonne place ces mauvais vers :

*Pourquoi cet air de fête ?
Ne le sais-tu, ma foy ?
Non ! – C'est Combs-la-Ville qui s'apprête
A recevoir dignement Brunoy !*

L'enseigne d'un cabaret avait été remplacée par ce distique, pas trop mauvais pour une production du crû :

Des festons et de la verdure
Comme aux réceptions du Roy.
Amis, faisons vie qui dure ;
Et buvons au marquis de Brunoy !

Les rues n'étaient pas assez spacieuses pour contenir la foule qui s'y pressait, accourue des quatre points cardinaux, à plusieurs lieues à la ronde, pour voir et acclamer le marquis, qui avait promis – nous avons oublié de le dire – de régaler tout le monde.

Les apprêts du festin, dressé dans une immense pièce de terre avoisinant le pays, n'étaient pas la moindre curiosité de la fête. Des files de tables qui n'en finissaient plus, s'allongeaient dans tous les sens. Tous les marmitons de la contrée, plus ou moins habiles à secouer les casseroles ou à tourner la broche, avaient été mis en réquisition. Les cuisines étaient établies en plein vent comme des feux de bivouacs. Des rangées de futailles étaient alignées de distance en distance comme un escadron de bataille.

L'heure de la cérémonie était arrivée et M. le marquis n'apparaissait pas. N'allait-il point venir, était-ce une nouvelle excentricité ajoutée à tant d'autres ?

Dans l'église, le curé entouré de nombreux confrères, d'une légion de chantres, d'un bataillon d'enfants de chœur, de sacristains et de bedeaux, se mourait d'impatience, contemplant d'un regard tantôt courroucé, tantôt morne, son église si bien décorée, la nouvelle cloche suspendue à l'entrée du chœur, enrubannée, couverte de dentelles, et qui n'attendait que ses nobles parrain et marraine pour faire entendre ses premiers sons. Il regardait d'un air consterné les nombreux cierges de l'autel, qui, se consumaient inutilement en répandant un goût de suif rance et de mèches fumeuses.

Au dehors, la foule tendait le cou dans la direction de Brunoy, et les narines vers le champ du festin d'où s'échappaient des fumets annonçant que les rôts étaient à point.

Tout à coup, voilà qu'un tumulte éclate, des cris immenses se font entendre, on court, on se bouscule. C'est lui ! Le voilà. Vive M. le marquis !

L'arrivée du roi de France n'aurait pas excité plus d'enthousiasme.

Le marquis et la marquise de Brunoy faisaient leur entrée dans Combs-la-Ville, installés dans un superbe carrosse attelé de six chevaux, montés par des postillons en livrée, faisant claquer leurs fouets. Des piqueurs précédaient et fermaient la marche, sonnait d'éclatantes fanfares qui se perdaient dans le bruit des vivats.

C'était un couple délicieux que ces jeunes mariés, beaux comme des amours de Boucher, élégants et gracieux dans des costumes de cour à la dernière mode.

Cette petite d'Escars, dix-sept printemps à peine, un bouton de rose qui s'entrouvrait, répondait avec une grâce charmante aux acclamations et aux hommages qu'elle recevait.



Elle était vraiment heureuse en ce beau jour, et reportait la plus grosse part de son bonheur à son mari qui, lui aussi, s'épanouissait de cette réception des bons villageois.

- Merci, mes amis : C'est assez ! Le curé nous attend et le festin aussi !

Mais il fallut subir la harangue du syndic du village, la présentation des corporations, des laboureurs, des vigneron, des bergers, des bûcherons. Les jeunes filles présentèrent un bouquet à la marquise, avec un compliment où il était question d'hyménée, d'amour, d'heureuse union, de gages de tendresse et de beaux enfants. Hélas ! La pauvre marquise dut en rêver plus tard, quand, délaissée par son indigne mari, elle se trouva seule avec son désespoir et son rêve perdu. Abandonner une reine de beauté comme cette noble fille de la race des Escars, pour aller se souiller avec un gotton de cabaret, c'était une autre extravagance dont l'incurable marquis se réservait la joie, quelques jours après la fête de Combs-la-Ville. Qu'on ne s'étonne plus de l'interdiction projetée par sa famille.

Enfin, le marquis tenant du doigt sa jeune femme pénétra dans l'église. Tout le chœur entonne vêpres avec un tel entrain que les voûtes et les vitres en tremblent. La foule fait chorus d'une telle façon, qu'à la fin de la cérémonie le curé avait perdu le nord avec le peu de latin qu'il savait. Par une habitude qu'il avait peine à dominer, le marquis se retenait à quatre pour ne pas battre la mesure en avant du lutrin, où le bataillon des chantres était massé.

L'odeur des cierges, de l'encens que les thuriféraires prodiguaient, la chaleur, toutes sortes d'odeur exhalées par les assistants, rendaient l'atmosphère insupportable. Le maître d'école, qui jouait du serpent, faillit tomber d'apoplexie. Seule, la jeune marquise soutint son rôle jusqu'à la fin, recueillie, pieuse comme un ange dont elle avait la figure, extatique comme une madone, dont elle avait le port et l'onction.

Quand la cloche tinta au moment de sa bénédiction, toute retenue cessa dans l'auditoire.

La foule éclata, une poussée se fit, chacun comprenait que l'instant du dîner était arrivé. Il s'en fallut de peu que le marquis, qui commençait à étouffer dans son habit d'apparat ne s'écria : « Curé, c'en est assez, allons dîner ! Ne sais-tu qu'un dîner réchauffé ne valût jamais rien ! ».

La sortie se fit dans un désordre complet. La pauvre petite marquise, dont son mari ne paraissait plus s'occuper, fut à grand-peine retirée de la foule dans laquelle elle avait manqué d'être écrasée. Les dragées tombèrent de toutes parts, comme si un nuage de grêle crevait sur Combs-la-Ville. Vive M. le Marquis ! Vive Madame la Marquise ! C'était inénarrable.

Le festin fut pris d'assaut. En un clin d'œil les tables furent comblées et les monceaux de victuailles qu'on y apportait disparurent dans les estomacs des convives comme si elles avaient été englouties comme des gouffres. On ne peut compter les ragoûts, les fricassées, les quartiers de mouton, de veau, les volailles, les pâtés, les tourtes, les tartes qui parurent et disparurent !

- Mes amis, criait le marquis, qui commençait à s'échauffer, buvez, mangez, votre joie fait mon bonheur !

La bouche pleine des convives les empêcha d'acclamer ces bonnes paroles comme elles le méritaient. La marquise, étonnée, qui ne s'était jamais trouvée en pareille compagnie, commençait à regarder son mari avec inquiétude.

Une nouvelle grêle de dragées accompagna le dessert.

A la nuit, les mâchoires fonctionnaient encore, mais les bancs commençaient à se dégarnir, pas mal de convives ayant glissé discrètement sous la table. Le héros de la fête qui les contemplait d'un œil attendri, semblait envier leur bonheur.

A la faveur d'une lueur de raison, le marquis comprit les yeux suppliants de sa femme, qu'il fallait suspendre la ripaille.

Les acclamations de l'arrivée recommencèrent au départ et se continuèrent longtemps en direction de Brunoy, où les parrain et marraine repartirent dans leur pompeux équipage, avec la même escorte et les mêmes fanfares.

Longtemps, la Renommée conserva dans la région le souvenir de cette fête et les largesses du marquis de Brunoy, jusqu'à ce que les années fissent silence sur cette cérémonie extravagante. On en trouve trace encore, sur la cloche de Combs-la-Ville, dont l'inscription rappelle, avec le nom du parrain et celui de la marraine, qu'elle fut bénite en 1767.

Le son fugitif d'une cloche, emporté par le vent, voilà ce qui peut faire penser à ses extravagances et à ses folies. C'est assez pour un tel héros. Il n'en reste guère plus de trace à Brunoy même, qui fut le théâtre de l'insenséisme de ce triste déséquilibre.

Gabriel Leroy.



18

L'abbaye de Saint-Germain-des-Prés.

L'abbaye de Saint-Germain des Près fut fondée vers l'an 543 par le roi Childebert 1^{er}, roi de Paris de 511 à 558, non loin de la rive gauche de la Seine, et à 600 mètres environ au sud-ouest de l'extrémité occidentale de la ville de Paris, alors resserrée dans les murailles romaines de la Cité. Elle porta d'abord le titre de « Sainte-Croix et Saint-Vincent », auquel s'adjoignit bientôt le nom de son bienfaiteur, Saint-Germain, évêque de Paris, qui y reposait depuis l'an 576.

Par suite de l'affluence des fidèles qui se pressaient au tombeau du bienheureux prélat, le vocable de Saint-Germain se substitua bientôt, dans l'usage courant, au vocable primitif, et, dès l'époque carolingienne, plusieurs documents désignent l'abbaye parisienne sous ce nom.

Elle garda toutefois jusqu'à la fin du 11^{ème} siècle l'appellation officielle d' « Église », ou de « monastère de Saint-Vincent et de Saint-Germain ».

Il donna aux deux églises de Combs-la-Ville un hospice pour servir à leur entretien. (Polyptique de l'abbaye de Saint-Germain-des-prés. Auguste Longnon, Ch.1^{er}, p.4).

19

Saint-Germain-des-Prés.

Nous n'avons de monument qu'on puisse dire sans reproche, et qui soit de la fondation de cette église, qu'un seul mot dans la vie de Saint-Germain écrite par Fortunat. (Saint, prêtre latin, évêque de Poitiers (530-609),

Il y est fait mention d'un miracle qu'il opéra en se transportant à la basilique de Sainte-Croix eum ad basilicam ceata crucis cir dei procederet.

Quoique cette vie soit composée de 78 articles, il n'y a pas un seul mot sur la fondation de cette église en l'honneur de saint Vincent par le roi Childebert.

On ne peut appuyer constamment l'existence de cette basilique sous ce dernier titre que par le 90^{ème} chapitre de saint Grégoire de Tours de gloria confessorum. (Grégoire de Tours, évêque de Tours, théologien, historien ; son principal ouvrage »Histoire des Francs, renferme un foule de précieux documents sur l'époque mérovingienne (538-594)).

Dans l'ouvrage Gloria confessorum, il est dit qu'un paralytique de la basilique de Saint-Vincent, dans laquelle le corps de saint Germain reposait, et par le 33^{ème} chapitre du 8^{ème} livre de son histoire, où il est marqué que les prisonniers de Paris, délivrés miraculeusement, accoururent à cette église. Un monument d'avant le milieu du siècle suivant, qui confirme la dénomination usitée par Grégoire de Tour, est le testament du roi Dagobert. Ce prince ayant eu dessein de s'y faire inhumer, lui donne le village de Combs-la-Ville, et l'appelle pareillement Basilica domini Vincetii, mais le premier qui est parlé de l'étoile de ce saint martyr, apportée d'Espagne par Childebert, et mise dans cette église, est l'auteur de Gesta regum francorum, qui n'a écrit vers l'an ... (Lebeuf, histoire de la ville et du diocèse de Paris



20 Diplôme du roi Philippe 1^{er}

Pour se mettre au fait de la seigneurie temporelle de Combs-la-Ville, il suffit de jeter la vue sur un diplôme du roi Philippe 1^{er} de l'an 1061, qui nous apprend quelles sont les différentes mains par lesquelles passa depuis la donation faite par Dagobert à l'abbaye de Saint-Vincent du faubourg de Paris.

Voici le diplôme en son entier (Tardif p.175, n°284)

In nomine sanctae et individuae Trinitatis, Ego Philippus, gratia Dei Francorum rex, etc. Innotescat ergo sollertiae omnium sanctae matris ecclesiae fidelium et nostrorum quod Dagobertus, olim rex Francorum, inter alia pietatis opera quae gessit, maxime ecclesiarum Christi cultor devotissimus extitit, nam quasdam a fundamentis aedificavit ut ecclesiam sancti martyris Dionysii, basilicam quoque sancti Turonensis regali munificentia amplificavit, aliasque quamplures, inter quas ecclesiam sancti Vincentii et sancti Germani in suburbio Parisiacae urbis sitam, suis temporibus ditare cupiens, ut dignum erat regali majestati, plurima praedia ipsi loco tribuit; interque quae omnia etiam quondam Villam sui juris, nunc eupatam cum suis, affluentissimis redditibus copiosam, in Briancensi territorio sitam, ibi delegavit. Quae, ut diximus, ita copiosis exuberabat redditibus, ut olim, Danorum scilicet temporibus, asilum foret monachis praefatae ecclesiae. Ibi, namque ingruente persecutione praefatae gentis, monachi cum corpore almi Germani non semel sed bis et ter confugerunt. Hanc igitur villam dum per succedentium temporum curricula jam dicta ecclesia, absque aliqua inquietudine retineret, accidit tempore Hugonis ducis qui magus cognominabatur, ut ipse dux, sicut alias ecclesias attenuaverat multis praediis, ita quoque hanc ecclesiam mutilaret abbatione multarum possessionum. Unde inter alia praefatam villam Cumbis coenobio sancti Vincentii et sancti Germani detraxit, eamque dedit in beneficio cuidam Hilduino nomine, comiti de Monte qui vocatur desirius. Qui cum diturno tempore vivens vita decessisset, iterum Hugo dux, qui eam ecclesia sanctorum injuste abstulerat in proprios usus illam vendicavit, et post ejus obitum Hugo rex, filius ejus, dum advixit, similiter eam tenuit. Dominus quoque Rotbertus, filius ejus, post illius mortem, jam dictam villam aliquanto tempore in suo domini habuit. Cujus temporibus, domini scilicet Rotbertus regis, et matris ejus, Adelaidis, accidit ut ipse dominus rex daret in matrimonio sororem suam Rainerio comiti Montensium. Causa igitur sororis dedit ipse comiti quasdam villas sancti Vincentii et sancti Germani super Mosam positas videlicet Cuvinum Fraxinum. Nam etiam Evam, Bens, pro quarum commutatione reddidit monasterio praedictorum sanctorum Villam saepius nominatam Cumbis, quam, sicut preblavimus a Dagoberto rege, ipsa ecclesia acceperat, et longo tempore tenuerat. Igitur ea tempestate qua dominus Henricus rex filius ejus, et multi bellorum turbis regnum ejus ab Odone comite et aliis quampluribus, inquietaretur, ratus Manasses nepos praedicti Hilduini comitis invenisse se tempus et occasionem recuperandi villam quam suus avunculus Hilduinus tenuerat, adiit dominum regem Henricum inquietans eum saepe pro ejusdem villae repetitione. Qui veritus ne ab ejus fedelitate unacum aliis discederet, coactus, ei reddidit praedictam Cumbis, quem avunculus patris ejus, Hilduinus scilicet, temerario sicut jam diximus usurpaverat. Sed cum idem Manasses post triennium fere vita decessisset iterum elementissimus rex, Dominus videlicet Henricus, eandem villam Cumbis loco sanctorum restituit, quam hactenus absque aliqua inquietudine ipse locus tenuit. Domino vero Henrico rege obeunte, dum ego Philippus, filius ejus, admodum parvulus, regnum, unacum matre suscepissem, plurimi ex proceribus nostris, in quorum tutela et nos et regnum nostrum esse debebat, coeperunt insistere plura a nobis exigenter, incertum est quae juste vel quae injuste. Illis autem visum est omnia juste; pater meus tamen haec omnia tenuerat pacifice; inter quos Odo comes filius praefati Manassetis, villam totiens dictam Cumbis exigebat, dicens eam sibi deberi hereditario jure, eo quod avunculus patris ejus, Hilduinus scilicet, temerario ausu, sicut jam diximus, ipsam villam usurpaverat. At nos nolentes homines nostro palatio contiguos et lateri quodammodo adhaerentes perturbare coacti, ei reddidimus villam Cumbis quam repetebat. Sed ne verteretur nobis in infortunium istud delictum, scilicet quod a loco



sanctorum auferebamus, hoc predium quamis coacti, pro salute piissimi genitoris et nostra, matris etiam nostriae, pro commutatione hujus villæ Cumbis vedilicet donavimus cœnobio sancti Vincentii et sancti Germani quamdam villam nostri juris nunupatam Bannniolis, sitam propre mœnia Parisiacae urbis cum omnibus redivibus et consuetudinibus, sicut pater meus quiets tenuerat, nec non cum appenditus suis ea tamen conditione interposita, ut dum predictus Odo comes vita decesserit, vel si interim qualibat justa occasione ipsam villam Cumbis amiserit, ad dominum sanctorum redeat unde ad presens aufertur, et nostra possessio absque ulla calumpnia, ad nostrum jus redeat. Hujus scripti et conventionis astipulationem et corroborationem nostra auctoritate et sigilli nostri impressione firmamus et corrobaramus, quatinus ea quœ premissa sunt et ea quae posterius inferenda sunt stabiliantur et in posterum inconvulsa habeantur.

Actum a Philippo rege, anno incarnati verbi millesimo sexagesimo primo, regni vero ejus primo.

Monogramma Sigillum

Ego Baldininus Cancellarius scripto subscripsi.

Table des diplômes A.II p.82.

Note.

Grand diplôme un peu endommagé, muni d'un sceau plaqué sain et entier, donné la 1^{ère} année du règne de Philippe 1^{er} par lequel ce prince donne en échange à l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, son village de Bagneux, près Paris pour celui de Combes en Brie. Accompagné d'une copie sur parchemin collationnée en 1522. (Archives nationales K.20, n°2)



Au nom de la sainte et indivisible Trinité, moi, Philippe, par la grâce de Dieu, roi des Francs, etc. qu'il soit à la connaissance de tous les fidèles de notre sainte mère l'Église, que Dagobert, autrefois roi des Francs, parmi les autres œuvres de piété qu'il fit, fut surtout le propagateur le plus dévoué des églises du Christ, car il en édifia quelques-unes, comme la basilique du saint martyr, Denis; il agrandit avec une libéralité royale la basilique de saint Martin de Tours, et plusieurs autres parmi lesquelles l'église de Saint-Vincent et de Saint-Germain située dans le faubourg de la ville de Paris; désirant l'enrichir de son temps; comme il était signe de la majesté royale, il accorda à ce lieu même un grand nombre de dons, et, entre tous, un village lui appartenant nommé Combs, riche en produits très abondants, situé sur le territoire de Brie. Lequel village, comme nous l'avons dit, avait produit de si abondants revenus qu'autrefois, c'est-à-dire au temps des Danois, il fut un asile pour les moines de l'église précitée. Car la persécution du peuple susdit devenant menaçante, les moines s'enfuirent en cet endroit, non une, mais deux et trois fois, avec le corps du bienfaisant Germain. Donc, tandis que, à travers le cours du temps qui se succédait, l'église précitée conserva ce village, il arriva au temps du duc Hugues, qui était surnommé le Grand, que ce duc même, de même qu'il avait dépouillé d'autres églises de nombreux héritages, diminua cette église par l'enlèvement de nombreuses possessions. D'où, entre autres choses, il retrancha de l'abbaye de Saint-Vincent et Saint-Germain le village précité de Combs, et il le donna en bénéfice à Hilduin, comte de Montdizier. Comme celui-ci était mort, après avoir vécu longtemps, le duc Hugues, qui avait enlevé injustement ce village à l'église des saints, se l'appropriâ pour son propre usage, et après sa mort, le roi Hugues, son fils, tant qu'il vécut, le retint également en sa possession. Le seigneur roi Robert, son fils, après la mort de celui-là, eut aussi pendant quelque temps en sa possession le village déjà cité. Au temps de ce dernier, c'est-à-dire du seigneur roi Robert, et de sa mère Adélaïde, il arriva que ce même seigneur roi donna sa sœur en mariage à Rainier, comte de Mons. A cause donc de sa sœur, il donna au même comte quelques villages de saint Vincent et de saint Germain, situés sur la Moselle, savoir Cuvinum, Fraximum, Mimaud, Eva, Bens, pour l'échange desquels il donna au monastère des saints précités un village plus souvent appelé Combs, que cette même église avait reçu du roi Dagobert, et qu'elle avait longtemps tenu. Donc dans ce temps où le seigneur roi Robert sortit de cette vie, tandis que le seigneur roi Henri, son fils de pieuse mémoire, lui avait succédé dans le royaume, et que son règne était inquiété par la comte Odon et plusieurs autres, au moyen des nombreux troubles des guerres, Manassès, petit-fils du comte Hilduin, précité, persuadé qu'il avait trouvé le temps et l'occasion de recouvrer le village que son oncle maternel Hilduin avait possédé, alla trouver le seigneur roi Henri, le tourmentant plus souvent pour recouvrer les mêmes villages. Lequel ayant craint qu'il ne s'éloignât de sa fidélité en même temps avec les autres, forcé, il lui rendit l'héritage de Combs, que l'oncle maternel de son père, c'est-à-dire Hilduin, avait usurpé, comme nous l'avons dit déjà par une entreprise hardie. Mais lorsque le même Manassès mourut, après un espace de trois ans environ, le roi très clément, c'est-à-dire le seigneur Henri rendit de nouveau à la maison des saints le même village de Combs, que la même maison des saints eut jusqu'ici sans aucune inquiétude. Mais le seigneur roi Henri étant mort tandis que moi, Philippe, son fils, encore très enfant, j'avais reçu le royaume en même temps avec ma mère, plusieurs de nos grands, sous la tutelle desquels il était convenable, que nous et notre royaume soyons, commencèrent à ----- mais, il parut à ceux-là que tout avait été fait justement. Mon père cependant avait tenu pacifiquement tous ces biens; parmi lesquels, le comte Eudes, fils de Manassès, précité, exigeait le village de Combs, disant qu'il lui était dû par son héritage, parce que l'oncle de son père, c'est-à-dire Hilduin, s'était approprié ce village même par une entreprise hardie, comme nous l'avons déjà dit. Mais nous ne voulûmes pas troubler les hommes qui sont attachés à notre palais et qui sont de notre suite, étant forcés, nous lui avons rendu le village de Combs, qu'il revendiquait.



Mais dans la crainte que cette faute ne changeât pour nous en infortune, c'est-à-dire par ce que nous enlevions ce don à la maison des saints, quoique forcés pour le salut de notre père très pieux, pour le nôtre, pour celui de notre mère, en échange de ce village, c'est-à-dire Combs nous avons donné au monastère de Saint-Vincent et de Saint-Germain, un village nous appartenant, nommé Bagneux, situé près des murailles de la ville de Paris, avec tous ses revenus et ses coutumes, comme mon père l'avait occupé en paisible droit, et avec tous ses accessoires. Cependant cette condition ayant été insérée que, jusqu'à ce que le comte Eudes précité ait quitté la vie, ou que si pendant ce temps-là par quelque occasion juste il a perdu le village de Combs, ce village revienne à la possession des saints, d'où il est enlevé pour le moment, et que notre possession revienne à notre juridiction, sans aucune fausse interprétation.

Nous ratifions et nous fortifions par notre autorité et par l'empreinte de notre sceau la garantie et la force de cet écrit et de cette convention jusqu'à ce que ces choses qui ont été promises, et ces choses qui doivent être apportées plus tard, soient affermies et ne soient point enlevées de force dans l'avenir.

Fait par le roi Philippe, l'année du verbe incarné mil soixante un, mais la première de ce règne, j'ai souscrit à cet écrit.



Brève de Cumbis.

Extrait du Polyptique de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, rédigé au temps de l'abbé Irminon, et publié par Auguste Longnon. A Paris, chez H. Champion, libraire de la Société de l'Histoire de Paris, quai Voltaire, 9. 1895.

1^{ère} Partie. Texte du Polyptique, p.235.

 Brève de Cumbis.

Habet in Cumbis mansum dominicatum cum casa et aliis casticiis sufficienter.
 Habet ibi culturas, quare habent bunuaria, et possunt seminari de modiis frumenti
 Habet ibi de vinea aripennos LXXXVIII, ubi potest colligi de feno carra
 Habet ibi de silva per totum in giro, sicut vestimatur, leucas III, ubi potest saginari porcos
 Habet id farinarios, unde exeunt in censu cent vintg boisseaux de vivros, de frumento modii, de mistura
 Habet ibi ecclesias II cum omni apparatu diligenter constructas, cum casa et aliis casticus sufficienter. Aspicunt ibi de terrâ arabili bunnaria, de vineâ aripenni, de prato arepenni. Excepto, dedit domnus Irmino alba ad ipsas ecclesias hospicium, habens de terra arabili tertiam partem de jornali, de meâ aripenno et dimidium, e prats quartam partem de aripenno. Et habet ibi hapites
 Habent ipsi hospites de terrâ arabuli lunaria de vineâ aripennum de prote aripennos . In unâquaque hab demada, si cos paverit, faciunt dies, solvunt pullos, eva Farinarius exict inde in dona caballus, et exinde facit ad hibernatium porticas, ad tramisium, curvadas .
 Rumoldus colonus et uxor ejus colona, nominé Gisleberga, hominos sancti Germani, habent secum infantes. Tenet mansum ingenuilem, habentem de terra arabili bumaria et antsingam, de vinca aripennos de prato aripenno. Solvit ad hostem de argento solidos de vino in pascione modios, ad tercium annum scindulas de carricione pedalem. In unaquaque hedomada, curvadas, manoperas, caplim carroperas, quantum ci jubetur. Pullos, ova, arat ad hibernaticum perticas, ad tramisum.
 Ad tertuim annum wicharia.
 Dulcebertus colonus et uxor ejus colona, nomine Grimhildis homines sancti Germani, habent secum infantes.
 Gerbeus, colonus sancti Germani, habet secum matrem et fratrem et sororem.
 Aper colonus et uxor ejus colona, nomine Truda, habent secum infantes.
 Grimharius colonus et uxor ejus colona, nomine Ermenberga, homines ... habent secum infantes ;
 Ermengilus, colonus et uxor ejus colona, nominé Airlandis, habent secum infantes
 Germanus, colonus S.G. ; Amalharius et uxor ejus colona, nomine Frudoara, habent seum infantes. Isti duo terrent ...
 Vulfleus , colonus, et uxor ejus colona nomine Wallindis, homines sancti Germani, habent secum infantes
 Madaluenus, colonus et uxor ejus colona, nomine Herlindis, homines, .. habent secum infantes.
 Ansgarius, et uxor ejus colona, nomine
 Wandegildis, habent secun infantes
 Tuiflus, colones, et uxerejus colona, nomie Madanilis, homine, ... habent secum infantes
 Estenus, colonus, et uxer ejus colona, nomié Madaltridus, hominés ... habent secum infantes

Note : voir la suite dans le livre d'Auguste Longnon.



23
Jean Restout.
1692-1768

Jean Restout naquit à Rouen, le 26 mars 1692. Son père, nommé Jean, comme lui, était un peintre distingué, et sa mère, sœur de Jouvenet, cultivait elle-même la peinture avec succès. Aussi, le jeune Restout, n'eut-il pas besoin de sortir de sa famille pour être initié aux premières connaissances de l'art.

Même après la mort de son père, qu'il perdit étant encore très jeune, il trouva, dans un de ses oncles (Jean Jouvenet), artiste de grand talent, d'excellents conseils qui firent fructifier ses heureuses dispositions.

En 1720, trois ans après la mort de Jouvenet, il fut reçu à l'Académie de peinture de Paris. Son tableau de réception était une Aréthuse se dérobant dans les bras de Diane à la poursuite d'Alphée. Malgré ce succès, il continua d'étudier le modèle, et de présenter, comme le plus simple élève, son dessin au professeur.

Un jour, le professeur, sans regarder l'artiste, avait donné son approbation au travail. Mais ayant levé les yeux tout à coup :

« Je vous demande pardon, Monsieur Restout, lui dit-il.

Monsieur, répondit Restout, je n'ai pas fait assez de progrès depuis quatre jours que j'ai l'honneur d'être de l'Académie, pour que vous cessiez de me donner les avis que vous me donniez auparavant. »

Ce trait et le suivant prouvent combien l'artiste avait de modestie.

Étant recteur de l'Académie au moment où Carle van Loo fut nommé premier peintre du roi, Restout voulut céder son rang avant d'avoir rempli le temps de sa charge. Ce fut Carle Van Loo qui s'opposa à l'effet de cette abnégation extraordinaire.

Restout parcourut assez rapidement toutes les dignités académiques, depuis le titre d'adjoint à professeur jusqu'à celui d'ancien directeur et de chancelier.

Restout avait beaucoup d'imagination, et par conséquent beaucoup de fécondité. Il exécutait de vastes compositions, aux nombres desquelles on distingue un saint Paul imposant les mains à Ananias, les Plafonds de la Bibliothèque de Sainte-Geneviève et une présentation de la Vierge, qu'il fit pour Rouen, sa ville natale, et qui est son chef-d'œuvre. Il y a de lui à Trianon la Confiance d'Alexandre le Grand dans son médecin Philippe, et au château de Fontainebleau, deux tableaux plus petits : Flore et Bacchus.

Peut-être trouverait-on chez Restout, regardé du reste, de son temps, comme un des grands peintres de l'École française, que la fécondité ressemble à de la négligence ; que le dessin, souvent maniéré, manque d'une certaine noblesse, et que les coloris un peu ternes, a de la mollesse et de l'uniformité. Restout fait preuve néanmoins, de sérieuses qualités.

Il mourut en 1768, laissant un fils, Jean Bernard, qui comme son père et son grand-père, se fit un nom dans la peinture.

L'église de Brunoy possède deux tableaux de J.B. Restout, Un saint Joseph et une Vierge, fort apprécié des amateurs.

Le Louvre possède de Bernard Restout un saint Bruno en prière dans le désert.

A.M.

Journal de Brunoy du 7 janvier 1900.

Note.

Jean Jouvenet, peintre ordinaire du Roy, résidait souvent à Combs-la-Ville, chez sa fille, Élisabeth Anne, mariée en cette paroisse à Bernard Claude Lordelot, avocat au parlement.

Jean Restout, fils de la sœur de Jean Jouvenet, venait fréquemment à Combs chez ses parents.

Le 22 octobre 1740, mourut en cette paroisse Marie Anne Jouvenet, l'une des sœurs d'Élisabeth Jouvenet, veuve Lordelot.

Le peintre Jean Restout, cousin de la défunte assistait à l'inhumation et a signé l'acte de décès.

E.C.



24
Recettes et Dépenses pour l'année 1784
de la paroisse de Combs-la-Ville.

Compte-rendu par les marguilliers en charge de l'église Saint-Vincent de Combs-la-Ville.

Recettes.

Montant des quêtes pendant une année	5 livres 17 sols ;
Rente due par M. Le marquis de Brunoy	8 livres ;
Rente des gerbes offertes à l'église pendant la moisson	20 livres 1 sol ;
Reçu de la Monnoye pour la concession de la chapelle Saint-Roch	100 livres ;

Dépenses.

Au fondeur pour l'augmentation de la grosse cloche :	208 livres ;
Au maître d'école pour ses gages :	100 livres ;
Reconstruction du banc de M. l'abbé Paillard, docteur de la Faculté de Paris, professeur au Collège de Navarre :	44 livres ;
Achat d'un soleil, d'un calice, et d'un ornement complet :	1603 livres ;
Rochets purificateurs, lavabos :	450 livres ;
Payé au sculpteur doreur pour le chandelier pascal	100 livres ;
Réparations de la couverture de la tour, de la grille des fonts baptismaux et de l'horloge :	1800 livres ;
Remboursement des décimes, bref pour la sacristie, registres de baptêmes, mariages et sépultures, nouveau rituel donné par Monseigneur l'archevêque de Paris, achat de cire :	105 livres 5 sols 6.



25
Procès-verbal.

d'adjudication de la maison et dépendances situées à Combs-la-Ville, ci-devant possédées par l'émigré Louis Stanislas Xavier Capet, moyennant 23.600 livres, fait le 6 frimaire an II.
(26 novembre 1793, ancien style).

Procès-verbal de premières enchères.

Le vingt-septième jour de brumaire deuxième mois, an second de la République Française, une et indivisible, dimanche 17 novembre 1793 (vieux style), à dix heures du matin, nous Marillier, Samson, Legros, Guingant, et Charpentier, administrateurs du district de Melun, et encore en présence du citoyen Dieudonné Henry, fondé de pouvoir du Procureur Général du Département de Seine-et-Marne, nous sommes transportés, accompagnés du procureur syndic, dans la salle des séances du Directoire, où étant, il a annoncé qu'il allait être procédé à la réception des premières enchères pour la vente des biens ci-après désignés, indiquées par l'affiche du 18 brumaire, présent mois, 8 novembre 1703 (vieux style), dont il a donné lecture ; laquelle affiche a été bien et dûment publiée et apposée dans les lieux prescrits par la loi,

Savoir :

Article premier-. La maison et dépendances situées à Combs-la-Ville, en belle vue, ci-devant possédées par l'émigré Louis Stanislas Xavier Capet, et contenant une superficie de 10 arpents 46 perches ou environ, l'arpent de 100 perches carrées à 20 pieds pour la perche ; la maison et le jardin loués au citoyen Renault, qui cessera d'en jouir le 21 brumaire, la cour, un verger de quatre arpents, un bois de deux arpents et demi planté en ormes, frênes et autres, et un pré de deux arpents dit le pré de la Salle, faisant partie du bail expirant de la ferme de Combs-la-Ville, tenue par le citoyen Chanteclerc, le tout estimé 20.284 livres par Vavin et Oudinot, experts du district.

Conditions de l'adjudication.

Article 1^{er}. L'adjudicataire paiera les frais d'estimation, affiches, publications et autres légitimement faits.

Art. II. Dans le mois, il paiera le dixième du prix total de l'adjudication.

Art. III. Chaque année, à partir du jour de l'adjudication, il paiera un dixième du prix total de la vente, avec les intérêts de 5% du capital qu'il resterait devoir lors du dernier paiement.

Art. IV. Il n'entrera en possession réelle qu'après avoir effectué les paiements prescrits par les articles I et II.

Art. XI. En sus du prix de son adjudication, l'adjudication déposera au Secrétariat de l'Administration dans la première quinzaine du jour où il sera adjudicataire, six paires de souliers, bons, sujets à visite et propres au service des volontaires, qui marchent pour la défense de la République.

Et sur ce, personne ne s'étant présenté pour surenchérir, nous avons arrêté le présent procès-verbal de première criée des biens ci-dessus désignés : lequel procès-verbal a été signé par nous et les commissaires de la municipalité de Combs-la-Ville et le fondé de pouvoir du procureur général.



26
Eau de Ville
Composition probable.
1904.

Silice	13,00
Sulfate de chaux	54,40
Carbonate de chaux	195,02
Carbonate de magnésie	18,90
Chlorure de sodium	26,40

Analyse bactériologique.

Cet échantillon renferme 17 bactéries par centimètres cube. La numération est effectuée cinq semaines après l'ensemencement. La recherche particulière des bactéries pathogènes a conduit à des résultats négatifs.

Conclusion.

Les résultats de cette analyse doivent faire conclure à la bonne qualité de cette eau.

27
Autre analyse
Sans date

« Les échantillons d'eau A et B dont l'analyse a été faite le 30 septembre dernier sont très médiocres au point de vue bactériologiques ; ils ont offert de nombreux spécimens de bacille de colon (col.bacilli) et surtout l'échantillon A de très nombreuses bactéries vulgaires. »

« Ces eaux peuvent être qualifiées de suspectes, contaminées qu'elles sont certainement par des eaux de surface. »

Note prise à la maire de Moissy : Directeur du laboratoire du Conseil central d'hygiène publique de France, 52, boulevard Montparnasse, Paris.

Lettre de M. Paul Brousse

Paris le 24 octobre

Nos lettres se sont croisées. Je répons et écrit à votre mot amical que tout ira bien j'espère. Il m'arrive une note sur l'analyse d'eau de la source qui alimente Brie-Comte-Robert.

Voici les termes mêmes de la lettre de ----

« Les échantillons d'eau A et B dont l'analyse a été faite le 30 septembre dernier, sont très médiocres au point de vue bactériologique ; ils ont offert de nombreux spécimens de bacille de colon (coli basilli) et surtout l'échantillon 1 de trois signatures bactéries vulgaires.

Ces eaux peuvent être qualifiées de suspectes, contaminées qu'elles certainement par des eaux de surface.

Vous le voyez, avant de négocier avec ----- vous ferez bien de faire procéder à une analyse officielle.

Amicalement

Paul Brousse

Tout le monde ici vous salue

Note : **Paul Brousse**, né à Montpellier le 23 janvier 1844 et mort le 1^{er} avril 1912, est un médecin et homme politique français, militant anarchiste puis leader socialiste.



VILLE DE PARIS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Egalité - Fraternité

CONSEIL MUNICIPAL

Paris, le 24 oct 06

Lettre de
M. Paul des
Brousses.

Monsieur le M^r Colin

Mes lettres se sont croisées.

J'espère de suite à votre excellent ami
que tout ira bien j'espère. M'arrivera
une note sur l'analyse d'eau de la
source qui alimente Paris Centre-Nord.
Voici les versets mêmes de la lettre
à l'original :

"Les échantillons d'eau A et B
dont l'analyse a été faite le 30
sept. dernier, sont très médiocres
au point de vue bactériologique ; ils
ont offert de nombreux spécimens de
Bacille de Colou (Coli-bacille) et
surtout l'échantillon A a trois nombreux
bactéries vulgaires "

"Les eaux peuvent être qualifiées



de suspectes, certainement qu'elles
sont certainement sur la camp et
surface. "

Vous le voyez, avant de
m'joindre avec le c^o vos legs les
2. /air preceds : une analyse
officielle.

Amicalement

C. Prost

Entrez vous en vos salua



28
Procès-verbal.

Adjudication définitive des maisons et dépendances situées à Combs-la-Ville ci-devant possédées par Louis Stanislas Xavier Capet.

Le six frimaire, an II de la République française, une et indivisible, (mardi 26 novembre 1793, vieux style) à dix heures du matin,

Nous, administrateurs du Directoire du district de Melun, accompagnés du citoyen Courtin, Procureur-syndic du district, nous étant rendus en la salle des séances, nous avons annoncé qu'il allait être procédé à l'adjudication définitive des biens sur lesquels la première séance d'enchères a eu lieu le 27 brumaire dernier, suivant l'affiche du même mois, qui a été publiée et opposée à cet effet dans les lieux prescrits par la Loi.

Et de suite le Procureur-syndic a donné lecture des dites affiches, du procès-verbal des premières enchères et des conditions y détaillées, nous avons ouvert les enchères par la maison et dépendances situées à Combs-la-Ville, ci-devant possédées par Louis Stanislas Xavier Capet, sur la somme de 20.284 livres et nous avons en conséquence fait allumer les feux, pendant la durée desquels il a été offert :

Par le citoyen Pigeon	20.300 livres
Par le citoyen Laurent	20.400 livres
Par le citoyen Pigeon	20.500 livres
Par le citoyen Laurent	21.000 livres
Par le citoyen Pigeon	20.500 livres
Par le citoyen Bétouille	21.100 livres
Par le citoyen Laurent	22.000 livres
Par le citoyen Mailliard	22.100 livres
Par le citoyen Laurent	23.000 livres
Par le citoyen Mailliard	23.100 livres
Par le citoyen Laurent	23.500 livres
Par le citoyen Bétouille	23.600 livres

Le dernier feu s'étant éteint sans qu'il ait été fait une autre enchère, le directoire adjuge au citoyen Bétouille, dernier enchérisseur, les biens désignés en l'affiche et au présent procès-verbal, pour le prix et la somme de vingt-trois mille six cent livres, aux charges et conditions portées par ledit procès-verbal, que ledit Bétouille a déclaré bien connaître, et qui a aussi déclaré que la présente adjudication est pour le citoyen Jean-François Mailliard, demeurant à Paris, rue des Petits-Carreux, n°30, et a signé avec nous, et le citoyen Dieudonné Henry, fondé de pouvoir du Procureur Général du département de Seine-et-Marne.

Signé : Courtin, Maullier, Mailliard.

Enregistré à Melun, le 13 frimaire an II.

En marge est écrit : l'expédition de la présente adjudication m'a été remise sans frais ci aujourd'hui 13 frimaire, an II de la République. Signé Mailliard.

Reçu les six paires de souliers (sic) portés au présent procès-verbal pour l'adjudication de la maison de Combs-la-Ville, ci-devant possédée par l'émigré Monsieur, le 9 pluviôse l'an II de la République. Signé Darron.

Archives de Seine-et-Marne.



29

Vente de domaines nationaux

En exécution de la loi du 28 ventôse an IV.

Acte de vente, sur l'évaluation d'après la contribution foncière de 1793.

Du 27 messidor l'an 4 de la République française, une et indivisible, Nous Administrateurs du département de Seine-et-Marne pour et au nom de la République Française, et en vertu de la loi du 28 ventôse dernier.

En présence et du consentement du Commissaire du Directoire exécutif, avons par ces présentes, venu et délaissé dès maintenant et pour toujours, au citoyen André Arnoult Acloque, demeurant à Combs-la-Ville, canton de Brie, ancien district de Melun, à ce présent et acceptant pour lui, ses héritiers ou ayant cause.

Les domaines nationaux par lui soumissionnés le 22 prairial dernier sous les n° 2105 et 2106, dont la désignation suit :

Quatre arpents deux perches et demi de terre labourable, provenant de l'émigré Stanislas Xavier Capet,

Au citoyen Acloque, demeurant à Combs-la-Ville, moyennant la somme 1478 livres 8 deniers, outre les charges et conditions, exploitée par plusieurs citoyens et située leurs dits Le Bois du Limouzin et le Tripier.

Du 20 thermidor an IV,

Acte de vente de 16 arpents, 69 perches 2/3 de terres provenant de l'émigré Capet au citoyen Auvray Jacques, agriculteur demeurant à Paris, rue du Rocher, n°530, secteur du Roule ;

Adjudication moyennant la somme de 3.326 livres 8 deniers, outre les charges et conditions.

Lesdits biens exploités par les citoyens Dufloy et Chanteclerc et situés lieux dits Le Bois aux Loups, le Pont au Diable, la Havonnière (?), la plaine du Breuil.

Du 2^{ème} complémentaire, l'an 4,

Acte de vente de deux arpents de terre labourable provenant de l'émigré Capet, au citoyen Legros Louis, manouvrier, demeurant à Combs-la-Ville, adjudicataire, moyennant la somme de 464 livres deniers lieu dit le Haut du Breuil, exploitée par ...

Du 4^{ème} jour complémentaire de l'an 4,

Acte de vente de deux arpents 49 perches de terre, provenant de l'émigré Capet, au citoyen Parfait Maillard, employé dans les charrois militaires, demeurant à Combs-la-Ville, adjudicataire, moyennant la somme de 787 livres 12 deniers en deux lots, sis le premier lieu dit La Plaine du Breuil, et le deuxième lieu dit La Touffe des Noyers, exploités par le citoyen Laurein.



30
Nomination d'un desservant
et prestation de serment.

Aujourd'hui vingt neuf frimaire l'an douze de la République, à neuf heures du matin, par devant nous Maire et Adjoint de la commune de Combslaville, s'est présenté le citoyen Augustin Joseph Alexandre Delaire desservant provisoirement l'église de cette commune depuis le vingt quatre vendémiaire, lequel accompagné de M. Chenu, curé de Brie-sur-Yères, nous a exhibé d'une lettre à lui adressée par Monseigneur l'Évêque de Meaux, dont le teneur suit :

« Louis Mathias Debarrol, par la Miséricorde divine, et par la grâce du Saint-Siège Apostolique, Évêque de Meaux, sur le bon et louable rapport qui nous a été fait, de Monsieur Auguste Joseph Alexandre Delaire, Prêtre du Diocèse de Paris, nous l'avons commis et commençons par ces présentes pour desservir provisoirement l'église de Combs-la-Ville, administrer les sacrements, célébrer les mariages et faire généralement toutes les fonctions curiales, pendant le temps que nous jugerons convenable, en joignons aux Ecclésiastiques et autres personnes de ladite Église de reconnaître ledit Augustin Joseph Alexandre Delaire , en ladite qualité de desservant et de lui rendre tous les Devoirs dus et raisonnables. Donné à Meaux, le 24 vendémiaire an 12, 17 du mois d'octobre an mil huit cent trois. L.M Évêque de Meaux, par M. l'Évêque Sachot, pr.sec. »

Extrait de prestation de serment.

Du procès-verbal dressé le quatorze frimaire an Douze de la République française, à l'effet de constater de la prestation de serment des ecclésiastiques appelés à remplir les fonctions de desservant dans l'étendue de l'arrondissement communal de Melun, appert que ledit jour en la maison de préfecture de Melun, le citoyen Augustin Joseph Alexandre Delaire, nommé desservant de la succursale de Combs-la-Ville a prêté, entre les mains du Préfet, le serment de fidélité dont la teneur suit :

« Je jure et promets à Dieu sur les Saints Evangiles, de garder obéissance et fidélité au Gouvernement établi par la constitution de la République française. Je promets aussi de n'avoir aucune intelligence, de n'assister à aucun conseil, de n'entretenir aucune ligue, soit au-dedans, soit en dehors qui soit contraire à la tranquillité publique, et, si dans le Diocèse, ou ailleurs, j'apprends qu'il se trame quelque chose au préjudice de l'Etat, je le ferai savoir au gouvernement ».

Le présent extrait a été délivré audit citoyen Auguste Joseph Alexandre Delaire en exécution de l'article 27 de la loi du 18 Germinal an 10, par le Secrétaire général de la Préfecture

Signé : Guyardin.

A Melun, le quatorze frimaire l'an douze de la République française.

Le Secrétaire général de la Préfecture. Signé : Guyardin.

Et ensuite le citoyen Delaire a été conduit à l'église par ledit citoyen Chenu, lequel l'a reçu et installé avec les cérémonies ordinaires pour remplir les fonctions de desservant, en cette commune et ont signé avec nous.



31 Combs-la-Ville.

Village, département de Seine-et-Marne, arrondissement de Melun, canton de Brie-Comte-Robert, ci-devant province de l'Ile-de-France et diocèse de Paris. Sa population est d'environ 500 habitants, y compris plusieurs maisons isolées sous diverses dénominations.

La situation sur la pente d'une colline, qui borde la petite rivière d'Yerres est très agréable. Il renferme deux maisons de campagne, l'une appartenant à M. de Céas et l'autre à M. Duval. La position de ces maisons et les eaux qui y descendent en cascades de la colline les font remarquer. Celle de M. de Céas, nommé Munchy, ancien fief, par la belle architecture et une élégance recherchée, est particulièrement digne de fixer l'attention, ainsi que l'île plantée en jardin anglais, à laquelle on arrive en passant la rivière sur un pont de bois d'une seule arche de soixante pieds d'ouverture. La principale culture du terroir est en vignes, une partie est en bois.

Dictionnaire topographique des environs de Paris par Charles Oudiette, ingénieur géographe. 1817. Bibliothèques nationales.

32 Polémique républicaine.

Nous ajouterons qu'à Combs-la-Ville, où près de l'élément républicain fleurit le plus pur bonapartisme, un certain nombre de pompiers gardent encore pieusement sur leurs casques l'oiseau impérial déplumé. A quand la mesure générale supprimant partout cet emblème séditieux? Nous nous permettrons par la même occasion de faire une petite rectification à propos d'un fait de confraternité républicaine qui honore Combs-la-Ville, et qu'a relaté à sa manière le Bon Nouvelliste dans son rendu compte de l'assemblée générale de la Société de secours mutuels de Brie:

Un excellent ouvrier et père de famille, Julien Chenu, scieur de long à Combs-la-Ville, s'est cassé la jambe en élevant une pièce de bois sur les tréteaux. A la nouvelle de cet accident, les membres de la société de secours mutuels de la commune prennent la louable résolution de labourer tous ensemble la vigne du blessé, et M. Camille Bernardin, qui ne voit là qu'une occasion de faire de la réclame pour lui-même, comme il en a fait, à propos de la multitude incalculable de prisonniers qu'il aurait sauvés pendant la guerre, et dont les cinq sixièmes n'ont jamais existé, nous assure-t-on, que dans les pompeux articles de gazettes que l'ancien donneur de bouquets impériaux a l'habitude de se décerner libéralement, M. Camille Bernardin annonce, dans l'assemblée générale de Brie, que le matin même du dimanche 27 avril, les compatriotes de Julien Chenu se sont rendu dans sa vigne, bannière en tête, etc.

Nous sommes priés de la part de plusieurs citoyens de la commune, de faire la rectification suivante : c'est seulement lundi 28 avril, et sans le moindre appareil, qu'avec la modestie et la simplicité que comporte un acte de ce genre, les habitants de Combs-la-Ville ont, en labourant la vigne de leur camarade, donné l'exemple d'une des vertus républicaines que les bonapartistes ne comprennent pas, pour l'avoir trop rarement pratiqué. Adrien Paban.



Anniversaire de la mort de M. Denier. 1868.

« On nous écrit de Combs-la-Ville :

Le 3 novembre, une cérémonie funèbre réunissant à l'église de Combs la plus grande partie de la population. C'était l'anniversaire de la mort de son ancien maire, M. Denier, de regrettable mémoire.

Les membres du Conseil municipal, la Société des secours mutuels et les notables de la commune s'étaient empressés de rendre un devoir dernier à ce magistrat.

Au moment où chacun allait prendre sa place dans l'église, qui avait été décorée avec goût par M. le Curé, on annonça l'arrivée inattendue de M. le Préfet.

Ce haut fonctionnaire avait voulu profiter de la circonstance pour juger par lui-même du bon esprit qui anime les habitants de cette petite localité. Aussi, après les présentations officielles et la visite des établissements publics, M. le Préfet, afin de rendre personnellement hommage à la mémoire d'un modeste magistrat, se fit conduire à l'église, où fut immédiatement célébré le service, avec autant de pompe que de solennité. Rien n'avait été épargné, des artistes, venus exprès de Paris, exécutèrent une messe du plus heureux effet, qui impressionna vivement l'assemblée.

Après l'absoute, commença le défilé. On se rendit à la mairie, où M. le Préfet, après avoir adressé ses félicitations à M. le Maire et rendu justice au zèle empressé de M. Richard, Président de la Société de Secours Mutuels, témoigna aux nombreux membres présents toute la satisfaction qu'il éprouvait, à la vue de la bonne harmonie qui régnait entre eux.

Au récit des actes de cette Société naissante, déjà connue par ses œuvres de dévouement et de fraternité, M. le Préfet ajouta des paroles pleines d'encouragement, qui porteront certainement leurs fruits, et l'on se sépara aux cris répétés de Vive l'Empereur ! Vive Monsieur le Préfet. »



34 Adresse à Napoléon.

Adresse à Napoléon III, à l'occasion de la naissance du Prince Impérial, votée, à l'unanimité, par le Conseil municipal, dans sa naissance du 26 mars 1836.

Sire,

Une main forte et puissante pour tenir les rênes d'un vaste empire, un esprit élevé, capable de faire fleurir au-dedans l'industrie et les arts de la paix, de soutenir et d'agrandir au dehors la gloire d'un grand nom et d'une grande nation ; un noble cœur, calme et ferme dans les dangers, sans faiblesse dans l'adversité, sans ivresse dans le succès, sans orgueil dans la prospérité, sachant allier à l'exercice d'une justice nécessaire à la sécurité de tous, cette clémence, le plus bel apanage du pouvoir souverain ; tous ces magnifiques dons du ciel, voués au triomphe de la justice, c'était assez pour illustrer un beau règne, pour léguer à la prospérité une glorieuse mémoire, pour commander à la France une éternelle reconnaissance, mais c'était peu pour l'avenir de la Patrie, c'était trop peu pour votre majesté dont le plus ardent désir est le bonheur de cette belle France qui vous élut avec un si grand enthousiasme.

A Celui-là seul de qui vient toute puissance, il appartenait de confirmer cette élection, en lui donnant un gage de durée et de stabilité ; et la volonté divine avait marqué sans doute ce moment pour donner à la France ce fils, si longtemps désiré, afin que sur son berceau, ombragé des lauriers des combats, vint se signer ce traité qui assurera la paix de l'Europe et du monde, et sur lequel se donneront la main, par une alliance durable, l'occident et l'orient, le midi et le septentrion.

Que le ciel veille sur ce berceau ; c'est sur lui, après Dieu que reposent, avec votre tendresse, nos espérances pour l'avenir.

Permettez, Sire, au Maire et au Conseil municipal de Combs-la-Ville de venir, au nom de toute la commune, déposer au pied du trône de Votre Majesté la trop faible expression de la joie profonde que leur inspire ce signe éclatant de la protection donnée par la Providence à votre auguste personne, à notre Impératrice bien-aimée et à l'Empire français tout entier.

Nous sommes, Sire, avec le plus profond respect,

De Votre Majesté,

Les très humbles et très obéissants serviteurs.

Garnot, Bréger, Decauville, Denis de Sansal, Forgeron, Hubert, Lahaye Charles, Pansard, Papillon, Pichon et Poulain.

Note : Eugène Colin a écrit dans la marge au crayon : « Quel lyrisme pour célébrer un être si vil ! ».



Arrêté concernant l'entretien des chemins.

Le Maire de Combs-la-Ville,

Vu différentes plaintes qui lui ont été faites relativement au Chemin de Combs-la-Ville à Grégy, et voulant s'assurer si ces plaintes étaient fondées, s'est adjoint les plus anciens vigneronns de cette commune, qui ont reconnu, ainsi que lui, que le chemin était dans beaucoup d'endroits impraticable, tant à cause des haies, dont les accrus s'étaient écartés jusque dans le chemin, que par les terres qui y étaient descendues par l'effet de la pente qui existe dans le chemin, et par la manière dont on cultive lesdites terres.

A pris l'arrêté suivant :

Art.1^{er}.- Le chemin de Combs-la-Ville à Grégy sera remis comme il était anciennement.

Art. 2.- Les accrus qui existent seront arrachés, et les terres qui l'encombrent, aplanies et ôtées.

Art.3.- Dans la partie au-delà de la Marinière jusqu'au Bois aux Loups, il devra avoir partout la largeur qui lui ont laissées MM. Dufrêne, Antoine et Poulain.

Art.4.- Depuis la Marinière jusqu'au chemin de Varennes, les anciennes souches d'épine blanche serviront de bornes. Les accrus seront arrachés.

Art.5.- Les accrus qui également seront poussés dans le chemin de Moissy à Varennes seront aussi arrachés.

Art.6.- Il en sera de même pour tous les chemins. Les accrus provenant des haies bordant les chemins et rues de cette commune devront être arrachés, et les branches pendantes, sur les rues et chemins coupées ;

Art.7.- Il est accordé jusqu'au 1^{er} avril 1822 pour faire des travaux. Ceux qui à cette époque ne s'en seraient point occupés seront poursuivis d'après les lois existantes.

Art.8.- Les fosses bordant les chemins vicinaux, ce qui par conséquent, empêche l'écoulement des eaux, seront rétablis et mis en bon état. Il est accordé jusqu'au 1^{er} juin 1822 pour faire ces réparations.

Le présent arrêté sera publié et affiché, afin que personne n'en ignore.

Fait à Combs-la-Ville, le 2 mars 1822, qui a été signé par le Maire.



Madame Meunier était veuve depuis 1811. Jusqu'à ses derniers moments, elle avait conservé la plénitude de ses facultés. Malgré son grand âge, la mémoire ne lui faisait pas défaut. Cette vieille dame avait vu Louis XV. (1710-1774)! Elle s'en souvenait et en parlait avec beaucoup de précision. Elle se plaisait à raconter les fêtes patriotiques auxquelles elle avait assisté sous la première République.

Aux séances décadaires, instituées sur le rapport de Robespierre, elle représentait la déesse Raison.

Grande et forte, d'une physionomie agréable, elle avait été choisie par la municipalité pour remplir ce rôle.

C'est elle, aussi, qui en 1793, coiffée du bonnet de la Liberté, et une pique à la main, représentait la déesse Bellone, sur l'autel du village de Combs-la-Ville.

Modèle de toutes les vertus, elle jouissait, à juste titre, de l'estime publique. La population de Combs-la-Ville tout entière la conduisit à sa dernière demeure.

Elle est née le 28-06-1769, et décédée le 06-01-1870 à Combs-la-Ville, âgée de 100 ans et six mois.

Complété à partir des dépouillements des registres paroissiaux et d'état civil de Combs-la-Ville.



FÊTE DE COMBS-LA-VILLE

(SEINE-ET-MARNE)

Dimanche 3 Septembre 1876, à 2 heures et demie

GRAND CONCERT

Vocal et Instrumental

DONNÉ SOUS LA TENTE DU BAL

Avec le concours d'Artistes, lauréats du Conservatoire

et de la **FANFARE** de **MANDRES**, directeur **M. MOTTEAU**

AU PROFIT DE LA FANFARE DE COMBS-LA-VILLE

PROGRAMME

PREMIÈRE PARTIE

1. *Le Héros de Camaron*, marche. MILLESCAMPS.
Exécuté par la **FANFARE**.
2. *Il y a des honnêtes gens partout*,
Chansonnette comique POURNY.
Chantée par **M. BONEL**.
3. *Air de la coupe du roi de Thulé* DIAZ.
Chanté par **M. GRIGNON**, lauréat du
Conservatoire, baryton solo de Saint-
Sulpice.
4. *L'Invalide à la tête de bois*, chanson
comique GRAZIONI.
Chantée par **M. BONEL**.
5. *Couplets de l'Enfant prodigue* AUBER.
Chantés par **M. GRIGNON**.
6. *La Médaille d'or*, Ouverture MIGETTE.
Exécutée par la **FANFARE**.

DEUXIÈME PARTIE

1. *Fantaisie sur la Muette de Portici* A. BER.
Exécutée par la **FANFARE**.
2. *La Chanson des gestes* PARIZOT.
Chantée par **M. BONEL**.
3. *Air de Christophe Colomb* FÉLICIEN DAVID.
Chanté par **M. GRIGNON**.
4. *L'Homme qui pleure*, chansonnette... DELORMES.
Chantée par **M. BONEL**.
5. *Un grand Compositeur*, chansonnette. CLAPISSON.
Chantée par **M. GRIGNON**.
6. *Varsovie*, polonaise THILLARD.
Exécutée par la **FANFARE**.

Le Piano sera tenu par **M. MESSENGER**, Organiste-Accompagnateur de Saint-Sulpice,
première médaille d'or à la Société des Compositeurs.

PRIX DES PLACES

Places Réservées, 2 fr. — Secondes, 1 fr. — Troisièmes, 50 centimes.

On peut se procurer des Billets chez MM. Eugène COLIN, président; Gustave BORDIER, Vice-président; Adrien LECOCQ, trésorier
et Jules FERRÉ, secrétaire.



39

1881

DISTRIBUTION DES PRIX

INSTITUÉS PAR

M. CAPPRONNIER, Conseiller général,

En Faveur des Cours d'Adultes.

Cette cérémonie, qui eut lieu dans la salle de la Mairie le 20 mars 1881, fut présidée par M. Hippolyte Lahaye (1), maire de Combs-la-Ville, entouré du Conseil municipal, de M. le curé et de plusieurs personnes notables.

Après quelques morceaux de musique exécutés par la fanfare et chantés par les enfants de Combs-la-Ville, M. Lecocq, adjoint au maire et président de la Société philotechnique et de la Société de fanfare, prononça les quelques mots suivants :

MESDAMES ET MESSIEURS,

Nous procédons de nouveau à la distribution des prix en faveur des cours d'adultes, que nous devons à l'initiative bienveillante de M. le conseiller général.

(1) M. le conseiller général avait (par une lettre communiquée par M. Lecocq aux personnes présentes, lettre pleine de paroles sympathiques au nouveau Conseil municipal et bienveillantes envers ses chers élèves) exprimé le regret que son état de santé ne lui permit point d'assister à cette fête.



Je suis heureux de voir cette œuvre soutenue par des personnes d'élite ; il en est cinq ou six qui sont venues cette année s'adjoindre à M. Capronnier.

La première est M. Hippolyte Lahaye, l'un des plus généreux soutiens de notre Société et aujourd'hui le promoteur de toutes les améliorations qui doivent se produire dans le pays. (Applaudissements.)

La deuxième est M. Boëz qui, bien qu'étranger à la commune, s'est montré généreux et ardent, soit pour l'instruction, soit pour le développement de notre fanfare ; je nommerai ensuite M. Eude qui, avec la simplicité, le charme qui le caractérisent, est venu apporter sa coopération, et M. Mendel qui a fait don d'un prix spécial de chant pour les enfants ; ce prix sera remis à la fin de l'année scolaire.

Enfin, je n'aurai garde d'oublier M. Georges Patinot, préfet de Seine-et-Marne, qui nous a donné les beaux livres que vous voyez répandus sur cette table, et mon ami M. Roblin, maire de Brie, vice-président de la délégation cantonale qui, bien qu'absent aujourd'hui, veut bien, chaque année, par sa présence, relever notre réunion, embellir, charmer notre fête de famille. (Applaudissements.)

MESDAMES ET MESSIEURS,

Je crois être en parfaite communauté d'idées avec les personnes que je viens de citer en précisant que c'est la génération qui grandit, qui se forme, qui mérite toute notre attention, tous nos soins, toute notre sollicitude ; notre accord est parfait à cet égard ; aussi nos efforts seront constants pour que notre œuvre soit continuée, poursuivie, cela dans l'intérêt du pays et de la République. (Applaudissements.)

Ce que nous voulons ! Nous voulons faire des hommes, car c'est la première et la plus grande richesse d'un pays, nous voulons les habituer à réfléchir et à raisonner juste, puis à lier leurs idées et à les transmettre simplement, sans embages, comme il appartient à tout homme ennemi du charlatanisme et de l'erreur.



Nous voulons enfin les rendre rectilignes, esclaves de leur parole, incapables de la moindre bassesse, prêts au contraire à tout braver pour faire le bien et accomplir le devoir. (Vifs applaudissements.)

Et savez-vous pourquoi, jeunes gens, nos ambitions pour vous sont si grandes? Savez-vous pourquoi nous voulons que vous soyez non seulement des hommes instruits, mais surtout des hommes bons, fidèles à l'amitié, intrépides dans les heures de péril et même devant la mort? C'est parce que vous êtes les fils d'une mère incomparable, c'est parce que vous êtes les fils de la République française. (Approbations.) Et que c'est pour elle pour son service qu'il vous faut acquérir et développer toutes ces vertus. (Bravos.)

Tel est le but auquel vous devez tendre; telle est la perfection à laquelle vous devez atteindre, il faut que vous soyez non seulement des hommes capables, il faut surtout que vous soyez des hommes bienveillants, à la fois forts et doux, en un mot, il faut que vous soyez des Français passionnés et des républicains à toute épreuve. (Applaudissements réitérés.)

L'avenir, le grand avenir est à vous, aussi (et je serais heureux de le dire devant M. l'Inspecteur qui, sans une erreur de ma part, aurait donné, par sa présence, un témoignage de sa sollicitude à votre égard et de sa bienveillance envers mon ami M. Colin), aussi, dis-je, lorsque vous aurez pris possession du sol que nous avons préparé pour vos labeurs futurs, alors vous penserez quelques fois, tout en redoublant d'ardeur à l'ouvrage, à votre cher maître, à votre instituteur, à celui à qui vous devrez votre émancipation (applaudissements) et vos progrès; vous penserez aussi à vos aînés, par l'âge et par les fatigues, à nous tous qui avons fondé et consolidé cette République dont vous aurez la jouissance. (Applaudissements.)

Et vous nous donnerez une marque de bon souvenir, une marque de reconnaissance en transmettant à votre tour, à vos fils cette pieuse religion de la République, que vous aurez acquise au temps de votre jeunesse, lorsque nous aimions à vous parler de liberté, d'égalité, de la gloire, de l'honneur du pays, lorsque enfin, comme aujourd'hui, nous vous donnions le vrai mot d'ordre de la vie humaine: Vivre



pour autrui, cela dans la pratique constante de la justice et des devoirs républicains. (Applaudissements vifs et réitérés.)

A la suite, quelques enfants récitèrent quelques poésies, et l'on remarqua leur manière de bien dire ; le colloque récité par MM. Thomas et Coulon Barra, par M. Delaferme, excitèrent des applaudissements justifiés.

Enfin, on distribua les prix qui se composaient d'un prix spécial à M. l'instituteur, d'un prix de 30 francs spécial à un père de famille, de deux prix *ex æquo*, pour application et assiduité, de 15 francs chaque.

Huit prix de 10 francs aux autres élèves qui se sont distingués.

Ces prix sont tous en livrets de caisse d'épargne, plus neuf prix en livres pour les garçons et de douze prix pour les demoiselles.

La séance s'est terminée par la *Marseillaise* et aux cris de : « Vive la République ! »

Note : les ratures ont été faites par Eugène Colin !! Certainement qu'il n'était pas d'accord avec le compte-rendu du journaliste.



14	En 1216 Philippe Auguste donne ce bien à Pierre de Nemours, évêque de Paris.
14	En 1112 à Moissy traité de paix entre Louis VI le Gros et Hugues seigneur du Puisis
14	En 1146 le couvent d'Yerres reçoit de Guy de Garlande la dîme de vin que celui-ci percevait à Combs La Ville.
14	En 1158 l'abbaye d'Yerres reçoit d'Etienne d'Athis deux parts de la dîme de Combs la ville
14	L'abbé de Saint Victor lui donne ce qu'il avait acheté des moines de Barbeau dans la forêt de Sénart.
14	La terre de Combs serait restée dans le domaine royal jusque sous le règne de Philippe Auguste.
15	En 1216 l'évêque se trouve substitué aux religieux de St Germain des Prés
15	Les fiefs de Combs provenaient des dons des rois.
	Les possesseurs de terre devaient les tenir de l'évêque
	L'évêque établit un prévôt – le bailli de l'évêque venait tenir ses assises une fois l'an
15	Les affranchissements des habitants commencèrent à être faits par les évêques
	L'asservissement des habitants se maintient jusqu'au commencement du 13 ^{ème} siècle.
15	Le cartulaire de Notre-Dame fournit quantité de documents
15	La position des serfs ne s'était guère améliorée.
15	Quelques possesseurs de fiefs portaient le prélat le jour de son installation.
15	Pierre de Nemours donne les Novales à l'abbaye de Saint Victor
15	Les acquisitions des évêques continuent jusqu'au 14 ^{ème} siècle
15	Acquisitions des évêques
15	Le Chêne
15	Chapelle d'Égrenay
15	Vente d'une dîme de vin
15	Dîme de blé
16	Cessions des évêques de Paris
16	Vente d'une dîme au Chapitre de Paris
16	Bail de Terre
16	Guillaume d'Yerres rend hommage à l'évêque Renaud de Corbeil
16	Aliz du Plessis rend hommage idem idem
16	Guillaume de Machou idem idem
16	Mouvance du fief de Combs la Ville
16	Dotation de la chapelle de Saint Sébastien
16	Jean de Coubert vend taille et cens à l'évêque Renaud de Corbeil
16	Guillaume d'Yerres rend hommage à l'évêque Etienne Tempior
16	Dame Helluide vend de la terre à l'évêque Etienne
16	Dame Aalips rend hommage à l'évêque Etienne
16	Dame Nicole fait don d'une dîme à l'abbaye d'Yerres
16	Hélisende recevra sur cette dîme deux muids de blé
16	Amortissement par Mr Thomas d'Égrenay curé d'Evry
17	idem par Jean d'Esguerneil
17	Gérard de Lardy vend des biens aux religieuses de Jarcy
17	Ferry vend ses biens aux religieuses de Jarcy.
17	Marjon de Fons fait hommage à l'évêque Etienne
17	Marguerite du Plessis vend un bois à idem
17	Jean de Garlande vend à l'évêque Raoult ses possessions de Combs la Ville
17	En quoi consistait la seigneurie cédée au Chapitre
17	Les cinq arrière-fiefs cédés
17	L'évêque Ramulphe se crée une rente à Combs la Ville
17	Lettres de Philippe le Bel – Jean Andry
17	Pierre de Courthenay seigneur de Combs La Ville



17	Robert de Senlis possède un fief : Combs la Ville
17	Oudart le Coq seigneur d'Égrenay Combs la Ville
17	Jean le Coq II filleul du roi Jean
18	Guillaume de Chavac, évêque de Paris, donne pour œuvre
18	Fiefs existant à Combs la Ville en 1364 (?)
18	Jean le Coq II
18	En 1375 la grande dîme à Combs la Ville et le curé
18	Jean de Courtenay seigneur de Combs la Ville
18	Fief de la grande Dîme de Combs la Ville
19	Gérard Le Coq, seigneur de Combs la Ville
18	Lettres de réunissions
18	Jérôme Gilles fait hommage à l'évêque
18	Evêque de Paris : droit à des mesures de vin
18	Fief de Paloisel – hommage à l'évêque de Paris
18	L'évêché se fait dresser le censier de Combs la Ville
18	Jacques Chastillon et le fief de ce nom
18	Jean du Bée, hommage
18	Jean le Coq fonde la chapelle des Noyers.
18	Aveu rendu par Denis Hasart à la seigneurie
19	Gérard le Coq II jouit de la terre de Combs la Ville
19	Antoine le Coq -« - -« -
19	Famille des Le Coq
19	Bail de terre évêché de Paris
19	Bernard Haleruïn rend hommage
19	Est-ce Chatillon – est-ce Aleron ?
19	Violette, fermier.....
19	Contrat de vente d'une pièce de terre
20	Vente d'une terre au lieu dit Le Breuil
20	Dîme d'Égrenay
20	Vente de terre
20	Foi et hommage pour le fief de Paloisel
20	Bail de pré au lieu dit : Le Breuil.
20	Acquisition de terre
20	Dédicace de la deuxième église 1538
20	Exploit de saisi du fief de Paloisel
20	Jean de Rivière seigneur de Combs la Ville
20	La coutume de Paris
20	Terrier de la seigneurie de Combs la Ville
20	De Bourbon, seigneur de Combs la Ville
21	Fondation d'un obit de Guillaume Paucquiot, curé
	Nécrologe du collège de Laon – avertissement
22	La seigneurie de Combs la Ville est donnée à Mrs du Chapitre de Paris
23	Vaux La Reine
23	Philippe Auguste donne Vaux à l'évêque de Paris
23	Jean, chambrier de France le tient de l'évêque
23	Alphonse, comte de Poitiers et le château
23	Jean Andry vend sa propriété de Vaux à Claude de Raboudanges
23	Pierre de Fleury vend Vaux à Simon de la Porte
24	Simon de la Porte et sa femme vendent à la comtesse de Poitier
24	Jeanne, fille de Raymond de Toulouse avait épousé Alphonse, frère de Louis IX
24	Jeanne, avait fondé l'abbaye de Jarcy
24	Jeanne fut enterrée dans l'église du couvent
24	D'où vient le nom de Val de Comtesse
24	Philippe III le Hardi propriétaire de Vaux
24	Charles comte de Valois, son fils, propriétaire de Vaux (?)



24	Armes d'un fils de France et celles d'Aragon
24	L'hôtel de Vaux est délivré à Geoffroy de Plessis ancien secrétaire de Jeanne
24	Confusion de noms faite par le notaire
24	Les religieuses de Jarcy renoncent à leurs droits sur Vaux et ses dépendances
24	Geoffroy du Plessis et Niles de Moyers
24	-« - donne à l'abbaye de Jarcy 6 arpents de bois
25	Les religieuses de Jarcy donnent quittance à Geoffroy
25	L'hôtel de Vaux rentre dans le domaine royal
25	Philippe IV le Bel et sa femme sont de passage au Val la Comtesse
25	Le même roi est à Vaux au mois d'octobre 1309
25	Charles, duc de Normandie, fils du roi Jean se retire au Val la Comtesse
25	Sous Jean le Bon la terre de Vaux ne produit rien au domaine
25	En 1364, les Bergeries appartiennent à Pierre Malaisé
25	En 1366, Jean le Coq II seigneur de Combs La Ville, Vaux-la-Reine etc.
26	En 1374, Vaux la Comtesse est devenu Vaux-la-Reine
26	Origine du nom de Vaux la Reine
26	Jeanne d'Evreux à Vaux
26	Origine des mots : château de la Reine Blanche
26	En 1365, Vaux est désigné : Val la Comtesse pour la dernière fois
26	Charles V et Philippe le Hardi, duc de Bourgogne, séjournent à Vaux.
26	Erreur de Jeannest de Saint-Hilaire à propos du nom de Vaux La Reine
26	Probablement Val La Comtesse est devenu Vaux La Reine en l'honneur de Jeanne
26	de Bourbon femme de Charles V
26	Jean, duc de Berry devient possesseur de Val la Reine
26	Isabeau de Bavière devient possesseur de Vaux La Reine
26	De La Barre veut que Vaux La Reine appartint au duc de Bourbon
26	Echange entre la reine Isabeau de Bavière et le duc d'Orléans
26	Se défier de certaines dates
26	En 1405 Isabeau essaye de faire venir son fils à Pouilly le Fort.
26	Charles VI donne pouvoir à Isabeau de disposer par testament jusqu'à 100.000
	livres
27	idem idem de 800 livres en oeuvre
27	En 1412 le dauphin Louis ratifie les legs de la reine
27	De La Barre dit qu'Isabeau avait acquis Vaux pour être près de Villepèche
27	Isabeau avait fait bâtir une chapelle à Vaux
	Isabeau, par testament, lègue Vaux à Notre Dame de Paris
27	Elle conservera Vaux jusqu'à sa mort en 1435
27	A cause des Armagnacs, le corps d'Isabeau ne fut pas accompagné à St Denis par
	la cour.
27	En 1436, sac et incendie du château de Vaux
27	Charles VII casse tout ce qu'avait ordonné Isabeau par testament
27	En 1458 la reine Marie d'Anjou tenait cette maison par don du roi
27	Cette reine pria Charles VII de donner Vaux à Pierre Du Buisson
27	Monsieur Rivière prétend qu'il s'agit de la ferme des Bergeries de Vaux
27	En 1467 Jean le Tertereau fait hommage au roi à cause de son chastel de Vaux
27	Louis XI donne à Pierre du Buisson l'hostel de Vaux La Reine
28	Il confirme le don de la terre du Val La Reine fait au Chapitre de Paris
28	Charte de confirmation du don
28	Requête de Messieurs du Chapitre
28	Sentence de la Chambre du Trésor
28	1481 Requête à la Chambre des Comptes de Jeanne Malendrine pour la
	Jouissance de Vaux
28	1482 Sentence de la Chambre du trésor – Jeanne Malendrine est condamnée à se
	désister
28	Cadeaux du duc Charles d'Orléans, père de Louis XII.



28	Charles d'Orléans possède le manoir de Combs-la-Ville.
28	Soumission de Jeanne Malendrine
28	Jeanne Malendrine et Pierre Jacon, son mari renoncent à tous empêchements en faveur de MM. de l'Eglise de Paris.
28	Pierre de Buisson et Michel de Chastenay et MM. Du chapitre.
28	Procès entre eux (1483-1489)
28	1488. Michel de Chastenay est condamné pour paiement de fruits.
29	Défense aux fermiers de payer à d'autres qu'à ceux du Chapitre.
29	Saisie sur Michel de Chastenay à la requête de MM. du Chapitre.
29	1490. MM. Du Chapitre vendent la seigneurie de Vaux à Jean Andry.
29	1492. Jean Andry fait un accord avec l'abbaye de Jarcy.
29	Mouvance de Vaux-la-Reine.
29	Jean Andry loue à Vincent Roger une mesure
	1497. Guillaume Tertereau fait aveu du fief de la Grivelle
29	Jean Andry vend Vaux-la-Reine et les Bergeries à Claude der Rabondangas
29	La seigneurie est remise à l'usage de la noblesse
29	1506. Marguerite de Rucherolles, veuve de Jean du Bec, seigneur de Vaux-la-Reine
29	Jean d'Argonges, seigneur de Vaux.
29	Marguerite de Rucherolles, veuve de Jean du bec et Charles du Bec, leur fils vendent la seigneurie de Vaux à Gérard le Coq
30	1542. MM. du Chapitre obtiennent des lettres de rescision.
30	Mémoire de MM. de l'Eglise de Paris à MM. Des Registres du Palais
30	Résultat négatif de la Requête
30	Louyse Herouet, veuve de Jean Rivière, fait hommage au Roi, à cause de Vaux-la-Reine.
30	1566. L'évêque de Paris fait saisir les fiefs de Vaux-la-Reine, etc.
30	1580. Jean de Rivière, seigneur de Combs-la-Ville, Vaux-la-Reine, etc.
30	1597. Nicolas de Rivière propriétaire de 2 arpents de Vaux-la-Reine, etc.
30	Famille de Rivière
31	Le château de Vaux-la-Reine est pillé et incendié pour le 2 ^{ème} fois.
31	Corbeil, Brunoy, etc. sont pillés et brûlés la même année.
31	1598. Mainlevée accordée à Nicolas Rivière.
31	1607. Nicolas de Rivière fait bail à Pierre Lecointe.
32	1618. Registres des baptêmes
32	1619. La maison des Violettes est rebaptisée La Treuse
32	1630. Décès de Anthoine Le Moyne, curé.
32	En 1631 et 1632 et de 1643 à 1647. Inhumations dans le cimetière de Vaux.
32	1632. Charles de Gomer, seigneur de Combs-la-Ville.
32	1633. Baptême d'Isabelle de Chastellet
32	1635. Baptême de Charlotte de la Forge.
32	1637. Don d'une chasse à l'église par Charles de Gomer.
32	1637. Mort de Charles de Gomer
32	1637. Décès de Louise Barbat
32	1638. Baptême de Charles de la Forge
33	1639 La seigneurie d'Ormois.
33	1641. Décès d'Anne de Châtelet
33	1642. Salut pour le repos de l'âme de Marie de Médicis.
33	1643. Service pour l'âme de Louis XIII.
33	1648, 1649, 1650, et 1651. les inhumations ont lieu à Vaux-la-Reine.
33	1651. Mariage à Paris de Claude de Gomer, seigneur de Combs-la-Ville.
33	1652. Le château de Vaux-la-Reine est pris et pillé par l'armée de Lorraine Charles IX, duc de Lorraine et son armée.
33	Personnes tuées dans le château de Vaux et dans la Couture.
33	1652. De juin à la fin de l'année 60 décès.



33	1653. Plus de 100 décès.
33	Jean de Fleury et Violette.
33	Journalier établi par le curé et perdu en 1652 ;
34	1658. Le pont du Breuil a été commencé et achevé. Baptême.
34	Marie de Rivière. Supplique au Roi. Titres de propriété perdus
34	1664. Don par les notables d'une bannière de dames avec l'image de Saint-Vincent
34	1665. Visite de messire Hardouin de Péréfixe à l'église de Combs-la-Ville.
34	Quelques personnalités de Combs-la-Ville.
34	1672. Claude Charles de Gomer, seigneur de Combs-la-Ville rend hommage au Roi.
34	1674. Décès de Léger Moynet, Curé.
35	1679. Claude Charles de Gomer reçoit une rente pour la maison-ferme de Violette.
35	François de Fercadet achète Violette.
35	Violette provenant de Jean de Fleury, etc.
35	Marie de Rivière fait établir un terrier de la seigneurie de Combs-la-Ville.
35	Famille de Claude Charles de Gomer.
35	Le terrier est aux archives de la préfecture.
35	Baptême, à l'abbaye de Jarcy, de Nicolas Bernard de Gomer.
35	1693. Autorisation de l'archevêque de Paris.
35	Le président de Mesme et Violette.
35	1686. Charles de Gomer fait bail à Perrot
35	1689 Claude Charles de Gomer fait aveu et dénombrement de Vaux.
36	1697. La seigneurie de Vaux est saisie sur Elisabeth de Goss, duchesse d'Epernay.
36	1698. Jean Charles Bernard, seigneur d'Evry vend à Paul Etienne Brunet
36	1703.
36	Paul Etienne Brunet acquiert de Claude Charles de Gomer la seigneurie de Combs-la-Ville, Vaux, etc.
36	1678. Il achète les terres de Varennes d'Armand de la Grange-Trianon.
36	1700. Anne Pocquelin, femme de Maridat, marraine.
36	1703. Confirmation à Combs-la-Ville par Monseigneur le cardinal de Noailles.
36	1703. Mariage. Témoins : Nicolas Machat de Pompadour, Louis Mach. De Pompadour.
36	1706. Inhumation dans l'église de Pierre Brucamp, curé.
36	1706. Mort de Suzanne Moreau de Morsan.
37	Inhumation de Louise de Bosquet, veuve de Pierre de Maschat de Pompadour.
37	1708. Curieux testament de Jeanne le Vasseur.
38	Inhumation d'Anthoine de Maschat de Pompadour.
38	1709 : Nombre de feux de la paroisse : 70.
38	1709. Curieux acte de décès.
38	Marie Brunet de Rancy épouse en 1711 Louis François Henri de Colbert
38	Valladon de la Grivelle rend foi et hommage à Madame Colbon de Croissy, dame de Combs-la-Ville.
38	Baptême. Parrain : René Charles de Maschat de Pompadour, marraine Louise de Maschat de Pompadour.
38	1711. Noms mentionnés : Leroy, Jognet d'Immoville et de Maschat.
38	1712. Mariage : Bernard Claude Lordelot avec Elisabeth Anne de Jouvenet.
39	Trois autres filles de Jouvenet assistent au mariage de leur sœur.
39	1714. Mariage dans la chapelle d'Égrenay.
39	1715. Messire Moreau, seigneur de Menchy.
39	1716. Claude Michault, meunier du Bray.
39	1717. Philippe de Collons fait un échange avec Jean Plantier, seigneur de Combs-la-Ville.
39	De Collins abandonne une partie du bois Pigu, Jean Plantier cède un bord de rivière.



39	Fontaine Segrain. (Lavoir de Quincy).
39	Baptême. Marraine : Françoise de Maschat de la Coste de Pompadour, aux Copeaux.
39	Le vicaire à nom Eugène Mac-Mahon.
39	1717. Jouvenet meurt à Paris.
39	Il avait eu de sa femme, Marie Magdeleine Baronneau, quatre filles. Dont deux sont mortes à Combs-la-Ville et inhumé dans l'église.
39	Mort d'Etienne Brunet de Raincy, seigneur d'Evry, de Vaux, etc. Sa femme, Geneviève Colbert mourut en 1734.
39	Marie Brunet devient dame de Vaux-la-Reine.
39	1718. Mort de Le Clerc, curé.
39	Le curé de Guernes a fait faire le tableau de Saint-Roch.
39	1719. Le même fait faire le tableau de la Vierge.
39	1719. Grande sécheresse. Le cardinal de Noailles ordonne une procession à Saint-Spire de Corbeil. 48 paroisses vont à Notre-Dame des Champs.
39	1720. Baptême : Jean de Masclary et Françoise de Primaudaye.
40	Mort de Bénigne Lordelot, 81 ans. Son corps a été transporté à l'église des Enfants Trouvés ; ses fils : Bénigne Guy Lordelot, Bernard Claude Lordelot.
40	1721. Bénédiction de la 3 ^{ème} cloche.
40	1721. Mariage de Jean Anthoine de Masclary avec Mademoiselle Françoise de la Primaudaye.
40	1723. Mariage de Barbe de Fonvielle avec ... Témoins : Louis Anthoine de Valéry et René Maschat de Pompadour.
40	1722. La sacristie a été faite et achevée.
40	1724. Mission par les Lazaristes.
40	1726. Le dictionnaire universel de France dit : Combs-la-Ville : 287 habitants.
40	1728. La nef de l'église a été plafonnée.
40	1731. Mariage de Marie Jeanne Colbert de Croissy avec François Gilbert Colbert.
41	1734. Bénédiction nuptiale dans la chapelle d'Égrenay.
41	Mariage de Louis Anne de Vallans de Montgareux avec Marie Anne de Machat de Pompadour.
41	1735. Année remarquable par les réparations faites à l'église.
41	L'église a été volée (sic !).
41	1734. Travaux à la chapelle Saint-Roch.
41	1737. Inhumation de Jean Joseph Deguernes, curé.
41	1740. Mort d'Anne Angélique de Bresne, veuve de Gaspart de Vallons.
41	Baptême. Parrain : de François Michel Aimé de Vallon, marraine : Elisabeth d'Immoville.
41	Inhumation de Marie Anne Jouvenet. Jean Restout, témoin.
41	La Chapelle des Noyers.
41	La marquise d'Amble habite en cette paroisse.
41	1745. Baptême. Parrain et marraine de la noblesse.
41	1747. Décès de Henri Colbert, neveu du grand Colbert.
42	1748. Inhumation de Charlotte de Thousée de Beaufort.
42	1753. Permission en latin du curé de Combs-la-Ville pour un mariage à Varennes.
42	1756. Inhumation de Catherine de Jouvenet.
42	1757. Marie Jeanne Colbert de Croissy., dame de Vaux-la-Reine vend à Jean Pâris de Montmartel.
42	1757. Acquisition de Pâris de Montmartel des terres de Combs-la-Ville, Vaux-la-Reine, etc. Lettres patentes du roi.
42	Note sur les quatre frères Pâris.
42	1758. Mort de Marie Anne de Maschat de Pompadour.
42	Louis Godiveau, fondeur de cloches à Lieusaint.
42	1758 Cette année là, plus de 30 personnes moururent à Combs-la-Ville.
42	1759. Sentence en faveur de Antoine Moreau, seigneur de Combs-la-Ville.



43	Inhumation de Louis Anne de Vallans.
43	Inhumation de Nicolas d'Aboveille.
43	Propriétaires à Combs-la-Ville : Marie Catherine Auxenfants, de Conty , Michel
43	Gossard de Courcelles ;
43	1763 Inhumation d'Anne Madeleine Criey des Forges.
43	1764. Violette. La Meuse
43	1766. Inhumation de Martiel de Tillier de Mézières.
43	Le Marquis Pâris de Montmartel meurt à Brunoy.
43	Inhumation de Paul Thomas Valladier, curé
43	Baptême d'une cloche. Parrain : Armand Louis Joseph de Montmartel
44	Assertions diverses relatives au baptême des cloches de Combs-la-Ville et de Brunoy.
44	Fête à Combs-la-Ville en l'honneur du baptême de la cloche.
44	Baptême d'un enfant noble.
44	1768. Messire Benjamin Hyacinthe Ferdinand de Challemaison.
44	1772. Inhumation de messire François Le Boultz.
44	1773. Desplasses, archidiacre de Brie, visite les registres et donne des instructions.
44	1774. Transaction entre Colbert et Antoine Moreau, du fief de Menchy.
44	Sentence en faveur du sieur de Vilambray.
44	1774. Défense faite au curé.
44	Fiefs que le seigneur avait dans sa mouvance.
44	Les folies du marquis de Brunoy entraînent son interdiction.
44	1774. Louis Stanislas Xavier, Monsieur, frère du roi, achète les terres de Combs-la-Ville de Armand Louis Joseph Pâris de Montmartel.
45	1774. Monsieur, frère du roi, achète la seigneurie de Menchy.
45	Inhumation de Françoise Marguerite Bigot de Saint-Simon, épouse du seigneur de Menchy.
45	Personnages de qualité résidant à Combs-la-Ville.
45	Le marquisat de Brunoy est érigé en duché pairie.
45	1783. Aveux de dénombrement.
45	1784. Anselme François Marc de la Monnoye, acquiert de Louise Gabrielle Peraut
45	Dunant, le fief de Menecchy. Cette dame l'avait eu de Monsieur à titre d'accensement.
45	L'archevêque visite les registres et l'église.
45	1784. Etablissement d'un plan terrier.
46	1785. Aveux de dénombrement.
46	1785. Mort de César Hippolyte Le Gentil, comte de Paullers.
46	1785. Mort de Philippe Bresse, avocat au Parlement.
46	Nomination d'un marguillier.
46	1788. Acceptation d'offres par la Fabrique.
46	Nomination d'un maître d'école.
46	Nomination d'un marguillier des Trépassés.
47	1787. La Fabrique décide de faire des réparations à l'école et à l'église.
47	L'Eglise.
48	Château et Parc de Vaux-la-Reine.
48	Réunion de la Fabrique
48	Principaux propriétaires de Combs-la-Ville.
48	1791. Adjudication par la Fabrique de terres, bois, etc.
49	Monsieur possède encore la terre de Combs-la-Ville.
50	1792. La Fabrique prend diverses décisions.
50	Guillaume Gallet achète de la Monnoy, le ci-devant fief de Menchy.
50	21 Septembre 1992. Proclamation de la république.
50	Dernière réunion de la Fabrique en tant qu'Assemblée générale.
50	Le registre des naissances, etc. Est remis à l'autorité civile.
50	1793. Première assemblée du Conseil Général de la commune.



50	L'assemblée de réunit pour adjudger cinq bancs.
50	An II : Adjudication des propriétés de Xavier Capet.
50	Affiche. Brie-Comte-Robert sera dénommé Brie-sur-Yerres
50	Adjudication définitive du château de Vaux-la-Reine.
51	En l'An II, le maître d'école prend le titre d'instituteur
51	Rues et places du village. Changement de noms.
51	1784. Quelques noms de propriétaires.
51	Divorce Perlot
51	Maillard vend à Préaux sa propriété.
52	An IV. Acloque achète les terres de la Fabrique.
52	Noms des personnes qui avaient loué les dites terres.
52	Pichon achète une terre de la Fabrique.
52	Le dit bien était exploité par Alfoy.
52	An V. Mort de Pirlot de l'Ermitage et de Barbe Donaté !
52	Les héritiers se partagent la succession.
52	An VI. Gallet obtient des lettres de ratification.
52	Le même vend sa propriété au Platel.
52	An VII. Sommes revenant à la commune sur les contributions.
52	Boissy d'Anglas et sa fille aînée.
52	Charles Antoine Lefebvre, ancien commissaire des guerres.
53	Recettes et dépenses de la commune.
53	Leroy, percepteur.
53	Commune, dépenses à faire.
53	Viret, percepteur.
53	Délibération du Conseil relative à l'instituteur.
53	Délibération du Conseil relative à l'instituteur.
53	Pétition de 6 habitants relative aux Bras Jeannot.
53	Bras Jeannot : arrêté du Maire.
53	An XI. Leroy, instituteur, est nommé secrétaire de mairie.
53	Il donne sa démission d'instituteur.
54	Le Conseil nomme Renaud instituteur.
54	Auguste Dufloy est nommé percepteur pour l'an XII.
54	An XII. Les membres du Conseil prêtent le serment de fidélité à la Constitution.
54	Dépenses et recettes de la Commune.
54	1806. Herbelot est nommé desservant de l'église de Combs-la-Ville.
54	Houbert agréé garde-champêtre.
55	Proposition de l'évêque de Meaux supplément de traitement au desservant.
55	1808. Recettes et dépenses.
55	Pierre Delaville nommé desservant.
55	Vœu des habitants d'avoir un ministre du culte. Souscription.
55	72 personnes prennent l'engagement de verser 304,80 pendant 3 ans.
55	Recouvrement de la dite souscription. En charges plusieurs marguilliers.
55	Pont au diable détruit. Travaux à exécuter.
55	1809. Agression des Anglais sur les côtes de l'empire français.
55	Arrêté du maire.
56	Couturier nommé desservant de la commune.
56	Declaise, prêtre, présente une commission de l'évêque, pour desservir Combs-la-Ville.
56	1817. 500 pauvres se sont présentés dans la commune et ont reçus du pain.
56	Poésie de Mademoiselle Dufloy.
56	Madame de Céas vend sa propriété à Monsieur Pappenheim (Menchy).
56	L'académicien Alexandre Duval, propriétaire à Combs-la-Ville.
56	L'acteur Saint-Prix habite également cette commune.
56	1819. Le Conseil municipal se plaint du desservant.
56	1820. Mort de Paul Dufloy.



56	Monsieur Collin, gros propriétaire à Combs-la-Ville.
56	Monsieur Maille, propriétaire des Copeaux.
56	Monsieur Paul Dufloy donne un terrain pour l'établissement d'un cimetière.
56	1822. Arrêté du Maire relatif au chemin de Grégy et aux fossés
57	Le préfet nomme deux conseillers municipaux.
57	1824. Etablissement du nouveau cimetière.
57	1825. Le Conseil autorise le maire à plaider contre Monsieur Collin.
57	1828. Le Conseil a refusé de voter une nouvelle imposition pour l'Eglise.
57	1828. Affaire du Bras Jeannot.
57	1830. Le Conseil accepte un legs de 1000 francs de Madame Pardon.
57	1831. Le Conseil accepte Monsieur Devierey comme instituteur ;
57	1832. Arrêté contre l'invasion du choléra. Ecole.
57	La commune approprie la maison d'école.
57	Concours agricole à Égrenay, le premier qui ait eu lieu en France.
57	Défense de fumer dans les rues sans une pipe munie d'un couvercle.
57	Fermeture des cabarets à 8h. du soir. Sonnerie de la cloche.
57	1834. Nombre des électeurs censitaires : 50 ; adjoints : 4.
58	Le traitement de l'instituteur est porté à 320 francs.
58	1835. Procès-verbal contre Berger : école non autorisée.
58	Le Conseil : la somme de 64 francs destinée à la fête, sera consacrée à une œuvre de bienfaisance.
58	La commune : 500 habitants. 1432 hectares. 2 moulins.
58	Citation de quelques belles maisons de campagne, sises à Combs-la-Ville.
58	1844. Une souscription produit 2300 francs pour rétablir le chemin du Pont au Diable.
58	1846. Réparation à l'église et au clocher.
58	Délibération constatant que la maison d'école menace ruine.
58	1847. Reconstruction de murs. Adjudication d'arbres.
58	1848. On plante l'arbre de la Liberté.
58	Monsieur Devierey, instituteur est démissionnaire.
58	Monsieur Bizet est accepté comme instituteur.
58	1851. Le docteur Pascal visite les enfants des écoles, soupçonnés d'être atteint de la peste.
58	1850. Conseil vote pour 1000 francs pour le Pont au Diable et 300 francs pour le gué du Breuil.
58	1852. Travaux à l'église.
58	1852. Acquisition d'une pompe.
58	1852. Acquisition d'un buste de Louis Napoléon.
59	Monsieur Garnot, maire, sur la place publique, lit le décret par lequel Louis Napoléon Bonaparte se proclamait empereur des Français.
59	1853. Vote d'une somme de 3000 francs pour l'établissement d'un lavoir
59	Les conseillers municipaux jurent obéissance à la constitution et fidélité à l'empereur.
59	Vote de 500 francs pour les indigents.
59	1854. Construction d'un lavoir au Breuil ; Chanton entrepreneur. Coût : 6604 francs.
59	Le Préfet met le Conseil en demeure de reconstruire l'école
59	1855. Adoption d'un règlement pour le cimetière.
59	Vote d'une adresse à Napoléon III. Naissance du Prince Impérial.
59	1856. Reconstruction de l'école. Montant du devis : 12226 francs
59	Ecole. Autorisation d'emprunt : 8000 francs.
59	Le terrain situé devant l'école est converti en jardin d'agrément.
59	Ecole. Le montant du Mémoire Général réglé s'élève à 18.703 francs
59	1859. Ecole. Deuxième emprunt : 6.086 francs.
60	1858. Place de l'église. Acquisition de terrain à Paillon.
60	Suivant une délibération : « les habitants reçoivent 12 à 15 journaux par jour.



60	1858. Travaux au presbytère.
60	1859. La mairie achète à Monsieur Dufloy une maison pour l'édification d'un presbytère.
60	La construction après vérification a coûté 10.606 francs.
60	Acquisition de terrain aux héritiers Condé pour l'agrandissement du jardin du presbytère.
60	1859. Paix de Villafranca. Adresse à l'Empereur.
60	1859. Restauration du chemin du Pas du Mulet.
60	Sapeurs-pompiers : mention honorable.
60	1860. Travaux au presbytère.
60	1862. Dépôt dans le cimetière du corps de l'enfant Paban, mort depuis 10 ans.
60	1865. Le Préfet félicite les Sapeurs-Pompiers.
60	1866. Don de Monsieur Carail à la Fabrique.
60	1867. Projet de création d'un chemin de fer de Combs-la-Ville à Gretz. Refus de coopérer.
60	La commune achète un bâtiment à Monsieur Dubot.
60	Ferré est nommé sous-lieutenant des Sapeurs-Pompiers.
60	Création d'une école de filles
61	Mademoiselle Jean Forestier est nommé institutrice.
61	Obsèques de Monsieur Denier, maire.
61	1868. Le préfet visite la commune.
61	Description de l'église.
62	1869. Mort de Louise Pilier, veuve Meunier, âgée de 100 ans et 6 mois.
62	Monsieur Eugène Colin est nommé instituteur, Madame Colin, née Marie Anne Durécu est nommée institutrice, en remplacement de M. et Mme. Longchamps.
62	La Guerre : 1870 (Court résumé)
66	La Guerre : 1871 (Court résumé).
66	1871. Madame Veuve Préaux lègue diverses sommes à la Fabrique et à la Commune.
66	Transfert dans le cimetière du corps de Joseph Paban.
66	1872. Gaston Monchevelle nommé sous-lieutenant des sapeurs-Pompiers.
66	Réclamation de Charles Gautier : avoine réquisitionnée.
66	1872. Réclamation de Ch. Gautier (Avoine). Refus du Conseil.
66	Contribution de guerre : Remboursement par l'État de 10.225 francs.
66	1873. Affaire Gautier. LA commune est condamnée à lui payer 2079 francs
66	La commune demande l'établissement d'un bureau public de télégraphie.
66	Travaux de l'église : la commune emprunte 14.000 francs.
66	Vitrierie artistique pour l'église. Coût : 865 francs.
66	Succession Veuve Nonbalade : Mr. Chardin devient propriétaire de Menchy.
66	Monsieur Barbon fait don d'une horloge communale.
66	Bénédiction de la partie neuve de l'église.
66	1875. Don de l'État : 1893 francs à répartir entre les personnes qui ont logés les Allemands.
66	Journées d'hommes 26.298. Journées de chevaux : 9.812. Pour le logement des hommes : 1661 francs. Logement des chevaux : 232 francs.
66	1876. Établissement du Bureau télégraphique.
66	1878. Festival concours organisé par M. Eugène Colin, présidé par M ; Boïeldieu Adrien.
66	Création d'un chemin vicinal de Combs-la-Ville et Évry par Égrenay.
66	M. Hureau de Villeneuve fait don d'un buste de la République.
66	1879. Festival concours organisé par la fanfare.
66	Dons de Monsieur Hubert : au Bureau de Bienfaisance : 100 francs de rente ; à la Société de Secours Mutuelle 50 francs de rente.
66	Monsieur Horace de Choiseul fait don d'un drapeau aux enfants de l'école.
66	Acquisition d'un harmonium pour l'école.



66	Livret de caisse d'épargne à l'élève Louis Bordier.
66	M. Laporte, inspecteur primaire demande la création d'une salle d'asile.
66	1880. Concours de lecture à Melun entre les instituteurs : M. Colin obtient un deuxième et troisième prix.
67	1880. Concours musical à Brie-Comte-Robert. Les élèves de l'École obtiennent un deuxième prix.
67	Projet de construction d'une école de filles.
67	Le devis de M. Buval, architecte, s'élève à 8519 francs.
67	1881 Élections municipales. Les 12 conseillers sortants ne sont pas réélus.
67	M. Lahaye Hippolyte est nommé maire ; M. Lecocq adjoint.
67	Établissement d'un portique dans la cour de l'école. (Gymnastique).
67	Le ministre donne les appareils et les agrès.
67	Projet de construction d'une école de garçons.
67	Acquisition d'un terrain pour l'établissement d'un groupe scolaire. Coût : 8.000 francs.
67	M. Breton Émile est nommé sous-lieutenant des sapeurs-pompiers.
67	1882. Sapeurs-pompiers. Félicitations à MM. Caron et Bartier par le Préfet.
67	1882. Acquisition de 30 tables de 2 places pour l'école de garçons.
67	1883. Conseil. Construction d'un chemin vicinal de Combs-la-Ville à Lieusaint.
67	Coût : 6.700 francs.
67	1883. Construction d'un groupe scolaire. M. Marmottin, architecte.
67	Vote d'une imposition de 53.880 francs. Secours du département 22.470 francs.
67	Montant du devis : 67.400 francs.
67	Le Ministre décerne une mention honorable à M. et Mme Colin.
67	1884. Incendie au moulin de Vaux-la-Reine.
68	Fondation de la Petite Ligue de l'Enseignement de Combs-la-Ville.
68	Cimetière. La commune réclame à M. Papillon et Auboin 88 francs chacun.
68	Le Conseil demande l'autorisation de poursuivre MM. Papillon et Auboin.
68	Agrandissement de la place.
68	Création d'un refuge pour les passagers.
68	1884. Cimetière. Affaire entre la commune, Papillon, et Auboin. Jugement..
68	Le Conseil décide que Papillon sera poursuivi devant le tribunal.
68	Organisation d'une Société de Tir et de Gymnastique.
68	Le Conseil établit un règlement de voirie.
68	Echange de terrain entre la commune et le baron Hottinguer.
68	Etablissement de la place Hottinguer.
68	Cimetière. Le Tribunal de Melun déboute la commune de sa demande.
68	Le Conseil invite le maire à demander l'autorisation d'ester en justice devant la
68	Cour de Cassation. Le Conseil de préfecture autorise.
68	Le bureau de poste et le télégraphe sont établis à la mairie.
68	Le concours agricole départemental se tient à Combs-la-Ville.
68	La commune assure les biens communaux pour 126.000 francs.
69	1886. Vote de 1700 francs pour la construction de trottoirs.
69	Cimetière. La Chambre des Requêtes admet le pourvoi de la commune.
69	Les travaux du groupe scolaire sont terminés.
69	1887. Cimetière. La cour de cassation casse l'arrêt du Tribunal de Melun.
69	La commune est autorisée à emprunter 9000 francs au Crédit Foncier.
69	Chemin latéral. La Compagnie P.L.M. vend du terrain à la commune.
69	1888. Cimetière. Le tribunal de Fontainebleau condamne Papillon à rembourser la
69	commune et payer tous les frais du procès.
69	1888. Mort de Constant Decauville, conseiller d'arrondissement.
69	1888. Madame Veuve Mesme laisse 600 francs à la commune pour l'entretien de
69	sa tombe.
69	Réparations au Pont du Diable. Coûts : 856 francs, dont la moitié pour le compte de
69	la commune de Varennes.



Liste des Maires.

1	VIRET délibération du 6 mars	1791
2	PICHON délibération du 29 janvier	1792
3	PRÉVOT délibération du 30 septembre.	1793
4	DUTFOY Paul	An 7
5	DUTFOY Fils	1818
6	NICOLLE Jean Louis	1823
7	PAPILLON Pierre Noël. 11 mai	1824
8	DUTFOY Jean Didier. 26 septembre.	1828
9	DUTFOY Paul. 25 septembre	1831
10	DUTFOY Jean Didier. 29 août.	1843
11	GARNOT René Hilaire. 26 octobre.	1846
12	BRÉGER Philéas Eugène. 6 avril.	1857
13	DENIER Auguste. 18 novembre.	1857
14	PAPILLON Jean Noël Eugène. 4 Décembre.	1867
15	LAHAYE François Hippolyte.	1881
16	CHARDIN Henry.	1888



Liste des Instituteurs.

1	PYRON	1681
2	ROUSSEAU Louis	1686
3	CARRÉ Nicolas	1686
4	FOURNIER Jean	1687
5	BLANCHON Jacques	1690
6	MARTIN Pierre	1692
7	BAUDÉ Étienne	1696
8	LE ROUX Jean	1698
9	GOBAULT	1701
10	LE ROUX Jean	1702
11	MAILLART Didier	1704
12	GONDES Martin	1710
13	SANSON Guillaume	1713
14	GONDET Martin	1715
15	BIGET Claude	1719
16	CHEVALIER Jean	1719
17	FLEURET Louis	1728
18	BALLANT Robert	1744
19	LELARGE Simon	1750
20	FRIRY André	1754
21	FORMÉ Joseph	1756
22	LEROY ÉTIENNE Nicolas	1788
23	RENAUD Charles	1803
24	CALMUS Edmé Jérôme	1813
25	CHEVALIER Pierre Nicolas	1825
26	DEVIERCY NICOLAS Auguste	1831
27	BIZET Isidore Elie	1848
28	TENAILLON François Louis	1858
29	PUGEOLE Louis André	1859
30	LONGCHAMP Édouard	1868
31	COLIN Eugène (1869-1901)	1869

Liste des Institutrices.

1	Mademoiselle FORESTIER	1867
2	Madame LONGCHAMP	1868
3	Madame COLIN, née DURÉCU (1869 à 1901)	1869



LES CURÉS DE COMBS LA VILLE

PAQUIER Guillaume	1586
LEMOYE Anthoine	1618
MOYNET	1630
BRUCAMP Pierre	1668
LE CLERC Claude Henry	1707
DE GUERNE	1718
VALLADIER	1738
VOYANT François (curé jusqu'en 1792)	1767
LAURENT Jean-Baptiste	An 11
DELAIRE Augustin	An 12
HERBELET Nicolas	1805
DELAVILLE Clair Pierre	1808
COUTURIER Claude	1809
DELAIRE Augustin	1811
<p>Vers cette époque, la succursale de Combs-la-Ville fut devenue vacante, et a été desservie par les curés de Lieusaint et de Moissy.</p>	
CONDÉ Alexandre Victor.	1859



Liste des personnes inhumées dans l'Église.

LEMOYNE Curé	1630
BARBAT Louise (demoiselle)	1637
DE GOMER Charles	1640
GUILLART Noël	1641
DU CHASTELLET Anne	1641
BILLERI Henri	1642
RAZÉ Jeanne	1685
MOREAU de MORSAN Suzanne	1706
AUGEARD	1707
DE MASCHAT de POMPADOUR Antoine	1708
PONCET Jean-Baptiste	1708
MICHAULT Claude	1716
LE CLERC Claude henry	1718
COMPAGNON Michel	1724
GROMANT Dumont	1733
DE FONVIELLE Nicolas	1734
CEINTIER Michel	1738
JOUVENNET Marie-Anne	1740
O'BRIEN Jean-Baptiste	1742
POURRET Jacques	1743
THOMAS Marie Geneviève	1744
GAUDRON Michel	1747
THOUSÉE de BEAUFORT Charlotte	1748
LE LARGE Simon	1754
CHARITÉ Geneviève Ursule	1755
CHARPENTIER Marie	1755
JOUVENNET Catherine	1756
CHARPENTIER Étienne	1760
CRÉCY des FORGES Anne Madeleine	1763
DU TILLIER de MÉZIÈRES Martial	1766
VALLADIER Paul Thomas	1767
LE BOULTZ François	1772
RIGOT de SAINT SIMON Françoise	1774



